UNE DESTINÉE

JEAN PERBAL

DERNIÈRE PARTIE (1)

I. — AU SON DES CLOCHES DE L'ASSOMPTION

Je crois bien que je n'ai jamais couru de plus grand danger qu'à ce tournant de l'année 1877.

J'ai beau avoir foi dans ma destinée et me dire que, malgré tout, j'aurais bien fini par me tirer du marécage : à de certains moments, cela ne me paraît plus aussi évident. Il y a de tels concours de mauvaises chances ! Le caractère le plus vigoureux est capable de telles faiblesses, ou de tels découragements !... Oui sans doute, je crois que je serais tout de même arrivé à trouver ma route. Mais à quel prix !... On concevait comme une chose possible de me tourner vers le commerce et, pour mieux m'initier à mon futur métier, de me mettre, pour commencer, à des besognes manuelles. J'avais de riches cousins, fils de brasseurs, qu'on avait envoyés faire leur apprentissage dans une grande maison d'Allemagne et qui s'en revenaient de là-bas, coiffés de la casquette et chaussés des grosses bottes, que portaient nos garçons de cave. Avec cela, une pipe en porcelaine à la bouche. Cela me choquait et m'attirait tout ensemble, par je ne savais quelle curiosité, quel besoin de pénétrer dans

Copyright by Louis Bertrand, 1925.

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 mars et 1er avril.

un monde nouveau, plus sérieux, plus viril que celui du collège. Amolli, et diminué, comme je l'étais, par l'existence bourgeoise et presque uniquement matérielle, que je menais alors, j'eusse peut-être cédé, pour peu que mes parents y eussent tenu la main. J'aurais été entraîné par mon milieu, je me serais laissé glisser sans trop de peine à une carrière toute tracée; j'aurais fait, par un geste héréditaire, ce qu'avaient fait tous les miens, tous les mâles de ma lignée maternelle, depuis deux ou trois cents ans. Rien de plus naturel!... Mais ensuite, ressaisi par mon vrai démon, par mon bon génie, que d'efforts il m'aurait fallu pour remonter le courant! D'autant plus que l'entreprise paternelle était vouée à un échec prochain et que, me trouvant bientôt dans la nécessité de gagner ma vie, je n'aurais eu dans la main qu'un métier de manœuvre embrassé à contre-cœur.

Je ne peux pas dire qu'en cette occurrence un hasard providentiel me sauva: ce fut mon instinct, comme toujours, bien plus que mon intelligence, — mon instinct de petit bourgeois qui veut continuer l'ascension de sa race et de sa famille. Cet instinct fut, d'ailleurs, averti tout de suite et grandement aidé par l'ambition de ma mère et la sollicitude de mes chèrest tantes, pleines de foi, elles aussi, dans mon destin.

Elles n'osèrent pas, d'abord, pènser, pour moi, au lycée de Nancy, qui leur apparaissait dans un lointain majestueux et comme inaccessible. C'était trop cher, trop difficile à réaliser! On verrait, plus tard! Mais, en attendant, un moyen terme s'offrait. Pourquoi ne ferais-je pas ce qu'avaient fait déjà tels et tels enfants de la ville, et pourquoi ne prendrais-je pas des leçons de latin auprès de l'un ou l'autre des vicaires?... D'ailleurs, je n'avais que onze ans. Je n'avais pas encore fait ma première communion, ce qui était, chez nous, une affaire de la plus haute importance. Ma mère, très pieuse, ne voulait pas me laisser partir, me lancer dans la vie de collège, sans être bien sûre que j'étais paré, muni contre toutes les mauvaises influences, — et surtout sans m'avoir mis à même d'accomplir comme il convient un acte d'une telle gravité. On n'avait, chez moi, aucune confiance dans la préparation religieuse du lycée...

Dès que j'entendis parler de ce projet, je m'y précipitai. Je me raccrochai désespérément à ce roseau de salut. J'avais une telle peur du lycée, — et même de la brasserie! Cet expédient

allait me permettre d'éviter l'un et l'autre. C'était, pour moi, le plus clair de l'affaire. Mais j'avais aussi l'intuition confuse que c'était là ma voie, qu'il fallait faire cela, ou que j'étais perdu!... Je proclamais donc bien haut que je serais trop heureux de prendre les leçons d'un vicaire. Il fallait d'abord décider l'un de ces messieurs à s'occuper de moi. Ce ne fut pas commode. Pour toute espèce de raisons, dont la plus forte était une répugnance, assez compréhensible chez ces ecclésiastiques, à préparer un élève destiné à entrer plus tard dans un établissement universitaire, ils commencèrent par opposer une fin de non-recevoir à toutes les démarches des miens. Le curé surtout y mit beaucoup de mauvaise volonté. Finalement, fléchi par les instances de ma famille, dont les sentiments religieux parlaient pourtant assez haut en ma faveur, il consentit à donner son autorisation. Il fut décidé qu'à partir du mois d'octobre suivant, je prendrais des leçons de latin près d'un vicaire de la paroisse.

***

Comme, cette année-là, j'avais eu à peu près tous les prix de ma classe, on jugea que je méritais, de ce chef, une récompense.

La récompense, ce fut d'aller passer trois semaines de villégiature chez une de mes tantes, qui habitait alors un gros bourg de la Haute-Marne, sur la lisière du Barrois. J'y fus conduit par ma petite tante Victorine, toute ravie d'être prise pour ma jeune maman et non moins enchantée de secouer sur Briey la poussière de ses bottines à élastiques. Quant à moi, c'était mon premier voyage : j'en délirais de joie. En ce temps-là, il fallait au moins douze heures pour aller de chez nous en Champagne. On faisait un long détour par Verdun, Sainte-Menehould, Châlons, Vitry-le-François. Ces noms de villes, tout nouveaux pour moi, sonnaient délicieusement à mes oreilles. Je m'émerveillais du moindre clocher, de la moindre mare à canards. Et, ce qui achevait de me dépayser, c'était l'aspect tout industriel de cette région voisine de Saint-Dizier : les cheminées fumantes des forges et des fonderies, les petites maisons de briques des villages ouvriers, et, entre les beaux arbres des parcs, les « châteaux » à tourelles des usiniers...

Mais, comme l'année d'avant, lors de mon arrivée à Briey, j'y tombai en pleine effervescence politique. Chez ces gens du Barrois et de la Haute-Champagne, les passions étaient autre-

ment excitées que chez nous. A cette date précise, aux mois d'août et septembre 1877, le Gouvernement du Seize-Mai brûlait ses dernières cartouches. La débâcle était proche. On ne parlait que de la mise à pied de Jules Simon, des discours de Gambetta, des embarras du maréchal. En vue des nouvelles élections toutes proches, la campagne opportuniste se déchaînait avec un redoublement de violence. Les vieilles parentes chez qui je me trouvais en étaient fort affectées. Leurs amis et nombre de personnes de leur entourage s'efforçaient de réagir, d'organiser la résistance. Je me souviens qu'on voyait fréquemment chez elles le notaire du lieu, personnage à tête d'artiste, aux longs cheveux et aux longs doigts de musicien, qui nourrissait, disait-on, un culte exalté pour le Comte de Chambord et qui avait en permanence un drapeau blanc dans sa chambre à coucher, à la tête de son lit. On y voyait aussi un châtelain des environs, le bon M. Lemasson, qui arrivait dans un vieux coupé démodé conduit par un vieux domestique si comme il faut! et, qui, la main sur le cœur, appelait tout le monde : « mon cher ami, mon bon ami, mon excellent ami », — oui, tout le monde, depuis le notaire jusqu'aux hommes d'équipe de la gare. A entendre ces braves gens, je me sentais plein d'amitié pour eux, leurs programmes me paraissaient pavés des meilleures intentions. Mais leurs discussions m'apprenaient trop qu'ils n'étaient pas seuls à vouloir mener le pauvre monde et qu'il fallait compter avec un autre clan, redoutable et déjà quasiment victorieux, et qui ne pouvait être, à mes yeux, que celui des « méchantes gens ».

Les conversations de nos amis me révélaient que, parmi ces « méchantes gens », il y avait le boucher de l'endroit, le meunier, le menuisier, le gros fermier du coin, et tous les facteurs et tous les cantonniers du canton. Ces figures brutales ou stupides ne me disaient rien qui vaille, pas plus que les allures du futur député opportuniste, le grand chef qui mobilisait tous ces hommes, un maître de forges du pays, le type du fêtard et du brasseur d'affaires de ce temps-là, gaillard barbu, à cravate à pois, — la cravate à pois fait partie de la couleur-locale de 1880, — avec une faconde et des élégances de commis-voyageur. En même temps, le naturalisme continuait sa poussée triomphale dans la pensée comme dans la littérature. Tout cela se traduisait par un très sensible relâchement des mœurs jusque

dans les plus lointaines bourgades. Mes vieux amis se plaignaient amèrement du dévergondage de la jeunesse, surtout de l'impiété croissante des populations. On se racontait, avec des mines et des exclamations scandalisées, que les enfants de chœur du village, sans doute excités par leurs parents, attachaient des cocottes de papier à la chasuble de M. le curé. On annonçait l'expulsion imminente des Pères jésuites, et même le bruit courait qu'on allait fermer les églises.

Ces rumeurs soulevaient une grande indignation chez les miens, — indignation qui passait en moi, lorsque, assis bien sagement dans un coin du salon, je prêtais l'oreille aux récriminations et aux prédictions enflammées du notaire. Des idées confuses et violentes me travaillaient, une révolte couvait en moi. Personne ne se doutait de ce travail intérieur, de ces méditations solitaires d'un gamin de onze ans. D'autant plus qu'à ce moment-là, je paraissais absorbé uniquement dans la contemplation d'un gros livre à images, que j'avais sans cesse sur les genoux. Et si, par hasard, le bon M. Lemasson avait eu la curiosité de lire le titre de ce passionnant volume, il eût reculé d'effroi : — ce n'était rien moins que *les Mystères du Vatican*, débris de la bibliothèque d'un oncle voltairien, déniché par moi dans un recoin d'armoire.

En toute innocence, je me délectais à feuilleter sans cesse cet affreux bouquin, parce que j'y trouvais des illustrations, — de fort jolies gravures sur bois, — qui représentaient Saint-Pierre, la Colonnade du Bernin, les Palais pontificaux, les cascades et les pins en parasol des villas romaines... Et, tandis que je tournais les pages, l'oreille tendue aux propos des grandes personnes, des colères bouillonnaient en moi à la pensée que les agissements ténébreux du boucher et du cantonnier, aidés par le tout-puissant maître de forges, pouvaient menacer l'existence de ces belles choses et qu'ils en étaient les ennemis... J'avais onze ans, nul ne faisait attention à moi, nul ne se doutait de mes pensées, et il ne s'agissait, en apparence, que de remplacer un député ou un ministère par un autre. Et déjà, à travers les palabres de mes proches, j'entrevoyais le découronnement de mon pays. Je sentais venir une marée montante de vulgarité et de grossièreté. Le petit gars de Spincourt, pour qui l'église avait été la première révélation de la beauté, sentait avec dégoût toute la bassesse d'âme qu'il faut pour nier

ou pour attaquer cette beauté, — et j'avais assez l'habitude de vivre solitaire, de me défier des autres et des foules, pour n'être pas convaincu *a priori* que, du moment que la foule était contre la religion, c'était la foule qui avait tort. De la multitude il ne pouvait rien venir, selon moi, que d'ignoble ou de méchant. Et enfin j'avais déjà suffisamment l'habitude et le respect de la souffrance, je savais trop qu'elle est la condition de tout progrès, de tout ce qu'il y a de beau et de bon en nous ou autour de nous, pour n'avoir pas d'avance un profond mépris à l'égard de doctrines qui ne prêchaient que la jouissance, l'obéissance aux plus bas instincts...

Tout cela, encore indistinct, non encore analysé et conscient dans mon esprit, était, chez moi, un sentiment très fort et qui s'exaspérait sans cesse aux propos de mes aînés. Un beau matin, ces indignations éclatèrent de la façon la plus véhémente et en prenant la forme la plus imprévue. J'avais dû entendre, ce matin-là, des lamentations plus pathétiques que d'habitude. C'était le matin de l'Assomption. Je m'habillais pour la messe. Pendant ce temps, les cloches sonnaient en grande volée. J'ai toujours été très sensible aux sonorités triomphales des cloches et même à la mélodie cristalline du plus simple carillon. Ce jour-là, sans doute, j'étais particulièrement vibrant. L'effet d'exaltation fut immédiat. Cet appel des cloches m'évoqua subitement tout ce que je devais à l'Église et spécialement à mon église de Spincourt, mes émotions enfantines avec Jean Louis, mes pressentiments de toutes les beautés que j'ignorais encore, — enfin tout ce que j'avais tant aimé, tout ce que j'aimais toujours au plus profond de mon être... Alors, n'est-ce pas, mon devoir, mon devoir impérieux était de défendre tout cela! Je me précipitai vers mon encrier, je tirai une feuille de papier de mon buvard, je pris ma plume. Pour la première fois de ma vie, j'avais l'idée d'écrire autre chose qu'une copie d'élève ou une lettre bien sage à ma famille. Et ce premier geste de l'écrivain qui dormait en moi, ce fut pour défendre la beauté, la bonté de l'Église. Je n'entrevoyais que bien faiblement sa doctrine, mais j'étais trop pénétré de son esprit pour ne pas être intimement convaincu qu'elle est aussi la vérité... Je le répète : j'avais onze ans, à ce moment-là, j'étais un gamin, étranger à la politique des journaux, ne songeant nullement à écrire, ne soupçonnant même pas ce que pouvait être le métier

d'homme de lettres. Il faut donc que, ce jour-là, l'esprit sectaire ait blessé, en moi, quelque chose d'intime et de sacré, pour qu'il ait provoqué tout de suite ce geste de défense et qu'il m'ait mis la plume à la main. Spontanément, j'avais réagi dans une révolte de tout mon être, dans un frémissement d'admiration pour la Grande chose, dont on complotait la mort, dont on disait déjà qu'elle était morte...

Et ce ne fut pas un simple geste, une simple velléité. Je me vois encore assis devant ma petite table, trempant désespérément ma plume dans l'encrier, cherchant des phrases qui ne venaient pas et prêt à pleurer sur mon impuissance. Néanmoins, je ne désarmais pas, je ne m'avouais pas vaincu... Certes, je ne veux pas dramatiser ridiculement cet incident puéril. Je ne me suis pas dit que, plus tard, devenu grand, capable d'écrire, je recommencerais l'effort qui venait d'échouer si piteusement. Je ne me suis fait à moi-même aucun serment. Mais, à dater de ce jour, j'avais entrevu le meilleur, le plus essentiel de mon action future : je serais une barrière ! Je ferais refluer l'eau du cloaque. Je barrerais le chemin à toutes les barbaries. J'eus, en ces quelques minutes de colère et d'enthousiasme, l'indication de ma destinée. Il y avait là pour moi comme un ordre de service, un service qui serait ma besogne et mon souci jusqu'à ma mort, — et cela à travers mille retours en arrière, mille chutes dans l'ordure et les ténèbres, à travers de prodigieux aveuglements et une méconnaissance totale de moi-même.

***

Ai-je besoin d'ajouter que cette surexcitation ne fut qu'un feu de paille ? J'étais trop enfant pour pouvoir soutenir bien longtemps un si beau zèle. Mille futilités me détournèrent rapidement de ces graves pensées, — et d'abord le plaisir que j'éprouvais à découvrir tout un milieu nouveau. Et puis enfin je subissais comme tout le monde la contagion de matérialité qui saturait, alors, l'atmosphère du pays.

Quand je rentrai à Briey, au commencement du mois de septembre, je me sentais fort calme dans la mélancolie inévitable qui suit la fin des beaux rêves. Toutes mes idées sublimes étaient restées en Champagne. J'avais d'ailleurs des préoccupations d'un autre ordre et beaucoup plus urgentes : il s'agissait

d'organiser l'emploi de mon temps pour toute l'année qui allait venir, et de suppléer, tant bien que mal, à l'enseignement du collège. Il fut entendu que l'arpenteur communal m'apprendrait les mathématiques, et l'instituteur, l'orthographe, de façon à compléter les leçons de latin que je devais recevoir, ainsi qu'il était convenu, d'un des vicaires de la paroisse.

Ces leçons de latin ne tardèrent pas à devenir mon cauchemar. Trois fois par semaine, à cinq heures du soir, je me rendais chez cet ecclésiastique, qui était, en vérité, un fort brave homme, mais qui ne s'occupait de moi qu'à ses moments perdus et encore d'assez mauvaise grâce et de la façon la plus fantaisiste. J'attendais l'heure de la leçon chez mes tantes, qui habitaient juste en face du presbytère. Quand cinq heures sonnaient au cartel de la salle à manger, ma tante Joséphine me disait :

— Allons ! dépêche-toi ! Il est temps d'aller chez ton abbé !

« Mon abbé ! » C'était une façon de parler. Il m'appartenait si peu ! Perdu dans le découpage, rien n'existait au monde pour ce vicaire que sa scie mécanique et ses pots de colle. Artiste à sa façon, il employait tous ses loisirs à fabriquer des étagères, des cadres de photographies et des râteliers pour les pipes. Comme M. Homais avec ses ronds de serviettes, il en encombrait toutes les maisons pieuses où il avait accès. Quand j'arrivais dans sa chambre, je le trouvais invariablement penché sur sa scie à découper. Des éclats de bois gisaient sur le plancher, des traînées de sciure salissaient, sur son bureau, ses cours de théologie. Dans toute la pièce, on sentait une écœurante odeur de colle forte. Sans s'interrompre de son travail, sans même tourner la tête, ce cher abbé m'enjoignait de repasser ma grammaire. Il était long à finir et à fignoler son chef-d'œuvre. Pendant ce temps-là je contemplais, sur le mur, le portrait de Mgr Lavigerie, un Lavigerie imberbe, comme lorsqu'il était évêque de Nancy. C'était le temps où je lisais *Turlure l'Africain*. Dès cette époque, la figure du grand prélat qui ressuscitait alors l'Afrique latine, et qui devait tant obséder mon imagination, s'était donc manifestée à mes regards. Les signes indicateurs se multipliaient sur ma route... Enfin, le vicaire, repoussant sa scie et ses pots de colle, m'arrachait à ma contemplation. Il daignait enfin s'intéresser à mon existence. Je récitais trois règles de grammaire, ou un dizain des racines grecques. Je traduisais machinalement quelques vers d'Horace

ou de Virgile, je m'entendais dire que ma version était pleine de contre-sens ou mon thème, de solécismes et de barbarismes. Et voilà! C'était fini! Je n'avais plus qu'à m'en retourner, dans la neige et dans la boue, à travers les ténèbres un peu inquiétantes de la rue de l'Église.

Mais ce n'étaient pas certains tournants sinistres de cette rue qui m'épouvantaient le plus et me faisaient de cette leçon une corvée odieuse. La cause de mon effroi résidait dans le presbytère lui-même. Il était habité par un monstre en jupons, qu'on appelait Mlle Mimi : la propre sœur du curé, — laquelle, aidée d'une bonne à tout faire, remplissait chez lui les fonctions de gouvernante. Forte et mamelue comme une fille de ferme, cette demoiselle plus que quadragénaire montrait un profil de poule agressive, invariablement couronné d'un bonnet à rubans jaunes, qui faisait paraître plus blafardes ses bajoues couleur de buis où tremblaient d'énormes verrues. Mlle Mimi abominait les enfants, terreur et fléau des maisons bien tenues. Mais je crois bien qu'elle avait des raisons particulières de me détester. Elle devait savoir, par les conversations de ces messieurs, que j'étais déjà un transfuge promis aux écoles universitaires. Peut-être, après tout, ne savait-elle rien. Sa haine, sans motifs, n'en aurait été que plus vigoureuse. Le fait est qu'elle m'avait pris en grippe. Quand je venais pour ma leçon, le seul tintement de la sonnette, pourtant tirée bien doucement par ma main craintive et respectueuse, la mettait hors d'elle-même. Je le devinais. Aussi le cœur me battait-il très fort, après que j'avais sonné. Je tremblais dans l'attente de la bourrasque. La porte s'ouvrait furieusement, le bonnet jaune me foudroyait :

— Ah! ce n'est que vous!... Décrottez vos pieds! Et ne faites pas de bruit en montant!

Rien ne saurait rendre l'expression de dégoût et d'agacement qui accompagnait cette salutation. Pour moi, j'étais convaincu que si Mlle Mimi avait été réellement sorcière, elle m'aurait supprimé avec délices. De son manche à balai, en guise de baguette magique, la cruelle m'eût transformé certainement en paillasson ou en cuveau à lessive...

Le curé semblait partager son hostilité à mon égard. Décidément, je devais être noté comme un mauvais esprit. Au catéchisme, j'étais mené très rudement, humilié à tout propos. Des primaires plats et flagorneurs, aux intelligences serviles

de manœuvres ou de contre-maîtres, m'étaient hautement préférés. Cela blessait beaucoup moins mon amour-propre que mon sens de la justice. Et pour moi qui aimais tant, qui admirais tant l'Église, c'était un pénible sujet d'étonnement qu'il m'en vînt si peu d'aide et de réconfort. Solitaire et découragé, je frissonnais sous cette bise glaciale qui soufflait du sanctuaire.

II. — COMMENT JE FUS ENSEIGNÉ PAR L'IMPÉRIALE CITÉ DE METZ

Ainsi, personne ne s'occupait alors de mon esprit ni de mon cœur. Je veux dire qu'aucun enseignement vivant et tonifiant ne pénétrait en moi. Mais, avec une imagination et une sensibilité comme les miennes, cet état de stagnation et de passivité pure ne pouvait durer. Comme les petites hirondelles de la mère Josset, qui ouvraient si furieusement leurs becs, mon esprit et tout mon être réclamaient une pâture. De moi-même, à travers ma torpeur, je cherchais cette pâture, — et ce que mes pédagogues ne s'inquiétaient nullement de me donner, ce fut notre grande voisine, notre chère ville de Metz qui me le donna.

Depuis longtemps, depuis toujours, j'en avais la familiarité. Nous y faisions de fréquents voyages et, de temps à autre, des séjours prolongés. Même pendant mes tristes années de Spincourt, il ne se passait guère de saison sans que j'allasse à Metz avec mes parents, ne fût-ce que pour la foire du mois de mai, « les Foires » comme on disait, avec un rien d'emphase. Mes yeux d'enfantelet ont vu le Metz français d'avant 1870, mais comme dans un songe. Puis, peu à peu, la chère ville m'apparut dans toute la variété de ses aspects, elle commença à exercer sur mon âme neuve de petit paysan une fascination, qui a duré jusqu'au moment où je rompis toutes mes attaches avec la terre natale. C'est surtout à ce tournant de ma douzième année, pendant les dernières semaines des vacances de 1877, que notre vieux Metz me parla son plus clair langage, que j'en reçus un certain nombre d'impressions profondes et décisives. Et cela encore me marqua pour la vie.

Depuis des siècles peut-être, Metz était, pour les miens, la ville par excellence, la capitale du pays, la seule et vraie capitale. Ceux de ma génération n'ont jamais pu s'habi-

tuer à Nancy, qui n'a jamais été pour nous qu'un chef-lieu provisoire.

C'était trop loin, — plus de quatre-vingts kilomètres, — et puis le voyage était alors si compliqué ! Pour se rendre à Nancy, il fallait passer par Metz et subir deux fois les ennuis de la douane, à la frontière française et à la frontière allemande. Nous avions aussi d'autres raisons pour nous tenir à l'écart de Nancy. L'esprit n'y était pas le même qu'à Metz, — et cet esprit déplaisait à nos gens. Ils accusaient volontiers les Nancéiens de prétention et de manque de simplicité. C'était le grief qu'on leur faisait à Paris et à Versailles, sous la monarchie française. Nancy, siège d'une cour ducale, qui avait les plus grandes ambitions, suscitait sans cesse à la Cour de France toute espèce de difficultés, principalement en matière d'étiquette. On s'en gaussait à Metz comme à Versailles, on se moquait des « embarras de Nancy », comme on disait. Les Nancéiens du XIXe siècle avaient-ils conservé quelque chose de ces petits travers, je n'oserais l'affirmer. Toujours est-il que nos aînés continuaient à plaisanter Nancy et ses embarras, surtout nos amis de Metz. Il y avait, il y a toujours eu rivalité entre les deux villes. A ces causes obscures d'éloignement s'ajoutaient des considérations d'ordre tout pratique. Nos ménagères, nos maîtresses de maison, nos chasseurs eux-mêmes avaient, à Metz, des habitudes immémoriales, des fournisseurs attitrés, qu'ils connaissaient de père en fils. Pour rien au monde, un chasseur briotin n'eût voulu acheter ses cartouches ailleurs que chez l'armurier de la rue Tête d'Or. Aux yeux de nos mères et de nos tantes, il n'était de bonnes étoffes que chez Luc, le marchand de nouveautés de la rue du Palais. Pour tous ces motifs, nous eûmes beaucoup de peine à désapprendre le chemin de Metz.

Du temps de mon grand père, il y avait toujours une voiture de notre maison sur la route de Metz. C'était un va-et-vient presque quotidien. La ville était nôtre par les ramifications de notre famille, qui s'étendaient dans tous les quartiers, pour ne pas dire dans toutes les rues de la vieille cité messine. Quand je songe à la parenté que nous y avions, mon imagination fait le tour de Metz. J'avais une tante qui habitait le Haut de Sainte-Croix, une autre rue de la Chèvre, une troisième, rue Mazelle. Des cousins de ma mère occupaient tout un appartement, rue

du Palais, près de la célèbre maison Luc. Sur le quai Saint-Louis, je saluais, au passage, le petit balcon fleuri de géraniums, où se tenait, dans son fauteuil, notre vieille cousine Forfer. Rue de l'Esplanade, un de mes oncles possédait une brasserie, qui, sous Louis-Philippe et le second Empire, était célèbre dans la région. Je passe les parents du troisième et du quatrième degré, avec qui nous ne laissions pas d'entretenir des relations assidues. Ils venaient chez nous. Nous allions chez eux, — quelquefois pour des semaines entières.

Malgré les formalités de la douane et des passeports, l'annexion avait à peine interrompu ces relations familiales. Et d'ailleurs, pendant les années qui suivirent 70, non seulement le vieux Metz avait gardé, — comme aujourd'hui encore, après un demi-siècle de domination allemande, — son aspect français, mais la grande majorité de la population était restée française. A cette époque-là, le vainqueur n'en menait pas large. On aurait dit qu'il ne se sentait pas en sûreté entre les murs de Vauban. En tout cas, il ne se sentait pas chez lui. Je me souviens très précisément d'avoir entendu, au mois de mai 1872, des chanteurs ambulants chanter : « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine... » à la barbe des officiers et des fonctionnaires allemands. La même année, j'ai vu aux devantures de la rue Serpenoise, des poupées vêtues du costume traditionnel des deux provinces perdues, avec des cocardes tricolores sur leur nœud de rubans ou sur leur bonnet gaufré. Nous croyions alors que l'invasion germanique ne durerait pas longtemps. Au printemps prochain, les pantalons rouges allaient rejeter de l'autre côté du Rhin les hordes teutonnes. C'était le beau moment de la revanche, et c'était aussi le temps de Mgr Dupont des Loges, le grand évêque de Metz, qui, jusqu'à sa mort, incarna, pour les nôtres, l'idée de la résistance. Un clergé patriote soutenait ce noble effort. A la cathédrale, comme dans toutes les églises de la ville, on continuait à prêcher en français. On y citait nos auteurs. Les prédicateurs rappelaient les grands noms de Bossuet et de Lacordaire, qui les avaient précédés dans la chaire de Metz. Et, presque partout, dans les rues de la ville, nous n'entendions parler que le français...

En dépit de tout ce qui nous séparait d'elle, l'atmosphère morale n'en était donc pas encore changée pour nous. A mes yeux de petit garçon, c'était toujours la grande ville, le type de

la grande ville française. Oui, sans doute, il y avait Briey! Mais, quelle misère à côté de Metz! Je puis dire que c'est Metz qui m'a donné l'idée de ce qu'est une ville, de ce que doit être une ville, c'est-à-dire une personne très ancienne et très jeune, qui a une belle maison, de beaux meubles et de beaux bijoux à montrer. Depuis, quand j'ai dû apprécier le degré de beauté ou de signification d'une ville nouvelle à mes regards, c'est toujours, d'une façon plus ou moins consciente, à la mesure de Metz que je l'ai ramenée. Le fait est qu'il en existe peu, en France, qui aient une physionomie aussi nette, aussi chargée de sens et d'histoire. Metz est *construit* non seulement pour l'œil du touriste, mais pour l'esprit de l'historien. C'est une silhouette originale et belle d'habitacle humain, et c'est aussi un lieu vénérable où le passé s'est comme solidifié. D'un bout à l'autre, on y sent l'apport de chaque siècle, les couches successives de civilisations qui se sont déposées au bord de son fleuve. Metz la Gauloise, Metz la Romaine sont plus antiques que Paris. Sous le Bas-Empire, elle fut, avec Trèves, une des métropoles de la Gaule Belgique. Pour rappeler ses origines celtiques et latines, — c'est la Latinité qui lui valut d'entrer dans l'histoire, — il faudrait continuer à écrire son nom comme au moyen âge : *Mets*, afin d'en mieux marquer l'étymologie latine (Ad Metas), tandis que l'orthographe actuelle donne à ce nom une couleur faussement germanique.

Ainsi, j'y trouvais, avec surabondance, ce qui, plus tard, devait être la source de mes plus grandes émotions : le passé toujours vivant. Le passé! c'était déjà, pour moi, presque toute la poésie. Avec quel émerveillement respectueux, j'assistais aux offices dans les vieilles églises de Metz! Je les ai toutes connues, ayant des oncles et des tantes dans tous les quartiers, ou, comme on disait autrefois, dans tous les « paraiges » de la ville. Comme j'étais sage et méditatif sous les piliers romans ou gothiques de Saint-Martin, de Saint-Eucaire, de Saint-Maximin! Quant à la cathédrale, elle me transportait. Sans le savoir, je suivais un cours d'histoire ou d'archéologie, rien qu'en me promenant dans ces petites rues étroites, au pavé solide et net. Après avoir traversé la Place Saint-Louis, longé ses arcades et ses échoppes médiévales, remonté jusqu'à la cathédrale par le Haut de Sainte-Croix, en saluant au passage la façade crénelée de l'hôtel Saint-Livier; après m'être arrêté devant le décor

de la Place d'Armes et de la Place de Chambre, tout ce bel et sévère ensemble architectural, ce cadre Louis XV imposé par Boffrand au vaisseau gothique de la cathédrale, et qui s'accorde on ne sait comment avec le style très sobre et très sévère, lui aussi, de l'antique édifice ; après avoir lu l'inscription gravée au socle de la statue de Fabert, entre ses trophées de cuirasses, d'étendards et de casques empanachés, comme ceux du palais de Versailles; après être descendu jusqu'à la Place de la Comédie et jusqu'au Jardin d'Amour, quand j'arrivais enfin, par les quais de la Moselle, sur la haute et vaste terrasse de l'Esplanade, devant ses parterres à la française, ses massifs de verdures, sa perspective ouverte sur le fleuve, les prairies et les collines vineuses, — j'avais embrassé toute l'histoire de la ville, sur laquelle Rome, le moyen âge, la monarchie française ont laissé les trois plus profondes empreintes.

Le romain n'est plus guère visible dans le Metz d'aujourd'hui, mais il est toujours sensible pour quiconque a le sens du passé et connaît la vieille cité dans ses recoins comme dans ses entours. Pour moi, quand je suis sur l'Esplanade, devant la pergola qui domine la rivière, quand mes yeux cherchent à deviner, derrière ses méandres, du côté de Jouy et d'Ars-sur-Moselle, les arches rompues de l'aqueduc romain, quand je songe aux mosaïques découvertes dans nos villages lorrains jusqu'à Trèves et jusqu'à Coblence, devant les vignes de Scy, de Lorry et de Rozérieulles, tandis que je respire l'odeur des tilleuls en fleurs, peu à peu ma rêverie s'égaie de légères images gallo-romaines. Autant qu'en Afrique, devant les ruines de Théveste ou de Thamugaddi, je me sens en pays latin : cette rivière au flot puissant et paisible, c'est toujours la Moselle d'Ausone.

Certes, au moment où j'accomplissais mes douze ans, je ne songeais guère à ces belles choses. Mais l'Esplanade était, pour moi, un lieu délectable entre tous, le lieu le plus attirant et comme le symbole de cette cité couronnée de pampres et parfumée de tilleul. Ce qui prenait surtout mon regard, c'était le moyen âge et le classique messins, — particulièrement le moyen âge : la vieille acropole romaine exhaussée par la masse abrupte de la cathédrale. Il faut reconnaître que cela fait un fond de tableau merveilleux, quand on arrive par le Rempart Belle-Isle et le Pont-des-Morts. Au crépuscule, sous un ciel brumeux

et voilé de septembre, par delà les eaux sombres et frigides de la rivière, au-dessus du troupeau serré des petites maisons en amphithéâtre, l'énorme nef estompée dans le brouillard, avec l'étrange mât dentelé de sa plus haute tour, prend une apparence fantastique et colossale. Pourtant cette forme géante, comme la carapace d'une bête monstrueuse, n'écrase rien autour d'elle. A travers les brumes bleuâtres, on la sent harmonieuse et rythmée. Par on ne sait quelles transitions insensibles, elle se rattache à l'ensemble de la ville, elle lui confère même, jusque dans ses plus humbles parties, une valeur et comme un charme caché qu'on s'étonne de découvrir. Tout se tient, tout se raccorde pour ainsi dire naturellement. C'est la croissance d'une ville qui, à travers les âges, s'est développée normalement comme une plante humaine.

Dès ce temps-là, le contraire me frappait à Nancy. Sans doute, j'y admirais beaucoup l'extraordinaire ensemble de la Carrière et de la Place Stanislas. Mais cette charmante et prestigieuse composition est trop un décor planté là par un caprice de dilettante. Il se raccroche mal au reste de la ville, qui a l'air mesquin et pauvre à côté. Une fois franchies les grilles dorées de Jean Lamour, il n'y a pour ainsi dire plus rien à voir, à moins que ce ne soit le somptueux portail de l'ancien palais des Ducs ou les deux grosses tours de la Craffe. Il faut avouer pourtant que ce gothique détonne à côté des pots à feu et du rococo fleuri de l'Hôtel de ville et du Palais du Gouvernement. A Metz, on passe le plus simplement du monde de la classique Esplanade à la moyenageuse Porte des Allemands. Le style sérieux et même un peu dur, les formes massives de Boffrand ne font pas tache à côté du gothique et du roman messins. Les maisons modestes de la rue Mazelle ou de la Place Saint-Simplice n'y introduisent aucune fausse note moderne. Elles ont une mine comme il faut d'honnête et ancienne bourgeoisie, un air d'aisance solide et sans flafla. Elles aussi, comme tous les vieux édifices de la ville, elles ont de la branche...

***

Toutes ces impressions directes et continuellement répétées composaient dans mon esprit une image de ville, qui ne s'en est jamais effacée. Mais, à l'âge où j'étais, ce qui me frappait davantage, c'était l'aspect moderne du Metz de ce temps-là, son

animation, sa gaîté, son mouvement de négoce et ses foules militaires. Les splendeurs des éclairages, les nouveautés et les somptuosités des vitrines me fascinaient. Rien ne valait à mes yeux la rue Serpenoise, la rue des Clercs, la rue du Petit-Paris, avec les glaces et les étalages de leurs magasins. Certains de ces magasins, qui exhibaient des pièces d'orfèvrerie, des objets de piété, des ostensoirs, des saints tout fleuris de couleurs et tout chamarrés d'or, brillaient pour moi d'un éclat particulier. Je ne passais jamais sans y faire une longue station admirative devant la bijouterie Vever ou la confiserie Collignon, toutes deux sises rue Fabert. Ce confiseur, — Collignon-Bonbon, comme on l'appelait, — était depuis un siècle, au moins (car la maison est immortelle comme les maisons royales), ce Collignon, dis-je, était, et il est encore, le roi des douceurs, le prince incomparable du chocolat fourré, de la fraise pralinée et de la mirabelle confite. Ces friandises délicates occupaient beaucoup plus mes yeux que mon palais, et elles se rangeaient, dans mes admirations, entre les colliers de perles et les émeraudes de la bijouterie voisine. C'est pourquoi un séjour à Metz était toujours pour moi une bénédiction. Comme j'étais sage et peu bruyant de mon naturel, on acceptait assez volontiers de me garder, même chez celles de nos vieilles parentes qui craignaient le plus les enfants.

Deux de mes tantes surtout m'ont hébergé, en ce temps-là: ma tante Laprairie, qui habitait la rue de la Chèvre, et ma tante Forfer qui avait, à Queuleu, aux portes de Metz, une maison de campagne et un jardin. Chez l'une, je goûtais toutes les délices de la ville, — ou, plus exactement, j'en contemplais les merveilles. Chez l'autre, je savourais les agréments d'une villégiature citadine. Sensualité et spiritualité, tout cela se mêle et finit par se caser, sans trop de heurts, dans nos âmes lorraines.

Chez ma tante Laprairie, le logis et la discipline avaient quelque chose de plutôt ascétique. On n'y manquait pas un office de l'église Notre-Dame, la paroisse prochaine. On ne s'entretenait guère que de sujets édifiants et, quand on s'échauffait un peu, c'était pour comparer les mérites ou les talents oratoires de l'abbé X et du chanoine Z. Avec ses parquets cirés, ses armoires polies et soigneusement astiquées, ses murs nus, sans autres ornements que des images de dévotion, l'appartement saisissait, dès le seuil, par un aspect d'austérité un peu

glaciale. Les menus étaient sobres. Mais il y avait le café au lait du matin et « le bon beurre de Niederbronn », qu'on étendait sur le pain grillé. Je ne sais pourquoi, — très probablement par imagination poétique, — je me persuadais que ce café de la rue de la Chèvre était infiniment plus délicieux que notre vulgaire café de Briey. Et quant au « bon beurre de Niederbronn », si je m'en souviens encore et s'il évoque pour moi des idées charmantes, c'est que j'entends toujours la plus jeune de mes cousines, blonde aux yeux bleus, nous convoquer autour de la table familiale, en criant dans le corridor, d'une voix fraîche et pleine des plus savoureux mirages :

— Vous aurez du bon beurre de Niederbronn !

J'ignorais cette petite ville thermale de nos Vosges alsaciennes. Mais la voix de ma cousine, ses claquements de langue et ses mines gourmandes me la faisaient voir comme un lieu idyllique, avec des vaches couchées sous les sapins de la montagne, des chalets suisses, des sources fumantes, et, aux flancs des collines, des bruyères toutes roses sous un ciel mélancolique. Ces confuses visions donnaient une saveur extraordinaire à ma tartine. C'était comme les cloches de la cathédrale, qui me transfiguraient littéralement la triste cour sur quoi s'ouvraient les fenêtres du logis de ma tante. De la salle à manger, on n'avait d'autre vue que le mur d'en face, un mur tout uni et noirci de poussière et de fumée. Mais je le voyais lumineux, — et, en vérité, il est demeuré resplendissant dans ma mémoire. Peut-être un pied de vigne-vierge s'accrochait-il aux aspérités de son crépi. Peut-être encore apercevait-on, dans la cour, quelques rosiers rabougris ou des liserons malades dans des vases de fonte. En tout cas, cette cour profonde et triste comme un puits était, pour moi, comme le cœur sonore de la ville. Les bruits de la rue s'y amplifiaient comme dans une caisse de résonance, bruits joyeux qui m'ensoleillaient toute l'âme : tintements sur l'enclume d'un marteau de forgeron, cris aigus des revendeuses, sassements des tonneaux chez le tonnelier du coin, roulements des camions, piaffements des chevaux sur le pavé... et puis, de quart d'heure en quart d'heure, le carillon de la cathédrale. Cette sonnerie cristalline produisait sur moi un effet étrange. C'était, pour mon esprit, comme un bain de pureté. Le soir, l'*Ave Maria* m'ouvrait des royaumes enchantés...

Chez ma tante Forfer, le milieu était tout autre. Après fortune faite, mon oncle s'était retiré à Queuleu, dans une maison de campagne construite par ses soins. Queuleu, devenu aujourd'hui un véritable quartier de Metz, était alors la banlieue, une banlieue qui commençait aux portes de la ville, et où nombre de commerçants messins venaient passer le dimanche en famille. La propriété de mon oncle se composait d'un assez grand jardin aux carrés encadrés de buis, — mi potager, mi jardin d'agrément, — d'une maisonnette coiffée d'ardoise qui mirait ses fenêtres dans un bassin à jet d'eau. Derrière la maisonnette, s'étendait un petit bois, un bosquet de sureaux, de fusains et de noisetiers. Pendant la canicule, il y faisait bon boire de la bière et jouer au tonneau. Tel était ce modeste domaine, où, gâté par ma tante, la meilleure des femmes, j'ai entrevu, pendant de très brefs instants, ce que pouvait être la douceur de vivre.

Tandis que ma tante Forfer tenait, comme elle disait, à « faire sa religion », mon oncle affectait de déblatérer sans cesse contre les prêtres. C'était le bourgeois français frondeur et bon vivant. Avec cela, vieux républicain de quarante-huit. Mon oncle Forfer était surtout très gourmand. Il avait le culte des fleurs et des fruits, — plus particulièrement des fruits et, en général, de tout ce qui est agréable à manger. Il fallait voir tous les embarras qu'il faisait avec ses cloches à melon et les châssis vitrés de ses couches. Quand il commençait à discuter sur les qualités de ses espaliers, c'était à dormir debout. Et, pour tous les soins à donner à ses plants ou à ses repiquages, il se montrait d'une minutie qui excédait jusqu'à son jardinier lui-même, le père Thomassin, pourtant endurci, depuis quarante ans, à ses caprices et à ses colères. Mon oncle était éblouissant sur toutes les questions qui touchaient au jardinage. Mais, où il devenait vraiment admirable, c'est quand il contait ses chasses. On en avait pour deux heures à le laisser parler... Pour moi, j'écoutais, bouche bée, le récit de ces prouesses, tout en regardant miroiter à son index une chevalière d'or, qu'il ne quittait jamais et qui donnait comme un accent à la détonation imaginaire de son fusil, lorsqu'il faisait le geste de presser la gâchette. A ce moment-là, je voyais réellement le lièvre tomber...

Mais ce n'étaient pas seulement les hâbleries savoureuses de

mon oncle Forfer, ou des satisfactions de gourmandise qui me rendaient attrayant le séjour de Queuleu. Je m'y plaisais surtout, parce que j'y voyais le monde en beau. Outre les agréments de la table et d'une existence fertile en menus plaisirs, quelques petites choses, dont j'étais sans doute le seul à percevoir la poésie, contribuaient à me mettre dans ces dispositions d'aimable optimisme. Je me souviens d'un bocal à poissons rouges qui figurait en permanence sur le buffet de la salle à manger, et dont la vue m'a procuré des heures charmantes. Le coup de queue de la dorade, évoluant avec une suprême aisance dans son élément liquide et invisible, m'éblouissait comme un éclair et me laissait dans l'esprit des visions de formes somptueuses et immatérielles. Ou bien, je m'assevais, sur une chaise basse, derrière le vitrage colorié de la porte-fenêtre, qui donnait sur le jardin, et je m'amusais à contempler à travers les carreaux les allées sablées et encadrées de buis rigide, qui semblaient conduire vers je ne savais quelles fabuleuses régions minérales, vers des pays de topaze, de rubis ou de saphir... Par-dessus tout, il y avait le banc solitaire du bosquet, d'où l'on apercevait, par-dessus les remparts, les toits de la ville et, occupant tout le ciel, avec sa lanterne dentelée aux fines découpures de filigrane, la masse aérienne de la cathédrale.

***

Et pourtant, malgré la douce influence de cette atmosphère si française, je ne pouvais pas oublier une présence aussi odieuse que redoutable : l'Allemagne était là, chez nous. Dans notre ville, encore à peu près intacte, vers 1878, les « Prussiens » tenaient le haut du pavé. Pour le sentir cruellement, je n'avais qu'à sortir de notre Thélème de Queuleu, accompagnant mon oncle, qui, en gourmet maniaque, tenait à faire son marché lui-même, ou qui allait tout bonnement porter une corbeille de pêches à un vieil ami. Après avoir franchi le pont-levis de la Porte Mazelle, nous passions devant une guérite repeinte aux couleurs allemandes, et devant un factionnaire bavarois en casque à pointe et en uniforme bleu céleste. Puis, devant le corps de garde, où se pavanait sur un banc un petit sergent à mine arrogante et mêmement costumé d'azur, là, des crosses de fusils, en files imposantes sur des supports fichés en terre,

vous avertissaient tout de suite qu'on ne badinait point avec les nouveaux maîtres.

Cependant, quand j'essaie d'analyser mes impressions d'alors, je constate que ma répulsion pour ces intrus ne m'est pas venue tout de suite. Par un sentiment trop généreux et bien français, on ne nous avait pas enseigné la haine du vainqueur. De sorte que le Metz de l'annexion, envahi par la cohue bigarrée des garnisons germaniques, me donna d'abord l'impression d'un voyage à l'étranger. Je puis dire que mes premières sensations d'exotisme, c'est là que je les ai éprouvées. Ç'a été mon premier dépaysement, mon premier contact avec l'étranger. En effet, un visuel comme moi ne pouvait qu'être extrêmement sensible à ce spectacle d'une humanité si nouvelle pour ses yeux. La variété des uniformes allemands, les lunettes d'or de ces officiers barbus, dont les éperons sonnaient si fièrement sur nos petits trottoirs, leurs casquettes à triple étage, les lourdes bottes des fantassins, tout cela éveillait ma curiosité et me donnait à réfléchir. Instinctivement, j'établissais des comparaisons entre ces soldats et ceux de chez nous. Ces uniformes, généralement de couleur sombre, très sobres d'ornements, de coupe sévère, me faisaient trouver les nôtres fâcheusement voyants, avec quelque chose de futile et de fantaisiste : ils ne me paraissaient pas sérieux, — et cela me causait beaucoup de peine. Et puis, cet air pédant et sûr de soi, cette morgue, cette raideur, cette brutalité soldatesque, tout en m'exaspérant, m'imposaient malgré moi. Je confrontais avec les leurs nos gendarmes et nos douaniers : ceux-ci me semblaient si bourgeois, si négligés, si mal vêtus, et avec cela si débonnaires, si résignés à tout laisser faire et à tout laisser passer, que j'en aurais pleuré. Je me rappelle toujours avec quel chagrin j'apercevais, en arrivant à la douane allemande d'Amanvillers, le colossal chef de gare, insolemment campé au milieu du trottoir, avec sa haute casquette rouge toute chamarrée d'or. Son collègue français de Batilly, l'autre station-frontière, m'affligeait par son manque total de splendeur, sa casquette flasque et sa mine peu belliqueuse. Je sentais du côté allemand, non seulement une discipline, mais une poigne de maître. Cela me révoltait et me fascinait tout ensemble. Pour la première fois, je rencontrais la force sur mon chemin. Je la détestais, — et cependant elle me semblait si nécessaire!

Qu'elle ne fût point de notre côté, je voyais trop ce qu'il nous en coûtait, et j'éprouvais toute l'humiliation du vaincu.

Avec ces hordes militaires, c'étaient aussi des mœurs nouvelles qui envahissaient la ville. Partout des brasseries s'ouvraient, d'innombrables débits de boissons, desservis par des filles à cheveux jaunes, qui portaient des sacoches de cuir à leur ceinture, — et partout aussi des débits de tabac qui étalaient des piles de boîtes de cigares et de gigantesques pipes de porcelaine, des charcuteries regorgeantes de saucisses et de *delikatessen*. Ce débordement de mangeailles, ce fleuve de bière qui se déversait dans des pots de grès à couvercle de plomb, parmi des assiettes de bretzels et d'œufs durs, cette matérialité et cette sensualité allemande nous paraissaient sans doute quelque chose de bien grossier. Mais, tout de même, cela accusait des habitudes de vie large et plantureuse qui contrastaient avec la frugalité française. Il y avait derrière tout cela des intentions de faste et de prodigalité, qui tranchaient sur notre économie un peu mesquine. Je sais bien maintenant que ce luxe et cette aisance germaniques n'étaient, très souvent, que de parade ou de façade. Mais un petit garçon ne raisonne pas tant : il est frappé uniquement par ce qui tombe sous ses yeux. Eh bien! à regarder ces nouveaux venus, j'avais l'impression que, chez eux, on ne lésinait pas comme chez nous, qu'on n'avait pas peur de dépenser, ni de jouir de la vie. Ceux-là mettaient les deux coudes sur la table et piquaient des deux mains au plat de l'existence. Ce bel appétit finissait par donner, lui aussi, une inquiétante impression de force. Assis sur son tonneau, le Gambrinus germanique n'avait pas grand chose à faire pour se métamorphoser en un Wootan redoutable. La formidable Allemagne industrielle, celle de la sidérurgie, des bateaux-monstres et des dirigeables, s'annonçait dès cette époque.

Sous son action énergique et brutale, notre Metz commençait à se transformer. On y construisait une nouvelle gare, pour remplacer la minable petite gare française. Cet édifice, qui visait déjà au colossal, ne brillait certes point par l'élégance et par les proportions heureuses. Il existe encore, à quelques centaines de mètres de la nouvelle gare des Sablons, — celle-ci décidément énorme et franchement hideuse. C'est une lourde bâtisse, écrasée et trapue, mais où l'on n'a pas

épargné les moellons. Elle nous étonnait, à ses débuts, par l'insolence de sa carrure et le pédantisme de ses prétentions ornementales ou architecturales. Je me souviens qu'on lisait au plafond de la salle des pas perdus des vers de Gœthe inscrits en arabesque. On passait de là dans des salles d'attente, qui étaient de véritables mangeoires humaines. Hautes et spacieuses comme des nefs d'églises, elles exhalaient, dès le seuil, une véhémente odeur de tabagie et de cochonnaille. Des pelures de saucisses salissaient les tables, les chopes y ruisselaient du matin au soir. C'est ce qui nous offusquait le plus, nous autres Lorrains : cette confusion de l'endroit où l'on mange et de la salle où l'on cause. Nous nous disions que ces Allemands n'avaient pas le sentiment de la distinction des genres, ni des lieux, — ni d'aucune espèce de distinction. Néanmoins, ces premières manifestations d'impérialisme nous inspiraient un certain respect : c'était tout de même l'affirmation d'une force que nous savions capable de tout.

Vers le même temps, l'aspect de la campagne messine se modifiait, au point que nous ne nous y reconnaissions plus. De tous côtés, on construisait des forts et des casernes. On posait les rails des premiers tramways à chevaux. Visiblement, le vainqueur voulait nous éblouir par une ostentation d'activité, par des promesses de confort et de bien-être, toute une modernisation intense, qui nous faisait paraître plus désolantes la stagnation et la mesquinerie françaises. Hélas ! nous ne voyions rien de pareil de l'autre côté de la frontière. Tandis que les Allemands s'armaient jusqu'aux dents, construisaient leur machine de guerre au grand jour et avec fracas, nous étions obligés de ruser et de nous cacher pour fortifier Verdun, Toul ou Nancy. Et puis, il faut bien avouer que nous nous laissions éblouir par le bluff germanique. La défaite nous avait péniblement surpris, et nous en restions *frappés*, inconsciemment prévenus contre tous les efforts des nôtres et convaincus d'avance qu'ils étaient inutiles. Nous avions une tendance à considérer la défense française comme un jeu d'enfant à côté des préparatifs germaniques. Il est certain, en tout cas, que l'Allemand s'ingéniait à agir tant qu'il pouvait sur nos imaginations. Nous assistions à des revues et à des parades continuelles, à d'incessants défilés de troupes. Une garnison formidable emplissait les rues de la ville. Ainsi s'imposait à nos

esprits l'image d'un peuple conquérant et irrésistible, plein d'une foi tranquille dans son avenir. Avec cela, entreprenant, actif, créant de la richesse, améliorant la vie, élargissant l'horizon. Encore une fois, c'était là une humiliation qui redoublait notre ressentiment contre l'ennemi.

Quoi qu'il en soit, j'enviais les Allemands d'être si sûrs d'eux-mêmes, alors que nous autres nous l'étions si peu. Les enfants de mon âge voyaient flotter devant leurs yeux tous les mirages de la puissance germanique. En France même, nos pédagogues ne cessaient d'exalter l'Allemagne et le maître d'école allemand... Et puis, tout de suite, un ordre rauque qui nous déchirait les oreilles, une brutalité policière ou soldatesque nous restituaient la notion salvatrice de toutes les barrières, de toutes les impossibilités morales qui nous séparaient. Ils avaient beau faire, tenter de nous éblouir, de nous amadouer, ou de nous terroriser : ils n'aboutiraient à rien. Nous savions d'avance que nous ne pourrions jamais nous entendre. Nous n'avions pas les mêmes âmes. Nous n'aurions pas voulu changer nos âmes contre les leurs. Et voici qu'ils avaient la prétention de nous y contraindre. Cette entreprise sur ce qu'il y avait de plus intime et de plus sacré en nous passait toute l'horreur de la défaite.

***

Il me suffisait de jeter les yeux sur les miens, d'écouter les vieux amis de notre famille, pour constater l'abîme ouvert entre le vainqueur et nous. Chez mes parents de Metz, je voyais passer toutes les variétés du bourgeois messin. Ces officiers, ou ces fonctionnaires en retraite, ces rentiers ou ces commerçants, avec qui mon oncle Forfer faisait sa partie, tous les soirs, au café de la Régence, ou que je retrouvais en visite dans la salle à manger de Queuleu, autour du bocal à poissons rouges, — toutes ces bonnes gens m'offraient des exemplaires très spéciaux d'humanité, — en tout cas, infiniment estimables et qui différaient autant que possible de l'Allemand de ce temps-là.

Le bourgeois messin, tel qu'il existait alors, était, en effet, un individu très particulier. Pour s'expliquer cette psychologie individuelle, il est bon de se rappeler que nos ancêtres n'ont jamais voulu être ni Lorrains, ni Français : nous

sommes des citoyens d'Empire, nous sommes nés en terre d'Empire. Metz, ancienne capitale des rois d'Austrasie et qui se souvenait toujours d'avoir reçu l'empereur Charlemagne dans ses murs, république municipale affranchie, après de longues luttes, de l'autorité de son évêque, Metz n'a cessé pendant des siècles, de se défendre contre les ambitions rivales du Roi de France et du duc de Lorraine. Pour maintenir la balance égale entre eux et surtout pour maintenir ses franchises, elle a dû se tourner à plusieurs reprises vers l'Empereur, — mais l'Empereur de Rome, le Roi des Romains. Ce César-là, qu'avaient adopté nos ancêtres, n'a jamais rien eu de commun avec l'Empereur allemand issu de la guerre de 1870. Metz-la-Romaine tenait à rester fidèle à l'Empereur de Rome, — et cela pour toute espèce de raisons : d'intérêt d'abord, puisque la suzeraineté à peu près nominale de l'Empereur lui garantissait sa liberté. Et puis sans doute aussi par attachement à la grandeur et à la beauté des souvenirs antiques. Un mémorialiste local, Philippe de Vigneulles, nous a conservé la mémoire d'une fière réponse faite par les députés de Metz aux mandataires du Roi de France, Charles VII, et du roi René d'Anjou, alors duc de Lorraine et de Bar... « En celui-même jour (de l'année 1444), écrit Philippe de Vigneulles, — furent mandés aulcuns des seigneurs de la cité pour aller à Nancy parlementer à lui, — et les vint quérir un noble héraut appartenant à Roi Charles de France. Alors le conseil fut unis ensemble, et, en nom d'icelle cité, furent commis pour y aller, sire Geoffray Dex, chevalier, et Poincignon Baudoche, lesquels, venus à Nancy, leur fut par le procureur dudit roi Charles faite requête qu'ils voleissent la cité de Mets rendre en leur main et à eux faire féauté comme à leurs souverains. Auxquels les seigneurs devant-dits firent réponse convenable, mais non pas à vouloir du demandant. Car, à brief parler, *ils répondirent pour et au nom de la cité, qu'ils aimeraient mieux tous à mourir qu'il leur fût reproché qu'ils eussent une fois renié la Grant Aigle, qui est l'Empereur de Rome...* »

Voilà donc ce que répondirent Poincignon Baudoche et son compagnon aux mandataires du roi Charles et du roi René. Ils ne dirent point : « nous sommes des Allemands ! nous sommes les féaux de l'Empereur germanique ! » Mais : « plutôt mourir que de renier la Grant Aigle, qui est l'Empereur de Rome. »

Ces Messins tenaient à honneur de rester des sujets de Rome et d'appartenir à la Latinité.

Mais, comme Latins, ils étaient Français par la langue autant que par les mœurs et par les sympathies les plus naturelles. Metz entretenait des relations étroites avec la Champagne. Le Roi de France, comme d'ailleurs le Duc de Lorraine, avait toute espèce de motifs pour convoiter la possession d'une ville si proche, si semblable à ses autres bonnes villes, si à portée de sa main et que la nature elle-même semblait lui offrir. Mais il répugnait aux Messins de renoncer à leurs libertés et ils jugeaient que l'honneur de devenir Français coûtait bien cher. Que de nouveaux impôts à payer, que de servitudes militaires à subir, pour acheter le privilège d'être protégés par le redoutable sire des Fleurs de Lys! Aussi ne fut-ce point sans résistance que les bourgeois de Metz finirent par se résigner à la domination française. A l'époque où je recevais l'enseignement de l'impériale cité, toutes ces résistances n'étaient même plus un souvenir dans l'esprit des Messins. Il n'y en avait plus trace. La fusion était complète entre les Français de France et ceux de l'ancienne république austrasienne. On peut affirmer que jamais peuple n'a ressenti plus douloureusement la présence de l'oppresseur que les Messins de cette génération.

Néanmoins, quelque chose de l'esprit particulariste de leurs ancêtres a toujours subsisté en eux. Cette nuance de caractère, dont je commençais alors à prendre conscience, dans Metz envahie, s'est imprimée en moi profondément... Nous n'étions pas des Français comme les autres. Nous étions à part, puisque nous vivions séparés de la mère-patrie. Du lieu de notre exil, nous croyions la voir mieux, en tout cas, nous la voyions autrement que les Français non séparés. Cette France, à laquelle nous entendions rester fidèles, nous voulions qu'elle fût digne de notre amour et de tout ce que nous endurions pour elle. Elle devait pouvoir soutenir la comparaison avec le pays de nos maîtres passagers. L'Allemand était chez nous : nous le voyions à l'œuvre. Alors, inquiets, nous disions aux nôtres, par-dessus la frontière : « Voilà ce qu'*ils* font ! Et vous, que faites-vous, pour vous défendre et pour nous racheter ?... » Nous avions le sentiment que la France, n'étant pas sans cesse, comme nous, sur le qui-vive, ignorait le guet-apens qui se préparait. Faisait-elle, d'ailleurs, ce qu'il fallait pour résister à l'ennemi ? Avait-

elle même le sens de l'ennemi ? Était-elle décidée à maintenir son rang de grande nation ?... Et, de constater trop souvent l'inconscience ou la faiblesse des nôtres, cela nous était un mortel chagrin. Certes, mes parents ne me laissaient rien voir de leurs angoisses. Mais je les devinais, je les exagérais peut-être. En tout cas, ce sentiment de l'insouciance française a été une des tristesses qui ont le plus assombri mes jeunes années.

Tout cela nous rendait aussi durs à l'espérance que prompts à nous alarmer. Toujours en transe, nous criions aux Français : « Faites triompher la France, ou nous périssons ! » Et c'est pourquoi nous jugions sévèrement les luttes de parti, les abdications de la dignité nationale, les atteintes portées au prestige et à la force réelle du pays par la sottise, l'ignorance et la légèreté de bas politiciens, enfin tout ce qui divisait et affaiblissait la France aux yeux de l'étranger.

***

Nous Français, nous Messins, nous nous sentions, malgré tout, des civilisés supérieurs. Et, plus que partout ailleurs, c'est dans notre cathédrale que nous prenions conscience de cette supériorité. Elle était notre grand refuge contre l'Allemagne. Dans ce milieu si français, que la Germanie bloquait de tous côtés, il nous semblait trouver comme un commencement de revanche.

Même à l'extérieur de l'édifice, nous pouvions encore avoir cette impression. En ce temps-là, le décor classique construit par Boffrand existait dans son intégrité. La Place d'Armes était intacte. Sur ses quatre faces, elle offrait un ensemble parfait de bâtisses Louis XV. Le grand portail s'ornait toujours de la colonnade corinthienne, érigée en souvenir de la maladie du Bien-aimé. Cette vaste ordonnance avait quelque chose d'harmonieux et, tout ensemble, de calme et de fort, qui ne jurait point avec le gothique très sobre de la cathédrale. C'était comme la base puissante et solide, le rude piédestal, au-dessus de quoi les magiciens du moyen âge avaient élancé la végétation légère de leurs colonnettes, de leurs clochetons et de leurs pinacles. On ne sait quelle démence archéologique, quel besoin de morne unité a jeté bas toute une partie de ce décor. Il est certain que la Place d'Armes y a perdu quelque chose de sa physionomie française.

En revanche, l'intérieur de la cathédrale n'a pas bougé. Telle je l'ai vue et revue entre cinq et douze ans, telle elle est demeurée. Elle m'a toujours été chère. Dès que mes yeux s'ouvrirent à la beauté, elle agit sur mon esprit et sur mon imagination, sur mon âme tout entière, avec une force irrésistible et douce. Après mon église de Spincourt et aussi celle de Briey, elle a été une de mes grandes éducatrices. Je ne me demandais pas alors si elle était française ou non : je savais seulement que je l'aimais.

Parmi les cathédrales de France, il faut d'ailleurs avouer que c'est une des plus belles. Elle vient immédiatement après la pléiade des sept grandes cathédrales françaises, les sept grandes étoiles de notre art médiéval. Elle se place au premier rang après celles-ci, qui sont hors cadre. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est achevée dans tout son ensemble, qu'elle offre, en somme, une belle unité de style à travers le développement de son architecture et de sa sculpture, qui vont du gothique pur au gothique flamboyant. Ce qui frappe tout de suite, quand on pénètre dans son vaisseau, c'en est la clarté et la hauteur, — une hauteur de voûtes qui rivalise avec celle d'Amiens. Cette nef blanche et claire est élancée comme deux mains jointes pour une prière perpétuelle. On avance vers le chœur, on s'arrête à la croisée du transept, devant la coulée somptueuse des verrières, et l'on a l'illusion d'une immense cage de verre, aérée et splendide, presque immatérielle à force de sveltesse et de ténuité.

La Sainte-Chapelle elle-même, plus resserrée et plus sombre, ne produit pas une égale impression de légèreté lumineuse. Il n'y a que la nef de Reims qui en approche. Et de fait, ces deux cathédrales semblent proches parentes. Quand on considère la nôtre avec quelque attention, on croit voir la fille de Notre-Dame de Reims. Même clarté, même atmosphère de joie, même élégance, sobre et sérieuse, dans les draperies et les feuilles de chêne sculptées qui s'enroulent aux chapiteaux, ou qui recouvrent les surfaces planes. Le caractère de sérieux et de sobriété est peut-être plus accentué chez nous. Notre goût l'exige ainsi. Mais la douceur champenoise tempère heureusement l'austérité lorraine : de sorte que ce magnifique édifice apparaît comme une plante naturelle de nos provinces de l'Est. Son architecte lui-même, qui porte un nom français, — maître

Pierre Perrat, — semble avoir été l'un des nôtres. Sous la domination allemande, c'était un réconfort que de lire, en un excellent français du XIVe siècle, la modeste épitaphe de ce grand artiste, encastrée dans le mur d'un des bas-côtés, près d'un autel latéral : « Dessous cest altelt, gist maistre Pierre Perrat, le masson, maistre de l'owraige de l'églixe de saiants et maistre de l'owraige de la citeit de Metz et de l'églixe des Carmes et de la grant églixe de Toult et de Verdun, qui morut le XXVe jour du moi de Julet, l'an de gratce notre Signour M et CCCC... » Quand on avait lu ces lignes, il suffisait de songer à la parole de Bossuet ou de Lacordaire, tombant là-bas, sous la grande nef, des hauteurs de la chaire, pour se sentir environné de tous côtés par le génie de notre France.

Et pourtant, cette église messine porte l'empreinte de tous ses maîtres, ou de tous ceux qui l'ont convoitée. Ils y ont laissé la trace de leur passage, depuis le portique corinthien de Louis XV et le porche néo-gothique de Guillaume II jusqu'aux vitraux du chœur, où brillent, en belle place, les armes de Lorraine, avec une figure de l'Espérance et l'ambitieuse devise de cette maison ducale, obstinée dans son rêve d'empire : *J'espère avoir*. Mais, sauf peut-être le néo-gothique allemand du grand porche, tout cela se fond dans une même ambiance catholique et française.

Assurément, en cette année 77, j'étais bien incapable d'analyser tous ces caractères. C'était assez, pour moi, comme pour les miens, de nous sentir chez nous dans notre cathédrale. Pour ma part, ce que j'y voyais presque uniquement, ce que j'en admirais par-dessus tout, c'était la splendeur vraiment extraordinaire des vitraux. De qui nos pères ont-ils appris cet art merveilleux du vitrail ? De Byzance, ou de l'Asie ? En tout cas, il paraît nous être venu de l'Orient. Mais cet art oriental, comme nos ouvriers l'ont transfiguré ! Quelle végétation luxuriante et éblouissante a donnée l'arbre exotique transplanté sur notre sol ! Dans un de ses livres, Loti s'est pâmé d'admiration devant les petits vitraux en stuc de la mosquée d'Omar, à Jérusalem : ils sont, en effet, fort jolis, mais combien inférieurs aux nôtres ! Comparés à ceux de nos cathédrales, c'est l'enfance de l'art. Le coup de génie, ç'a été d'adapter à nos pays du Nord le verre colorié, fils des pays de soleil. Là-bas, à Mossoul ou à Bagdad, dans l'ombre fraîche des koubas, quand tout brûle et

resplendit au dehors, il suffit de quelques gouttes lumineuses perçant la blancheur mate des parois pour rappeler la chaleur et la lumière terrible de la rue. Chez nous, sous nos ciels nébuleux, il fallait de vastes surfaces transparentes, imprégnées des couleurs les plus vives et les plus chaudes, pour donner l'illusion d'un grand flamboiement de soleil, d'un brasier inextinguible, d'un plein midi ou d'un couchant perpétuel : c'était tout l'Orient pris dans les arcatures, frêles comme des toiles d'araignée, de nos cathédrales...

Pendant les offices, je contemplais amoureusement les deux roses du transept, avec les étages de vitraux qui les supportent et qui descendent jusqu'au ras du sol. Les murailles, ainsi évidées du haut en bas, n'existent, pour ainsi dire, plus ; ce sont d'immenses panneaux de couleur et de lumière, qui semblent des porches ouverts à deux battants sur les splendeurs de l'Invisible. Devant celui du Sud, on ne se demande pas si ce sont des prélats, des seigneurs ou des saintes, en costume du XVIe siècle, avec les crevés de leurs pourpoints et les fraises de leurs corsages, que représentent ces rangées de figures épanouies sur le fond rouge et or des verrières : on ne perçoit que ce rutilement vermeil et cette pourpre intense, qu'on croirait nourrie de tout le sang glorieux des martyrs. Et, devant la rose du Nord, ou la grande rose du portail, on ne cherche pas non plus à deviner quels personnages de la cour céleste sont là pourtraits dans des niches fantastiques : ces couleurs apaisées, ces rouges et ces roses pâles, ces jaunes éteints, ces bleus de turquoises mourantes, émergeant d'une vaste blancheur diffuse, font songer à des parterres de lys, entre lesquels des fleurs coupées agonisent...

Je ne saurais dire quelle espèce de fascination j'éprouvais là, en face de ces portes de lumière, tandis que le chant grave du *Magnificat* ou du *Tantum ergo* emplissait les nefs. C'était une exaltation continue de mes sens et de ma pensée. Ces verrières, cette formidable végétation architecturale ont rendu mes yeux exigeants et mon imagination avide de splendeur. Mon aspiration vers l'Orient, vers la lumière et la joie du Sud, en recevait comme un encouragement. Et puis la grandeur de l'ensemble me saisissait : « Souvenez-vous de faire grand, nous disait la cathédrale, dussiez-vous y périr. » Enfin, cet élan des voûtes, cette spiritualité de l'immense vaisseau, ces allusions perpétuelles à l'Ineffable, dont les transparences des verrières

m'offraient comme un rayonnant symbole, — toutes ces hautes influences me pénétraient à la fois. Et, au milieu de ce grand effort partout sensible, à côté de cette tendance au colossal et au démesuré, le conseil classique qui descendait de ces piliers et de ces murailles, à la décoration si sobre, parfois nues jusqu'à l'abstraction, la mesure et le rythme français s'imposant au faste asiatique et latin...

Ainsi me parlait, pendant l'office, l' « ouvraige » de maître Pierre Perrat, dans l'impériale « cité de Mets ».

III. — LES JOURS GRIS DE MA DOUZIÈME ANNÉE

Les vacances que je passai à Metz cette année-là, après mon voyage en Champagne, furent l'unique oasis de mon existence, jusqu'à la date encore lointaine de mon entrée au lycée. Une interminable série de jours mornes et à peu près dénués de toute joie allait commencer pour moi. Dès le mois d'octobre, j'étais revenu à Briey et j'avais commencé à prendre les leçons de « mon abbé ». Vraiment, je ne me rappelle pas avoir traversé, dans toute ma vie, une période plus triste, plus plate et plus misérable, plus près de la terre. Peut-être aussi qu'à ce moment-là toutes les forces de mon être étaient absorbées par le travail de la croissance. Je vivais d'une vie presque exclusivement animale, sans autre diversion d'ordre intellectuel que des leçons toutes mécaniques, où ni mon cœur ni mon esprit ne se sentaient intéressés. Je me laissais aller à des amusements quelconques, qui ne ressemblaient en rien à ma vraie nature. C'est le temps où j'ai collectionné des timbres-poste, où je lisais les romans de Jules Verne, où je me passionnais pour les marionnettes de la foire, notamment pour un théâtre ambulant, célèbre dans toute la région, qu'on appelait du nom de son propriétaire, le Père Boquillon, et qui représentait *Geneviève de Brabant* et *la Servante de Palaiseau*. Je ne rêvais plus que des marionnettes de Boquillon et j'essayais, moi aussi, de jouer la Servante de Palaiseau et Geneviève de Brabant devant un auditoire de petits camarades. Mais il n'y avait là que pur mimétisme de ma part. L'imagination, comme le sentiment, était absente de ces essais dramatiques... Quand je me revois à cette époque de misère intellectuelle et sentimentale, j'en arrive à me demander si c'était bien moi. Si je n'avais l'expé-

rience des pires chutes, accompagnées de l'intuition extrêmement vive de tout ce que je perds et de tout ce que je sacrifie, au moment même et dans l'acte même de la chute, je serais tenté de croire, comme certains psychiatres superficiels, à un dédoublement ou à un changement de personnalité. Mais non hélas! C'était bien *moi*, — moi avec tout le fardeau de ma destinée, tout mon bagage de passivités et de virtualités latentes, ou momentanément assoupies.

Dans tout ce gris et tout ce terre-à-terre, l'unique fait lumineux, comme l'unique sursaut de mon âme, fut ma première communion.

***

C'était une grave affaire, — je ne saurais trop le répéter, — aux yeux de nos gens de Briey, comme à ceux de mes parents et aux miens, — qu'une première communion. Pour nous enfants, cela allait même jusqu'à l'épouvante. Il y avait là certainement, dans ce sentiment de terreur en face d'un acte de pur amour, une survivance du vieil esprit gallican et janséniste.

Quoi qu'il en soit, la préparation à cet acte allait occuper la majeure partie de mon année. Je m'y appliquais en toute conscience, et je me soumettais avec une bonne volonté et une humilité entières à tout ce qu'on exigeait de moi. C'était très compliqué et très absorbant : catéchisme tous les jours, je veux dire récitation du catéchisme, suivie d'instruction religieuse, rédaction du cours, récitation de l'évangile, — j'ai su par cœur le long évangile de la Passion, — puis le confessionnal toutes les semaines, l'assistance rigoureuse à tous les offices. Encore une fois, je me prêtais à tous ces exercices avec une docilité parfaite. Malheureusement, rien de vivant, ni de bienfaisant n'en résultait pour moi. Notre catéchiste ignorait toujours l'art de toucher mon âme...

Mais qu'on m'entende bien! Je ne prétends, par là, reprocher quoi que ce soit à nos prêtres lorrains. Ils me donnaient réellement tout ce qu'ils avaient, tout ce qu'ils pouvaient. Ces prêtres étaient admirables de conscience et de dévouement. Eux aussi, et plus que moi sans doute, ils étaient convaincus qu'une première communion est une grave affaire. Ils se donnaient de tout leur cœur à la préparation de cet acte. Ils nous apprenaient tout ce qu'ils savaient, ou tout ce qu'ils jugeaient

utile de nous apprendre. Grâce à eux, nous eûmes de notre religion une connaissance aussi approfondie que possible pour des enfants de douze ans. Le curé lui-même, M. l'archiprêtre Schwob, nous faisait le catéchisme, exerçait sur nous une surveillance morale de tous les instants, s'imposait de fastidieuses séances de confessionnal, assistait à nos jeux dans un grand jardin, où il avait installé un patronage.

Ces hommes entendaient remplir, dans le plus petit détail, tous leurs devoirs d'éducateurs. Et, de fait, cette éducation si sérieuse, si austère, voire un peu dure, a marqué d'une empreinte ineffaçable tous ceux qui l'ont subie. Évidemment, on peut en critiquer l'extrême rigueur. Mais ces éducateurs avaient affaire à des caractères tellement rudes, tellement difficiles à dompter! Quand je songe qu'ils arrivaient à tenir en bride d'affreuses petites brutes, à leur donner, ne fût-ce que pour un moment, une apparence humaine, je ne puis que les admirer. Leur seul tort peut-être était de ne voir que ces garnements et de se représenter tous les enfants sur leur modèle. Pour moi, mis au régime des pires polissons, je me sentais blessé d'une telle méconnaissance de mon être intime, et, si je ne me révoltais pas, je souffrais secrètement.

Je comprenais donc que je n'avais plus aucun secours à espérer de ce côté-là, du moins aucune aide à ma convenance. Tout ce qu'ils avaient pu faire, c'était d'avertir mon intelligence. Leur enseignement donnait encore plus de poids à toutes les raisons qui me faisaient considérer cette action prochaine comme étant de la dernière importance. A mesure que la date s'en approchait, mes appréhensions redoublaient. Je sentais davantage mon indignité. Car j'avais la conscience trouble et le cœur déjà lourd de remords... Comment me préparer à recevoir le Visiteur que l'on m'annonçait? Je tremblais d'une telle approche, et je m'étonnais que mes catéchistes n'en fussent pas, comme moi, bouleversés d'émotion et comme anéantis de crainte autant que d'adoration! Je voyais bien que, pour eux, il s'agissait d'une obligation très sérieuse, très stricte, très différente, certes, d'une pure formalité, mais enfin d'une obligation et rien de plus. Alors, dans un frisson d'attente, je résolus d'aller tout seul, malgré mes terreurs, au devant de l'Hôte, et de faire pour Lui tout ce que je pourrais...

Il me faut bien ajouter que je n'eus pas grand mérite à

cela. D'office, je fus mis en retraite avec mes camarades, huit jours avant le grand dimanche. Toute une semaine, nous vécûmes cloîtrés dans le jardin du patronage, sur le chemin de la Forêt. Du premier étage de la maison rustique, où nous étions réunis, on n'apercevait, à travers les fenêtres sans rideaux, que la grande plaine toute nue de Lantefontaine, avec ses longues files de peupliers, au bord de la route : c'était le « désert affreux » que cherchaient ces messieurs de Port-Royal pour leurs pieuses méditations. Là, notre temps se partageait entre des exercices de piété, des lectures édifiantes et des récréations, pour moi fort ennuyeuses... Eh! bien, ce sont ces huit jours de retraite que j'approfondis à ma manière. Pendant les heures de silence ou de lecture, j'arrivais à m'abstraire du milieu sans joie et j'entrais en colloque avec moi-même. Cette conversation, dont parle Pascal, et que l'homme soutient avec lui seul, je ne sais si je réussis à la « bien régler ». Mais ce dont je suis sûr, c'est que, durant ce colloque, un grand problème se dressa devant mon esprit, — et ce n'était rien moins que celui de la destinée.

Le premier bénéfice que j'en obtins, ce fut de me tirer de mon plan habituel, pour me situer sur un plan supérieur, que je n'avais fait, jusque-là, que d'entrevoir : ce jour intellectuel, dont tous les mystiques ont parlé, où les choses ne vous apparaissent plus les mêmes, où vous sentez, avec un cruel déchirement, votre misère et votre ignominie, la laideur de vos passions, la vanité de tout ce que vous avez aimé, la vanité de tout, en dehors de l'éternel et du parfait, — et cela avec une clarté d'évidence, un caractère de réalité transcendante, que tous les mystiques encore ont signalé.

C'est vraiment la révélation d'un ordre d'existence, auprès duquel toutes les autres réalités non seulement pâlissent, mais ne semblent plus qu'un chaos de désespérance. Toute la joie et tout l'effort de l'homme, c'est de se mettre d'accord avec cet Ordre suprême. Alors je me disais : « Tu n'as qu'une vie, une vie brève pour te hausser jusqu'à cet état de vie parfaite. Vas-tu la manquer? Vas-tu continuer à tisser autour de toi le réseau de servitudes, les mailles de péché qui te retiennent captif dans « le lieu sans ordre, où habite une perpétuelle horreur, » comme dit l'Écriture ? Que deviendras-tu, quand tu ne pourras plus jouir de tes sens, quand tes sens te trahi-

ront, quand ton esprit obscurci se voilera tout à fait, quand il ne te restera plus que ton cœur, ton pauvre cœur acharné à ne pas mourir?... Ah! il me restera Vous, Seigneur, si vous venez à mon aide! Je connais trop ma misère. Laissez-moi appuyer ma faiblesse sur votre toute-puissance!... » Ainsi, malgré l'effroi qu'on m'avait inspiré de Lui, le Médiateur m'apparaissait comme l'unique refuge. Je puis dire que j'allai au-devant de Lui de toute mon âme. Je savais d'avance que je retomberais. Mais qu'au moins pendant ces huit jours, je fusse digne de Le recevoir! Retrouver, au moins pendant ces courts instants, l'état de pureté, d'innocence baptismale, où j'avais vécu du temps de Jean Louis! Je m'y efforçai tant que je pus... Ah! je puis me rendre ce témoignage que le Visiteur fut bien reçu!

Et ainsi cette semaine, qui se termina le 19 mai 1879, fut pour moi une halte sur le seuil d'un pays nouveau, un pays dont je devais avoir désormais la nostalgie inguérissable. Ce grand dimanche fut un des sommets de ma vie.

* * *

Je tâchai de m'y maintenir le plus longtemps possible. Tel que j'étais, pauvre âme à l'abandon, je parvins tout de même à m'y maintenir assez longtemps. Le rayonnement de cet acte fut long à s'effacer de ma mémoire. Cela dura, je crois bien, pendant tout le reste de l'année, jusqu'au moment où je dus m'occuper d'autres préparatifs : je veux dire me préparer à entrer au lycée.

Il avait été décidé que j'entrerais au lycée de Bar-le-Duc, et cela d'abord pour des raisons d'économie. La pension d'internat y était moins chère qu'au lycée de Nancy. Et puis enfin, j'étais né à Spincourt, j'étais meusien. Il convenait de me rattacher à mon chef-lieu... Je m'apprivoisais peu à peu à cette triste perspective. Je me souviens même que, lorsque ma famille reçut le prospectus de cet établissement, la vignette gravée en tête de la feuille et qui le représentait comme un séjour enchanteur, fit naître en moi les plus charmantes espérances... Mais quand, au mois de septembre, je touchai, si je puis dire, de mes mains, la réalité imminente de la séparation, quand je vis mon trousseau empaqueté, mes serviettes marquées de mon numéro, comme on marque le linge d'un forçat, alors je me sentis plongé dans une désolation sans

bornes. Je ne voulais plus partir. Je me découvrais pour « mon abbé » une affection et une admiration sans mélange : il était la bonté même, la science infuse. Je proclamais qu'avec lui je ferais des progrès merveilleux, que j'étais sûr de pouvoir affronter les examens les plus terribles, — et conséquemment que je ne voulais pas partir... Rester, rester à tout prix! Pour cela, j'accepterais tout, — tout, même Mlle Mimi, ses verrues, son bonnet jaune et les bourrasques de son accueil!...

Et puis, comme trois ans auparavant, lorsque je dus quitter Spincourt, je finis par me résigner, tellement la considération du devoir était puissante sur mon esprit. Cela se devait! Donc il n'y avait pas à dire non!... Mais quelle tristesse! Que pouvais-je bien pressentir de funeste, pour être triste à ce point? Avais-je déjà l'intuition de la descente, où je m'engageais de plus en plus, une descente qui allait me mener si bas!.. Ah! de longtemps je ne toucherais au sommet où, pendant huit grands jours, je m'étais maintenu dans le jardin austère de Briey! Mes élans d'âme, mes illuminations de Spincourt, la perception d'une réalité autre que la terre épaisse où s'enfonçaient mes souliers, — qu'est-ce que tout cela allait devenir?

Pourtant, si j'avais été capable alors de réfléchir sur moi-même, j'aurais trouvé plus d'un motif de ne point désespérer. J'étais plus riche que je ne pensais. Avec mon petit trousseau d'écolier, j'emportais tout un bagage d'idées et de vertus salvatrices. Spincourt, Briey, Metz, le milieu familial m'avaient armé. Tout le passé bourgeois que j'avais appris à chérir chez mes bonnes tantes, ces siècles de vieille civilisation lentement amassée, dont j'avais goûté la douceur, tout cela me fournissait de quoi résister aux pires assauts des puissances de décomposition. Dès ce temps-là, j'avais une sainte horreur de la foule, sans toutefois rien partager des mépris païens d'un Gobineau, qui divise l'humanité en trois catégories : les fils de roi, les coquins et les imbéciles. J'avais le plus profond respect et la plus grande tendresse pour tous ceux qui peuvent s'appeler les enfants de Dieu, ou les fils de la lumière, parmi lesquels je range tous les humbles au cœur droit. Mais les malins et les brutes à deux pieds m'ont toujours soulevé le cœur de dégoût. Cette vue pessimiste des hommes servait de contrepoids à l'idéalisme trop généreux dont on m'avait pénétré. A douze ans,

j'étais convaincu non seulement qu'il faut se dévouer au service du bien et de la vérité, mais qu'il faut, en toute occasion, se sacrifier à autrui, céder sa place, être poli et serviable, — que c'est là une règle absolue pour tout le monde et que les mauvaises gens elles-mêmes la respectent, si elles ne la mettent point en pratique. Ma formation religieuse pouvait bien se défaire : il m'en resterait au moins ce levain de bonté et de charité.

Certes, je ne songeais pas encore à la littérature ni à l'art. Je n'en avais aucune idée. Le sens même de la beauté s'éclipsait en moi. Ma vie nouvelle allait m'en détourner de plus en plus. Au fond, la beauté restait mon grand culte, la grande passion de toute ma vie, qui devait finalement me sauver... Il me manquait, hélas! la liberté d'aller vers elle. Être un homme libre, — être un homme, — que ce serait difficile! Je devrais commencer par gagner ma vie, — et pas seulement la mienne, mais peut-être aussi celle des miens. Ah oui! ce serait dur! Je devinais une chose horrible : que les hommes sont ennemis de la beauté comme de la liberté, de tous ceux qui vivent en marge du troupeau, de l'artiste comme de l'ascète. Pour arriver à mes fins, il me faudrait ruser avec la loi du plus fort, frauder peut-être. Je serais obligé de voler mon idéal, ou de m'en emparer violemment. Mais d'abord travailler, — travailler longtemps, péniblement, fournir un effort épuisant pour un mince résultat : voilà la perspective qui s'ouvrait devant moi. Et je me répétais : « Tu seras seul! Personne ne t'aidera! Ne compte que sur toi... »

J'en avais déjà fait la cruelle expérience. Mais je te l'ai dit, cher ami : j'étais un petit garçon courageux. Je n'ai pas seulement résisté à tout, — j'ai vaincu.

En cette année 1878, par un soir pluvieux d'octobre, lorsque j'arrivai à Bar-le-Duc et que je me mis en route vers le lycée, mon petit sac à la main, pataugeant dans la boue avec des inconnus qui étaient mes nouveaux camarades, j'étais certes bien abattu, bien découragé. Sur la ville maussade pesait un de ces ciels bas et fermés qui donnent envie de mourir. Mais mon bon ange me suivait, dans la boue du chemin, sans me révéler sa présence il se tenait derrière moi, — j'en suis sûr maintenant! Et ainsi, je pouvais marcher sans trembler vers les jours désolants qui s'annonçaient...

ÉPILOGUE

Pour des raisons personnelles et qu'il m'est, en ce moment, interdit de préciser, Perbal arrêta ici, l'histoire de sa vie enfantine. On peut juger sans doute que cet arrêt, au seuil de l'adolescence, alors que sa destinée s'infléchissait dans un sens nouveau, forme une coupure assez naturelle. Mais il y eut d'autres raisons qui interrompirent son récit. Depuis quelque temps, l'agitation où il avait vécu pendant la première semaine de son séjour à Font-Romeu, venait de recommencer. Des visiteurs, que personne ne voyait arriver et qui traversaient l'hôtel à peu près inaperçus, s'enfermaient avec lui, pendant des heures, dans son appartement du premier étage. Et ces personnages disparaissaient comme ils étaient venus. Toujours plus mystérieux qu'un muet du sérail, Cacambo ne faisait que la navette entre l'hôtel et des lieux inconnus. Des télégrammes affluaient constamment, s'empilaient sur la table de Perbal. Sans qu'il y eût fait la moindre allusion, j'avais la certitude que des événements graves se préparaient pour lui... Brusquement, il me déclara :

— Je pars! Je m'embarque à Bordeaux sur le prochain paquebot... D'ici là, j'ai cinq jours devant moi. Veux-tu m'accompagner? Je ferai le trajet par la route avec la voiture que tu connais et où ta place t'attend. Comme cela, si nous n'avons pas le temps de tout nous dire, nous nous serons dit au moins les choses essentielles.

— Soit! répondis-je : partons ensemble !... Et nous nous arrêterons à Hendaye, — qui est un de mes reposoirs, à moi, — un des paysages de France parmi les plus beaux et les plus émouvants que je connaisse... et que tu ne connais pas, j'en suis sûr!

Perbal confessa, en effet, qu'il ne connaissait point Hendaye et il consentit volontiers à s'y arrêter, par amitié pour moi.

Incontinent, nous procédâmes à nos préparatifs de départ. La semaine d'avant, Silvange, qui assistait en tiers à la plupart de nos entretiens, nous avait quittés. Guéri d'une façon inespérée, après une longue et chanceuse convalescence, il retournait, plein de joie, vers ses chères églises d'Afrique. Quand il vint prendre congé de nous avec le religieux catalan qui était, à l'Ermitage, son voisin de chambre, Perbal lui dit :

— Je ne te dis pas adieu! Je suis sûr que nous nous reverrons..

Le Père Blanc baissa ses yeux gris dans sa grande barbe de varech et, les paupières closes, d'un ton mystique, il répondit :

— Oui, nous nous reverrons, je l'espère... au ciel!

— Doucement! fit Perbal, en riant... Moi je ne suis pas si pressé que toi de te retrouver dans cet endroit-là!

Il se recula, regarda un instant son camarade d'enfance, d'un regard qui l'enveloppait de la tête aux pieds, qui semblait éprouver, d'une seule touche, les résistances de son corps comme les ressorts de son âme ; et, l'ayant embrassé, il prononça, avec une légère altération de la voix, qui ressemblait à un imperceptible brisement de sanglot :

— Au revoir, mon vieux! Nous nous reverrons : j'en suis sûr! Nos deux chemins nous ramèneront l'un vers l'autre...

En attendant, ils allaient se mettre en marche dans deux directions qui semblaient à l'opposé l'une de l'autre.

Nous partîmes, Jean et moi, huit jours plus tard, par cette admirable route de montagne, qui, pendant des lieues et des lieues, n'est qu'un perpétuel spectacle des plus hautes magnificences naturelles. Nous traversâmes le Val de Carol, étrange comme un vestige oublié des temps carolingiens et des jours de terreur, où les moûtiers romans barraient le chemin aux Maures. Dans la neige et l'herbe rare, nous franchîmes le col de Puymorens, nous redescendîmes, au milieu des pins et des torrents, par Ax-les-Thermes et Saint-Girons, vers les Pyrénées romantiques de Luchon, de Cauterets, des Eaux-Bonnes et de Cambo... Enfin, ce fut Hendaye-la-vaporeuse, la reine des mauves et des gris couleur de nacre.

Du petit hôtel, où nous passâmes la nuit, nous contemplions, au réveil, par les fenêtres ouvertes des miradors, le divin paysage de la lagune et des monts de Biscaye. Tout au fond, derrière la barre sablonneuse de la Bidassoa, les grandes eaux mouvantes et sombres de l'Atlantique, et, réfléchie dans l'immense miroir de l'estuaire, la belle courbe des collines basques, d'un vert frais comme celui des pommes mûrissantes, ces collines pelées où l'on n'aperçoit, çà et là, qu'un arbre isolé, le toit rouge d'une maison de paysan et, dans la dépression des crêtes presque rectilignes, le clocher grêle de Notre-Dame de Guadalupe, — ces collines un peu âpres, et qui semblent taillées à coup de serpe comme les gens du pays, avec leurs bérets de laine, leur forte ossature, leurs profils de

bœufs et leur teint de brique : pays rude et vigoureusement marqué, dernier promontoire d'un continent détruit, — puis, au centre du grand miroir suave, telles certaines apparitions imprévues de Stamboul au-dessus des Eaux d'Asie ou de la Corne d'Or, une silhouette inoubliable et singulière : Fontarabie et son noir campanile se dressant là, à cette extrême pointe des terres ibériques, comme la face hautaine et fermée de la plus vieille Espagne ; — Fontarabie, qui, comme Stamboul, déçoit le visiteur, lorsqu'il y pénètre, qui n'a rien de rare à montrer, mais qui est une figure unique, un hiéroglyphe peut-être vide de sens, et qui arrête la vue, par la seule raison qu'il est placé là, juste à cet endroit-là, dans ce cadre sans pareil... Enfin, se détachant sur les fonds bleus très doux et les rousseurs ardentes du ciel, les colosses violets des monts de Navarre...

Paysage instable, fréquemment noyé d'eau, qui, d'une minute à l'autre, sourit et s'enténèbre. Nous eûmes le temps de le voir s'assombrir, s'envelopper des haillons sales de la pluie. Et puis, bientôt, à travers la douceur cotonneuse des nuées, la face mauve du ciel et des monts reparaissait, se réfléchissait immensément dans les eaux nacrées de la lagune...

— Comme on comprend, me dit Perbal, que Loti soit venu se réfugier là, pour se préparer à mourir !... L'air est doux comme dans une chambre de malade...

La pensée du grand poète qui aima tant ce pays basque nous conduisit tout naturellement vers la vieille maison bourgeoise qu'il avait achetée tout en bas d'Hendaye, presque au ras des flots. De là, il pouvait avoir l'illusion d'être en pleine mer, sans pourtant perdre de vue les belles couleurs et les belles lignes de cette terre naïve et vénérable, qui est parmi les plus antiques du monde. Nous cherchâmes pieusement ce suprême refuge du grand magicien moribond. Tout était déjà bouleversé. La trace de ce passant illustre n'existait déjà plus. Nous en fûmes si péniblement frappés que, pendant un assez long temps, Perbal et moi, nous n'échangeâmes pas une parole. Tout à nos pensées, nous descendîmes vers la plage. Je sentais bien que mon ami était, comme moi, obsédé par le souvenir du mort. Subitement, Jean me dit :

— Quelle misère ! Il est mort désespéré !...

— Qu'en sais-tu ? Et qu'en savons-nous ? La mort est le mystère des mystères. La face des mourants ne trahit aucun secret !...

— En tout cas, personne n'aura eu comme lui l'horreur et peut-être l'épouvante de la mort... Voilà un état d'âme que je ne puis plus comprendre et qui procède d'une incertitude, peut-être d'une faiblesse foncière! Prises de vertiges l'intelligence et la volonté hésitent, finissent par sombrer! Quelle misère! Quelle misère! Non, non! mille fois non! Il faut savoir prendre un parti! Il faut avoir le courage de prendre un parti! Moi, j'ai pris le mien! Je n'ai pas peur de la mort! Je sais ce qui m'attend! Je vais joyeusement au-devant de mon destin! Advienne que pourra!...

Nous étions arrivés tout au bord de la mer, sur la route en terrasse qui domine la plage. En cette minute, un grand zéphyr balayait les plaines grises de l'Atlantique. Les chevaux cabrés des vagues déferlaient sur nous en ordre de bataille. C'était un bruit de mêlée confuse. Des explosions formidables retentissaient contre les roches géantes de Saint-Jean-de-Luz et de Biarritz. Dans la lumière déchaînée du couchant, que les coups de brise semblaient déchirer en lambeaux splendides, le spectacle était réellement lyrique :

— Que c'est beau! Que c'est beau! me dit Perbal en me prenant la main, comme à quinze ans, quand il me récitait des vers sublimes inconnus de moi... Ah! mon vieux, tant que je serai capable de ces enthousiasmes, je me croirai toujours bon pour le service!...

Nous étions descendus lentement vers la mer, en suivant la route à pied. L'auto nous avait précédés. Le moment était venu de nous séparer... Je considérai Perbal intensément, comme si j'avais voulu graver à jamais son visage dans ma mémoire. Je ne savais vers quoi il marchait. Je tremblais au fond de moi... Mais cette exaltation, dans cette fermeté d'âme, me rassurait malgré les pires pressentiments.

Nous nous étreignîmes rapidement. Simple formalité du départ : il y avait déjà longtemps qu'en esprit nous nous étions dit adieu. Il reclaqua rudement la portière. L'auto démarra très vite. Et moi, je restai à la même place, assis sur un petit mur, au bord de la mer retentissante. Je le suivais des yeux, je le regardais fuir vers les monts violets, jusqu'au moment où il disparut dans la féerie du crépuscule...

LOUIS BERTRAND.

LES MALADIES DE LA DÉMOCRATIE

LA PARLEMENTARITE

Je voudrais, après cinq ans de méditation silencieuse, reprendre une question qui me préoccupe depuis plus de trente ans, et dont l'intérêt désormais immédiat, l'importance vraiment capitale, ne sauraient maintenant échapper à personne.

Les « maladies de la démocratie, » ce titre est expressif, et il est à peu près exact ; mais à peu près seulement, car ces maladies, si répandues aujourd'hui dans le monde et qui ont pris l'allure épidémique, ne sont pas, par un privilège à rebours, le propre de la démocratie, si l'on entend par là la forme de gouvernement républicaine. Elles y sont sans doute plus malignes qu'ailleurs, parce que le milieu est plus favorable à leur développement, la résistance de l'organisme politique plus faible, et, par conséquent, sa réceptivité plus grande. Pourtant elles apparaissent partout, et dans la monarchie même, dès que le régime comporte une certaine dose d'esprit démocratique, dès qu'il est constitutionnel, représentatif, parlementaire ; elles s'y manifestent avec évidence dès qu'il a accepté et pratique, pour l'élection des Chambres ou de l'une des deux Chambres, le suffrage universel.

Ce qui cause de telles maladies, les caractérise et les dénonce, ce n'est pas la forme républicaine en soi, c'est le fait de l'élection, surtout par un suffrage très étendu, et plus le suffrage s'étend, plus elles deviennent graves : alors, la forme monarchique n'empêche rien. Le titre juste et complet de cette étude, impartiale en sa sévérité que n'inspire aucune passion, ni amour,

ni haine, serait donc : *les Maladies du régime représentatif.* Disons : *de la démocratie*, par image et pour abréviation, puisqu'aussi bien le suffrage universel est l'essence et le signe de la démocratie. Et, après tout, nommons le mal comme il nous plaît, mais connaissons-le.

J'ai diagnostiqué, il y a longtemps déjà, deux de ces affections dangereuses, peut-être mortelles, qui ne sont, au fond, que le même mal considéré sous deux aspects ou plutôt dans deux sujets différents, soit dans les corps élus, soit dans le corps électoral. Dans le premier cas, *Parlementarite* ; dans le second, *Électorite*. Je traiterai ici du premier, et du second prochainement.

* * *

Si l'on admet que l'état normal ou de santé est *le régime représentatif* modéré, intermittent, limité, *le régime parlementaire* permanent, continu, prépotent marque déjà de la température ; *le parlementarisme*, exagération du régime parlementaire, est la fièvre ; et *la parlementarite*, état aigu du parlementarisme exaspéré, est le délire. Lorsque, dans un pays, les choses en sont venues à ce quatrième degré, il y a crise ouverte ; crise qui se résout rarement par une réforme, parfois par une dictature, plus souvent par une révolution.

Pour le parlementarisme encore, on peut parler de symptômes : pour la parlementarite, il faut parler de ravages. La parlementarite sévit quand les Chambres, composées d'un grand nombre de membres recrutés sans discernement, siègent presque toute l'année, tenant chaque jour une ou plusieurs séances, du matin, de l'après-midi et du soir, dont la longueur seule porterait à l'énervement et à la violence. C'est un phénomène bien connu, et qu'ont pu observer sur eux-mêmes tous ceux qui ont fait partie d'une assemblée, que les personnalités se dissolvent en quelque sorte dans l'atmosphère physiquement et moralement surchauffée de la salle et que, de leur mélange, il se forme une espèce d'*homme parlementaire*, de « député moyen », d'être collectif fort au-dessous, si médiocres qu'ils soient en général, des êtres individuels dont il est fait. Il en est peu, parmi les meilleurs, qui ne soient jamais sortis de là humiliés et un peu dégoûtés de soi, qui, en y retournant, ne se soient promis de ne plus s'abandonner ainsi, de se raidir et de se tenir, mais qui, ressaisis, aussitôt entrés, par l'influence

ramollissante de la foule ou du troupeau, n'aient trahi leur serment et de nouveau eu à rougir de leur défaillance. Conditions éminemment propices à l'éclosion, à l'explosion de *la parlementarite*.

En dépistant, voilà près d'un quart de siècle, dans des Chambres qui, comparées à celle-ci, étaient des écoles de sagesse, les prodromes de ce fléau, et en l'annonçant, je m'exposais à me faire accuser de voir avec des verres sombres, d'être un médecin Tant-Pis, et, qui sait? un empoisonneur de l'esprit public. Mais, à présent, il serait difficile de nier que le mal règne effroyablement au Palais-Bourbon. Il suffit d'y passer une heure pour constater à quel excès il est arrivé. On compterait, depuis le début de la législature, les séances qui soient allées tranquillement jusqu'à leur fin, et qui n'aient pas dû être levées en coup de vent par mesure disciplinaire. Le vocabulaire, le ton et le geste, tout ce qui compose la tenue, crie où le régime parlementaire s'est ravalé. La période des Halles est dépassée. Nous n'en sommes plus aux simples prises de bec, et madame Angot, marchande de marée, élue demain, ne placerait plus un mot. Les crocheteurs de l'ancien Port-au-foin auraient tôt fait de lui fermer... la bouche. Ce n'est même plus le pugilat fortuit où se houspillent deux voisins particulièrement excités, mais la bataille rangée, et les partis descendent en masse dans l'hémicycle comme dans une arène. Jamais la sonnette d'alarme n'avait tant retenti, mais l'alarme, c'est la Chambre elle-même qui la fait naître, et le peuple, qu'on expulse des tribunes pour lui dérober ce spectacle, ne comprend pas, en s'en allant, que ce soit lui qu'on mette à la porte.

Ce débordement de fureurs, tout le monde le voit. Et ce n'est, de la parlementarite, que ce que tout le monde voit. Il y a pis; moins scandaleux, mais plus délétère. La maladie est plus redoutable encore dans son cheminement sourd que dans ses éclats. L'accès fait apparaître les tares profondes de la nature, mais il ne les décèle pas toutes. Il ne découvre pas jusqu'à quel point la brutalité des réactions s'accompagne d'incapacité organique. Examinez bien, je vous prie, ces gens qui vont s'asseoir sur les banquettes et s'empilent de préférence vers l'extrême-gauche. Voyez ce qu'ils sont et rappelez-vous ce qu'ils font. En trois syllabes, immenses et terribles, ils « font la loi ». Ils savent donc ce que sont les lois et comment se font

les lois ? Eux ! Les huit dixièmes ne s'en doutent même pas. L'un était hier à son officine, l'autre à son bureau, le troisième à son établi, et plusieurs, en outre, péroraient dans les syndicats ou traînaient dans les cafés. Le jeu de l'intrigue et du hasard en a fait des législateurs. Improvisés, ils improvisent.

Sur quoi ? Sur tout. Leur pouvoir n'a aucune limite, ni intérieure, ni extérieure, ni dans leur raison même, ni dans la matière de la loi. Il n'est point de sujet qui leur soit interdit, il n'en est point qu'ils s'interdisent. Ils modifient, renversent, suppriment en un instant, au gré de leur fantaisie ignorante, les règles lentement instituées par l'expérience des générations. L'ordre social, l'organisation militaire, les fondements de l'État, ses relations avec les autres États, ce qui dure et ce qui passe, les longues traditions, les incidents d'un jour, la doctrine et le fait-divers, ils touchent à tout, s'emparent de tout, secouent tout, ébranlent tout, démolissent tout.

Tout est jouet à leurs caprices de gamins turbulents et taquins, la plupart innocemment, de plus réfléchis délibérément, quelques-uns systématiquement malfaisants. On s'est mis hier à pleurer sur les ruines du Code civil, mais ce n'est pas d'hier que, sous une impulsion cauteleuse, ils le rongent et l'effritent. Ni le statut des personnes, ni le régime des biens, de quoi la famille est constituée et par quoi se perpétuait cette cellule primordiale ; ni la fortune acquise, ni le travail ; ni les intelligences, par la mainmise sur l'instruction, ni les consciences, par la police du culte, rien n'échappe à leurs prises. La race elle-même est leur victime, car de bonnes ou de mauvaises dispositions sur ou contre la propriété et l'héritage, élargissant ou rétrécissant le foyer, le consolidant ou le menaçant, ouvrent ou ferment les réservoirs de la vie.

Leur domaine est universel, leur domination est accablante. Les manuels tendancieux qu'ils distribuent dans les écoles citent avec indignation les paroles légendaires du courtisan : « Sire, les corps et les âmes, tout ce peuple est à vous. » Mais tout, les corps et les âmes, n'est-il pas à eux, en fait, et, ce qui est le comble de l'usurpation, dans les formes du droit ? Jamais tyrannie plus épouvantable ne s'est appesantie sur les hommes. Quand a-t-on serré à ce point la double vis de la contrainte légale et de la contrainte fiscale ? Quel despote, dans l'ancienne histoire, s'est, aussi impunément, montré aussi arbitraire, aussi effréné ?

Le despotisme du Prince avait des ménagements, s'imposait des délais que ne connaît pas la tyrannie d'une assemblée, parce que l'un croit à son avenir et l'autre a le sentiment de son instabilité. L'un est patient, parce qu'il se conçoit éternel, l'autre est agressif, parce qu'il se sent éphémère et qu'il est constamment obsédé par l'idée du retour au néant. La Boëtie a écrit le *Contre Un*. Mais, contre *les Six Cents*, quel pamphlet écrire? Jadis, en désespoir de cause, dans le naufrage de toute justice et de toute pitié, contre le despotisme d'Un seul, il y avait, dernier et exécrable recours, le tyrannicide. Mais, contre la tyrannie amorphe, acéphale, des Six Cents, quelle défense? Comment l'abattre? En appeler à de nouvelles élections (et cette ressource même ne nous est laissée que de quatre ans en quatre ans), ce n'est que se donner de nouveaux maîtres, et l'on peut gagner au changement, mais on peut y perdre encore. Bismarck disait qu'il « tuerait le parlementarisme par les parlements ». Ce n'est pas de tels ou tels parlementaires qu'il faut nous débarrasser : il faut nous sauver de la *parlementarite*.

Je ne dis plus rien, pour en avoir déjà tant dit, de la surenchère aux dépenses destinées à entretenir et grossir la clientèle, ni de l'interpellation, qui, maniée avec discrétion, eût pu être une soupape utile, mais qui, aux mains des cyniques, devient facilement un moyen de chantage. Car la parlementarite ne demeure pas enfermée entre les murailles sans fenêtres du Palais-Bourbon ; elle en sort et fait rage au dehors. Des Commissions et des couloirs où ses germes se multiplient et s'enveniment, elle attaque, par contagion, à Paris les ministères, dans les départements les préfectures et les divers services, l'administration tout entière de haut en bas. Nos Six Cents tyrans souffrent mal non pas même la résistance, puisqu'ils n'en rencontrent guère, mais la contradiction la plus déférente et d'avance la plus désarmée. Toute objection les irrite, tout retard fouette leurs exigences, d'autant plus âpres que l'objet en est plus étroit et plus bas. Ils foncent sur le Gouvernement, harcèlent les directeurs, caressent et flagornent les huissiers. A l'annonce de leur visite, les fonctionnaires sont saisis d'un tremblement panique et tournoient sur leurs ronds-de-cuir, comme, dans leur parc, les moutons qu'agitait « la poudre à Turpin ». Qui ne l'aurait pas vu, ne saurait le croire.

Dans un ministère qui devrait être aussi à l'abri de leurs

intrusions que le serait logiquement le ministère des Affaires étrangères, chefs et sous-chefs, pour peu qu'ils aient des crédits à demander, se signent et se terrent devant des fantoches qui, dépouillés de leurs écharpes et vidés de la paille électorale dont ils sont gonflés, ne seraient pas même des épouvantails à moineaux. Il n'est pas de muet, pas de grotesque, qui, à la longue, par son insistance, ne réussisse, sinon à se faire prendre au sérieux, du moins à obtenir les mêmes effets que si on l'y prenait. Lorsqu'on lui a opposé timidement pendant un certain temps les « grippements » de la mécanique, les formalités protectrices, l'attente sédative, on lui cède. Si l'on ne l'use pas, il abuse ; si l'on ne le décourage pas, il revient. Il n'a jamais assez, il réclame davantage. Or, d'une part, la législation met à sa merci le sort des citoyens en général, et, d'autre part, l'administration lui livre, dans le détail, substance et subsistance, jusqu'au pain quotidien de chacun.

Peut-être, ces bornes nécessaires qu'il ne trouve ni dans la constitution, ni dans les mœurs, ni dans les caractères, ni dans le libre exercice des autres pouvoirs, ni dans une juste appréciation du sien, le député les trouverait-il, par hypothèse, dans les scrupules de sa délicatesse. Mais, quand il n'est pas né sans délicatesse, — et c'est le cas le plus commun qu'il n'en soit pas naturellement privé plus que n'importe qui, — il est pour ainsi dire forcé d'étouffer ses scrupules. Il les étouffe, parce que, s'il en a, d'autres n'en ont pas; tandis qu'il est à son poste à Paris, d'autres, dans son département, lui font, suivant une expression fameuse, légèrement détournée de son sens, « un grand feu par-dessous ». Il est talonné, éperonné, aiguillonné par la concurrence.

Le jour où ils l'ont désigné, ses électeurs lui ont ouvert un compte qui part pour lui d'un lourd débit. Ils inscriront en regard, dans les quatre ans qui lui sont accordés, les bénéfices, emplois, faveurs, décorations, passe-droits de toute sorte qu'il leur rapportera. On fera la balance au renouvellement. Il en est halluciné. Derrière l'échéance, lui apparaît le spectre de la déchéance. Il a besoin, pour survivre, des ministres, qui ont besoin de lui pour se maintenir. Donnant, recevant ; recevant, donnant; ses électeurs l'exploitent, il exploite les ministres; farandole où tous les danseurs plongent les mains dans les poches d'autrui. Ainsi l'échelle se dresse, la chaîne se rive.

C'est à qui touchera le plus et paiera le moins; on est dupé, on dupe, et c'est ce qu'un auteur, assidu aux tréteaux populaires, a appelé, dans sa langue pittoresque, « une mutuelle turlupinature ».

Encore avons-nous supposé que Robespierre a fait d'innombrables petits, et que les Six Cents sont tous authentiquement des fils de l'Incorruptible. Mais, si la corruption s'en mêle, la parlementarite, aussitôt, tourne en gangrène.

***

Ce n'est pas un mal nouveau, et ce n'est pas un mal spécifiquement français. En même temps que je le signalais en France, ou même un peu auparavant, M. le Dr Provido Siliprandi le signalait en Italie, et M. Gumersindo de Azcárate en Espagne. L'ouvrage de M. Siliprandi (1) a paru en 1898, celui de M. de Azcárate (2), en 1894; il y a, respectivement, vingt-sept et trente et un ans. Depuis lors, en Italie et en Espagne, la nocivité du fléau s'est aggravée à ce point qu'elle a produit, par sursaut du patient, en Italie, le « Fascisme, » en Espagne, le « Directoire ». Chez nous, il ne s'est pas atténué, bien au contraire; il s'est installé à demeure, pénétrant jusqu'aux moelles par la marche couverte de la consomption, avec, à des intervalles de plus en plus rapprochés, des crises, des poussées, et comme des flambées subites. On dirait, ordinairement, une *influenza*, sournoise, insidieuse, d'apparence bénigne et qu'on porte debout; mais, tout à coup, sous les rigueurs de la saison, meurtrière et dévastatrice. Sur la fin, il ne peut y avoir de doute; je répète que trois issues seulement sont possibles : une réforme, une dictature, une révolution.

L'Italie et l'Espagne appelaient historiquement, psychologiquement la Dictature. Le Fascisme a été pour l'une le moyen d'endiguer, le Directoire a été pour l'autre le moyen d'éviter la Révolution. Traiter ces deux mouvements comme des phénomènes quasi spontanés, comme des accidents, les expliquer

(1) *Capitoli teorico-pratici di politica sperimentale*; 3 vol. in-8°, Mantova, 1898.

(2) *El Régimen parlamentario en la práctica*; 1 vol. in-16. Madrid, 1894. A noter que ni M. Siliprandi ni M. de Azcárate n'étaient des *anti-parlementaires* de parti pris. M. Siliprandi a été député à Montecitorio, et M. de Azcárate, parent d'Emilio Castelar, était l'un des chefs des républicains espagnols.

uniquement par des causes occasionnelles et locales, serait n'en avoir qu'une intelligence tout à fait superficielle. Sans doute, entre autres manifestations récentes, les articles que le regretté sénateur Maffeo Pantaleoni avait, pendant et après la guerre, publiés dans la revue *la Vita italiana* et où il étalait, par une dissection impitoyable, les effets de ce qu'il appelait, en style peu académique, le *PUS* (*Partito Ufficiale Socialista*, Parti socialiste officiel), montraient assez jusqu'à quel cran les esprits même des maîtres les plus aimés de la jeunesse étaient montés. Sans doute, du sol italien tant de fois retourné dans les derniers siècles du moyen âge et à la Renaissance par les émeutes municipales, le *tiranno* (ce nom alors exprimait moins un blâme qu'un fait) était toujours prêt à surgir : il ne s'agissait que de le mettre à l'échelle, d'en faire un agrandissement à la taille de l'Italie unifiée. Sans doute aussi, pour l'Espagne, les souvenirs des *pronunciamientos*, — une quarantaine, — qui, de Riego à Martinez Campos et au premier Primo de Rivera, l'oncle, celui de Sagonte, ont périodiquement jeté les généraux dans la politique, ces souvenirs, tentants comme des exemples, n'étaient pas encore effacés. Mais il y a, ici et là, bien autre chose. Il s'y découvre, si ce n'est proprement une intention commune, une tendance qui peut se définir en gros: la revanche du « génie » latin contre le parlementarisme anglo-saxon.

Pourquoi les peuples dits « latins », j'entends latins non par la race (car, par la race, dans quelle mesure, après tant d'invasions et de mélanges de sang, les Italiens eux-mêmes sont-ils latins?) mais par la culture, par les sources de la pensée et les racines du langage, pourquoi l'Italien, l'Espagnol et le Français, avant tous autres, ont-ils été atteints de la maladie et en ont-ils particulièrement souffert? D'abord, parce que, tout justement, le régime parlementaire de type anglo-saxon ne leur était pas naturel et congénital. Pour ne retenir que l'essentiel, lorsque, sous Philippe le Bel, nous voyons apparaître chez nous un régime représentatif, ce régime est bien de chez nous; l'espèce est autochtone, elle n'est ni romaine, ni germanique, ni saxonne, elle est française : ce sont nos États-Généraux. De même, en Italie, les Conseils, grands ou restreints, des Républiques municipales ou cités républicaines. De même, en Espagne, les *Fueros* provinciaux,

si fiers, si puissants, si vivaces et demeurés si profondément populaires dans le Nord et surtout dans le Nord-Ouest. Nos voisins et nous, on ne nous a coiffés que beaucoup plus tard de parlementarisme britannique.

En France, l'expérience des États-Généraux se prolongea durant trois cents ans, du début du XIVe siècle au début du XVIIe (le triple de ce qu'y a vécu encore le régime parlementaire, qui se donne des airs d'être éternel); puis, après 1614, il se fait une coupure de cent soixante-quinze ans. Voici venir la Monarchie qu'on s'est plu à dire « absolue ». L'esprit *parlementaire*, au sens moderne du mot, naît dans le Parlement, corps judiciaire au sens primitif de son institution. Les gens de Parlement, imprégnés de cet esprit, le répandent autour d'eux. Durant la Fronde, pendant la minorité de Louis XIV, il croît et s'affermit par le travail d'une force interne, des prétentions collectives, il devient l'esprit du corps. Bientôt une force extérieure, l'attraction exotique, va s'y ajouter.

Jusqu'alors, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, sur le continent et spécialement en France, au moins en ce qui touchait à la science et à l'art du gouvernement, l'Angleterre avait la réputation d'un pays barbare. Le spectacle de ses agitations, dans la seconde moitié du siècle précédent, depuis 1648, n'avait excité que du dégoût. Vers la fin de la Régence, et un peu plus tard, de 1720 à 1730 (l'année 1728 fut, à cet égard, d'une importance extraordinaire), Voltaire et Montesquieu la mettent à la mode. Sous le rapport de l'organisation politique, l'Europe découvre l'Angleterre longtemps après avoir découvert l'Amérique. Par là-dessus accourt en ouragan Jean-Jacques qui nous apporte, dans la prose française la plus éloquente, sinon la plus pure, un livre moins encore genevois que suisse des Cantons forestiers. Avec lui, et en majeure partie par lui, le romantisme politique fait invasion dans nos cervelles, dans nos lois, dans nos coutumes, dans les règles et dans les pratiques de notre vie publique. Le microbe est d'une virulence extrême, l'infection est vite déclarée.

Si, entre 1614 et 1789, il y avait quelque chose à faire, il fallait le faire en restant dans le cadre français, ressusciter la forme française de représentation nationale, restaurer les États-Généraux en sommeil cataleptique depuis plus d'un siècle et demi, les rendre périodiques, au besoin même annuels. Mais

l'introduction d'un faux régime parlementaire à l'anglaise allait nous faire, littéralement, *forligner*, nous jeter hors de nos voies, de notre histoire, presque de notre tempérament. Les circonstances aidèrent à la propagation du mal. Nos premières Assemblées, en pleine Révolution, devaient être frappées de névrose et d'hystérie. C'est la diathèse romantique. Nous y étions dorénavant abandonnés en proie, tandis qu'il eût été pour nous facile et probablement salutaire de nous en tenir à une « politique tirée des classiques français ». (Si le temps m'en est donné, je tenterai peut-être de l'en tirer quelque jour, et, s'il ne l'est pas, je recommande ce travail à de plus jeunes.) Mais laissons ces vains discours. Nous ressemblerions à des médecins de Molière dissertant au chevet d'un moribond.

***

J'ai dit autrefois pour quelles raisons le régime parlementaire de type anglais ne pouvait pas s'acclimater en France. Article de fabrication étrangère, importé par le hasard des circonstances, il ne correspondait ni à nos besoins, ni à nos habitudes. Il reposait en théorie, et, dans sa belle époque, en fait, sur le jeu alterné de deux partis se succédant au pouvoir et respectant l'un ce qu'il n'aurait pas fait lui-même, mais ce que l'autre avait fait. Ainsi la continuité de la vie de l'État n'était pas rompue; il ne subissait pas de sautes de direction à lui casser les reins. En France, il était bien impossible que nous eussions le régime parlementaire, puisque, sauf de très rares et très courtes exceptions, nous n'avons jamais eu de partis, mais seulement des groupes, et fondés beaucoup plus sur des sympathies ou des antipathies, autour de quelques personnes, que sur des principes ou des idées, autour d'un programme.

D'ailleurs, ce jeu des partis ne peut pas être joué toujours et partout. Le régime parlementaire a ses conditions qui, nulle part, à cette heure, ne sont plus remplies. Il supposait une sorte de « classe de parlement » héréditairement adaptée à sa fonction, préparée dès l'enfance, instruite ou, mieux encore, élevée à cet effet, morale, désintéressée, riche ou de fortune indépendante, capable d'entendre, sans passer ni aux injures, ni aux coups, l'énoncé, fût-il vif, d'opinions contradictoires. De cette classe sortaient, par séparation, deux équipes de gouvernement, mais qui, toutes les deux, lui appartenaient, qui, toutes

les deux, étaient non seulement de cette même classe, mais souvent des mêmes familles. Entre les deux, il y avait donc des différences de penser et de sentir, il n'y avait pas différentes manières de se tenir, encore moins différentes manières d'être. Même quand la partie était sévère, le jeu se jouait entre *gentlemen*. Il n'y a qu'à regarder maintenant la Chambre du haut des galeries publiques, ou tout bonnement à parcourir les comptes rendus du *Journal officiel*, pour se convaincre que nous n'en sommes plus au temps de la discussion en dentelles, ni même en uniforme brodé, ni même en simple frac. Dans une des dernières législatures, la redingote du bon M. Jean Bon lui fit une célébrité. Mais elle n'était pas si ridicule. Mieux valaient les séances où l'on mettait l'habit que celles où l'on s'invite réciproquement à « tomber la veste ». Le tutoiement est le véhicule de l'outrage.

Un régime où, selon la remarque d'un Anglais illustre, « le pays est l'enjeu d'une partie de *cricket* qui se dispute entre les jaunes et les bleus », peut en lui-même paraître étrange. Mais, si la règle du jeu n'est plus observée, si, en réalité, il n'y a plus de règle, il cesse d'être étrange pour devenir absurde. Et si la menace, l'intimidation, la grossièreté ou la tricherie y prennent la main, il cesse d'être absurde pour devenir criminel. Ce sont les passages échelonnés du régime parlementaire au parlementarisme, et du parlementarisme à la parlementarite.

Il semble que le régime parlementaire n'ait été qu'un fait contingent et temporaire, en Angleterre, du temps où les deux partis étaient plus ou moins conservateurs, où les whigs l'étaient seulement un peu moins, les tories un peu plus, et où la loi elle-même n'était qu'un instrument de conservation sociale ; dans un temps aussi de suffrage restreint qui circonscrivait de très près le personnel éligible en circonscrivant d'assez près le corps électoral.

Mais précisément la vraie question est de savoir si le régime parlementaire est compatible avec le suffrage universel, la loi étant devenue un instrument de transformation sociale, ou si l'introduction du suffrage universel n'en a pas bouleversé toutes les conditions, et par là-même ne l'a pas détruit ; si elle n'en devait pas fatalement amener la corruption, au premier degré, en parlementarisme, par l'élargissement simultané du champ

de la législation et du recrutement du législateur, qui faisaient de la représentation nationale une profession ; au second degré, en parlementarite, par l'extension illimitée de l'activité législative et l'abaissement indéfini du personnel parlementaire, qui ont fait de l'exercice du métier de député comme une ivresse ou une folie, comme une danse de Saint-Guy perpétuelle.

C'est une grande question, qu'on montre, comme si on craignait la réponse, peu d'empressement à aborder, mais que, pourtant, il faut bien poser. Elle en amène nécessairement une autre, plus redoutable encore. Toute forme de gouvernement doit être jugée par rapport à la façon dont elle permet à l'État de s'acquitter des devoirs pour l'accomplissement desquels ont été créés les gouvernements et sans l'accomplissement desquels il n'y a pas de gouvernement. En tête de la liste s'inscrivent : le devoir de protéger l'existence nationale, celui d'assurer la grandeur et la dignité de la nation, celui d'imposer le respect des lois civiles et criminelles.

Premièrement, protéger l'existence nationale. « Il reste encore à voir, écrivait sir Henry Maine dès 1883, comment les grandes armées permanentes pourront s'accorder avec un gouvernement populaire reposant sur une large base de suffrage. On ne saurait rêver deux organismes plus opposés l'un à l'autre qu'une armée disciplinée, équipée scientifiquement, et une nation gouvernée démocratiquement. » Plus pressant encore, M. Siliprandi demandait, en 1898, dans les termes les moins ambigus : « Y a-t-il jamais eu un peuple gouverné depuis longtemps dans la forme parlementaire pure, avec un large suffrage *individualistique* et romantique, qui n'ait pas été défait à la guerre ? » Et, s'appuyant sur les deux exemples alors tout récents de la Grèce, — guerre gréco-turque, — et de l'Espagne, — guerre hispano-américaine, — il proclamait que non, qu'il n'y en avait jamais eu (le gouvernement des États-Unis n'étant pas, à cause de l'importance, en réalité monarchique, de leur Président, de forme parlementaire pure).

Au lieu de « régime parlementaire pur », disons « parlementarisme absolu », et la proposition sera difficilement contestable. Je m'attends bien qu'on va m'objecter âprement l'exemple plus récent encore et plus éclatant de la guerre européenne de 1914 à 1918. Sans les Chambres, dira-t-on, sans les Commissions des Chambres, que de choses n'auraient pas été faites !

Oui, je sais. J'en étais. Mais je sais aussi des choses qui n'auraient pas été dites, même dans des comités secrets qui ne pouvaient pas être secrets. Je sais le mauvais travail que faisaient, persuadés qu'ils exécutaient une mission de salut public, les députés amphibies qui passaient huit jours dans un état-major et huit jours dans les couloirs. La panique d'avril 1917 fut pour une part leur ouvrage. Tout ce que j'accorde, c'est que le Parlement n'a pas empêché de gagner la guerre ; on ne me fera pas dire qu'il l'ait gagnée ; et, dussé-je être honni, on ne me fera pas nier qu'il eût pu nous la faire perdre. Il suffit de la légende des volontaires de 1792 ; ne la doublons pas et ne la triplons pas de celle des Assemblées de stratèges et de celle de leurs Commissaires aux armées.

S'il était acquis, sur le premier point, que même la forme parlementaire pure protège médiocrement l'existence nationale, il va de soi qu'il n'y aurait pas lieu d'insister sur le deuxième. Qui ne peut pas le moins, ne peut pas le plus. Comment le parlementarisme, qui n'est déjà plus cette forme pure, assurerait-il la grandeur et la dignité de la nation ; et comment la parlementarite, qui en est la déformation morbide, se concilierait-elle avec le respect des lois civiles et criminelles ? Nous venons de voir, par des amnisties où toute justice s'énerve, le cas qu'elle en fait. Elle les ronge et les putréfie. Elle met le Gouvernement hors d'état de remplir les devoirs de tout gouvernement. Du coup, elle est jugée et condamnée. Ou elle, ou nous, c'est-à-dire : ou elle, ou la France. Pas un Français ne peut vouloir que ce soit la France qui périsse.

Mais, à la place de ce régime pernicieux, quoi ? Pour la troisième fois, je dis qu'il n'y a que trois solutions : réforme, dictature, révolution.

Le malheur est que la réforme ne pourrait venir que de la Chambre elle-même, et que c'est justement la Chambre qu'il est urgent de réformer. Et puis « la réforme », c'est dit d'un trait, mais laquelle ? Oserait-on porter sur le suffrage universel une main que la superstition démocratique a par avance décrétée sacrilège ? Pour éviter cette opération magistrale, les arrangements, les combinaisons, les artifices ne manquent pas. Moi-même, ici même, il y a trente ans, j'ai esquissé le plan d'une « organisation du suffrage universel, » par la représentation des intérêts ou des forces sociales. L'idée a été reprise, l'an passé, et

accueillie comme neuve. Peut-être avais-je eu tort d'avoir raison trop tôt, ou peut-être ai-je tort à présent de croire que je n'avais pas complètement raison. C'est ce que j'essaierai d'éclaircir en parlant de l'*électorite*. Dans le même sens, me haussant à une formule plus générale, j'avais prôné également « l'organisation de la démocratie ». D'Italie, où l'on éprouvait les mêmes maux que nous sans trouver plus que nous les remèdes, on m'a arrêté d'un seul mot : cette organisation est-elle possible? Peut-on vraiment organiser ce qui ne supporte pas d'être hiérarchisé? Je confesse aujourd'hui mes doutes.

D'autre part, à défaut de la réforme qui, réalisable, mériterait nos préférences, on n'aperçoit pas le dictateur, et l'on ne doit pas oublier que les révolutions ne se font pas par les hommes d'ordre.

Alors?

Nous sommes très sérieusement malades. Mais, avertis du péril, ne désespérons pas. Les nations ne meurent pas sans se débattre, et l'Écriture nous enseigne que « Dieu les a faites guérissables ». Autant dire que notre chance suprême est en un miracle! Je le dis. Pourquoi non? Nous en avons vu d'autres, et de plus grands, dans notre histoire. Ce qu'on nomme le miracle, dans l'histoire, n'est que l'action inopinée de forces et d'hommes qui se révèlent. Mais c'est à nous d'en être les premiers artisans et de veiller, tout prêts à répondre à l'appel.

Avant tout, après tout, et à travers tout, il faut vivre.

CHARLES BENOIST.

UN GRAND MISSIONNAIRE

LE CARDINAL LAVIGERIE

III [1]

LES PÈRES BLANCS A L'ŒUVRE
LE RELÈVEMENT DE CARTHAGE

I. — LES PREMIÈRES MISSIONS DES PÈRES BLANCS DANS L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

Lavigerie, en dix ans, dans son archidiocèse d'Alger, avait construit quarante-neuf lieux de culte, établi onze congrégations, dépensé pour les besoins de ses ouailles huit millions huit cent soixante-dix mille francs. On l'avait, sans cesse, senti préoccupé d'enseigner à la France le bon usage de l'Algérie, et de chercher dans l'histoire du passé, dans des initiatives scolaires, dans des initiatives charitables, l'amorce d'un contact entre les populations musulmanes et les assises chrétiennes de la civilisation française; et il lui avait plu d'être salué comme « le premier colon de l'Algérie ». En 1878, l'époque était proche où il allait avoir deux capitales : à côté d'Alger, sa métropole concordataire, où parfois il allait se sentir inquiété, gêné, par la politique religieuse de la République, Carthage, bientôt, lui sera comme une seconde métropole, dans laquelle on le verra, avec

Copyright by Georges Goyau, 1925.

(1) Voyez la *Revue* des 15 mars et 1er avril.

une souveraine aisance, collaborer avec le quai d'Orsay pour le prestige extérieur de la France. Une biographie détaillée de Lavigerie, à partir de 1878 et même un peu plus tôt, exigerait un regard prolongé sur les archives des Affaires étrangères : là seulement, on pourrait suivre, au jour le jour, la collaboration, parfois paradoxale d'apparence, entre cet homme d'Église et un État qui déjà se qualifiait de laïque, mais qui n'admettait pas que les effervescences d'anticléricalisme fussent autre chose que des scènes de ménage, entre Français, dans l'enceinte de la France.

Le premier confident à qui Lavigerie fit connaître, en février 1878, la création par Rome des missions de l'Afrique équatoriale, confiées aux Pères Blancs, fut le ministre des Affaires étrangères. « Évêque français de l'Afrique, disait-il, je n'ai pas cru pouvoir rester indifférent à une œuvre si considérable de civilisation, qui intéresse également l'humanité, la science et la religion. J'ai pensé qu'il serait avantageux pour la France d'être représentée, dans ces vastes régions encore mystérieuses, non pas seulement par des pionniers isolés, comme les autres peuples, mais par une corporation qui pourra donner à son action civilisatrice et scientifique la suite, la durée, l'étendue, qui la rendent puissante. Dix prêtres de la Société des Missionnaires, dont je suis le supérieur, se préparent à partir très prochainement en avant-garde pour Zanzibar. » Tous les termes sont ici pesés : ce n'est pas l'archevêque d'Alger qui parle, mais, comme eussent dit les légistes, le supérieur d'une congrégation. Une congrégation, c'est une force, où la communauté des disciplines, et des souffrances, et des mérites, et des ambitions, ajoute à chaque énergie individuelle la poussée de l'énergie collective : pour cette organisation d'Église, qui là-bas représentera la France, Lavigerie demande au ministère une recommandation près de nos consuls, un passage gratuit sur nos paquebots.

L'esprit dont s'animaient les Pères Blancs répondait pleinement à celui de leur chef : « Une autre pensée, écrivait le P. Deniaud, se mêle dans nos cœurs à celle de la foi : la pensée de la France. C'est pour elle aussi que nous allons travailler. Nous sommes les premiers Français qui, envoyés par notre évêque, Français comme nous, allons porter sa langue et son influence dans les profondeurs africaines. D'autres nous sui-

vront un jour, et cette route pacifique que nous allons tracer, où peut-être nous laisserons nos tombes, sera poursuivie par les conquérants pacifiques de notre France. L'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne l'ont précédée; elle ne pouvait manquer plus longtemps à ce grand rendez-vous de l'humanité et de la civilisation (1). »

D'avance, entre ces dix, la distribution des terroirs et des âmes était faite. Cinq d'entre eux, le P. Livinhac en tête, devaient s'occuper de la région du Nyanza; les cinq autres, le P. Pascal en tête, de celle du Tanganyika. Des instructions de Lavigerie, qu'ils emportaient avec eux, leur disaient, en formules incisives : « Dans vos souffrances, songez au triomphe des martyrs; sans cela, vous ne serez que des voyageurs vulgaires, et, comme je vous l'ai dit quelquefois, des Robinsons, au lieu d'être des hommes de Dieu... Pour une si grande œuvre, il faut avoir assez de foi pour demander des miracles. De la foi, beaucoup de foi, c'est tout ce qu'il faut pour les obtenir. » Tel était leur viatique spirituel; et pensant, d'autre part, à « nos pauvres barbares civilisés de France et d'Europe », Lavigerie disait à ses Pères Blancs l'honneur et l'avantage que pourrait retirer l'Église, s'ils trouvaient l'occasion, sous ces latitudes équatoriales, de cultiver un peu les sciences naturelles et de fournir quelques renseignements aux sociétés savantes. Seize siècles plus tôt, cette question : A-t-on le droit de courir au martyre, de le rechercher? avait déchiré les chrétientés africaines; la solution de bon sens et d'humilité que lui avait alors donnée l'Église de Rome trouvait un écho sous la plume de Lavigerie, lorsqu'il écrivait : « Plutôt changer de direction, si le pays de Nyanza est redoutable aux voyageurs. »

Les Dix, partis de Marseille le 21 avril, étaient à Zanzibar en juin. Le P. Charmetant et le P. Deniaud les avaient précédés. A eux deux, faisant l'office de fourriers, ils avaient commencé d'organiser les troupes de porteurs nègres qui devraient les escorter, et d'hommes armés qui devraient les défendre; ils avaient rassemblé les innombrables objets qu'une pareille caravane devait emporter avec elle pour les offrir, comme droits de péage, aux petits souverains dont on traverserait le territoire; c'était un véritable capharnaüm, où resplendissaient de somp-

(1) Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 101.

tueux habits de cérémonie, achetés au Temple, et destinés à parer les courtisans des roitelets nègres, ou les roitelets eux-mêmes. Car dans ces régions où la terrible mouche tsé-tsé tuait les animaux domestiques, où les principicules sauvages ne connaissaient aucune monnaie d'échange, il fallait traîner avec soi un véritable bazar ambulant, qui exigeait de nombreuses épaules humaines.

Avant de quitter Zanzibar pour s'enfoncer dans la meurtrière Afrique, les Dix recevaient des lettres de Lavigerie, qui leur disait : Je prie pour vous à Rome, je vais prier pour vous au Saint-Sépulcre. L'équipe destinée au Tanganyika, bientôt réduite à quatre par la mort du P. Pascal, ne devait arriver à destination qu'en janvier 1879; il fallut six mois de marche encore aux cinq apôtres de l'Ouganda pour qu'ils fussent au but. Sans rien perdre de ce don d'ubiquité qui la fixait presque simultanément à Rome et à Jérusalem, à Alger et à Tunis, à Paris et aux Grands Lacs, c'est dans cette dernière région que la pensée de Lavigerie s'attardait alors avec le plus de tendresse. Elle suivait ses fils, aventureusement expédiés; elle cherchait, parmi les petits clercs de son séminaire, les recrues qui pourraient un jour, là-bas, remplacer les martyrs.

J'ai soif, j'ai soif, criait-il au vendredi-saint de 1879, dans un discours tout haletant : il répétait ce cri suppliant du Christ en croix, le commentait, conjurait ses auditeurs d'avoir soif des âmes. La première caravane cheminait encore, que déjà la seconde se préparait (1). Les lettres qu'il adressait à Paris, à la procure des Pères Blancs, s'occupaient des moindres détails du nouveau bazar qu'il y avait à acheter, à encaisser, à transporter. Comme escorte armée, pour cette seconde caravane, il voulait d'anciens zouaves pontificaux : Charmetant fut envoyé à Bruxelles, pour en trouver. Et l'imagination débridée de Lavigerie voyait en eux les fondateurs éventuels d'un royaume chrétien au centre de l'Afrique équatoriale, qui deviendrait très puissant, probablement en peu de temps. Ce serait un chapitre nouveau s'ajoutant, sous les regards du XIXe siècle finissant, à l'histoire des royautés jadis fondées par l'Église aux marches de la civilisation chrétienne; Lavigerie semblait impatient, déjà, de mettre ce chapitre au net, avant

(1) Voir *Journal de voyage des missionnaires d'Alger aux Grands Lacs de l'Afrique équatoriale* (Alger, Jourdan, 1879).

même que le brouillon n'en eût été ratifié dans le plan divin.

Il rédigeait, pour l'apostolat de l'Afrique centrale, des instructions nouvelles : ne pas élever à l'européenne les petits nègres, non plus que Pierre et Paul n'avaient voulu transformer en Hébreux les petits Romains, non plus qu'Irénée n'avait voulu transformer en Grecs les petits Lyonnais ; ne pas baptiser les nègres, sauf le cas de mort, sans qu'ils eussent été postulants depuis deux ans. Le 2 juin 1879, à Notre-Dame d'Afrique, Lavigerie armait chevaliers quatre Belges et deux Écossais, anciens zouaves pontificaux ; en chape rouge et or, au pied de l'autel, il leur donnait l'épée, l'accolade. Et le soir, dans la chaire de sa cathédrale, il commentait leur imminent départ, — le départ des douze Pères ou Frères missionnaires dont ils allaient être les protecteurs. « Les voici qui viennent, s'écriait-il, ces conquérants pacifiques ! Zanzibar, tu les a vus s'enfoncer dans les plaines brûlantes, franchir les montagnes inhospitalières qui s'élèvent en face de tes rivages. Tu vas les revoir encore, n'ayant pour arme que leur croix, pour ambition que de porter la vie dans cet empire de la mort (1). » Lavigerie les chargeait, au nom du Saint-Siège, d'être, pour les populations qu'ils allaient aborder, des prédicateurs de délivrance. « Dites-leur, à ces peuples nouveaux, que ce Jésus dont vous leur montrerez la croix est mort entre ses bras pour porter toutes les libertés au monde, la liberté des âmes contre le joug du mal, la liberté des peuples contre le joug de la tyrannie, la liberté des consciences contre le joug des persécuteurs, la liberté du corps contre le joug de l'esclavage. » Et son geste de bénédiction s'élevait sur ces missionnaires en partance, « au nom de Pierre qui, captif dans la personne de Léon, préparait le dernier coup porté à l'esclavage moderne, au sein même de cette Rome où Paul prisonnier portait le premier coup à l'antique servitude. »

Quelques minutes encore, il parlait, regrettant que ses forces lui interdissent de partir avec eux, d'être là-bas le sacrificateur, à cet autel où leur sang viendrait peut-être se mêler au sang de l'Agneau. Puis, descendant de chaire, il allait, devant l'autel, s'agenouiller à leurs pieds, et les baisait ; et tous les autres Pères, tous les novices, tous les hommes pré-

(1) Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 77.

sents, faisaient de même; le célèbre discours de Fénelon sur la fête de l'Épiphanie recevait ainsi, dans cette cathédrale, une sorte de sanction liturgique. Un an plus tard, hélas! huit de ces partants, missionnaires ou zouaves, avaient déjà succombé à la fièvre et semé de leurs tombes la route des Grands Lacs. Tout autre que Lavigerie se fût peut-être découragé : mais ces catastrophes mêmes étaient, pour lui, un motif de s'acharner.

Il chargeait le Père Deguerry de remonter le Haut-Nil pour y trouver, éventuellement, une nouvelle route vers l'Ouganda. Et sans même attendre le fruit de cette exploration, il préparait une troisième caravane qui allait, avant la fin de 1880, gagner Zanzibar. « Nous jurons ensemble, la Société missionnaire et moi, proclamait-il devant ce troisième contingent d'apôtres, nous jurons de mourir tous jusqu'au dernier, plutôt que d'abandonner ces missions de l'Équateur. » Et tous ces Pères Blancs, tous leurs novices, juraient avec lui. Un Breton, ancien zouave de Lamoricière et de Charette, le capitaine Joubert, était de l'expédition : il n'avait pu, naguère, sauver le royaume du Pape; il allait peut-être, en Afrique, donner au Pape un royaume. Car, de plus en plus vastes étaient les ambitions territoriales de Lavigerie : à Kabele, et au Haut-Congo, la Propagande venait de créer pour ses Pères Blancs deux nouveaux vicariats : le Père Charbonnier, qui venait d'être nommé Supérieur général, régnait désormais, de son observatoire de Maison Carrée, sur quatre champs de mission.

II. — LAVIGERIE A JÉRUSALEM : LA FRANCE INSTITUTRICE DES CLERGÉS D'ORIENT

Cependant, à Sainte-Anne de Jérusalem, s'effaçant discrètement et se morfondant un peu, quelques Pères Blancs, conformément aux consignes de Lavigerie, se considéraient comme députés par la France et par l'Église pour prier en faveur du monde chrétien et de la pauvre Afrique en particulier. Lavigerie, en juin 1878, à l'heure même où ses premiers missionnaires commençaient à cheminer de Zanzibar aux Grands Lacs, avait fait une apparition à Jérusalem (1) : le consul Patrimonio, officiellement, lui avait remis les clefs de Sainte-Anne.

(1) *Œuvres choisies*, II, p. 265-269.

Les instructions qu'emportaient d'Alger à Jérusalem, à l'automne de cette même année, trois Pères Blancs et un Frère, et les lettres successives que Lavigerie leur adressait, leur prescrivaient d'accepter, pour l'instant, une vie monotone, de la prendre comme un second noviciat, d'étudier, d'attendre, d'être humbles, petits, modestes, de façon à ne pas surexciter, au patriarcat ou à la custodie, les susceptibilités italiennes. On avait pensé, d'abord, à faire de Sainte-Anne un institut d'études bibliques ; mais au bout de quelques mois, des enfants s'étaient présentés, aspirant, dans ce sanctuaire ressuscité, au rôle biblique d'Éliacin. De ce jour-là, une pensée qui déjà flottait dans l'esprit de Lavigerie s'éclaira d'un trait de lumière : tous ces enfants de chœur, il fallait qu'ils fussent, non pas de rite latin, mais de rite oriental, et que les Pères Blancs, s'orientalisant eux-mêmes dans la mesure du possible, s'acheminassent vers l'ouverture d'une école apostolique où seraient formés des prêtres pour les diverses chrétientés indigènes unies à l'Église romaine; et bientôt le patriarche grec-melchite, rendant visite aux Pères Blancs, souhaitait lui-même cette fondation.

Il fallait faire accepter l'idée à Paris, la faire accepter à Rome : de part et d'autre, de graves obstacles surgissaient. Dans le Paris politique de 1880, de quel œil verrait-on l'établissement d'un séminaire ecclésiastique dans des locaux qui demeuraient propriété de la France, avec le concours pécuniaire de la France ? Et que dirait, à Rome, d'un projet aussi décisif, la congrégation de la Propagande, où certaines influences tenaces continuaient, au contraire, de lutter pour la latinisation des Orientaux, pour l'éviction discrète et progressive de leurs rites indigènes? Mais à Paris, il y avait Gambetta ; à Rome, il y avait Léon XIII : avec ces deux appuis, Lavigerie devait vaincre.

Lavigerie s'en venait dire à Gambetta qu'à la demande de certaines notabilités musulmanes de Jérusalem, les Pères Blancs venaient d'ouvrir à Sainte-Anne une école secondaire où les petits musulmans apprenaient notre langue : Gambetta disait bravo, et intéressait au projet Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères. Lavigerie, tout de suite, écrivait à celui-ci, qu'« à côté de cette école externe, il y aurait grand avantage à établir à Sainte-Anne une école normale d'instituteurs français, choisis de tous les points de l'Orient, et

destinés eux-mêmes à aller fonder des écoles françaises dans leurs pays respectifs. » En présence d'une telle suggestion, comment Barthélemy Saint-Hilaire eût-il pu n'être pas propice? « Je m'attends, continuait le prélat, à trouver opposition parmi les missionnaires italiens, qui partout font maintenant à l'action française une guerre acharnée. » Et ce pronostic même ne pouvait que piquer au jeu un homme d'État du quai d'Orsay. Ayant ainsi préparé le terrain, l'adroit épistolier continuait : « Il y a lieu de compter avec l'esprit oriental qui n'admet aucune œuvre vitale que sous une forme religieuse. Parler dans ce pays d'institution purement laïque serait une chose impossible. Aussi donnerai-je simplement à notre École normale le nom d'École apostolique; et comme le clergé tout entier, même le clergé oriental, peut se marier dans ces régions et y exercer toute sorte d'états, rien n'empêcherait que ceux des instituteurs formés par nous qui le voudraient reçussent plus tard le sacerdoce dans leurs rites respectifs. » Lavigerie faisait ainsi merveille, quand il le voulait, pour présenter le fait religieux aux susceptibilités laïques. Il pouvait, à ses heures, être cassant et véhément, mais toujours à bon escient et jamais avec maladresse ; son intelligence, son goût de manier les hommes, son amour du succès le portaient, plutôt, à vouloir assouplir les contours d'une idée, amortir les angles d'un projet, pour rendre cette idée, ce projet plus accessible, plus acceptable, à certains esprits distants ou prévenus, dont l'assentiment était pourtant nécessaire. Barthélemy Saint-Hilaire fut conquis, Gambetta donna son appui, et quatre-vingt-dix mille francs furent votés pour l'ouverture de ce qu'on appela, au Palais-Bourbon, le collège français de Sainte-Anne.

A peine ce vote enlevé, Lavigerie était à Rome ; il voyait Léon XIII, et les autorités de la Propagande ; il se prévalait de ses anciennes expériences de directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient pour soutenir que l'un des plus grands obstacles qui écartaient de Rome les schismatiques orientaux était la frayeur du latinisme. Il pensait donc travailler pour la réunion des Églises, en demandant l'autorisation de faire de Sainte-Anne un séminaire grec-melchite où le rite oriental serait en vigueur : il augurait qu'à la faveur d'une telle éducation les jeunes pupilles de Sainte-Anne seraient un jour des agents efficaces pour la conversion de l'Orient. Il insistait, en novembre,

dans une lettre au cardinal préfet de la Propagande ; et celui-ci lui faisait savoir, en mars 1882, que son projet répondait aux vœux de la Congrégation.

Sous le nom de Collège français, l'institution de Sainte-Anne avait des subsides de Paris ; sous le nom de séminaire oriental, elle avait l'approbation de Rome ; elle pouvait aussitôt s'ouvrir.

L'esprit de déférence pour les rites indigènes, représenté par Lavigerie, avait définitivement prévalu, à Rome, sur l'esprit de latinisation ; et Léon XIII, déjà soucieux de multiplier les ponts entre le Saint-Siège et les Églises séparées, apprenait bientôt avec une joie confiante l'accueil que faisaient à cette fondation les évêques orientaux. Le séminaire restera vide, murmuraient les derniers latinisants. Lavigerie pourra faire savoir à Rome, au bout de trois ans, qu'avec soixante-deux élèves le séminaire était plein (1).

Il se plaisait à cette pensée qu'il y avait là désormais, dans Jérusalem, une sorte de centre d'unité catholique, où la diversité même des rites scellerait la généreuse fraternité des âmes. Ce prêtre aimait à se pencher sur des ruines pour y retrouver des éléments de vie. Au centre de l'Afrique, esclavagiste et polygame, parfois anthropophage, c'étaient les ruines, particulièrement tragiques, de ce que le Dieu de la Genèse avait mis de grandeur et de dignité dans les âmes humaines; en ces Lieux-saints où le Christ était venu fonder un bercail, — et un seul, — c'étaient les ruines de la primordiale unité des âmes chrétiennes; et plus près du regard de Lavigerie, enfin, dans cette Tunisie où déjà, grâce à lui, la France avait pris pied sur la colline de Carthage, c'étaient les ruines d'une antique chrétienté qui, comme celle de l'Algérie, avait été d'abord ravagée par les Vandales, et puis balayée par l'Islam.

III. — LAVIGERIE DEVANCIER DE LA FRANCE ET CONSEILLER DE LA FRANCE EN TUNISIE

Que pouvaient, en cette Tunisie, pour les besoins religieux de la population européenne, déjà nombreuse, déjà éparse, une quinzaine de Capucins italiens ? Que pouvaient-ils, sur-

(1) Qu'il nous soit permis de renvoyer à l'étude spéciale que nous avons consacrée à Lavigerie et au séminaire de Sainte-Anne dans notre livre, *les Nations apôtres : Vieille France, jeune Allemagne* (Paris, Perrin).

tout, pour hâter la rencontre entre les détresses islamiques et la charité chrétienne? Lavigerie, dès 1875, s'inspirant de ses ambitions patriotiques non moins que de son désir d'action religieuse, avait suggéré au ministère des Affaires étrangères que les Français devraient entrer en Tunisie « loyalement, non en conquérants, mais en vue d'une politique de protectorat ». Voyant que cette entrée tardait, il se sentait tout prêt à prendre les devants. — « Je suis disposé, disait-il dès 1879 à notre consul Roustan, à me charger, avec mes missionnaires, du service religieux de la Tunisie », et il jetait des jalons, à cet effet, auprès de la Propagande.

Vous obtiendrez ainsi, insistait-il auprès de Roustan, un résultat qui serait un triomphe nouveau pour votre politique : celui d'annexer officiellement, au point de vue religieux, la Tunisie à l'Algérie française, et de pouvoir y créer librement, par ce moyen, tous les établissements, écoles, hôpitaux, etc. Voyant Waddington, alors titulaire du quai d'Orsay, Lavigerie l'entretenait de la nécessité pour la France de prendre pied en Tunisie. L'Angleterre et l'Allemagne étaient consentantes : elles avaient fait à la France des avances, au Congrès de Berlin; pourquoi tarder à les accepter (1)? Sans plus attendre, Lavigerie s'installait lui-même sur l'historique colline de Carthage, dans une bien humble maison arabe qu'il avait acquise d'un dentiste. Au printemps et à la fin de l'automne de 1880, il y faisait deux séjours prolongés, surveillant les travaux du collège Saint-Louis, acquérant à la Marsa, pour l'entretien de ses futures œuvres tunisiennes, un immense domaine où, l'année d'après, il allait planter la vigne. Le « premier colon de l'Algérie » allait devenir le premier viticulteur de la Tunisie (2). Et cette maisonnette, d'où planaient et débordaient ses rêves, devenait le quartier général d'où la France religieuse, désireuse de

(1) Freycinet rapporte dans ses *Souvenirs* (p. 34, Paris, Delagrave, 1913) qu'après le Congrès, Salisbury, questionné par Waddington, confirma que l'Angleterre resterait « indifférente » à ce que la France pourrait accomplir dans la Régence. « Lettre de change, ajoute Freycinet, dont M. Jules Ferry devait toucher le montant trois ans plus tard. N'eût-il pas mieux valu le toucher tout de suite? Le ressentiment de l'Italie eût été moins vif et nous nous serions épargné les dehors de la dissimulation. » C'est là regretter implicitement le retard que mit le quai d'Orsay à déférer aux suggestions de Lavigerie.

(2) Sur le concours que prêtèrent à la France, pour son établissement en Tunisie, les influences religieuses, voir P. H. X. *la Politique française en Tunisie, le protectorat et ses origines*, p. 452-453 (Paris, Plon, 1891).

faire pénétrer le Christ en Tunisie, aiderait la France politique à y pénétrer avec lui.

Allait-on assister, après vingt et un siècles, à un nouveau duel entre Rome et Carthage? On eût pu le croire, en lisant les virulentes attaques d'une partie de la presse italienne contre l'archevêque d'Alger. Nul ne savait, comme lui, transformer les souvenirs historiques en instruments de conquête. « Eh bien, monseigneur, que disent les ombres d'Annibal et d'Amilcar? » Ainsi l'avait accueilli Pie IX treize ans plus tôt, quelques mois après sa nomination en Algérie. Pie IX le connaissait bien; il savait que Lavigerie aimait écouter parler les morts, et les faire parler. Ce seul nom de Carthage était pour lui d'une magnifique éloquence; pourquoi donc le royaume d''Italie empêcherait-il Carthage de régner, là où déjà, jadis, elle avait régné (1)?

Au nom de la Rome papale en même temps qu'au nom de la France, Lavigerie travaillait pour cet avènement. Autour de lui, il fouillait les mémoires humaines, et faisait fouiller, au-dessous de lui, les alluvions, cette mémoire de la terre. Les vieux Arabes lui disaient que ce Bou-Saïd, honoré dans une mosquée du même nom en face de Carthage, n'était autre que le saint roi Louis, devenu musulman, paraît-il, à son lit de mort, à la suite d'une apparition du Prophète. Lavigerie recueillait cette légende : elle profanait, assurément, la gloire du saint roi « roumi »; mais elle la montrait, pourtant, se perpétuant dans les imaginations tunisiennes: n'était-ce pas un motif, pour la France, de n'être pas plus longtemps absente? Le P. Delattre, par des explorations méthodiques, exhumait de la colline même de Carthage les débris des civilisations successives; il interrogeait ces ruines dont déjà Chateaubriand disait qu'elles n'avaient rien de bien conservé, mais qu'elles occupaient un espace considérable; il ramassait pieusement toutes ces épaves, jadis dédaignées, sans doute, par les Pisans, lorsque Carthage était pour eux comme la carrière où ils venaient chercher les pierres du dôme de Pise! Sous les yeux de Lavigerie se formait

(1) L'Italie, lisait-on dans la préface du recueil de discours de Jules Ferry publié par Rambaud sous le titre : *Affaires de Tunisie*, est « une Puissance jeune, remuante, exigeante envers la fortune qui lui a prodigué les plus hautes faveurs, hantée par les grands souvenirs, les grands noms et les grands rêves. Elle est à Rome, il lui siérait d'être à Carthage. Pourquoi? Parce que c'est Carthage. »

tout un musée d'archéologie chrétienne ; en voyant ces inscriptions, en voyant ces lampes qui portaient parfois l'emblème du Christ vainqueur, Lavigerie écrivait à Xavier Charmes pour demander au ministère de l'Instruction publique l'établissement d'une mission archéologique à Carthage (1). Le langage des pierres, le langage des objets sacrés qu'on recueillait, aidaient l'Église à raviver la physionomie de Carthage chrétienne : pourquoi donc cette Carthage ne redeviendrait-elle pas en Afrique la messagère de Rome?

Lorsque, au printemps de 1881, Lavigerie, après quatre mois de séjour, s'éloigna de Carthage, l'expédition de Tunisie, dont en janvier 1879 Gambetta avait repoussé l'idée, était bien près d'être résolue (2). Un entretien décisif du baron de Courcel, directeur des affaires politiques, achevait de mordre sur l'esprit de Gambetta, à qui Lavigerie avait, par l'intermédiaire de Charmetant, fait transmettre un long rapport. Pour préparer l'expédition, le capitaine Sandherr, qui allait, vingt ans durant, jouer un rôle d'élite dans le « service des renseignements » du ministère de la Guerre, se faisait renseigner par Lavigerie et par les Pères Blancs sur l'état d'esprit des indigènes tunisiens (3). « Les Pères Blancs, écrivait-il à Lavigerie, sont les Français les plus patriotes et les plus désintéressés que j'aie l'honneur de connaître. » Lavigerie, d'ailleurs, correspondait directement avec le ministère de la Guerre, signalant l'agitation qui grossissait parmi les 500 000 Kabyles, les rumeurs circulant sur les marchés arabes, d'après lesquelles la France « ne viendrait jamais à bout du bey de Tunis », les sourdes manœuvres qui se préparaient au Maroc contre la France, avec l'appui de l'Allemagne, et la grosse imprudence qu'on avait commise en remplaçant en Kabylie tous les administrateurs militaires par des administrateurs civils, « uniquement pour obéir aux politiciens de la rue ». Pour être renseignée, pour mûrir et préciser ses décisions, la France de Gambetta s'adressait à cet archevêque, collaborait avec lui. « Un homme

(1) Voir la lettre qu'il écrivait à Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, sur le même sujet (*Œuvres choisies*, II, p. 397-431).

(2) Sur les évolutions d'esprit de Gambetta au sujet de l'expédition tunisienne, voir baronne de Billing, *le Baron Robert de Billing, Vie, notes, correspondance*, p. 395-396. (Paris, Savine.)

(3) Tournier, *Correspondant*, 10 mars 1912, p. 843.

essentiellement politique, non un persécuteur : la passion philosophique ou théologique lui est certainement inconnue » : c'est ainsi que Lavigerie jugeait Gambetta, et l'expédition de Tunisie résulta de leurs échanges de vues.

Étrange aveuglement des partis politiques ! Cinquante et un ans plus tôt, lorsque la France des Bourbons avait rendu à notre pays ce suprême service, de lui donner l'Algérie, les libéraux de l'époque déclaraient que le vrai motif de la guerre contre le Dey était de préparer l'armée française à une guerre contre les Parisiens ! Aujourd'hui que la France républicaine ouvrait à l'Église de France et à l'Église romaine un nouveau domaine d'action, on voyait les conservateurs catholiques s'unir aux partis radicaux pour protester contre l'expédition tunisienne. Lavigerie passait outre, haussant ses robustes épaules.

La convention du 12 mai 1881, connue sous le nom de traité du Bardo, établit en Tunisie le protectorat de la France. « Plaise à Dieu, écrivait Lavigerie au clergé d'Alger, que ce triomphe de la France soit le triomphe définitif de la civilisation chrétienne dans ces pays barbares ! » Le Saint-Siège, dès le 28 juin, le nommait administrateur du vicariat apostolique de Tunisie (1) : c'était une façon sommaire, éminemment efficace, de ratifier, en face des susceptibilités italiennes, l'installation en terre tunisienne du sacerdoce français. On tenait compte, d'ailleurs, de ces susceptibilités, en décidant que les Capucins italiens garderaient leurs églises, sous l'autorité d'un supérieur, qui aurait le titre de préfet apostolique, et qui, comme Lavigerie, dépendrait de la congrégation de la Propagande ; et c'est seulement en 1891 que Lavigerie les fera définitivement s'éloigner, d'accord avec le Saint-Siège.

Mgr Suter, le vieux Capucin italien qui, depuis quarante ans, était là-bas supérieur, vint lui-même remettre à Lavigerie, comme insigne de son autorité pastorale sur la Tunisie, l'étole qu'il avait reçue jadis de la reine Marie-Amélie. Le tête-à-tête fut émouvant. Lavigerie s'inclina devant le moine octogé-

(1) Texte du bref dans Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 382-384. Quelques semaines plus tôt, à la Chambre italienne, le député Massari avait parlé des résistances qu'opposait le Saint-Siège aux efforts du Gouvernement français pour faire nommer à Tunis, en remplacement de Mgr Suter, un moine français (Chiala, *Pagine de storia contemporanea;* fasc. *Tunisi*, p. 264, Turin, Roux, 1892).

naire en lui disant : « Placez l'étole, vous-même, sur mes épaules, et bénissez-moi. » Suter accepta : il allait bientôt s'éloigner, avec une pension viagère de la France.

« Il était grand temps, note le baron Robert de Billing, qu'un prélat éminent comme le cardinal Lavigerie vînt prendre dans ses mains vigoureuses le gouvernement de tous ces religieux, dont l'esprit de discipline et d'abnégation avait beaucoup souffert d'un trop long séjour, sans doute, loin de leurs communautés d'Europe (1). »

Cinq millions de francs par an, voilà ce qu'il fallait à Lavigerie pour faire de la Tunisie un beau diocèse. Ses plans étaient faits : il voulait, sans trêve, une cathédrale et une seconde paroisse à Tunis, dix autres paroisses ailleurs, un grand et un petit séminaire, trente écoles, un pensionnat de jeunes filles. Il portait ce plan à Rome, dès le mois de juillet, le mettait sous les yeux du préfet de la Propagande, obtenait que son titre complet fût : « Administrateur de Carthage et de Tunis. Car l'Église antique de Carthage, expliquait-il, réveille les mémoires les plus touchantes et les plus saintes. » En août, il arrivait à Paris, pour organiser, au nom de Léon XIII, une quête nationale pour la Tunisie : « Tout me manque, criait Lavigerie aux catholiques de France; si la faim fait sortir les loups du bois, elle en fait aussi sortir les pasteurs; tout évêque voudrait posséder des trésors pour rendre à la prière ce lieu vénérable : Carthage. » Mais alors pesaient sur les catholiques de France certaines influences politiques dont, neuf ans plus tard, Léon XIII et Lavigerie devaient commencer à les affranchir; et ces influences firent échouer l'appel de Lavigerie. La quête, dans tout le pays, ne rapporta que trois cent mille francs. L'expédition tunisienne était impopulaire dans les partis de droite comme dans ceux d'extrême gauche : « l'administrateur de Carthage et Tunis » avait sa part de cette impopularité.

Gambetta, du moins, comprenait Lavigerie; il savait les précieux renseignements que le prélat donnait au quai d'Orsay sur les troubles de Tunisie, et sur les points où notre armée devait frapper pour y mettre un terme. « Je n'ai jamais été mieux renseigné sur les affaires de l'Algérie et de la Tunisie, disait un jour Gambetta, que par mes conversations avec

(1) Billing, *op. cit.*, p. 389.

le P. Charmetant », et il avait même chargé ce Père Blanc de s'informer si l'amiral de Gueydon consentirait à reprendre, éventuellement, le Gouvernement de l'Algérie (1). Telle était la confiance qu'inspiraient au président de la Chambre des députés Lavigerie et ses collaborateurs. Consultez la liste du premier conseil de protectorat de la Tunisie : vous n'y trouvez pas le nom de Lavigerie ; il préfère rester à l'écart, officiellement. « On peut m'y donner entrée par une disposition secrète, avait-il dit ; mais c'est tout », et il avait d'ailleurs, de sa propre main, dressé le plan de ce conseil, où il voulait que fussent groupés tous les chefs de service. En fait, l'instigateur, le promoteur, l'organisateur, c'était Lavigerie : on le verra d'une façon limpide, décisive, lorsque M. l'abbé Tournier publiera les trouvailles d'archives sur lesquelles sa générosité de chercheur nous a permis de jeter les yeux, et lorsqu'on y lira tels mémoires que Lavigerie adressait à Gambetta « sur les personnalités à maintenir ou à écarter en Tunisie, ou sur le remboursement de la dette tunisienne. » L'idée de maintenir le gouvernement musulman du Bey trouvait en cet homme d'Église un acharné défenseur : « Vouloir substituer un Gouvernement chrétien, écrivait-il, ce serait surexciter jusqu'à la folie les ardeurs du fanatisme. » « L'organisation tunisienne, telle que la comprend Monseigneur, est admise en principe », signifiait à Charmetant Gambetta, devenu chef du grand ministère.

Lavigerie, dès lors, pouvait demander à Gambetta un budget des cultes pour la Tunisie : Gambetta prêterait l'oreille. Un jour, à l'issue d'une causerie, le prélat disait à l'homme d'État : « Merci, monsieur le Ministre, mais l'anticléricalisme, qu'en faites-vous dans tout cela ? » Et Gambetta de répondre : « L'anticléricalisme, Monseigneur, c'est pour la France, mais ce n'est pas article d'exportation. » Gambetta admettait qu'en Tunisie la France protégeât le catholicisme et que le catholicisme, aussi, y protégeât la France.

« On ne peut me laisser à moi seul, insistait Lavigerie, la charge d'entretenir à Tunis un clergé que j'ai mission de rallier à l'influence française. Si la France ne se hâte de prendre ce moyen tout puissant d'action, les gouvernements rivaux s'en

(1) D'Haussonville, *la Colonisation officielle en Algérie*, p. 22 et suiv. (Paris, Lévy, 1883).

serviront contre elle. C'est contre elle que l'Angleterre se propose de rétribuer désormais les religieuses et prêtres anglo-saxons qui se trouvent en Tunisie. Si cet exemple est donné, je ne doute pas que, malgré ses embarras financiers, l'Italie le suive bientôt. Ces prêtres, recevant un traitement régulier de leurs gouvernements respectifs, constitueraient ici peu à peu un État dans l'État. La France le veut-elle ? Un autre inconvénient serait de les laisser vivre des aumônes de leurs nationaux, dont ils seraient ainsi amenés à embrasser le parti. La France le veut-elle ? Dans le premier cas, je me mettrai sérieusement à l'œuvre. Dans le second, je n'aurai qu'à m'abstenir, me contentant de délivrer le Gouvernement, par ma présence en Tunisie, des embarras que lui causerait en ce moment un prélat italien ! »

La conviction de Gambetta était faite, et les bureaux du ministère élaboraient des résolutions conformes, lorsque Gambetta tomba du pouvoir ; Freycinet, qui lui succéda au quai d'Orsay, ratifia ces résolutions, et tout de suite, sans avis des Chambres, préleva sur les crédits spéciaux du budget des cultes une somme de cinquante mille francs pour l'administration apostolique de Tunis. Une idée bientôt vint à Lavigerie : celle d'une grande loterie qui émettrait six millions de billets au profit des œuvres du Vicariat apostolique. Soit, répondit Freycinet, pourvu que le nom de l'archevêque, qui pourrait émouvoir l'anticléricalisme des Chambres, ne paraisse pas.

Tandis qu'il recevait ainsi du Gouvernement français un appui tout à la fois timide et efficace, Lavigerie, selon le désir de Léon XIII, allait faire de la Tunisie, provisoirement, sa résidence ordinaire, pour en commencer l'organisation.

Quittant l'Algérie pour la Tunisie, en octobre 1881, il faisait étape à Bone, où il venait d'acheter l'antique acropole qui s'était appelée Hippone, et dont saint Augustin, jadis, avait fait un point lumineux vers lequel se tournaient les yeux des chrétiens de l'Afrique et du monde ; il sacrait, là, l'évêque de Constantine, et commentait dans un discours la pose de la première pierre de la basilique d'Hippone, où solennellement il fêtera, cinq ans plus tard, le centenaire de la conversion d'Augustin. Il fallait que de nouveau le Christ régnât là où Augustin avait été son ministre. Et, dès le lendemain, les

souffles de résurrection chrétienne qui planaient sur cette colline d'Hippone entraînaient Lavigerie vers l'autre acropole, celle de Carthage, où une autre chaire épiscopale illustre, celle de saint Cyprien, allait être relevée.

IV. — LE SECOND ACTE DE LA CONQUÊTE TUNISIENNE : PROMENADE PACIFICATRICE DE LAVIGERIE

« J'aurais voulu, disait plus tard le ministre Roustan, avoir ce prélat pour maître, j'aurais servi Richelieu. » Un Richelieu qui, dans ses visites pastorales, agissait comme un saint Vincent de Paul : tel était exactement Lavigerie. C'est la campagne de la charité après celle des armes, écrivait-il ; celle-là n'a qu'un but, celui de panser les blessures, demandant à tous, à quelque race qu'ils appartiennent, non pas ce qu'ils croient ou ce qu'ils aiment, mais ce qu'ils ont souffert. Français, Maltais, Italiens, Musulmans, Israélites, devenaient, tous ensemble, les clients de sa charité. « Tout le monde, sans distinction de culte et de nationalité, écrivait Gabriel Charmes, proclame ici sa grande liberté d'esprit, sa parfaite tolérance, son initiative féconde (1). » Secourir les pauvres, guérir les blessés, soigner les malades, aimer les Arabes comme « des frères et les enfants du même Dieu », telle était la méthode qu'il prescrivait à son nouveau clergé. Officiellement, sur un bateau de la marine française, il allait d'un port à l'autre, cherchant les misères, les secourant sur l'heure, ou les envoyant à ses congrégations de femmes, qui s'installaient.

Forgemol, Bréart, Saussier, Logerot, généraux de nos armées, avaient étalé, devant les populations bientôt soumises, un des aspects de la France : c'était un autre aspect, plus conquérant encore, qui se révélait à elles dans la personne de Lavigerie, débarquant fastueusement sous le pavillon de notre marine, pour des gestes d'amour, pour des paroles de paix. A Sfax, en janvier 1882, toute la population musulmane s'empressa vers lui, pour lui parler de dix millions de piastres qu'elle avait à payer dans les quarante-huit heures comme indemnité de guerre, et du péril que couraient, si Sfax se montrait insolvable, les chefs de famille détenus comme otages.

(1) Gabriel Charmes, *La Tunisie et la Tripolitaine*, p. 129.

Lavigerie fit savoir à ce flot populaire que c'était dans l'église qu'il donnerait audience. En dépit de leurs préventions musulmanes, tous s'engouffraient dans le sanctuaire chrétien : l'archevêque, vêtu de ses habits pontificaux, les attendait au pied de l'autel, les invitait au repentir, leur faisait jurer de ne plus reprendre les armes contre la France, leur promettait des délais de paiement. Les acclamations retentissaient, le qualifiaient de sauveur, de père ; elles se prolongeaient, le soir, dans la ville illuminée ; elles se répétaient, le lendemain, lorsque la voiture de l'archevêque, le conduisant au bateau qui l'attendait, était traînée, poussée, presque portée par la foule qui avait dételé les chevaux. Quelques minutes lui avaient suffi, dans une église, pour installer en ce coin de terre la souveraineté de la France : le prestige même de son sacerdoce avait servi d'assise à l'ascendant de son pays : que pouvait faire, contre ce prêtre, la jalousie un peu mortifiée du consulat d'Angleterre ou bien du consulat d'Italie?

Quelques années plus tôt, Maccio, consul d'Italie, avec quarante marins par lesquels il s'était fait rendre les honneurs militaires, était venu occuper son poste de consul « à son de trompe et dans l'appareil de la guerre (1) ». Aujourd'hui, son successeur Raybaudi, à demi intimidé par l'ascendant moral de Lavigerie, disait sans détour au prélat : « Monseigneur, que vous faites du bien, mais que ce bien nous fait de mal ! » Non certes, ce bien ne faisait pas de mal aux Italiens nécessiteux qui, pour la première fois, grâce à Lavigerie, allaient trouver, dans la maison récemment ouverte des Petites Sœurs des Pauvres, un asile pour leurs vieux jours; ce bien ne faisait pas de mal à ces laborieux colons venus de Piémont ou de Calabre, qui allaient profiter de la prospérité économique bientôt créée par la France. Mais contre cette saillie du consul, comment Lavigerie eût-il protesté, puisqu'elle attestait le caractère définitif de l'installation française ? Une lettre de l'archevêque au cardinal préfet de la Propagande lui disait : « Militairement parlant, la conquête est achevée. » Votre Éminence, continuait-il, « me pardonnera, quoiqu'Elle soit de la patrie de Scipion, de remplacer le *Delenda Carthago* par l'*Instauranda Carthago* ».

(1) Charmes, *op. cit.*, p. 285, note.

Non pas qu'il aspirât, comme les héros éponymes des villes antiques, à la vanité glorieuse d'être fondateur de cité; mais Carthage relevée, c'était à ses yeux une revanche de l'idée chrétienne, succédant à des siècles d'effacement; c'était le couronnement naturel de ces trois chapitres qu'il venait d'introduire en son catéchisme diocésain, sur l'Église d'Afrique, sur son histoire, sur ses saints.

V. — TOUJOURS PLUS AVANT DANS LE CENTRE DE L'AFRIQUE

Si grande que fût cette œuvre, si lourd qu'en fût le fardeau, il avait l'œil ailleurs, sur tous les autres champs d'action où il avait mis son empreinte. Entre deux lettres au quai d'Orsay sur la Tunisie, il publiait, dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, des pages anxieuses, douloureuses, sur l'œuvre de l'Islam dans l'Afrique équatoriale. Ces pages mettaient sous les regards des États européens un immense péril. Ils entretenaient des missions tout autour du littoral africain, et l'Islam, animé depuis quelque temps d'une recrudescence de vie, était en train de devancer le christianisme parmi les populations nègres. Avec l'Islam se propageait, sous ces latitudes, un débordement de mœurs, que les vieux nègres de l'Ouganda étaient les premiers à dénoncer; avec l'Islam se répandaient la traite des esclaves, et ses abominations homicides. Pourquoi le P. Deniaud, le P. Augier, l'ancien zouave pontifical d'Hoop, de la mission du Tanganyika, avaient-ils, le 4 mai 1881, été massacrés? Parce qu'ils réclamaient à une tribu nègre, voisine de leur résidence, un petit esclave racheté, dûment payé, et que cette tribu prétendait conserver. Puisque les deux Pères Blancs et cet auxiliaire avaient payé de leur vie leur office de rédempteurs de noirs, leur souvenir même commandait que l'on s'obstinât à cette œuvre, plus tenacement que jamais.

Lavigerie fortifiait ses postes; il en créait un nouveau, à Tabora, pour servir d'intermédiaire entre les missions du Nyanza et celles du Tanganyika: il demandait à ses Pères Blancs des rapports détaillés, leur disant en souriant qu'ils n'avaient pas là-bas, comme on l'a quelquefois en France, l'excuse de l'heure de la poste. Freycinet, un jour, ouvrant une lettre de Lavigerie, et croyant y trouver des échos de

Tunisie, eut une singulière surprise : un nouveau royaume s'offrait à la France, l'Ouganda, sur le bord du lac Nyanza. Lavigerie racontait une conversation du roi M'tésa avec le vicaire apostolique Livinhac : ce M'tésa, qu'il regardât au Nord, qu'il regardât au Sud, se sentait pris de peur : il lui semblait que ses États, encerclés entre les troupes du Madhi qui s'avançaient, et les forces musulmanes de la Sultanie de Zanzibar, étaient en péril; et les missionnaires anglais qui l'entouraient, et qui s'efforçaient de le gagner au protestantisme, réussissaient surtout à le rendre défiant de l'Angleterre. Il avait prié Livinhac de lui obtenir le protectorat de la France; et Lavigerie, sans tarder, en informait Freycinet. C'eût été la France s'installant au centre de l'Afrique, coupant à l'Angleterre la route du Cap au Caire. Mais quel accueil eût fait, à de pareils desseins, un Parlement qui déjà réputait trop aventureuse l'expédition tunisienne? Freycinet jugea plus sage de ne les point envisager. A défaut de la France, l'Église romaine s'implantait dans l'Ouganda : la petite chrétienté dont le P. Livinhac était le chef allait se révéler, quelques années plus tard, comme un chef-d'œuvre d'évangélisation, et comme une merveille d'héroïsme.

Tombouctou, aussi, la cité mystérieuse encore à laquelle le désert servait d'avenue, demeurait, sur l'horizon de Lavigerie, comme une provocante énigme; et les routes du Sahara occidental ayant naguère été néfastes pour les premiers Pères Blancs, c'est en partant de Ghadamès, à présent, que d'autres Pères Blancs songeaient à trouver l'accès du Soudan. Il y avait là un certain P. Richard, cavalier incomparable, parlant arabe au point de passer pour un Arabe, et dont les nomades disaient: C'est notre sultan. Il avait hâte, au lendemain du massacre de l'expédition Flatters, de s'enfoncer dans le désert avec deux autres Pères. Lavigerie temporisait, et finalement, en août 1881, les Pères étaient autorisés à partir; quatre mois plus tard, ils étaient massacrés par quelques Touareg. Lavigerie, à cette nouvelle, rassemblant ses missionnaires dans sa chapelle de Carthage, chantait le *Te Deum* pour remercier Dieu de ces nouveaux martyrs; et ses chants alternaient avec ses larmes. Il commandait aux Pères Blancs de Ghadamès, à ceux de Tripoli, de se replier sur Alger, mais il ne pouvait consentir à perdre de vue le Soudan, et le *Bulletin des Missions*, au lende-

main même de ce nouvel échec, reparlait de Tombouctou.

Lavigerie était encore sous le poids de cette série de deuils, — deuils au Tanganyika, deuils au désert, — lorsqu'il apprit qu'au début de mars 1882 le ministre Roustan, dont il admirait et aimait la fermeté d'attitude et l'intrépidité patriotique, s'éloignait de la Tunisie à la suite d'odieuses campagnes diffamatoires. Le ministère, à Paris, consultait Lavigerie pour savoir quel successeur donner à Roustan : cet homme d'Église devenait, de plus en plus, un informateur d'État. Paul Cambon, qui fut l'élu, lui écrivait : « Je ne connais rien du monde nouveau où je vais entrer. Je pourrai avoir recours à vos lumières, vous demander votre appui et vous donner mon concours. » Et par une allusion discrète à l'anticléricalisme français, Paul Cambon ajoutait : « Grâce à Dieu, nous ne serons pas gênés là-bas par des querelles qui, ici, rendent toutes choses difficiles. »

VI. — LAVIGERIE CARDINAL

Entre le départ de Roustan et l'arrivée de Paul Cambon, quelques semaines s'écoulèrent où Lavigerie parut exercer l'interrègne, au nom de la France; et ce fut au cours de cet interrègne, le 19 mars, qu'il apprit que Léon XIII faisait de lui un cardinal. La pourpre, il l'aurait eue depuis longtemps, s'il avait en 1868 accepté d'être coadjuteur de Lyon. Mais ce qui faisait, pour lui, le prix de cette pourpre, c'était le sentiment qu'avec lui s'inaugurait une lignée cardinalice dont il allait être l'ancêtre : la lignée des cardinaux d'Afrique (1). Il semblait à Lavigerie que l'honneur fait à sa personne symbolisait un progrès de l'Église; son entrée dans le Sacré Collège et la pénétration du Christ dans les profondeurs de l'Afrique lui apparaissaient comme deux faits connexes; et cette pourpre attestait qu'après tant de siècles d'obscures souffrances, l'Afrique chrétienne était redevenue une réalité, qu'elle était redevenue une force dans les conseils de l'Église. Avec son instinct quasi génial de grand cérémoniaire, il concerta lui-même les pompes de son élévation cardinalice. Il voulut que la calotte lui fût portée par le garde noble pontifical à Saint-Louis de Carthage, que, pour l'entourer, la Maison Carrée envoyât ses

(1) Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 532.

Pères Blancs, et que Malte lui expédiât quelques-uns des noirs qu'il y faisait élever; la fête ainsi préparée se déroula, le 16 avril 1882, dans un appareil de splendeur. « Vous direz à Léon XIII, disait-il au garde noble, que sous son grand pontificat vous avez vu le signe de la Rédemption couronner cette antique acropole comme un signe de résurrection et d'espérance (1). »

Et le soir, lorsqu'il rentra à Tunis, il connut l'allégresse du triomphateur, porté jusqu'à sa cathédrale par une foule enthousiaste. Un mois après, à Paris, il recevait la barrette, à l'Élysée, et, dans le discours qu'il adressait à Jules Grévy, traçait un éloquent portrait du missionnaire français, qui « compte, parmi ses jours les plus fortunés, ceux où, en servant la religion et l'humanité, il peut servir et honorer le monde et la France (2). » « Me voilà un vrai patriarche, écrivait-il à sa vieille tante. Quelle vie je mène depuis quinze ans, et maintenant plus que jamais! Qui eût dit à ma chère et pauvre mère que c'était la destinée de son fils, alors qu'il ne voulait être que curé de campagne? » Il courait à Rome prendre le chapeau, naviguait vers Malte, pour baptiser et confirmer douze négrillons; Malte le recevait comme un souverain. Le 5 septembre, enfin, sa pourpre apparaissait dans Alger, première étape de son apostolat d'Afrique, pépinière où mûrissait au jour le jour la vocation de ses Pères Blancs. Mais, dans Alger, pas de pompe; la municipalité radicale avait décidé qu'aucun cortège extérieur ne devait entourer ou fêter ce prêtre; l'idée laïque exigeait, paraît-il, que son contact avec son peuple s'enfermât entre les quatre murs d'un sanctuaire.

Les susceptibilités de cette idée nouvelle allaient, deux mois plus tard, se déchaîner dans l'enceinte même du Palais-Bourbon, contre Freycinet, en raison des cinquante mille francs qu'il avait alloués au clergé tunisien : il y eut heureusement une majorité pour voter l'ordre du jour pur et simple. Des voix s'étaient élevées, pour reprocher à Lavigerie ses fréquentes absences d'Alger; il écrivait à M. Fallières, alors ministre des Cultes, une lettre éloquente sur le fruit de ces absences. « Depuis les frontières de l'Algérie, lui disait-il, jusqu'à celles des colonies anglaises et hollandaises du cap de Bonne-Espé-

(1) Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 534. — (2) *Ibid.*, II, p. 538.

rance, tout le territoire intérieur de l'Afrique est désormais placé, au point de vue religieux, sous une autorité française. C'est là un résultat qui aura, pour le jour où la France croira devoir intervenir activement, elle aussi, dans les questions africaines, des conséquences heureuses et fécondes (1). »

Alger n'était plus, à ses yeux, que « l'une des extrémités d'un vaste champ de charité et d'apostolat »; il lui semblait que « de Tunis, grâce aux moyens de communication récemment établis », il pourrait « plus aisément veiller sur tout l'ensemble de ses œuvres » (2). « Ma résidence ordinaire sera un peu sur les grands chemins, » avait-il écrit, dès 1880, à Mgr Foulon.

Sous la houlette du cardinal, réinstallé à Carthage, le vicariat apostolique de Tunisie s'organisa. Les congrégations arrivaient, pour les besognes d'enseignement ou de charité, Dames de Sion et Sœurs du Bon Secours, Frères des écoles chrétiennes et Sœurs Missionnaires d'Afrique. Les œuvres scolaires qu'avaient commencées, avant l'arrivée de la France, les Frères des écoles chrétiennes et les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, se développaient et se multipliaient. A l'instigation de Lavigerie, le livre de classe français se propageait en Tunisie; une bibliothèque populaire s'ouvrait à Tunis. Le collège ouvert dans cette ville par Lavigerie commençait à recevoir les enfants des premières familles musulmanes, parmi lesquels un neveu du bey. A l'époque même où la France politique soustrayait à toute influence d'Église le régime scolaire, il plaisait à Lavigerie que dans cette plus grande France qu'était la Tunisie, l'idée française eût pour citadelle les écoles fondées par l'Église, en face des écoles italiennes richement subventionnées par le Quirinal, et ouvertement athées. On verra bientôt, à Bizerte, de petites Maltaises se proclamer françaises, de petits Italiens entonner des chants de Déroulède : ce seront les pupilles de Lavigerie. « La présence de ce cardinal vaut une armée », gémissait amèrement, dans la *Riforma*, un des publicistes de Crispi. Lavigerie ripostait aux hostilités italiennes en faisant quêter, dans les églises tunisiennes, pour les inondés du nord de l'Italie.

(1) Tournier, *Correspondant*, 10 mars 1912, p. 849.
(2) Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 388.

VII. — LE RELÈVEMENT DU SIÈGE DE CARTHAGE

Il devait dire un jour : « J'ai plus fait en Tunisie en dix-huit mois qu'en Algérie en dix-huit ans. » Mais cet étonnant réalisateur, cet ouvrier d'histoire dont la sollicitude se dépensait, sans jamais s'y perdre, dans la profusion des détails, demeurait toujours insatisfait jusqu'à ce qu'il eût imaginé et accompli l'acte symbolique qui devait résumer son œuvre et captiver les imaginations définitivement soumises. Carthage relevée, tel était le symbole qu'il fallait à Lavigerie, pour qu'aux yeux de l'Église et de la France, de l'Islam et de l'Europe, l'œuvre tunisienne fût parachevée. Flaubert, voulant en 1858 ressusciter Carthage, avouait qu'il fallait être « fou, triplement frénétique », pour s'engouer d'un pareil rêve : ce rêve, Lavigerie le reprenait, mais en le mettant sous les auspices de l'Église séculaire. Un évêque lorrain du onzième siècle, devenu pape sous le nom de Léon IX, avait, en 1053, jeté un regard sur les ruines de ce royaume qu'avait été, pour le Christ, la terre d'Afrique. Il n'y trouvait plus, à cette date, sous l'hégémonie de l'Islam, que cinq évêchés (1), et il écrivait : « Il est hors de doute qu'après le pontife romain le premier archevêque et le grand métropolitain de toute l'Afrique est l'évêque de Carthage. Ce dernier ne peut être dépouillé, en faveur de quelque évêché d'Afrique que ce soit, de ce privilège qu'il a reçu du Saint Siège apostolique et romain, mais il le conservera jusqu'à la fin des siècles, et tant que le nom de Notre Seigneur Jésus Christ sera invoqué en Afrique, soit que Carthage reste abandonnée, soit qu'elle ressuscite un jour dans sa gloire. » On trouvait trace encore, sous Grégoire VII, en 1076, d'un archevêque de Carthage, et puis le nom disparaissait de l'histoire, mais continuait cependant, comme l'avait affirmé Léon IX en son hardi langage, de participer à l'immortalité même de l'Église.

Lavigerie, en avril 1883, étalait sous les regards de Léon XIII les volontés de Léon IX. D'avance, il édifiait, dans son vignoble de la Marsa, le palais épiscopal de Carthage : en octobre 1883, ce palais était prêt ; il recevait, un jour de mai 1884, les deux fils aînés du bey, et l'un d'eux lui disait dans un toast :

(1) Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, p. 98-99. — Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 458-482.

« C'est simple justice de laisser une véritable liberté à votre action bienfaisante. » D'avance il traçait les plans pour la construction de la future cathédrale de Saint-Louis ; il adressait un appel à tout ce qui restait en France de « fils des croisés », à leur chef à tous, aussi, qui achevait de mourir hors de France, le Comte de Chambord, fils de saint Louis ; en mai 1884, la première pierre se posait. Les deux volumes *d'Œuvres choisies* que publiait à cette date le cardinal étaient comme un long acte d'amour à l'endroit de cette Afrique sur laquelle sa houlette aspirait à planer et où ses Pères Blancs poussaient une pointe nouvelle en s'installant à Ghardaïa, dans le Mzab. Il voulait que ce fût à Carthage même que fussent proclamés, dans un synode de ses prêtres, les statuts de ce qui n'était encore que le vicariat apostolique de Tunisie. Il se plaisait à leur montrer, dans l'Algérie voisine, les trois cents églises où le Christ était adoré, des séminaires rappelant « les anciennes institutions épiscopales dont Augustin avait tracé la loi », et « plus de deux mille religieux et religieuses là où les vertus des vierges et des solitaires de l'ancienne Afrique embaumaient autrefois les déserts ». Et les prêtres qui l'écoutaient acclamaient « avec une allégresse extrême, *cum summa alacritate*, » la requête cardinalice qui, au nom de Léon IX, avait imploré de Léon XIII la restauration du siège de Carthage.

La requête arrivait à son heure. En cette année 1885, le ministre Mancini, malgré la judicieuse opposition du roi Humbert Ier, venait d'allonger sur le riche patrimoine de la Propagande une main qui pouvait un jour devenir avide : il était permis de craindre que, possédant le temporel de cette congrégation romaine, les successeurs de Mancini ne voulussent un jour s'en servir pour régner sur l'apostolat universel. « Dans l'assujettissement de la Propagande, écrivait Lavigerie à Ferry, l'Italie voit une sorte de revanche ou de compensation à son impuissance coloniale », et il demandait au quai d'Orsay de provoquer, auprès du cabinet de Rome, une protestation des divers Gouvernements. L'acte de Mancini frappait Léon XIII au cœur : il lui paraissait indispensable au rayonnement de l'Église romaine qu'elle apparût pleinement libre ; ancien administrateur des États Romains, son indépendance de cœur à l'endroit de l'État nouveau qui les avait rayés de la carte était une sécurité pour le monde chrétien. La troisième Rome vou-

lait empiéter sur la Propagande, la Propagande allait répondre en relevant Carthage. Jules Ferry, qui s'intéressait passionnément à la question, mit un bateau, en mai, à la disposition de Lavigerie, pour qu'il s'en fût à Rome presser la décision. Le 28 juin, elle devenait publique, et Jules Ferry apprenait avec joie que la Tunisie devenait diocèse régulier, sous le titre d'archidiocèse de Carthage, uni, dans la personne de Lavigerie, à l'archidiocèse d'Alger.

Moins de trois mois après, le 16 septembre, dans la chapelle Saint-Cyprien de Carthage, par un de ces synchronismes dont Lavigerie savait illuminer l'histoire, on célébrait, tout à la fois, le seize cent vingt sixième centenaire du martyre de Cyprien, et le sacre épiscopal du P. Livinhac, devenu, par un récent décret de la Propagande, vicaire apostolique de l'Ouganda. Toutes les splendeurs du Pontifical romain, dont s'accompagne le sacre d'un évêque, inauguraient ainsi le renouveau de gloire religieuse dont désormais bénéficiait Carthage : à peine cet archevêché était-il restauré que Lavigerie, conformément aux termes grandioses de Léon IX, faisait le geste de l'ériger en métropole de l'Afrique; et lorsqu'en 1889 l'évêque de Malte, avec l'appui de l'Angleterre, tentera d'obtenir le titre de primat d'Afrique, Lavigerie s'insurgera, tempêtera, menacera le Saint-Siège de démissionner.

Mais une question se posait : cet archevêché, comment le faire vivre? La loterie tunisienne, dont Lavigerie avait espéré trois millions, avait mal réussi; auprès d'un certain nombre de catholiques de France, la Tunisie était impopulaire, parce que Ferry l'était : ils boudaient à Lavigerie, au lieu de chercher, dans le spectacle des résurrections chrétiennes qui s'accomplissaient en Afrique, une consolation pour les attristants épisodes d'anticléricalisme qui, depuis quatre ans, s'étaient déroulés à l'ombre de leurs clochers. Il fallait pourtant que le nouveau diocèse de Tunis trouvât des ressources. Jules Ferry, tout d'abord, se donna l'honneur d'y pourvoir. « Il vous considère, écrivait à Lavigerie Paul Cambon, comme l'un des plus actifs et des plus puissants auxiliaires de la France du dehors. Il fera pour vous ce que vous voudrez. » Il fallait à Lavigerie un traitement pour 25 curés. Ferry, qui n'avait pas le droit de le prendre sur le budget des cultes, la Tunisie n'étant pas concordataire, les rémunéra comme aumôniers militaires. Il lui fal-

lait des subventions pour ses écoles religieuses : Ferry, tout en admettant que Lavigerie en choisirait les maîtres et les maîtresses, les entretint comme écoles communales. Ainsi ressuscita l'Église de Carthage, par la collaboration de Lavigerie et de Jules Ferry. A la fin d'octobre 1884, l'archevêque fut à la mort : allait-il succomber, comme Moïse, au seuil de la terre promise ? Il se raffermit, et sa convalescence s'acheva lorsque lui parvint, en novembre, la bulle officielle dans laquelle Léon XIII, érigeant Carthage en Église métropolitaine, glorifiait, tout à la fois, cette Église historique et l'homme sage et infatigable (*vir sapiens et impiger*) à qui elle était confiée.

La pourpre romaine, trois cent soixante-seize ans plus tôt, resplendissant sur les épaules du cardinal Ximénès, encadrée par les troupes de Ferdinand le Catholique, s'était un instant montrée, sur les rivages d'Oran, comme messagère de l'Évangile et rédemptrice des captifs ; et puis elle avait dû s'effacer. Désormais, sur la carrure puissante de Lavigerie, elle s'étalait au grand soleil d'Afrique, accueillie par les populations, respectée par l'Europe politique.

En ce même mois de novembre 1884, à Berlin, dans l'aréopage diplomatique où grandes et petites nations d'Europe se partagaient l'Afrique, Stanley, parlant devant une commission, prononçait avec respect le nom de Lavigerie ; et c'est en évoquant l'action apostolique de l'archevêque de Carthage que le baron de Courcel, qui représentait la France, obtenait, malgré l'ambassadeur de Turquie, que la Conférence de Berlin reconnût expressément la liberté des missions et leur droit d'être protégées.

C'étaient là, pour Lavigerie, de beaux rayons de soleil, que tout de suite des nuages vinrent offusquer. Il apprenait qu'en contraste avec les biais généreux imaginés par Jules Ferry, la commission du budget, au Palais-Bourbon, infligeait aux crédits habituels prévus pour l'archevêché d'Alger d'irréparables amputations. Sa pourpre et sa gloire, à la fin du printemps de 1885, se firent suppliantes, quémandeuses, dans les chaires de France. Il déclarait qu'il mourrait de fatigue sur les grands chemins, s'il le fallait, plutôt que de laisser son clergé mourir de faim. On a cru surtout frapper l'Église dans nos personnes, disait-il à la Madeleine, mais en réalité on a surtout frappé la France. Il quêtait lui-même, de rang en rang, demandant la charité pour l'amour de la France. Parlant à Saint-Sulpice, où

les souvenirs de sa jeunesse ecclésiastique l'obsédaient, il rappelait ce mot du Psalmiste : « Moi aussi, j'ai été jeune et me voilà vieux !... Je ne puis, continuait-il, ajouter avec le Psalmiste que je n'ai pas vu le juste mendier son pain et celui de ses enfants. » Il pleurait, on pleurait ; et son éloquence assurait à ses gestes de mendiant d'éclatantes victoires. Jules Ferry venait d'être renversé du pouvoir : dans le ministère Brisson qui lui avait succédé, Goblet détenait les cultes. Cette promenade cardinalice le gênait : il y mit un terme en faisant rétablir cent mille francs au chapitre budgétaire concernant les trois diocèses de l'Algérie. C'était un début de réparation, assez parcimonieux d'ailleurs.

Pour l'instant, Lavigerie s'en contentait. En cet été de 1885, il aspirait à porter à Jérusalem, dans son école de Sainte-Anne, le prestige de la France et le programme qui s'esquissait, dans les conseils du Vatican, en vue de la réunion des Églises d'Orient ; il voulait qu'un bateau de l'État, officiellement, le menât dans le Levant ; il se montrerait aux Orientaux, au nom de sa patrie, au nom de Rome ; sa pourpre toute fraîche, d'un rayonnement si authentiquement français, aurait la joie de mettre l'empreinte de Rome sur la vie religieuse du Levant, comme sur celle de l'Afrique. Ferry se fût probablement enthousiasmé pour ce programme, mais que pouvait en penser Goblet, dans un cabinet Brisson ? Le bateau de l'État fut refusé, et pour une fois, — la première peut-être, — cette souveraineté tenace, invincible, qu'exerçait à la longue l'imagination de Lavigerie sur la rébellion des faits et des hommes, consentit à une abdication. Le grand dessein qu'il laissait ainsi s'évanouir sera repris et accompli par le cardinal Langénieux, neuf ans plus tard, sur l'ordre formel de Léon XIII ; et le secrétaire de l'archevêque de Reims, dans ces assises palestiniennes tenues à Jérusalem, sera l'un des Pères Blancs du cardinal Lavigerie.

VIII. — LA CROIX SOUS L'ÉQUATEUR : LA « MASSE NOIRE » DES MARTYRS. LAVIGERIE DANS SON OBSERVATOIRE DE BISKRA

Carthage d'ailleurs rappelait Lavigerie : tout le monde, là-bas, avait besoin de lui. Sa puissance était une bienfaisance. Des prêtres qui soignaient et secouraient les malades, des sœurs qui soulageaient la misère des femmes et des enfants, telle était la cour dont s'entourait cette souveraineté. Et lorsque

des détracteurs l'accusaient à la tribune française de « poursuivre une œuvre de prosélytisme inacceptable », de « provoquer », par ce prosélytisme même, « des soulèvements et des attentats », de « préparer des vêpres tunisiennes », il répondait qu'il ne faisait rien de plus que d' « aimer les musulmans, et de leur montrer qu'en les aimant ainsi, il obéissait à une loi de charité supérieure à la leur ». Notre seule joie, disait-il, « c'est, après tous mes sacrifices, d'entendre ces musulmans nous dire quelquefois : Ah ! vraiment les chrétiens de France sont bons » (1).

Son palais jouissait d'une sorte de droit d'asile : femmes persécutées, esclaves fugitives, favoris disgraciés de la cour beylicale, y trouvaient protection, sécurité. Les diplomates des diverses Puissances se tenaient en rapport avec lui ; il avait des relations particulièrement suivies avec le consul d'Angleterre, avec Julius Eckardt, consul d'Allemagne, mais beaucoup plus distantes avec celui d'Espagne, qui avait un jour tenté de se mettre sur son chemin, avec celui d'Autriche, qui s'était contenté de lui faire une « visite en papier ». Lavigerie savait être susceptible, au nom de la France (2). Julius Eckardt nous parle longuement de lui dans ses *Mémoires* ; il s'y montre fasciné par la physionomie de cet archevêque, qu'il jugeait « extraordinairement majestueuse ». On prenait une leçon de politique, en regardant Lavigerie manier les colonies étrangères. La colonie maltaise, où il avait son banquier, lui obéissait : sur un mot de lui, en janvier 1884, on avait vu les représentants de cette colonie s'en aller saluer Paul Cambon, sous la conduite d'un capucin qui servait d'interprète. La colonie italienne, qui d'abord avait partagé les susceptibilités de ses consuls, s'apprivoisait lentement : « Lavigerie, écrit Julius Eckardt, savait si habilement ménager les côtés faibles des Italiens, qu'il apparaissait comme leur ami. » La supériorité notoire des écoles entretenues par le cardinal, la prépondérance économique qu'il devait à ses vignobles, cultivés par des centaines de travailleurs, donnaient à son prestige de nouvelles assises.

« A Tunis, lisait-on dans *l'Indépendant tunisien* du 27 juin 1885, le voyageur n'est pas peu surpris d'entendre un sermon français devant un auditoire à peu près entièrement

(1) Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 522.
(2) Julius V. Eckardt, *Lebenserinnerungen*, II, p. 173-175 (Leipzig, Hirzel, 1910).

composé de Maltais et d'Italiens. On peut dire, sans exception aucune, que Lavigerie est le maître spirituel de la colonie étrangère sur ces rivages. Son ministère est tout puissant pour calmer les irritations, pour déjouer les complots contre la France, pour maintenir dans l'obéissance et le devoir toutes ces populations dont une religion commune est le seul lien » (1). Malmusi, le consul d'Italie, observait que grâce au cardinal, l'Église, au moins en Tunisie, était traitée et respectée par la France comme une alliée de la cause française (2).

Les intérêts politiques de la France exigeaient que cet archevêque fût là. Il disait nettement à Malmusi : « Votre prédécesseur Maccio est devenu, par son attitude, le véritable auteur du protectorat ! Que vous suiviez son exemple, et le protectorat peut devenir une annexion. » Ce n'était là qu'un avertissement amical, nullement une menace, car nul n'était plus hostile que le cardinal à l'idée d'une annexion pure et simple de la Tunisie. Un jour le commandant du corps expéditionnaire, qui avait nom général Boulanger, s'enthousiasmait pour cette idée ; mais Paul Cambon, qui demeurait rebelle, se réjouissait de trouver, auprès du pouvoir public et de l'opinion française, un efficace appui dans la personne de Lavigerie, partisan décidé du protectorat.

La sollicitude de Lavigerie pour l'Église tunisienne exigeait aussi qu'il fût là ; Carthage recevait des Carmélites, des Franciscaines missionnaires de Marie; c'était toute une petite cité de Dieu qui s'étendait, se disséminait, se posait avec un parti pris d'archéologique ferveur sur tous les points précis de l'acropole consacrés par des souvenirs chrétiens ; et cette cité de Dieu devait un jour, dans la pensée de Lavigerie, devenir, sur cette acropole, le berceau d'une grande ville. Combien apparaissaient mesquins, en face de toutes ces promesses d'avenir, les votes des Chambres marchandant ou supprimant des crédits : « Je me moque bien de cette bêtise, disait Lavigerie à Eckardt, une seule quête me rapportera plus que cette bagatelle » ; et il s'exprimait si librement qu'il envoyait ensuite un de ses chanoines prier le consul de ne point transmettre en clair ses propos, s'il lui plaisait de les raconter (3).

Le scolasticat des Pères Blancs groupait autour du vieil

(1) Cité dans Pontois, *Les odeurs de Tunis*, p. 337.
(2) Eckardt, *op. cit.*, II, p. 178. — (3) *Ibid.*, II, p. 181.

archevêque les prémices du futur apostolat de l'Afrique; il aimait s'entourer de ces jeunes recrues. Il voulut qu'elles fussent là, en cette émouvante journée du 20 juin 1886 où, après avoir baptisé les cloches de sa cathédrale de Saint-Louis, il descendit dans un caveau qu'il avait fait construire, proclama que ce serait là sa tombe, et fit planer sa bénédiction. Cet artisan de résurrection signifiait à ces enfants que la pensée de la mort, en lui, dominait toutes les autres, et qu'elle l'invitait, sans cesse, à mieux régler sa vie, et à mieux travailler à mesure que le temps lui échappait. La nuit viendra, continuait-il, dans laquelle on ne travaille plus.

Du travail, l'Afrique centrale lui en donnait. Il avait là quatre vicariats, Nyanza, Tanganyika, Haut-Congo, Ounyanembé. Dans les deux premiers, la semence chrétienne mûrissait rapidement : ces conquêtes de l'Église sur les peuples noirs le consolaient un peu des piétinements qui semblaient au contraire s'imposer à elle, aux portes de l'Islam. Des orphelinats se fondaient, où affluaient les négrillons rachetés aux marchands d'esclaves. Sur un territoire laissé aux Pères Blancs par le roi des Belges, le capitaine Joubert s'installait avec quelques centaines de nègres : c'était comme l'ébauche du royaume chrétien qu'édifiaient les songes aventureux du cardinal; et ce chevalier du Christ qu'était Joubert, en épousant une négresse chrétienne, attestait aux noirs la réhabilitation morale de leur race. Mais dans l'Ouganda, de sombres nuages grossissaient, dont allait sortir pour la race noire un autre genre de réhabilitation.

Depuis décembre 1885, le roi Mwanga, successeur de M'Tésa, préparait une persécution contre le catholicisme. Lavigerie le savait; il savait aussi que ce mouvement d'hostilité à l'endroit des missions européennes était dû, en partie, aux suspicions provoquées par les ambitions allemandes qui, tout autour de Zanzibar, rôdaient et progressaient. « Je reconnais volontiers, déclarait-il un jour au consul Julius Eckardt, la situation prépondérante de l'Allemagne dans le sud-est du continent noir, et je suis convaincu que M. de Bismarck donnera sa protection sans réserve à la maison de mission française qui est à la limite des possessions allemandes » (1). Il apparaissait au cardinal qu'en agissant ainsi Bismarck ne ferait que conjurer

(1) Eckardt, *op. cit*, II, p. 176.

le péril que les ambitions germaniques avaient elles-mêmes créé. Cela équivalait à solliciter l'Allemagne de prendre la protection de nos missions : l'ouverture était certainement imprudente. L'imprudence s'accrut dans une note où Lavigerie, sur l'astucieuse demande du consul, précisait sa pensée. On fut bouleversé, au quai d'Orsay, le jour où l'on apprit, par une démarche du cabinet de Berlin, que Bismarck était tout prêt à faire pénétrer l'Allemagne dans l'Afrique des lacs par la porte que lui ouvrait Lavigerie. La France avait refusé, naguère, le protectorat de l'Ouganda, mais pouvait-elle le laisser prendre par l'Allemagne, au moment où elle s'occupait, avec l'Angleterre, de défendre le sultan de Zanzibar contre l'avidité allemande? Entre ces préoccupations de la France et la démarche de Lavigerie, le heurt était évident : la France fit savoir à l'archevêque qu'il avait fait un faux pas. Cependant, en Ouganda, les événements se précipitaient ; et dans l'été de 1886, à la cour du roi Mwanga, le sang chrétien coulait à flots. On compta cent quarante martyrs.

Chrétiens depuis quelques années ou même depuis quelques mois, ces nègres, pour la plupart très jeunes, montrèrent une ferveur de foi, une vaillance à souffrir, qui les égalait aux martyrs des premiers siècles. Le P. Lourdel, bientôt, dans une lettre tragique, disait à Lavigerie, entre autres traits d'héroïsme, l'histoire de trente et un pages du roi Mwanga, liés comme autant de fagots, et brûlés vifs, de leurs trois camarades se proclamant chrétiens, et aspirant, eux aussi, au martyre, et l'histoire du juge de paix Mouromba, amputé de ses pieds, de ses mains, de plusieurs lambeaux de chair, voyant tous ces débris griller devant lui, et survivant trois jours à ces atroces traitements (1).

Jadis, une troupe de martyrs chrétiens, sur la colline d'Utique, avait reçu, dans la liturgie, le nom de *masse blanche*, en raison de la chaux où on les avait ensevelis. Lavigerie, évoquant ce souvenir, honorait du nom de *masse noire* les martyrs nègres de l'Ouganda. Il informait Léon XIII, lui demandait l'autorisation de célébrer une messe d'action de grâces pour la vitalité chrétienne dont ces morts avaient témoigné.

(1) Nicq, *le Père Siméon Lourdel*, 3e édit., p. 306-384 (Maison Carrée, 1922). Vingt-deux de ces martyrs seront, en 1920, béatifiés par Benoît XV (*loc. cit.*, p. 531-537).

Le soir même du 5 mai 1887, où cette messe fut célébrée à Notre-Dame d'Afrique, une nouvelle caravane de huit Pères Blancs s'en allait vers ces latitudes ensanglantées, nouveaux porteurs du message que Rome et Carthage offraient aux pays nègres et dont la fécondité venait de s'attester avec un si tragique éclat.

Lavigerie, désormais, passait ses heures à Biskra, dans l'intimité du passé africain et du désert inaccessible. De longues heures durant, il se courbait sur les documents historiques, épigraphiques, archéologiques, pour refaire le livre : *Africa christiana*, qu'avait, en 1816, écrit Morselli. Il y avait, dans la préface de ce livre, une page que depuis longtemps il aimait : celle où Morselli souhaitait que, grâce à quelque nouveau Bélisaire, l'Église romaine, un jour, rentrât en Afrique comme chez elle, *tanquam in propria sua*. Lavigerie et la France avaient accompli cette réintégration. De temps à autre, le cardinal interrompait son travail pour contempler, dans quelque promenade, l'immense horizon saharien ; sa pensée s'évadait, plus au delà, vers ces centaines de milliers d'esclaves, qui souffraient.

Et pendant que la pensée de Lavigerie, peu faite évidemment pour la quiétude un peu égoïste des besognes d'érudition, traversait le désert pour chercher au loin les esclaves, la pensée de Léon XIII, traversant la mer, cherchait Lavigerie. « Vos si rares services rendus à l'Afrique, lui écrivait le Pape en novembre 1887, vous recommandent à ce point, que vous semblez comparable aux hommes qui ont le mieux mérité du nom catholique et de la civilisation. » Lorsqu'en mars 1888, Lavigerie célébrait en sa cathédrale d'Alger son jubilé épiscopal, il y avait là un représentant de Léon XIII. Il semblait que chaque jour rapprochait plus intimement leurs deux génies ; et le mois de mai 1888, qui amenait Lavigerie à Rome, allait être, de par la volonté de Léon XIII, le point de départ de la campagne anti-esclavagiste, suprême gloire de sa vie.

GEORGES GOYAU.

(A suivre.)

UN MARIAGE D'ARISTOCRATES

SOUS LA TERREUR

Un des plus beaux hôtels de Valognes, « ce petit Versailles » qu'illustrent de si nobles demeures dont les jardins furent des parcs, dont les vastes cours sont dessinées pour « la commodité magnifique » des grands carrosses Louis XIV, est l'hôtel Sivard de Beaulieu. C'était, sous Louis XVI, un château situé aux portes de la ville, c'est aujourd'hui un hôtel dans la ville même. Il dresse encore, devant un jardin considérablement réduit, sa façade régulière, son avant-corps décoré du fronton classique, ses larges pavillons, l'ample développement de ses toits, ses œils-de-bœuf et ses cheminées de pierre.

Sivard de Beaulieu ! Aux habitants du pays, aux chercheurs qui ont compulsé à Paris les dossiers du tribunal révolutionnaire, les papiers bleuâtres et rêches de Fouquier-Tinville, ce nom rappelle une tragique histoire. Une relation composée vers 1820 par le fils de la jeune femme qui y joua le principal rôle, permet d'en revivre les moindres détails. Relation extraordinaire, parfois invraisemblable, qui a tout l'attrait d'un roman d'aventures, et qu'on serait tenté de regarder comme tel, si l'auteur ne l'avait écrite avec une simplicité qui impose la confiance, si elle n'était confirmée, en plus d'un point, par les papiers du Comité de surveillance de Valognes et ceux du Comité de salut public. Ce sont des « Souvenirs de famille » inspirés par une mère à son fils, écrits au courant de la plume pour être lus dans l'intimité. Madame la comtesse de Quincey, arrière-petite-nièce de celle qui en est l'héroïne, M. de Mondésir, son arrière-petit-fils ont bien voulu me confier les manuscrits, qui leur appartiennent.

Le château de Beaulieu, comme on disait avant la Révolution, était habité en 1789 par M. Sivard de Beaulieu, sa femme, née Héroult de Coudrey, son fils unique Antoine, alors dans sa vingt-cinquième année. Les membres de la Société littéraire de Valognes, fondée en 1777, qui venaient lire à leur cercle les « journaux et gazettes », pouvaient y voir « un homme de haute taille dont les cheveux bruns étaient fort mêlés de gris, le visage rond, plein, uni et coloré. C'était « M. le lieutenant général civil et de police du bailliage de Valognes ». Les révolutionnaires lui reprocheront d'être « un homme impérieux et à craindre ». Il est vrai que ses connaissances en jurisprudence lui donnaient une grande autorité sur les membres du bailliage, et que son intégrité le faisait choisir pour arbitre même dans des affaires qui n'étaient pas de la compétence de son tribunal.

M. de Beaulieu avait parfois à demeure un ami intime, M. Le Brun de Rochemont, qui tenait son nom de Rochemont d'un château qu'il possédait à trois lieues de Valognes et qui habitait aussi à Valognes même le château de Givors. Ainsi que M. de Beaulieu, M. de Rochemont, directeur général des biens du duc de Penthièvre, appartenait à une famille depuis longtemps établie en Normandie. Il était le fils aîné de M. Le Brun de la Sennière, à qui l'achat d'une « charge de conseiller du Roi, maison et couronne de France » avait conféré la noblesse. Il était le frère de Charles-François Le Brun, secrétaire du chancelier Meaupou, plus tard, « Mentor » de Bonaparte (le mot est de Napoléon), troisième consul, prince architrésorier de l'Empire et duc de Plaisance.

Mme Le Brun de Rochemont, née Hennebert, préférait le séjour de Paris, où elle habitait rue du Doyenné, numéro quinze, à celui du château de Beaulieu. Ses filles au contraire s'y plaisaient fort, elle semblaient être les filles de la maison. Henriette, brune et robuste, esprit lucide et réfléchi, servait déjà de secrétaire à M. de Rochemont. Elle était généreuse, énergique, adroite; Louise, la cadette, était passionnément attachée à sa sœur, non moins courageuse, mais plus frêle et plus jolie.

Quels étaient leurs plaisirs, en ces dernières années de l'Ancien Régime, dont Talleyrand a dit que ceux qui ne les avaient pas vécues ne connaissaient pas la douceur de vivre? C'étaient les plaisirs de « jeunes personnes sensibles » et aimables.

Elles avaient fait construire pour une vieille mendiante, sur le bord de la route qui longeait le parc, une cabane en forme de ruche; elles apportaient à l'hôtesse de cette demeure rustique les vivres, le linge, mille petits présents. Souvent, avec une curiosité délicieuse, elle s'asseyaient auprès de la bonne femme, qui leur contait des histoires du temps passé et les appelait ses filles.

Plus souvent encore, elles se rendaient dans les meilleures maisons de la ville et des environs. La vie mondaine, la politesse, la courtoisie s'étaient répandues dans tout le Royaume. « La noblesse de province, quelque éloignée qu'elle soit de la Cour, constate en 1789 la baronne d'Oberkirch, a toujours quelque habitude des grandes manières, et est à peu près instruite des vicissitudes de la mode et du costume. Les gouverneurs de province reçoivent, les châteaux sont souvent habités par des dames de Versailles, et il y a toujours une fréquentation plus ou moins immédiate. » « Le plus sauvage, dit l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, descend, le chapeau à la main, jusqu'au bas de son perron, pour reconduire ses hôtes et les remercier de la grâce qu'ils lui ont faite. Le plus rustre, auprès d'une femme, retrouve, au fond de sa mémoire, quelques débris de la galanterie chevaleresque. »

Un des châteaux que Mlles de Rochemont fréquentaient le plus volontiers était celui « d'une très grande et très honorable famille » : la relation qui nous est confiée, trop discrète, ne la désigne pas plus clairement. Henriette et Louise étaient fort liées avec les deux filles de la maison, âgées comme elles de seize à dix-huit ans. Là, se trouvait admis, au milieu de la noblesse du pays, M. Le Carpentier, un tout jeune homme, premier clerc à Valognes, chez Me Corbin La Fosse. Avantageux et loquace, M. Le Carpentier parut éloquent à l'une des amies de Mlles de Rochemont, si éloquent que M. de Beaulieu vit arriver un matin un vieux domestique du château de X, qui lui apprit, en grand mystère, un drame encore ignoré : M. Le Carpentier venait d'enlever l'une des filles de son maître.

M. de Beaulieu recommande la discrétion et la célérité au vieux serviteur et le prie d'aller seller sa jument. Il met deux pistolets d'arçon dans ses fontes, enfourche sa monture, et part. En traversant la place du château, à Valognes, il demande à un homme qui travaillait devant sa maison s'il n'a vu passer per-

sonne. L'homme répond qu'il a vu passer, une heure auparavant, « un petit cabriolet en osier vert, dans lequel étaient un jeune monsieur et une jeune dame, prenant la route de Cherbourg ». M. de Beaulieu prit la même route.

Le cavalier pressait sa monture, mais nul cabriolet n'apparaissait à l'horizon. Cependant il avait compté sur le mauvais état des chemins pour retarder la marche du léger véhicule. Les côtes succédaient aux côtes. Tout à coup, d'une hauteur nommée le Mont-Saint-Joseph, M. de Beaulieu aperçut une voiture cahotée sur de grosses pierres. Bientôt il distingue l'osier vert du cabriolet. C'était au pied du *Mont-à-la-Quesne*, que la route gravit en tournant, laissant à gauche le village de Brix, à pic sur sa colline, entre deux vallées. Quelle n'est pas la surprise de M. Le Carpentier de voir soudain ce cavalier qui le dépasse, se plante en travers de la route et, à quatre pas, l'ajuste avec son pistolet, en lui intimant l'ordre de faire halte ! Le jeune Le Carpentier tire sur les rênes, essaye de contourner l'obstacle imprévu, mais, reconnaissant le lieutenant de police, épouvanté par le pistolet braqué sur lui, il arrête son cheval. Déjà, la jeune fille, honteuse de son escapade, a sauté à bas du cabriolet, a couru vers M. de Beaulieu, l'appelle son sauveur, se pend à la crinière de sa jument. M. de Beaulieu intime l'ordre au ravisseur de continuer seul son voyage à Cherbourg.

Tandis que la jeune fille monte en croupe derrière lui : « La chose n'est connue que de moi, lui dit-il ; vos parents, Mlles de Rochemont, tout le monde l'ignore. Venez à Beaulieu, d'où vous retournerez chez vous, accompagnée de ma femme et de nos filles » (il appelait ainsi Mlles de Rochemont).

M. de Beaulieu cheminait, heureux de sa bonne action, fier de sa capture : il ne soupçonnait pas qu'il venait d'offenser mortellement le futur citoyen Le Carpentier, membre de la Convention, le *Bourreau de la Manche*.

I

Un jour de l'automne 1793, une berline attelée de quatre chevaux arrivait à Valognes par la route de Cherbourg. De nombreux spectateurs l'attendaient avec une curiosité mêlée d'effroi, écoutaient les salves du canon qui tonnait en son honneur, contemplaient le peloton de hussards qui la précédait au

galop. A mesure que se rapprochait la berline, les Valognais commençaient à distinguer, à travers les glaces, leur compatriote Le Carpentier, que la Convention leur dépêchait muni de pouvoirs terribles.

Le représentant en mission portait un costume théâtral ; des bottes à revers, une culotte de daim jaune, un grand sabre soutenu par un baudrier noir, une ceinture tricolore, un habit bleu à revers rouges. Sous les plumes bleues, blanches et rouges du chapeau, son visage était sévère, son regard dur. A côté du « proconsul », du « moderne satrape », — termes que chuchotaient ceux des habitants de Valognes qui avaient des lettres, — la citoyenne Le Carpentier était assise, parée sans doute comme à l'ordinaire d'un portrait de Robespierre et d'un médaillon de Marat. Cette obscure Marie Binet, épousée par Le Carpentier en 1787, prenait des airs de reine. Les spectateurs s'ébahissaient de la voir « saluer avec des petits gestes hautains de sa main gantée ». Elle commandait qu'on allât moins vite, qu'on baissât les glaces, « afin que son peuple la pût voir plus à son aise et qu'elle-même pût bien voir son peuple ». Et, sur l'ordre de la parvenue prononçant le classique « C'est nous qui sont les princesses », le cortège des voitures, en marche derrière la berline, ralentissait.

L'ex-premier clerc de Me Corbin La Fosse, trop heureux d'être nommé en 1787 « conseiller commissaire receveur ancien et triennal des deniers des saisies réelles du bailliage et vicomté et autres juridictions de la ville de Valognes, » élu président de la société des Amis de la Constitution en 1789, membre du Conseil général de Valognes en 1790, capitaine de la garde nationale en 1791, administrateur du département de la Manche en juin 1792, député à la Convention au mois de septembre suivant, était fort satisfait de son entrée triomphale. Il écrivit lui-même à la Convention qu'il avait gardé de cette mémorable journée « des impressions délicieuses ».

Quelques mois plus tard, par une nuit glaciale de l'automne 1794, deux jeunes filles fuyaient, à peine vêtues, sur la route de Bricquebec, qui bordait le parc de Beaulieu. C'étaient Mlles de Rochemont. Elles cherchent à gagner la cabane qu'elles avaient fait construire, en des temps plus heureux, pour leur amie, la vieille mendiante ; elles l'atteignent, elles frappent à la porte. La porte s'ouvre : leur ancienne pro-

tégée les reçoit. Tremblantes de peur et de froid, elles lui racontent la nuit d'épouvante : les délégués du Comité révolutionnaire de Valognes pénétrant dans le château endormi; la populace l'envahissant à leur suite, le pillant de la cave au grenier ; Mme de Beaulieu seule autorisée à demeurer dans la maison mise à sac ; M. Le Brun de Rochemont, M. de Beaulieu et son fils arrêtés, emmenés à Valognes ; elles-mêmes jetées dehors en chemise.

Tout en écoutant les lamentations de Mlles de Rochemont, la vieille allume du feu, prépare son lit, les y couche, puis, au point du jour, sous prétexte d'aller aux nouvelles, elle sort, appuyée sur sa béquille, et les enferme à clef dans sa cabane.

D'où venait le coup qui frappait ainsi le château de Beaulieu, que la Révolution avait épargné jusqu'à cette nuit? De Le Carpentier, du régicide Le Carpentier qui, par lâcheté, renchérissait sur les plus cruels et n'avait rien oublié.

Taine explique cette conduite en une page admirable de psychologie, c'est « sous peine de mort que le représentant en mission est terroriste comme ses collègues de la Convention et du Comité de salut public, mais avec un bien plus profond ébranlement de sa machine nerveuse et morale ; car il n'opère pas, comme eux, sur le papier, à distance, contre des catégories d'êtres abstraits, anonymes et vagues; ce n'est point seulement par l'intelligence qu'il perçoit son œuvre, c'est aussi par l'imagination et les sens. S'il est du pays comme Le Carpentier, Barras, Lebon, Javogues, Couthon, André Dumont et tant d'autres, il connaît les familles qu'il proscrit; les noms ne sont pas pour lui des assemblages de lettres, mais des rappels de souvenirs personnels et des évocations de figures vivantes. Dans tous les cas, il est le spectateur, l'artisan et le bénéficiaire de sa propre dictature ; la vaisselle et l'argent qu'il confisque passent sous ses yeux, dans ses mains ; il voit défiler les suspects qu'il incarcère ; il est là quand son tribunal rend des sentences de mort ; souvent la guillotine, à laquelle il fournit des têtes, travaille sous ses fenêtres; il loge dans l'hôtel d'un émigré, il réquisitionne les meubles, le linge, la cave des décapités ou détenus, couche dans leur lit, boit leur vin, festoie en grande compagnie à leurs frais et à leur place. »

Le Comité de surveillance de Valognes siégeait place de la Poissonnerie. En ce matin d'hiver, la vieille mendiante arrive

en béquillant sur le marché. Elle parle aux poissardes, elle les ameute. Un cortège se forme, prend à sa suite la route de Bricquebec. On imagine l'émotion d'Henriette et de Louise réveillées en sursaut dans la cabane où elles sont enfermées, prêtant l'oreille au bruit de cette troupe qui se rapproche, entendant les vociférations et les cris. Quelle stupeur, quand quatre de ces femmes s'emparent d'elles, les chargent sur leurs épaules et les portent au Comité de surveillance, dont elles ont forcé l'entrée, la menace à la bouche, exigeant « que ces demoiselles soient réintégrées au château, que les choses qui leur sont nécessaires leur soient rendues immédiatement » ; refusant de sortir, qu'elles n'aient obtenu gain de cause !

Impressionnés par les poings de ces dames, peut-être aussi par la grâce des jeunes filles, les conseillers cèdent à la violence et, toujours conduites par la vieille, les poissardes ramènent les jeunes filles en triomphe au château de Beaulieu.

Elles y demeurèrent auprès de Mme de Beaulieu sans être inquiétées. Il s'agissait maintenant de délivrer MM. de Beaulieu et de Rochemont, gardés à vue, semble-t-il, dans une maison que l'ex-lieutenant civil possédait rue de l'Hôtel-Dieu.

III

Certains détenus obtenaient parfois alors la faveur d'une demi-liberté. Dans le même temps, à Versailles, François Le Brun, le futur consul, emprisonné à la maison des Récollets, fut reconduit et laissé à sa terre de Grillon « de l'ordre du représentant délégué au département, le citoyen Crassous, sous la surveillance d'un sans-culotte ». MM. de Beaulieu et de Rochemont furent traités moins favorablement; ils ne furent autorisés à passer au château de Beaulieu que la soirée de chaque mercredi.

Ils arrivaient escortés de gendarmes et montaient à l'appartement où les attendaient Mme de Beaulieu et les deux jeunes filles. Avec quelle impatience, on le devine! Des sentinelles étaient placées à toutes les portes, et, tandis que le reste de l'escouade s'installait au coin du feu, dans la cuisine, un véritable conseil de famille ou plutôt de guerre se tenait au premier étage. Comment amener l'élargissement, au besoin l'évasion des prisonniers? On discutait des plans, on cherchait à organiser un système de communications quotidiennes entre le château

et la prison. Ce fut Henriette qui trouva un courrier de bonne volonté et qui ne parlerait pas.

Un fort joli carlin qu'elle avait donné à Antoine de Beaulieu et qui avait disparu pendant la nuit d'épouvante, reparaissait à l'improviste, disparaissait de nouveau, reparaissait encore. Henriette découvrit bientôt les raisons de ces fugues : le carlin allait rendre ses devoirs à ses maîtres. Il avait suivi MM. de Beaulieu lors de leur arrestation. Ceux-ci, au bout de deux ou trois jours, avaient prié le geôlier de le mettre dehors. Il avait aussitôt regagné Beaulieu, mais il revenait sans cesse, et les mille tours qu'on lui avait appris divertissaient fort les gardiens. Le petit chien portait un collier de maroquin rouge. Un jour, en glissant ses doigts entre le cuir du collier et le poil de la bête, Antoine, averti le mercredi précédent, tira d'une poche invisible un billet qu'Henriette avait tracé de sa main. A ce premier billet beaucoup d'autres succédèrent, d'autant plus précieux pour le jeune homme que la jeune fille était loin de lui être indifférente. Henriette et Antoine avaient été élevés ensemble. « Leur affection mutuelle, dit l'auteur de la relation, datait de leur enfance, et avait crû avec l'âge sous les yeux et à la satisfaction de leurs parents. » C'est ainsi que les prisonniers apprenaient les nouvelles.

Ces nouvelles n'étaient pas encourageantes. Le bruit se répand à Valognes que les prisonniers vont être transférés à Paris, traduits au Tribunal révolutionnaire. Au Tribunal révolutionnaire, à cette effroyable usine d'assassinats qui fonctionne au Palais, à la Conciergerie, où la nuit s'éteignent bien peu de lumières, car souvent les commis ne se couchent pas, et copient des actes d'accusation en tremblant pour leur propre tête ! Un des livres les plus saisissants de M. Lenotre montre, à l'heure où le lampiste Lenfumé éteint les cent vingt lampes du vaste édifice, Fouquier-Tinville descendant de l'appartement qu'il habite contre la tour Bonbec, entrant à la Tournelle, se hâtant vers le parquet, sortant les dossiers des cartons avant l'entrée des employés, s'emportant contre les huissiers et gendarmes: « plein d'attentions » pour « l'homme indispensable », le bourreau Sanson qui flâne dans les couloirs dès midi; puis, à l'audience, requérant, revêtu du petit manteau, coiffé du chapeau à plumes noires de l'accusateur public, la mort, toujours la mort, contre les détenus montés des cachots de la Con-

ciergerie. Pauvres gens condamnés en un tournemain, parfois cinquante en trente minutes! Ils redescendent, — jeunes filles, nonnes, douairières, jeunes hommes, vieillards, anciens officiers ou magistrats, gens de Cour ou de Parlement, — les yeux baissés ou riant par fanfaronnade; parfois ils se passent d'un geste rapide la main sur le cou pour indiquer à leurs compagnons de captivité, qui se pressent aux grilles du préau, qu'ils marchent à la guillotine.

Cette vision de cauchemar ne se présente pas aux yeux d'Henriette et de Louise avec tous ses lugubres détails. Les deux jeunes filles n'en voient pas moins leur père et MM. de Beaulieu sous le couperet. Henriette court chez les membres du Comité de surveillance de Valognes. Beaucoup sont d'anciens obligés de M. de Beaulieu; elle en obtient des promesses vagues. Mais soudain une rumeur grandit : les prisonniers ne seront pas jugés à Paris; on va les égorger à Valognes dans la prison. Quoi! les scènes sanglantes des Carmes et de l'Abbaye dans Valognes! Voici, chez la citoyenne Le Carpentier, Henriette folle de douleur. Devant le désespoir de la jeune fille, la femme du *Bourreau de la Manche* crie brutalement, à sa servante: « Jetez-moi cette pleureuse au bas de l'escalier! (1) »

IV

Antoine de Beaulieu avait eu pour précepteur, avant la Révolution, l'abbé Féret, depuis 1789 curé de Brix. C'était, en 1794, un prêtre d'une quarantaine d'années. Lorsque l'ordre lui était parvenu, en 1790, de prêter serment à la Constitution civile du clergé, le curé de Brix, conformément au décret de l'Assemblée constituante, était monté en chaire après la grand'messe du dimanche, en présence du « Conseil général de la commune » et de ses paroissiens, et il avait déclaré avec beaucoup de fermeté : « Je jure fidélité à la nation en tout ce qui n'est pas contraire à la sainte Église catholique, apostolique et romaine. » Huit prêtres s'étaient alors levés dans le chœur, et avaient prononcé ces paroles à haute et intelligible voix : « Je fais le même serment que M. le curé. »

L'attitude n'était pas sans danger : dans toutes les paroisses,

(1) Il existe plusieurs versions de cette scène; je m'en tiens à ce qui me paraît le plus vraisemblable.

elle vouait le prêtre à la persécution ; dans quelques-unes, elle l'exposait à être immédiatement fusillé par quelque énergumène. L'éminent auteur de *l'Ancien clergé de France* raconte que le curé de Fertar (dans le Doubs) fut manqué à l'église par un mauvais paroissien qui était heureusement un mauvais tireur, et celui de Septsaux (en Champagne) tomba frappé d'une balle en pleine poitrine, tandis qu'il parlait encore.

On conçoit que, dès 1791, l'abbé Féret n'ait pu demeurer à Brix. Le maire vint le chasser à la tête d'une colonne mobile. Retiré sur une des terres de M. de Beaulieu, à Sainte-Marie du Mont, il avait gagné bientôt la ville de Coutances, puis l'île de Jersey. C'est là que lui fut transmis, peu de temps après le cruel refus essuyé par Henriette chez Mme Le Carpentier, un appel de Mme de Beaulieu. L'abbé Féret partit. Les documents conservés au presbytère de Brix ne racontent ni la périlleuse traversée, tentée en barque par une nuit de brume, ni l'atterrissage, plus périlleux encore sur quelque plage déserte, ni l'acheminement à travers les campagnes couvertes de frimas. En cette fin de l'automne 1794, il neigeait.

Cependant, au château de Beaulieu, — c'était le mercredi 3 décembre, — Mme de Beaulieu comptait que les prisonniers allaient arriver pour la réunion hebdomadaire. Des pots de cidre attendaient, sur les tables de la cuisine, les cavaliers de l'escorte. Au premier étage, dans une galerie transversale qui servait de chapelle, de mystérieux préparatifs excitaient la curiosité des jeunes filles : les fenêtres bouchées, derrière les volets clos, au moyen de toiles et de matelas empêchant de filtrer le moindre rais de lumière, l'autel paré, le missel dressé, les burettes remplies, les ornements apportés, les ornements des jours de fête. Henriette et Louise, « élevées dans l'habitude d'une obéissance absolue, ne pensaient même pas à faire la moindre question ».

Des parents, des amis arrivaient : M. d'Anneville, ancien conseiller au Parlement de Normandie, et Mme d'Anneville, le chirurgien Le Goupil et sa femme, M. Le Marié, vicaire général insermenté de l'évêque de Coutances. Les jeunes filles aperçurent bientôt les prisonniers et leur escorte. Les cavaliers s'attablèrent comme à l'ordinaire devant le feu de la cuisine, les prisonniers montèrent au premier étage.

Il y avait déjà deux ou trois heures que durait cette réu-

nion de famille, trop brève au goût de ceux qui en savouraient les minutes rapides, lorsque Mme de Beaulieu dit tout à coup : « Henriette, voici la clef de la petite porte située au fond du parc. Allez-y. Lorsque vous entendrez frapper trois coups, vous demanderez : *Qui est là?* et, par trois fois, on vous répondra : *Citoyen.* Ouvrez alors, mais retournez aussitôt la tête, et donnez-vous garde de regarder la personne qui vous suivra. » Mlle de Rochemont avait ordre d'introduire l'inconnu dans le salon, laissé obscur à dessein.

Quelques minutes plus tard, elle atteignait la petite porte du parc. Trois coups, une question, trois réponses. Elle ouvre, haletante. Elle se retourne vivement et marche vers la maison. Elle n'a rien vu, bien que la nuit soit claire. Derrière elle, la neige feutre les pas de l'homme qui la suit, car c'est un homme, un soldat. Elle entend sonner ses éperons, et le fourreau de son grand sabre battre de temps à autre les troncs des arbres. Comment la jeune fille et celui qui la suivait purent-ils entrer dans le château, dont toutes les issues étaient gardées? La relation a négligé de nous l'apprendre. Il est probable que les gendarmes, avertis par Mme de Beaulieu qu'un officier républicain, parent de M. de Rochemont, allait arriver, ne firent aucune difficulté pour le laisser passer.

Quand Henriette eut annoncé à Mme de Beaulieu que ses ordres étaient exécutés : « Henriette, lui commanda celle-ci, passez au salon. » Henriette obéit. Elle distingua dans la pénombre un grand officier de dragons qui, le casque en tête, lui dit : « Ma fille, agenouillez-vous et confessez-vous. » Henriette, toujours obéissante, s'agenouille. L'abbé Féret, car c'était lui, et je pense qu'il révéla sa qualité à la jeune fille, a raconté plus tard qu'Henriette se confessa, et « sortit bien satisfaite de son dragon ». Ce fut alors le tour du fils de M. de Beaulieu : « Antoine, lui dit son père, allez au salon. » Le pseudo-officier lui ordonne comme tout à l'heure à la jeune fille : « Agenouillez-vous et confessez-vous. » Antoine recule, mais l'abbé Féret, lui plaçant la main sur l'épaule d'un air grave, répète son ordre. Le jeune homme reconnaît le prêtre qui l'a élevé, il obéit.

Pouvaient-ils, Henriette et lui, ne pas avoir quelque pressentiment de ce qui se préparait? Ce n'était pas pour confesser les victimes d'un massacre éventuel que le prêtre était venu. En

effet, le bruit d'une tuerie prochaine des prisonniers de Valognes n'était pas fondé. Il est vrai que Fouquier-Tinville les attendait tôt ou tard.

En rentrant dans la pièce voisine, il apprit que M. et Mme de Beaulieu et M. et Mme de Rochemont, qui avaient toujours désiré qu'il épousât Henriette, « voulaient voir leurs projets accomplis avant les malheurs qu'ils prévoyaient ».

A minuit, dans la chapelle, en présence de M. et de Mme de Beaulieu, de M. et de Mme de Rochemont, des parents, des amis, de deux fidèles serviteurs qui avaient sauvé bien des objets précieux lors du sac de la maison, la bénédiction nuptiale fut donnée aux fiancés par le vicaire général. L'abbé Féret dit la messe de mariage. Henriette, « toute saisie, » oublia de se lever pour l'offrande. A l'admonestation de Mme de Beaulieu, elle répondit en se retournant : « Pardon, ma mère, je ne le ferai plus. » Paroles naïves et sinistres! Le *Conjungo vos* unissait à un proscrit cette jeune fille menacée de devenir veuve presque aussitôt qu'épouse, destinée peut-être à convoler un jour en des noces moins tragiques.

La messe s'achève. Les assistants reviennent au salon, l'officier reparaît dans son brillant uniforme, et, sur l'ordre de Mme de Beaulieu, Henriette le reconduit jusqu'à la porte du château, « l'appelant son cousin, lui reprochant avec enjouement la rareté de ses visites ». Les gendarmes attablés dans la cuisine saluent l'abbé Féret d'un chaleureux : « Bon dragon, venez plus souvent faire visite au château ». Attendris par les libations qu'on leur a octroyées en son honneur, ils pensent comme Don César de Basan :

D'abord ceci n'est pas le vin d'un méchant homme.

Une heure plus tard, ils remmenaient le marié, le père et le beau-père (1).

MM. de Beaulieu et de Rochemont furent enfermés, le 13 messidor, à la prison de Colleville, l'une des prisons de Valognes. Ils apprirent que leur transfert à Paris avait été décidé; ils savaient que toute évasion était impossible à cause des infirmités de M. de Beaulieu. (Le pauvre homme souffrait d'une

(1) Le mariage civil eut lieu à Valognes, le 21 frimaire an II, 11 décembre 1793. L'acte du mariage civil est conservé à la mairie de Valognes, l'acte du mariage religieux, daté du 4 décembre 1793, dans les archives des descendants.

sciatique et d'une hernie, et son fils ne pouvait pas l'abandonner.) Il ne restait plus à Henriette et à Louise qu'à les suivre de loin jusqu'à Paris, tandis que Mme de Beaulieu demeurerait au château. Ces filles héroïques étaient résolues à tout tenter pour la délivrance des prisonniers, et, en cas de condamnation, à partager leur sort. Lugubre « voyage de noces », au terme duquel se profilait, sur la place de la Révolution, le couperet de la guillotine.

V

On était dans les derniers jours de messidor an II (20 juin-20 juillet 1794). Le Carpentier, qui ne s'était distingué que par sa lâcheté, lorsque les Vendéens avaient assiégé Granville au mois de novembre 1793, venait de recevoir à Valognes les honneurs du triomphe. Il était rentré dans la petite cité en marchant sur les fleurs que semaient sur son passage des canéphores vêtues de blanc, et des arbres entiers, enfoncés en terre, décoraient la porte de la maison qu'il avait choisie. Il était descendu à l'hôtel d'Ourville, et le ci-devant marquis d'Ourville avait été enfermé à l'hôtel de Chiffrevast, aménagé en prison. L'hôtel du ci-devant marquis retentissait des bruits de l'orgie, des rires, des cris, du chant des femmes demi nues : deux cents bouteilles de vin fin dérobées chez la marquise d'Olonde (1), allumaient l'ardeur des convives, et, selon le mot d'un moderne révolutionnaire, « avaient changé de gueule ».

C'est là qu'Henriette voulut tenter de fléchir l'inflexible proconsul. Elle savait l'heure exacte à laquelle se réunissaient chez Le Carpentier les membres du Comité de surveillance; elle avait visité chacun d'entre eux; chacun d'entre eux lui avait promis de « plaider vigoureusement sa cause »; elle s'arrangea pour se trouver chez Le Carpentier quelques instants avant leur venue. Jetée dehors quelques mois plus tôt par la femme du *Bourreau de la Manche*, elle ne s'abaissa plus aux prières; elle somma Le Carpentier de renoncer à la mesure qu'il préparait. Si extraordinaire que cela paraisse, elle finit par en imposer au tyran qui morigénait ainsi un comité de surveillance pendant sa mission dans l'Ouest : « A quoi bon toutes ces lenteurs?

(1) Élisabeth-Charlotte de Maillart, veuve de Jacques d'Harcourt, marquis d'Olonde.

Qu'avez-vous besoin d'en savoir si long? Le nom, la profession; la culbute, et voilà le procès terminé! » Ce pourvoyeur de la guillotine, dont une lettre récente annonçait à la Convention « de nouveaux détenus prêts à suivre les autres au Tribunal révolutionnaire », ne fit pas arrêter Henriette : « Sors d'ici, s'écria-t-il, ne vois-tu pas l'heure du Conseil? Ta présence continuelle me compromet. » Déjà, dans l'escalier, un bruit de pas se rapproche : c'est le Conseil qui monte. « Eh bien! reprend Henriette, je suis moins poltronne que toi, moi. Vois », dit-elle, et, ouvrant la porte d'un cabinet, elle se jette dedans.

Les membres du Conseil entrent dans la salle, Henriette entend le fracas des chaises qu'on remue. Ils s'asseoient. La discussion va s'engager « sur les moyens de sûreté à prendre pour le transport des prisonniers ». Le Carpentier fait peur, mais il a peur. Nul doute qu'il ne cède devant le vigoureux plaidoyer de ces excellents conseillers que la douleur d'Henriette a émus, qui, individuellement, n'ont pas refusé leur intercession. Henriette écoute : une seule voix s'élève en faveur de M. de Beaulieu, celle de M. Hubert, depuis conseiller à la Cour royale de Caen. M. Hubert reproche à ses collègues leur lâcheté, il rappelle « les bontés, les vertus, l'inépuisable charité de M. de Beaulieu. » Les autres conseillers, qui l'approuvent tout bas, qui, avant la Révolution, ont éprouvé les bienfaits de M. de Beaulieu, abandonnent tout haut leur bienfaiteur; mais « chaque parole de cet homme de cœur, a raconté Henriette, tombait sur le mien comme une rosée rafraîchissante ». Vaine consolation! Le Carpentier lève la séance. Rien n'arrêtera désormais le triste convoi (car MM. de Beaulieu et de Rochemont auront bien des compagnons d'infortune) qui va partir pour Paris. Les membres du Conseil quittent la salle. Lorsque le dernier d'entre eux s'est éloigné, la porte du cabinet s'ouvre : sans prononcer une parole, la jeune femme passe devant Le Carpentier, la tête haute, et disparaît.

VI

Le 28 messidor an II (16 juillet 1794), vers quatre heures du matin, sur la route de Valognes à Saint-Lô, deux charrettes avancent en grinçant sous leur chargement humain : plus de vingt personnes, et, parmi elles, des vieillards et des

femmes, entassées sur de la paille, abritées tant bien que mal par des rideaux de toile empruntés aux remises de la marquise d'Olonde. C'est le convoi des détenus, la « fournée » en marche vers Paris. Voici, dans l'une des charrettes, MM. de Beaulieu et de Rochemont : derrière, à pied, un petit paquet à la main, Henriette et Louise règlent leur pas sur le pas allongé des chevaux. Deux gendarmes dirigent le convoi, seize volontaires de la Charente l'entourent, qui l'accompagneront jusqu'à la petite ville de Carentan ; au delà, d'autres volontaires prendront leur place, d'autres encore, durant l'interminable voyage.

Au bout de sept mortelles lieues (vingt-huit kilomètres pour employer les mesures établies par la Révolution), on atteignit Carentan, puis, le second jour sans doute, la ville montueuse de Saint-Lô. Henriette supportait vaillamment les émotions, la fatigue, mais Louise était accablée. Il fallut le lendemain renoncer à suivre les charrettes, qui continuaient leur route vers Caen, demeurer à Saint-Lô jusqu'au soir pour ménager les forces de Louise, trouver quelque véhicule.

Le maître de poste, chez qui Henriette se rendit, écouta sa demande les yeux attentivement fixés sur son visage :

— Citoyenne, il faut que vous soyez appelée à Caen par de bien pressantes affaires, lui dit-il, pour vous hasarder ainsi à votre âge sur une route aussi peu sûre à ce moment.

— Citoyen, répond Henriette, nous suivons, ma sœur et moi, nos parents qu'on mène au Tribunal révolutionnaire.

— Ah ! Mademoiselle, s'écrie l'homme attendri, la forêt de Cerisy est occupée par les chouans, les diligences ne peuvent la traverser qu'escortées par de forts détachements de maréchaussée, et je ne puis vous donner pour vous conduire que mon dernier postillon, qui est un scélérat fieffé.

— Nous ne pouvons attendre, citoyen ; la charrette de nos parents est déjà à Caen peut-être ; nous sommes résolues à tout braver.

Tandis qu'on attelle, Henriette sort pour aller chercher Louise. Elle revient avec sa sœur, et le maître de poste lui offre deux pistolets de poche tout chargés, qu'elle cache sous sa robe : « Au moindre mouvement, à la moindre parole inquiétante que pourrait se permettre le misérable qui va vous conduire, lui recommande-t-il, brûlez-lui la cervelle à l'instant : l'honneur avant tout » Henriette remercie, veut payer

le voyage, mais le bon maître de poste refuse de rien accepter. Le long après-midi d'été touche à sa fin, le jour baisse. La voiture d'ailleurs est prête : c'est un « panier à salade », une carriole en osier attelée d'une haridelle ; il y a, sur le devant, un banc pour le postillon, et, derrière le dos du conducteur, un autre banc, où s'asseoient les voyageuses. Quatorze kilomètres séparent Saint-Lô de la forêt : on n'y entrera guère qu'à la nuit.

Le jour baisse de plus en plus, la masse sombre des bois obscurcit l'horizon, et la nuit est tout à fait tombée, lorsque la carriole roule en forêt. Rien de trop effrayant, sous les arbres, dans les fourrés qui bordent la route... Soudain, un coup de sifflet glace d'effroi les voyageuses. On distingue au loin sur la chaussée un va-et-vient de lumières. Tout s'éteint et l'on n'entend que le trot régulier du cheval et le bruit de ferraille des roues sur le chemin, lorsqu'un second, un troisième coup de sifflet déchirent le silence de la forêt endormie. De nouvelles lumières s'allument un instant... Henriette a tiré de sa poche un des pistolets, et le tient le canon dans les reins du postillon.

— Ne le tue pas, Henriette, ne le tue pas, je t'en supplie, implore Louise épouvantée.

— Mais non, je n'en ai nulle envie, et sois sûre que ce ne sera qu'à la dernière extrémité.

L'imprudent dialogue ! Le postillon brusquement s'est retourné :

— Eh bien ! dit-il, citoyenne, que bavardez-vous donc là?

— Oh ! citoyen, répond Henriette, la main sur la crosse de son pistolet, nous disons que nous avons bien peur en entendant tous ces coups de sifflet et en voyant toutes ces lanternes.

— Ah ! bah, réplique le postillon, votre peau ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe.

Quelqu'un, cependant, attendait le brimbalant véhicule... Tout à coup, le postillon arrêta son cheval et descendit de son siège. Aussitôt, « un homme de haute taille, enveloppé d'un grand manteau, la tête couverte d'un chapeau enfoncé jusqu'aux yeux », s'approcha de la carriole. Était-ce un de ces contre-chouans que les autorités républicaines lâchaient à travers les campagnes de Normandie, avec ordre de déshonorer par leurs excès les chouans véritables? un sinistre bandit de connivence avec le postillon scélérat? L'inconnu ouvrit la portière, pria la jeune femme et sa sœur de descendre. Henriette fut si étonnée

de sa politesse qu'elle le prit pour quelque agent chargé d'assurer la sécurité des voyageurs sur cette route mal famée.

— Ah! Monsieur, lui dit-elle, prenez garde à mon petit paquet, car il renferme une somme que nous avons eu grand peine à nous procurer, pour suivre nos parents, et si nous la perdions, nous ne saurions que devenir.

L'homme au manteau la salua avec respect et témoigna des meilleures intentions :

— Ne craignez rien, madame, nous n'en voulons qu'à l'argent du gouvernement.

Il visita l'intérieur de la carriole, aida les jeunes filles à monter, et disparut, tandis que la voiture s'éloignait dans les ténèbres. C'était un de ces chouans, terreur des diligences, où ils levaient, pour le compte des armées du Roi, en molestant les comptables, les deniers de la République. Si le postillon n'eût pas obéi à l'ordre du chouan, une balle l'eût abattu sur son siège. Il était sans doute moins scélérat que ne le pensait le maître de poste de Saint-Lô, car nos voyageuses arrivèrent à Caen le lendemain soir, sans avoir eu besoin de faire usage de leurs pistolets.

Brûlant du désir de prendre la diligence de Paris, elles se rendirent chez le maître de poste; mais celui-ci leur demanda leur passeport, et comme elles n'en avaient pas, il les mena au commandant de la gendarmerie, qui les fit mettre en prison.

VII

A vrai dire, on ne les avait point jetées sur la paille humide des cachots. Leur prison était l'hôtel même de la gendarmerie, et leur cellule une chambre du rez-de-chaussée. Il y avait, dans cette chambre, une alcôve à deux lits qui se fermait au moyen d'un grand rideau; sur la muraille, s'étalait, — décoration administrative, — un beau passeport républicain, timbré et cacheté de rouge. Le rideau était fort utile, car le factionnaire qui gardait la jeune femme et sa sœur veillait jour et nuit dans leur chambre; le passeport pouvait être plus utile encore.

La distinction, la douceur d'Henriette et de Louise ne tardèrent pas à leur valoir les égards de leurs gardiens : elles obtinrent, au bout de quelques jours, que la sentinelle fût reculée de l'autre côté de la porte, dans le couloir. On les surveilla moins, et bientôt on ne les surveilla plus. Les papiers

de famille qu'elles avaient apportés ne leur avaient pas été enlevés. Rien n'était dangereux alors comme des papiers de famille, elles les détruisirent. Puis Henriette écrivit avec toute l'attention d'un écolier qui s'efforce de reproduire un modèle d'écriture. Ses nuits se passaient au travail. Elle raclait, à l'aide d'un canif, un crayon de mine de plomb et un bâton de cire rouge, recueillait dans un vase les fines poussières noires et rouges qui tombaient tour à tour sous la lame, les mélangeait, et versait sur le mélange un peu d'huile de la lampe. Elle obtenait ainsi une sorte de peinture. Elle se mit en devoir de peindre.

L'œuvre ne fut pas achevée sans peine, ou plutôt le chef-d'œuvre, car c'en était un, le mieux contrefait des passeports, une étonnante réplique de la pièce officielle qui, bêtement, s'était laissé copier sur la muraille : le timbre rouge de la République était imité à s'y méprendre.

Faire leurs paquets, ouvrir avec précaution la fenêtre non grillée qui donnait sur la rue et que ne gardait nulle sentinelle, la refermer sans bruit ainsi que les volets, parut aux jeunes filles chose facile. La chambre était au rez-de-chaussée : Henriette et Louise sautent légèrement dehors. Elles se rendent à la diligence, qui va partir. Il y a deux places, elles s'y installent, et l'on se méprend à leur passeport. Les voici sur la route de Paris, regardant fuir, de chaque côté de la lourde voiture, la plaine de Caen ! On va les poursuivre, c'est sûr, les arrêter, les emprisonner bien plus étroitement ! Il fallut à tous les relais (plus de vingt-cinq), exhiber les beaux timbres rouges, la merveille d'écriture. Heureusement, la plupart des gendarmes ne savaient pas lire, et la Providence veillait, car elles arrivèrent sans encombre à Saint-Germain-en-Laye. Elles étaient à six lieues de Paris ; elles se demandaient, maintenant, avec anxiété, ce qu'étaient devenues les charrettes qui, depuis Saint-Lô, les avaient devancées.

VIII

Entre Valognes et Saint-Germain, nous avons vu nos voyageuses à pied, puis en carriole, puis en diligence. Nous les retrouvons entre Saint-Germain et Paris, en carriole de nouveau. Le cheval est vigoureux et trotte rapidement, le postillon

est affublé d'un bonnet rouge, et sa mine est peu rassurante. Ne le jugeons pas sur sa mine. C'est un fort brave homme, et M. Petit, le maître de poste de Saint-Germain, qui l'a fourni, est un brave homme aussi, et Mme Petit, « douce, aimable, et de manières gracieuses », a donné à souper à la jeune femme et à sa sœur avant de les laisser partir. Voici les dernières maisons du village de Nanterre : d'où vient, par cette nuit d'été, que là-bas, au-dessus de Paris, le ciel est tout enflammé ? Paris, en cette soirée du 10 thermidor an II (28 juillet 1794), allume des feux de joie. Henriette et Louise apprirent alors la nouvelle radieuse qui semblait réjouir le ciel et la terre : la mort de Robespierre, jeté bas la veille par la Convention, exécuté tout à l'heure sur la place de la Révolution. Un espoir immense envahissait leur cœur. Elles franchirent la Seine au pont de Neuilly, passèrent la barrière de l'Étoile, s'engagèrent entre les deux pavillons d'octroi élevés au haut de l'avenue des Champs-Élysées, et qui avaient l'air de deux temples antiques avec leurs frontons grecs et leur colonnades. Plus bas, dans les Champs-Élysées, autrement boisés qu'aujourd'hui, véritable « forêt parisienne », s'agitait une foule bruyante, et des farandoles se nouaient sous les arbres. *Vive la République! La liberté ou la mort! A bas le tyran!* criaient les danseurs, et le postillon leur répondait joyeusement.

La voiture déboucha place de la Révolution, roula non loin du lieu où la guillotine avait mis tant d'innocents à mort au nom de la liberté. Elle se dirigeait vers un quartier qui occupait, place du Carrousel, l'espace compris entre la façade orientale des Tuileries et le Louvre de Henri II, et qui avait eu son heure de gloire au temps lointain de Mme de Rambouillet. La carriole dut suivre le quai de la Conférence. Elle tourna à gauche, sous le guichet du Louvre, et s'arrêta tout de suite, rue du Doyenné, numéro 15, devant une de ces maisons « enveloppées de l'ombre éternelle que projettent les hautes galeries du Louvre, noircies de ce côté par le souffle du Nord. Lorsqu'on passe en cabriolet, le long de ce demi-quartier mort, écrivait Balzac cinquante ans plus tard, et que le regard s'engage dans la ruelle du Doyenné, l'âme a froid, l'on se demande qui peut demeurer là. » Dans ce lieu lugubre, demeurait Mme Le Brun de Rochemont. Henriette et Louise descendirent de voiture ; elles étaient chez leur mère. Il y avait

treize jours qu'elles avaient quitté Valognes à pied, derrière la charrette qui emmenait leur père et MM. de Beaulieu.

Elles apprirent que les prisonniers étaient arrivés à Paris quelques heures avant elles, et qu'ils étaient incarcérés à la Conciergerie.

IX

Le 11 thermidor, à l'aube, sur les marches du large perron de la Cour du mai, toujours désert à cette heure, un employé du Palais (alors Maison) de justice trouva une femme endormie. L'homme prit la femme dans ses bras et la porta dans les bureaux de la Conciergerie. La femme ne tarda pas à recouvrer ses sens : « Ah ! Mademoiselle Henriette, lui dit l'homme, est-il possible que je vous rencontre ainsi ! » Henriette, car c'était elle, levée avant le jour pour s'enquérir de ses parents et accablée par la fatigue, les émotions, une nuit sans sommeil, reconnut un ancien huissier de Valognes que M. de Beaulieu estimait fort. L'huissier expliqua qu'il était le factotum du chef des bureaux de la Conciergerie. « Ses fonctions, ajouta-t-il, lui donnaient une influence très grande à la Conciergerie et auprès des gardiens de toutes les prisons ; il la mettait à la disposition de Mlle Henriette. »

Il y avait longtemps qu'avait sonné l'heure de l'ouverture des bureaux, et nul employé n'avait paru, lorsque le chef entra dans la salle.

— Canailles ! ci-devant ennemis de la République, dénués de civisme, je vous ferai tous guillotiner comme crapauds d'aristocrates ! cria-t-il en jetant un coup d'œil courroucé aux sièges vides et aux pupitres inoccupés. Eh bien ! continua-t-il en se tournant vers l'huissier, que fais-tu là avec cette femelle ?

Henriette le regardait se promener de long en large, « frapper de toute sa force » sur les pupitres avec une règle d'ébène.

— Ah ! citoyen, répondit l'huissier, il ne faut pas crier comme cela, vous effrayez cette petite ; voyez, elle en est toute pâle.

— Qu'est-ce que c'est que cette fille ?

— Citoyen, c'est ma nièce.

Le chef alors s'éloigna un peu, mais son « tapage » croissait avec sa fureur, et l'huissier, s'approchant de lui, dit pour le calmer :

— Mais, citoyen, me voilà prêt à faire la besogne à moi tout seul.

— Allons donc, il y en a à revendre aujourd'hui. Tu ne peux suffire, il en faudrait dix comme toi.

— Mon oncle, dit Henriette, qui ne désirait rien tant que d'avoir un prétexte pour séjourner dans ces bureaux de la Conciergerie, voisins sans doute du cachot de ses parents, ne serais-je pas capable de vous aider un peu? Je voudrais bien être agréable au citoyen et surtout à la République.

Henriette était rompue aux affaires. Avant la Révolution, nous l'avons vu, elle servait de secrétaire à son père, qui était directeur général des biens du duc de Penthièvre. « Son écriture, lisons-nous dans la relation, était magnifique, rapide comme la parole. » L'huissier ne l'ignorait pas, aussi proposa-t-il au chef d'essayer ses talents et ceux de sa « nièce », et bientôt les plumes des deux candidats couraient sur les feuilles administratives, dépêchant des expéditions que dictait le maître de ces bureaux abandonnés. De temps en temps, il se penchait sur l'épaule des écrivains. Son œil soupçonneux s'arrêtait un instant sur le papier d'Henriette, s'étonnait des caractères élégants tracés d'une main légère, de la rédaction aisée et correcte, se fixait sur la jeune fille, puis sur la figure de l'huissier.

— Ah! ça, qu'est-ce qu'elle fait ta nièce?

— Citoyen, elle est blanchisseuse.

— Diable! Ce n'est pas mal cela pour une blanchisseuse.

— Mais, citoyen, je vous prie de croire que je ne l'ai pas négligée; je lui ai donné une fameuse éducation.

Cependant, les employés arrivaient, les deux candidats leur cèdèrent leur place, mais le chef était conquis.

— Sais-tu, reprit-il, qu'il n'y en a pas un parmi ceux-là qui soit capable d'en faire autant que ta nièce? Eh bien! je la prends pour employée, si elle le veut.

— Allons donc, citoyen! Comment veux-tu que cette jeune fille vienne travailler au milieu de tous ces hommes? Je n'ai rien à te refuser, mais quant à cela, non je ne le veux pas...

— Pardieu, voilà une belle affaire, elle n'a qu'à s'habiller en homme... Tiens, je lui donnerai ce cabinet qui est là-bas, où il y a un poêle, elle en aura la clef et y travaillera seule, et puis elle balayera les bureaux tous les matins, ils en ont pas mal besoin, et elle aura soin de mon chat

Cet homme brutal, qui était un rouage conscient du Tribunal révolutionnaire, avait en effet l'âme sensible et n'eût voulu faire à son chat nulle peine, même légère.

— Citoyen, hasarda Henriette, il me semble que cela se pourrait, je serais bien heureuse d'être de quelque utilité à la République.

Cette réponse plut à notre Brutus.

— Ah! dit-il, du civisme! Eh bien! j'ajoute à tes appointements une tasse de café au lait pour ton déjeuner, et je te paierai en outre celui de mon chat.

L'huissier fit encore quelques objections, se laissa arracher enfin son consentement, et, le lendemain, Henriette, habillée en homme, prit possession de son cabinet.

Cependant, Louise demeurait tout le jour chez sa mère, rue du Doyenné. L'huissier lui avait trouvé du travail, car il y avait peu d'argent à la maison : elle cousait des chemises pour l'armée. Louise les portait à un fournisseur, qui lui donnait un modique salaire, elle faisait aussi des ouvrages en cheveux, alors fort à la mode. Chaque soir, Henriette revenait de la Conciergerie, et, assise à côté d'elle, maniait l'aiguille une partie de la nuit.

X

Les détenus des prisons de Paris crurent un instant que le 9 thermidor leur ôtait toute raison de s'inquiéter. Henriette le crut comme eux. Elle fut vite détrompée. Ainsi que le dit M. Lenotre, les thermidoriens avaient lutté pour conquérir l'échafaud et non pour l'abattre. Si la guillotine disparut des places de la Révolution et du Trône Renversé; si le Tribunal révolutionnaire fut supprimé le 11 thermidor, il fut rétabli le 23 (avec quelques garanties, il est vrai, pour les accusés), réinstallé le 25, et la guillotine dressa de nouveau ses bras sinistres, mais sur la place de Grève. En quatre mois, le nouveau Tribunal, sur neuf cent quarante-deux affaires, « prononça quarante-six condamnations capitales ». C'est peu, si l'on songe que l'ancien avait envoyé à la mort mille accusés en un mois; c'est beaucoup, si l'on est soi-même détenu.

Henriette ne tarda pas à constater que des condamnations iniques envoyaient des têtes sous le couperet : le 1er fructidor

(18 août 1794), l'avocat Lavaux pour cris de *Vive le Roi!* et attentats à l'arbre et au bonnet de la Liberté; le 5, Mitre-Gonard, vicaire constitutionnel de l'évêque d'Aix, « pour fédéralisme et fanatisme »; le 6, Baillemont, agent de change, pour faux certificats délivrés à des émigrés; le 11, Servin, ancien notaire à Étampes, pour avoir mal parlé des assignats, dit que la banqueroute était inévitable, détourné des volontaires de partir. Pauvre Servin, dont les propos dataient de 1792, qui les niait d'ailleurs, qui avait été acquitté une première fois, et qui produisit vainement à l'audience la correspondance qu'il entretenait avec ses fils enrôlés dans les armées de la République!

Quelle devait être l'angoisse d'Henriette! Le dossier de M. de Beaulieu n'était pas moins chargé que celui du vieillard guillotiné : « Ex-noble et aristocrate, lisait-on dans le dossier de M. de Beaulieu. Ses relations, ses liaisons : avec les aristocrates et ci-devant nobles; a toujours maltraité les patriotes. Lorsque, par les cabales, il a été nommé maire en 1790 (vieux style), cette année de gestion a été des plus tumultueuses; il n'a fait que favoriser l'aristocratie et punir les patriotes; homme impérieux et à craindre; n'a jamais montré que du mépris pour la Révolution. Lorsque la République a éprouvé le moindre revers, a montré toujours une tête altière. Il faisait partie d'un rassemblement ou cloub (*sic*), où quantité d'aristocrates se réunissaient pour faire échouer la République. »

C'est le 19 fructidor (5 septembre 1794) que M. de Beaulieu subit son premier interrogatoire. Le voici tel qu'il est conservé aux Archives nationales (où l'on ne retrouve ni celui de son fils, ni celui de M. de Rochemont). Dans l'une des salles du Palais, en présence de l'accusateur public, le juge Lavollée, assisté du greffier Josse, pose les questions au prévenu :

— Demande : S'il connaît les motifs de son arrestation.

— Réponse : Qu'il croit avoir été arrêté comme aristocrate et conspirateur et ex-noble.

— Demande : S'il est réellement noble.

— Réponse : Qu'il est né roturier, qu'il avait acheté une charge à la chancellerie qui, par un laps de temps, aurait pu lui procurer la noblesse, laquelle a été supprimée avant le temps prescrit.

— Demande : S'il a fait quelque acte de civisme.

— Réponse : Qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui, soit

pour les devoirs civiques, soit pour l'assistance à toutes les fêtes qui s'y sont données.

— Demande : S'il a quelques parents d'émigrés.

— Réponse : Au contraire, qu'il s'y est toujours opposé, et que son fils, qui est avec lui, n'en a jamais eu l'envie.

— Demande : S'il a fait choix d'un conseil.

— Réponse : Qu'il choisit le conseiller Chauveau.

M. de Beaulieu signa l'interrogatoire et fut reconduit à la Conciergerie.

XI

Le préau des hommes à la Conciergerie était perpendiculaire à la Seine. Les détenus s'y promenaient plusieurs heures par jour. Lorsqu'ils l'arpentaient du sud au nord, ils avaient, à leur droite, un bâtiment neuf, élevé au XVIIIe siècle, qui renfermait, à l'entresol, le bas parquet ; au premier étage, la salle du conseil et le greffe du Tribunal révolutionnaire ; au second, la buvette, la salle de délibération des jurés et le parquet. A leur gauche, supportant la galerie des Peintres (notre galerie Saint-Louis), des arceaux gothiques enserraient, au rez-de-chaussée et à l'entresol, une suite uniforme de cellules. Devant eux, le « bâtiment vieux » présentait d'autres rangées de fenêtres soigneusement grillées comme toutes celles qui regardaient cette triste cour. Plus haut que les toits, la *Tour d'argent* et la *Tour Bonbec*, solidement enracinées le long du quai de l'Horloge, piquaient droit dans le ciel les fines pointes de leurs coiffes d'ardoises.

Un jour que les détenus prenaient dans le préau leur trop brève récréation sous les yeux vigilants des gardiens, ils avaient remarqué le manège d'un chat perché à six pieds du sol, sur le bord d'une fenêtre munie d'une triple grille. L'animal guettait les oscillations d'un chapelet de noix suspendu aux barreaux; il agrippait le jouet fragile qu'agitait le moindre souffle d'air, le rompait, dispersait les noix qui tombaient en pluie soit dans le préau, soit sur le bord de la fenêtre, d'où il les chassait d'un coup de patte. Les gardiens s'empressèrent de les ramasser : elles étaient vides. Une rapide enquête leur apprit qu'elles appartenaient à un jeune garçon, secrétaire du chef des bureaux de la Conciergerie, et qu' « elles servaient à

l'amusement de son chat ». Le manège se répéta tous les jours, et, comme les gardiens ne trouvaient jamais rien dans les noix, ils cessèrent bientôt d'y prêter attention. Il arriva qu'en tombant, une noix plus grosse que les autres vint frapper l'épaule d'Antoine de Beaulieu, roula devant lui. La justesse du coup l'étonna. Il poussa du pied, sous un banc, le léger projectile, s'assit d'un air indifférent avec son père et son beau-père, ramassa la noix et la mit dans sa poche. Rentré dans sa prison, il la cassa : les deux coquilles scellées d'un peu de cire, contenaient ce court billet : « Henriette est là qui veille sur vous. »

Le jeune garçon n'était autre qu'Henriette déguisée en homme, installée dans une petite pièce qui donnait sur le préau. Montée sur la table, qu'elle poussait sous sa fenêtre, dissimulée derrière la triple rangée de barreaux, et faisant mine de jouer avec le chat, elle avait laissé tomber son message, au moment précis où son mari passait au-dessous d'elle.

Une autre fois, elle l'avertit par le même moyen de la présence de l'ancien huissier de Valognes, qui avait accès dans toutes les prisons, mais qui redoutait qu'à sa vue MM. de Beaulieu et de Rochemont ne se trahissent par un mouvement de surprise. Le brave homme ne craignit plus alors de venir leur apporter des nouvelles et des conseils.

Les trois détenus ne tardèrent pas à être transférés rue Saint-Jacques, à la maison du Plessis attenante au collège Louis-le-Grand. Des fenêtres grillées, des lucarnes aux trois quarts aveuglées ! La façade de l'ancien collège du Plessis transformé en prison n'était guère avenante. Les événements du 9 thermidor avaient cependant adouci ce lugubre séjour. Malgré le danger mortel encore suspendu sur nombre de têtes, les hôtes du Plessis ne vivaient plus dans les transes quotidiennes où les jetait naguère l'arrivée de l'huissier du Tribunal. « Lorsque le roulement de la voiture du Tribunal révolutionnaire se faisait entendre au loin sur le pavé de la rue Saint-Jacques, a raconté l'une des détenues, la comtesse de Bohm, née Girardin, nous montions sur des malles, sur des chaises, et, le corps penché sur la barre de fer des croisées, le regard dirigé sur la cour, nous attendions avec anxiété la sinistre issue des événements. Le portier, dès qu'il apercevait le carrosse, ouvrait, avec la célérité de l'éclair, les triples serrures des grilles, qui à l'instant roulaient brusquement sur leurs gonds. Un

coupé fond blanc, portant sur ses portières un énorme bonnet rouge, et traîné ventre à terre par deux chevaux dépareillés, s'arrêtait en face du greffe. Le cocher poudré à blanc, vêtu d'une carmagnole bleue, le bonnet de laine rouge sur la tête, et ceint d'une large écharpe de même couleur, sautait à bas de son siège, ouvrait la voiture ; l'huissier du tribunal, accompagné de deux gendarmes, descendait, se portait précipitamment au greffe. A peine en avait-il atteint le seuil, que le greffier de la prison, l'infatigable d'Enghein, recevait la liste, et, aidé de son substitut, cherchait, avec un égal empressement, les victimes désignées. »

En cette fin de fructidor an II, le Plessis s'humanisait, le brutal concierge Haly « flûtait sa voix, sa femme miellait la sienne » ; les sentinelles ne rudoyaient plus que rarement (par un reste de robespierrisme) la foule des parents et des amis debout devant les guichets. Ces pauvres gens essayaient de communiquer avec les êtres chers qui étaient emprisonnés, demandaient à les visiter. « J'ai vu, écrit l'un des détenus, les plus jolis visages braver la puanteur des égouts pour dire à un père, à un époux combien ils étaient aimés, désirés dans leur famille, et les instruire des démarches qu'on faisait en leur faveur. C'est à travers un de ces aqueducs pestilentiels que j'entendis un jour prononcer mon nom et une voix douce et tremblante appeler un ami. Je n'éprouvai de ma vie une sensation plus douce. Hélas ! depuis ma captivité, j'étais abandonné de la nature entière. Cet ange tutélaire, ami sans faiblesse, bienfaisant sans intérêt, n'avait deviné mes malheurs que par mon silence, et, croyant encore pouvoir les adoucir, accourait du fond de sa retraite. Elle reçut, avec l'eau infecte que charriait l'égout, les larmes d'attendrissement que m'arrachaient ses bontés. Oh ! jamais je n'oublierai mon égout ! Chaque jour y ramenait l'amitié et c'est par lui que la consolation et l'espérance entrèrent dans mon cœur. »

Les guichetiers du Plessis n'avaient pas le cœur endurci, la mine farouche de ceux de la Conciergerie. C'étaient pour la plupart d'anciens laquais fort corruptibles. Mme de Bohm trouva parmi eux le cocher du duc de Nivernais et le valet de chambre de la duchesse de Narbonne. Henriette, que son oncle supposé avait retirée de la Conciergerie sous prétexte que le travail de bureau altérait sa santé, se présenta aux portes du Plessis pour rendre visite à ses parents ; elle y reconnut un guichetier ori-

ginaire de Valognes, qui devait sa place au bon Valognais de la Conciergerie. Grâce à lui, elle n'eut pas besoin des égouts pour communiquer avec ses parents; dès que le guichetier l'apercevait, il l'introduisait auprès de MM. de Beaulieu et de Rochemont. « Je laisse à penser, dit l'auteur de la relation, la joie que causaient ces entrevues inespérées. On se trouvait heureux, quoique l'on fût sous le couteau de la guillotine, dans des cachots humides et infects. » Le Plessis, — c'est un autre détenu qui le constate, — « n'était plus qu'une maison immense réunissant une nombreuse famille ».

Cette facilité des guichetiers ne plaisait pas à tout le monde. Un jour, Henriette remarqua plus de tumulte qu'à l'ordinaire. Le guichetier allait l'introduire, lorsqu'un garçon boucher se précipita sur lui, « les manches retroussées », le coutelas à la main. On lit dans la relation les détails de ce tragique « fait divers » : le guichetier tombant sur le pavé, le sang inondant Henriette, rougissant sa robe blanche à la *Cornélie*, la jeune femme évanouie d'horreur s'affalant sur la chaussée. « Elle eût été infailliblement écrasée par les tombereaux qui passaient à tout instant dans cette rue étroite et en pente, si, d'un petit cabaret peint en rouge et qui existe encore peint de la même couleur, situé en face du guichet, elle n'eût été aperçue par des écaillères et des dames de la halle qui s'empressèrent de la transporter dans le cabaret. » On l'étendit sur une table, on la frictionna, on la fouilla pour trouver son adresse, on la reconduisit en fiacre rue du Doyenné. Elle revint un autre jour au cabaret rouge, y régala les guichetiers, dont il était l'habituel rendez-vous, et s'en fit des amis qui lui ouvrirent de nouveau les portes des cachots où l'attendaient ses parents.

Le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794), elle adressa au Comité de salut public un mémoire pour hâter le jugement de M. de Beaulieu. Citons cette pièce, signée *Henriette Sivard* et conservée aux Archives nationales. Claire, énergique et concise, elle est bien digne de l'âme forte qui l'a composée :

« La citoyenne Henriette Sivard représente aux citoyens députés composant le Comité de sûreté générale, que, depuis le 13 messidor, le citoyen Charles-Antoine Sivard, son père, gémit sous le poids d'une arrestation d'autant plus cruelle qu'elle cause celle de son fils et de son épouse.

« Envoyé à Paris pour que l'on y statue sur son sort, depuis

son arrivée, il sollicite son jugement, mais un arrêté des juges du Tribunal en faveur des patriotes indigents ou sans-culottes, semblerait éloigner le moment où la justice doit lui être rendue, si l'on s'en rapportait à la perfidie de ceux qui, n'ayant d'autres motifs contre lui, ont tenté de le faire passer pour noble.

« Né dans la classe des sans-culottes, le prouvant d'une manière irrévocable, père de famille, auteur involontaire des persécutions qu'éprouve sa famille pour une cause dont la fausseté est attestée par les pièces ci-jointes, il recherche les égards que la justice et l'humanité ont dictés en faveur des malheureux opprimés. Loin de se soustraire à l'effet de la loi, il l'invoque et attend de l'équité du Comité qu'il voudra bien ordonner sa mise en jugement en même temps que ses concitoyens en faveur desquels l'arrêté du Tribunal a été pris. »

Ce fut le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) que M. de Beaulieu fut ramené à la Conciergerie, pour être traduit devant le Tribunal révolutionnaire. Antoine et M. de Rochemont y furent ramenés avec lui. Je laisse la parole au fils d'Antoine et d'Henriette. Son récit, composé sous la Restauration, d'après les souvenirs de sa mère, contient quelques erreurs de détail, mais on y reconnaît d'un bout à l'autre l'accent de la vérité.

« Dès le matin, écrit le fils de notre héroïne, — après quelle nuit, Dieu seul le sait ! — ces dames s'étaient préparées de bonne heure et voulaient aller toutes les trois au Tribunal. Ma mère s'y opposa, craignant que ma grand mère et sa sœur, à la vue de ces messieurs, ne fussent pas maîtresses d'elles-mêmes et ne compromissent la cause des accusés par quelque acte d'héroïque désespoir. Quant à elle, pleine de courage, sûre de ses forces, elle sortit : *Attendez*, dit-elle, *je vous promets que je reviendrai avec eux.*

« J'oubliais de dire que mon père avait été prévenu que, lorsqu'il entrerait dans la salle, il eût à tenir sa main dans la poche de côté d'une espèce de paletot à la mode du temps, seul habit resté à sa disposition, de telle sorte que l'on pût y jeter un billet contenant des instructions essentielles.

« Ma mère arriva de bonne heure, c'était important, et alla trouver l'huissier, qui l'introduisit dans la salle même du Tribunal. Arrivée là, elle s'assied dans un coin obscur. Bien des heures sonnent avant que le public commence à paraître aux abords de la salle... enfin les membres du Tribunal se montrent

et s'asseyent à leurs places. C'est en ce moment que l'huissier se rapprocha de ma mère, prête à le guider... Le nom du citoyen Sivard retentit : M. de Beaulieu s'avance... M. de Beaulieu se défend conformément aux instructions qu'il avait reçues, et, après de longs débats, il est acquitté. Son fils vient ensuite, et comme il passait entre deux rangs de spectateurs, tenant la main ainsi que cela lui avait été recommandé, l'huissier lui jeta un billet qu'il serra entre ses doigts, et, en attendant le second appel, il le tira de sa poche, et lut l'instruction qui y était contenue. Mon père se défendit avec vigueur, avec esprit et sang-froid, mais le débat fut long, et il eût infailliblement succombé, s'il n'eût pas prouvé qu'il n'était pas noble. Son beau-père, M. Le Brun de Rochemont, passa sans difficulté. »

L'auteur de la relation se trompe, quand il fait comparaître Antoine de Beaulieu et M. de Rochemont devant le Tribunal révolutionnaire. Leurs noms ne figurent pas sur la liste publiée par M. Wallon dans son ouvrage sur le Tribunal. Les documents officiels nous apprennent d'autre part qu'Antoine était détenu avec son père et à cause de son père. Il faut donc admettre que M. de Rochemont et lui, comme beaucoup d'autres détenus, furent mis en liberté, sans avoir passé devant le Tribunal. Voici l'ordre d'élargissement de M. de Beaulieu :

« *On a traduit ce citoyen comme noble. Son extrait de baptême prouve qu'il ne l'est pas, parce qu'il a seulement possédé une charge de lieutenant général au bailliage de Valognes. Il a été fonctionnaire public depuis la Révolution, et a pour lui tous les certificats les plus authentiques*

LIBERTÉ

« *Attendu que les faits imputés à Sivard Beaulieu ne sont pas de nature à être considérés comme contre-révolutionnaires, qu'il est prouvé qu'il n'est pas né noble, que les attestations d'une foule d'habitants et des autorités constituées prouvent sa moralité et sa conduite civique, le Conseil arrête qu'il n'y a lieu à accusation, et ordonne qu'il sera mis en liberté.* »

MM. de Beaulieu et de Rochemont, continue l'auteur de la relation, « sortirent tous ensemble, bien joyeux, comme on le pense, et trouvèrent ma mère qui les attendait. Après les pre-

mières expansions, on alla en toute hâte se cacher dans la maison du Carrousel... Mes parents et ces dames composaient une réunion nombreuse, et il fallait vivre. Leur histoire, à partir de ce moment, jusqu'à celui où le calme se rétablit, est on ne peut plus curieuse et émouvante, mais je m'arrête ici. Quelque imparfaites que soient ces notes, je réponds de l'exactitude des faits tels qu'ils m'ont été racontés par ma mère et par des amis de ma famille qui ont vécu dans ces temps malheureux. Les dates seules et les noms m'ont échappé parfois. »

Henriette avait sauvé son mari, son père et son beau-père. C'est avec raison que celui-ci lui écrivait au deuxième anniversaire du 9 thermidor : « Je te dois mon existence, et je n'en désire la durée que pour te voir heureuse. »

***

Qu'étaient devenus, en 1820, les principaux personnages de cet épisode de la Terreur ? Morts M. et Mme de Beaulieu ; morte Mme de Rochemont, mais M. de Rochemont vivait toujours. Il avait quatre-vingt-quatre ans, il était M. le comte Le Brun de Rochemont, pair de France comme son cadet, le duc de Plaisance, et il habitait à Paris, rue d'Enfer Saint-Michel, numéro 18. Le mari d'Henriette était le chevalier Sivard de Beaulieu, député de la Manche, administrateur des Monnaies ; il demeurait, avec sa vaillante épouse et ses cinq enfants, à l'hôtel de la Monnaie, sur le quai Conti ; il mourut en 1826, Henriette en 1836. Louise, mariée à M. Dursus de Courcy, survécut jusqu'en 1851. L'abbé Féret, depuis 1800, était réinstallé dans sa cure de Brix ; il avait refusé l'évêché de Versailles. Il racontait volontiers l'émouvante aventure des confessions qu'il était venu entendre déguisé en dragon de la République.

Cependant Le Carpentier, condamné en 1819 à la déportation, achevait sa vie dans la prison du Mont-Saint-Michel. Le *Bourreau de la Manche*, l'adorateur de la déesse Raison, servait la messe chaque matin, sauf celui du 21 janvier, anniversaire de son régicide, dont le remords le torturait. Il eût fallu peu de chose pour que, selon la formule officielle, « il chantât les louanges de l'auguste famille des Bourbons ».

LA FORCE.

LA SYRIE ET LE LIBAN
SOUS LE MANDAT FRANÇAIS

(mai 1923-novembre 1924)

Au cours de l'année 1919, la Syrie et le Liban, répondant à l'enquête de la Commission américaine, demandèrent que l'application du régime du mandat, sous lequel ils étaient appelés à vivre, fût confiée à la France. Leur vœu fut ratifié par le Conseil de la Société des nations (déclaration de Londres du 24 juillet 1922) ; toutefois, une difficulté d'ordre accessoire, soulevée par le Gouvernement italien, retarda la mise en vigueur officielle du mandat jusqu'au 29 septembre 1923, date à laquelle il fut rendu définitivement applicable par une délibération du même Conseil siégeant à Genève.

Dès son installation dans les territoires confiés à sa garde, la France s'inspira des principes mandataires pour assurer provisoirement leur organisation et leur administration ; elle a continué à conformer son action à l'esprit même de ce mandat depuis qu'il a reçu l'adhésion des puissances signataires du Pacte de la Société des nations. Cette œuvre, orientée par les directives du Gouvernement, a été exécutée par les Hauts Commissaires qui se sont succédé à Beyrouth et qui jouissent des pouvoirs les plus étendus, puisqu'aux termes du décret du 27 novembre 1920 qui les investit : « le Haut-Commissaire exerce tous les pouvoirs de la République française en Syrie et au Liban ; il assure l'exécution du mandat conféré au Gouvernement français. »

Les Syriens et les Libanais sont renseignés par une expérience quotidienne sur les résultats de l'administration française. La Société des nations est en possession des rapports annuels qu'elle reçoit du mandataire en exécution du Traité de Versailles (article 22, §§ 7 et 9), et qu'elle fait examiner par sa Commission permanente des mandats. Les membres de la Chambre des députés avaient pu lire le remarquable travail de leur rapporteur M. Henry Simon, « rapport d'un homme politique qui s'est informé, qui a lu, non pas seulement dans les textes, mais dans les faits ».

Mais la généralité de l'opinion française ne dispose pas d'aussi précieux et complets éléments d'information ; il ne sera donc pas inutile de caractériser pour elle, au moyen de quelques exemples choisis, les idées qui dominent et guident une grande œuvre française à l'étranger, et les méthodes grâce auxquelles elles passent de l'esprit dans la pratique.

Un premier exemple, emprunté à l'ordre organique et constitutionnel sera celui de l'Union des États d'Alep et de Damas. Un autre, dans l'ordre de l'administration intérieure, exposera la réorganisation et l'amélioration de la justice en Syrie et au Liban. Un dernier, d'ordre international, relatera les répercussions, dans les États sous mandat, de l'abolition du Khalifat et de la candidature du roi Hussein.

I. — LE NOUVEL ÉTAT DE SYRIE

La Société des nations, en application des déclarations contenues dans l'art. 22 du Pacte, a recommandé à la France (art. 1er du mandat) de « favoriser les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront ».

Les enquêtes menées à cet effet par le Haut-Commissariat, les demandes des groupements politiques et des communautés religieuses amenèrent le général Gouraud à proclamer l'indépendance de l'État du Grand Liban (1er septembre 1920), de l'État de Damas, de l'État d'Alep, de l'État des Alaouites, de l'État du Djebel Druze.

Plus tard, pour atténuer les inconvénients que ces divisions risquaient d'apporter au développement politique et économique des États, il décida, en juin 1922, de les grouper en une Fédération, à l'exception de l'État du Grand Liban qui,

peuplé principalement de chrétiens et jouissant d'une autonomie relative depuis les événements de 1860, se refusa énergiquement à une fusion avec les États à majorité musulmane. Le nouveau régime fut assez long à mettre au point et c'est seulement en juin 1923 que le général Weygand put signer les arrêtés organisant les services fédéraux et fixant les rapports entre les autorités de la Fédération et celles des États.

A cette date, notre mandat s'exerçait donc sur cinq gouvernements autonomes : États du Grand Liban, des Alaouites, d'Alep, de Damas et du Djebel Druze. Mais, tandis que l'indépendance du premier ne souffrait pas de restriction, les quatre derniers constituaient, pour la gestion de certains services, une Fédération dont le siège, qui devait d'abord passer annuellement de Damas à Alep, fut définitivement fixé à Damas. Toutefois, ces quatre États conservaient leurs droits de souveraineté, et la Fédération n'avait d'autres attributions que celles qui lui furent expressément et limitativement conférées ; les principales furent les services de la justice, du régime foncier, des finances, de l'enseignement supérieur, des travaux publics, de l'agriculture. Encore la fédéralisation de la plupart de ces administrations s'accommodait-elle du maintien, dans chaque État, d'une direction locale.

Or, les résultats des premiers mois de fonctionnement ne furent pas favorables à cette organisation. La Fédération, décriée très rapidement, mal défendue par la plupart de ses fonctionnaires, fut accusée d'être la source de tous les maux. En réalité, une incontestable gêne économique et les fluctuations du change qui paralysaient alors les affaires, étaient une cause plus profonde de ce mécontentement. Ainsi le Haut-Commissaire, tout en poursuivant le progrès du pays dans les divers domaines de l'activité économique, eut à le rechercher aussi sur le terrain politique, et il fut doublement incité à réaliser aussi rapidement que possible une meilleure organisation, d'abord parce qu'elle est la première partie du programme qui nous incombe et aussi parce qu'elle constitue le cadre dans lequel se placeront toutes les autres réformes.

Mais il y avait à dégager les vraies causes du malaise et à départager, dans les protestations, celles qui plaidaient pour « l'autonomie à favoriser » de celles qui constituaient seulement les manœuvres d'une opposition systématique.

On a coutume de dire que dans ces pays il n'y a pas « d'opinion politique ». La vérité semble être plutôt que l'opinion s'y forme et s'y manifeste sous des aspects spéciaux. La diversité des races et des religions, les énormes différences de culture qui séparent les individus d'une même race ou d'une même religion rendent, en effet, inconcevable une opinion moyenne, constante et vraiment représentative d'une majorité réelle. Mais sur un point particulier, à un moment donné, un mouvement d'opinion très net et toujours très calculé se produit avec une force souvent déconcertante. Dans ces foules qui ont pour traits communs une intelligence vive, une imagination ardente, une passion toujours prête à brûler, une aptitude séculaire à l'obéissance, le mot d'ordre passe comme un éclair, le goût de la politique et la maîtrise de l'intrigue achèvent ce que l'impressionnabilité a provoqué.

C'est dans ces conditions qu'il fallut entreprendre la recherche des véritables aspirations locales; de nombreux arbitres se proposèrent pour les présenter : il y avait d'abord la presse, aussi abondante qu'éphémère, sans journaux importants, sans public fidèle, mais très critique et spécialement experte à l'organisation d'une campagne. Il y avait les Assemblées élues, le Conseil fédéral d'une part, et les jeunes Conseils représentatifs des trois États, d'autre part, tout disposés à se gagner, par des incursions dans le domaine organique, la considération que leur inexpérience ou leur indifférence en matière administrative et budgétaire les empêchait encore d'acquérir. C'étaient ensuite les milieux intellectuels que groupent surtout les Facultés et le Barreau de Damas, les « notables » et les grands propriétaires fonciers. Puis venaient les émigrés, riches de relations, d'expérience et d'exemples, se croyant plus impartiaux parce qu'ils jugent de plus loin, disposant de correspondants qui agissent sur leurs compatriotes restés au pays natal : Libanais d'Égypte, témoins des efforts vers l'émancipation d'un pays qui a tant d'analogies avec le leur; Syriens et Libanais fixés en Europe et en Amérique dans des États à régime démocratique complet et ancien, parfois prodigues de plans constitutionnels qui excitent des convoitises et des rêves encore irréalisables chez eux. Enfin, il y avait des éléments turcs qui ne désespèrent pas d'une mainmise ottomane sur la Syrie du Nord; des éléments arabes qui ne voient

de salut que dans la confédération chérifienne et à qui la promulgation de la Constitution de l'Irak fournit un précieux élément de propagande.

Avec tous, le Haut-Commissaire et ses délégués multiplièrent les entretiens et les explications; des déplacements officiels furent l'occasion d'audiences où les corps constitués, les chefs de communauté aussi bien que les individualités notables purent exposer leur opinion; la presse fut laissée entièrement libre dans ses polémiques pour ou contre la réorganisation des États de Syrie.

En toute impartialité, il apparut alors que la Fédération n'avait pas réalisé les espoirs mis en elle; on lui reprochait surtout d'être un organisme compliqué et lourd et de constituer une superposition d'États très coûteuse; son budget de 27 millions était presque exclusivement un budget de fonctionnaires et ne consacrait que de faibles sommes aux travaux publics. Les services fédéralisés étaient isolés et trop peu nombreux pour une action d'ensemble. Seule la direction de la Justice donnait un rendement sérieux; l'administration des Finances se bornait à répartir des crédits; celle des Travaux publics se montrait languissante; le fonctionnement prévu pour le régime foncier avait presque échoué; toutes les directions fédérales entretenaient des conflits incessants avec les États. Le Président de la Fédération, chef du pouvoir exécutif, étant également Président du Conseil fédéral et chef du pouvoir législatif, il en résultait une fâcheuse confusion dans laquelle sombrait son influence. Le Gouvernement, injustement accusé de ne pas travailler, alors qu'il n'avait pas tous les moyens de manifester une réelle activité et de justifier son existence, se laissait aller à des manœuvres politiques étrangères à son vrai rôle; l'oreille tendue vers la rue et les yeux rivés sur les journaux, il devenait un foyer de vaines et irritantes intrigues.

La critique avait donc raison du régime fédéral, mais, comme le veut le proverbe, il était plus difficile d'élaborer la partie constructive de la réforme nécessaire.

Sans doute le Liban devait rester étranger à toute union d'ordre politique avec les autres États. C'est pour nous un devoir de ne porter aucune atteinte à une indépendance dont nous nous sommes faits les garants et de tenir un engagement

que les populations libanaises saisissent chaque occasion de nous rappeler.

Mais la question était plus complexe pour les Alaouites. Entrés à regret dans la Fédération, moyennant des garanties d'autonomie partielle, il n'avaient jamais cessé de manifester leur désir d'en sortir. Asservis que la France a affranchis, arriérés qu'elle a mis en avance sur leurs voisins, ils avaient multiplié les preuves de fidélité envers elle et obtenu la promesse qu'ils ne seraient pas rattachés à un État arabe unifié, dont ils se considéraient par avance comme les victimes assurées.

D'autre part, les États de Damas et d'Alep réclamaient nettement l'union; ce souhait quasi général de leurs populations était même jugé trop modeste par certains extrémistes qui ambitionnent pour leur futur État de bien plus vastes frontières et qui persisteraient à qualifier de machiavélique « compartimentage » la « parodie d'unité » constituée par une Syrie à laquelle Libanais et Alaouites resteraient étrangers.

Pour tenir le meilleur compte des souhaits formulés, il semblait donc opportun, sans rien modifier à l'autonomie libanaise, de faire disparaître la Fédération, de confirmer l'indépendance alaouite et de créer un nouvel État, l'État de Syrie, dans lequel se fondraient entièrement ceux d'Alep et de Damas. Cette réforme comblerait des vœux légitimes; elle permettrait en outre de sérieuses économies, elle ferait cesser les discussions stériles entre services rivaux de la Fédération et des États; elle faciliterait l'exécution des grands travaux publics; et l'unique assemblée appelée à succéder au Conseil fédéral et aux deux Conseils représentatifs supprimés y gagnerait une autorité incontestable.

Enfin la création de cet État concilierait admirablement nos devoirs de mandataire et l'intérêt des populations mandatées. D'une part, elle prouverait avec éclat la continuité et le libéralisme de nos vues : après le premier essai constitué par la Fédération, c'était la fusion de deux États, nouvelle étape vers cette unité dont l'opposition et ses promoteurs étrangers voulaient nous faire passer pour les irréductibles ennemis. La France cesserait d'être injustement accusée de diviser pour mieux régner, puisque, prenant conscience d'une nette aspiration vers une légitime union, elle y procédait sans retard.

D'autre part, le pays serait ainsi mis en mesure d'échapper au danger du factice et nuageux nationalisme arabe ; mené par nos soins à la sécurité, doté d'un régime financier ordonné et déjà presque prospère, le nouvel État devrait être un exemple pour ses voisins et pourrait faire rayonner autour de Damas, vraie capitale historique, politique et religieuse, le prestige naissant d'un réel nationalisme syrien. Pourquoi chercher au dehors ce qui doit naître au dedans des frontières? Pourquoi demander le salut à qui n'offrira que l'esclavage ou le camouflage d'une pseudo-monarchie constitutionnelle? Les populations arabes de Syrie ne sont-elles pas les plus intelligentes, les plus prospères? leurs cités les plus belles? Damas n'est-elle pas une des villes saintes et un des centres de l'Islam? Une élite riche et cultivée peut-elle être à la remorque d'éléments nomades et ignorants? La sécurité, l'ordre financier acquis en quelques années doivent-ils aller se perdre dans la désorganisation et l'anarchie? Et pourquoi obéiraient ceux qui doivent être les chefs?

Le Haut-Commissaire, qui venait donc de faire la part de l'hostilité politique irréductible, et de reconnaître les critiques et les désirs légitimes et vraiment nationaux, trouva une éclatante confirmation de ses conclusions dans des votes officiels des assemblées élues. Les sessions des Conseils représentatifs, puis du Conseil fédéral fournirent en effet à leurs membres l'occasion de donner une consécration publique aux souhaits de leurs pays, et de les manifester à la France et, par elle, à la Société des nations. Le Conseil représentatif de l'État d'Alep adopta à l'unanimité, le 7 décembre 1923, la motion déposée par un de ses membres en faveur de l'unité syrienne. Le Conseil représentatif de l'État de Damas vota une résolution analogue. Le Conseil représentatif de l'État des Alaouites renouvela ses protestations inverses. Et ces diverses opinions s'affirmèrent au sein du Conseil fédéral. Ses trois délégations, correspondant à chaque État et comprenant chacune 5 membres, étaient, pour la première fois, issues du suffrage universel; aussi leur décision ne pouvait-elle qu'y gagner en autorité. Il fut saisi de la question de l'unité à sa séance du 15 janvier 1924, et chaque délégation, selon la règle en vigueur, eut à se prononcer séparément : la délégation alépine et la délégation damasquine votèrent à l'unanimité sa réalisation; à la délégation alaouite, seul le

membre musulman sunnite vota dans le même sens; les membres alaouites et chrétiens s'y refusèrent et ils quittèrent même la salle des séances, afin de donner plus d'éclat à leur manifestation.

Le général Weygand partit de Beyrouth le 7 avril 1924 pour rendre compte au Gouvernement français de la situation des pays confiés à son administration, exposer les aspirations qui s'étaient si nettement formulées et les moyens envisagés pour les satisfaire. La veille de son départ, de hautes notabilités syriennes vinrent lui renouveler leur désir d'unité, tandis que les membres du Conseil représentatif de l'État des Alaouites confirmèrent leur vœu d'indépendance par un télégramme envoyé de Lattaquié le 2 avril : « Partez, Excellence, sous la protection du Seigneur, était-il dit avec cette noblesse de langue et cette légère emphase du ton qui donnent un tour si particulier aux messages orientaux, même officiels. Les cœurs de nos concitoyens palpitent sincèrement au souvenir de vos bienfaits. Nous vous chargeons des vœux exacts du peuple que nous représentons, en vous priant de les transmettre aux hautes autorités de Paris... refus catégorique d'être incorporé dans l'unité syrienne, ferme volonté du peuple pour le maintien de son autonomie administrative et politique sous le mandat français ; son attachement indéfectible au Gouvernement français... etc. »

Le Haut-Commissaire, ainsi investi par la confiance des populations, se fit leur interprète auprès du Gouvernement français et reçut son adhésion à un programme de réformes parmi lesquelles figuraient, au premier plan, la disparition de la Fédération et l'unité des États d'Alep et de Damas.

Il débarqua à Beyrouth le 7 juin et, dans une déclaration officielle faite le 17 juin à Lattaquié, la capitale alaouite, devant toutes les autorités administratives et les notabilités, il annonça l'indépendance complète de l'État. Des déclarations parallèles à Damas le 26 juin et à Alep le 3 juillet résumèrent les traits essentiels de l'organisation constitutionnelle et administrative du nouvel État de Syrie et synthétisèrent en quelques phrases la genèse et l'avenir de la réforme : « Au point de vue constitutionnel, ce programme tient compte à la fois des droits que vous confère votre indépendance et des devoirs que nous impose le mandat.

« Les vœux des Conseils représentatifs ont fourni les bases de l'organisation future ; or, vous savez quels sont ces vœux, identiques de la part des Assemblées des États d'Alep et de Damas, opposés de la part de l'État alaouite.

« La Puissance mandataire a donc décidé d'achever l'évolution unitaire, dont la création de la Fédération avait constitué une étape, en réunissant les États de Damas et d'Alep en un seul État indépendant ; cette réforme entraînera la suppression du régime fédéral. Ainsi sera réalisé le vœu, maintes fois formulé, d'une unité syrienne avec toutes les perspectives de développement qu'on peut attendre d'un grand État arabe comme celui qui va s'organiser.

« Cet État, fier d'un des plus beaux passés de l'Orient, doté des plus grandes et célèbres villes de l'Islam, centre intellectuel renommé de tous temps, riche d'un territoire fertile et d'un commerce auquel de récents accords douaniers, puis la ratification du traité de Lausanne assurent de constants progrès, renaissant, grâce à de nouveaux procédés de communication, à un transit qui fit jadis sa prospérité, jouissant d'une réelle sécurité et d'une situation financière définitivement équilibrée ; cet État, dis-je, peut et doit devenir dans tout le moyen Orient, un centre de rayonnement et d'attraction. Comptez que je m'y emploierai avec vous. »

Les semaines suivantes furent consacrées à l'étude des modalités à adopter pour le passage de l'ancien au nouveau régime, à des conférences avec les délégués du Haut-Commissaire et les conseillers financiers chargés de son application, à la préparation des arrêtés organiques dont la mise en vigueur était prévue pour le début de l'année 1925.

Ces deux textes, l'un relatif à l'indépendance de l'État des Alaouites, l'autre à la création de l'État de Syrie, portent la date du 5 décembre 1924. Le dernier reçut une première et solennelle exécution lorsque, le 1er janvier 1925, au cours d'une cérémonie officielle présidée par S. E. Soubhy Bey Berekat, Président du nouvel État, dans sa capitale de Damas, fut hissé sur le Palais du Gouvernement le drapeau syrien, à trois bandes horizontales, vert, blanc, vert, avec un cartouche aux couleurs françaises.

II. — L'ORGANISATION DE LA JUSTICE

L'administration d'une saine et égale justice est, dans tout pays civilisé, une des premières tâches qui s'imposent à l'attention d'un Gouvernement.

La Société des nations a rappelé cette obligation à la France quand, lui confiant sa mission éducative en Syrie et au Liban, elle lui a recommandé, par l'article 6 de la déclaration de mandat, « d'instituer en Syrie et au Liban un système judiciaire assurant, tant aux indigènes qu'aux étrangers, la garantie complète de leurs droits ».

Le général Weygand se conformait strictement à cette directive, lorsqu'en tout lieu et en toute occasion, avec une inlassable persévérance, bravant pour ses déclarations la monotonie et la répétition au profit de la sincérité et du don de persuader, il enfermait, en trois mots, vite connus des populations soumises à son administration, l'essentiel de son programme : « Sécurité, Justice, Prospérité ; » les deux premières parties de ce programme étaient donc réservées à l'ordre public et privé et au principal moyen de le faire respecter, à la justice.

L'importance donnée à cette dernière n'a rien qui doive surprendre dans des régions comme la Syrie et le Liban. Il serait souverainement faux de songer à établir une comparaison entre une nation comme la France, entraînée depuis des siècles à l'unité, à la centralisation des pouvoirs, à l'indépendance, connaissant depuis des années l'égalité et l'expérience des libertés essentielles, dotée d'administrations traditionnelles, spécialisées et hiérarchisées, et de jeunes États comme le Liban ou les États de Damas et d'Alep qui en sont à l'apprentissage de tous ces principes et que, — circonstance aggravante et funeste, — un lourd et long passé d'oppression, de servitudes diverses, de dissensions politiques et de luttes religieuses a fatalement entraînés vers des pratiques opposées.

Il a fallu se plier à tant de civilisations différentes, changer si souvent de maîtres, s'accommoder de tant de religions ennemies sur ces terres qui ont vu naître les plus grandes d'entre elles et qui entretiennent encore la plupart de leurs schismes et de leurs dérivés que, dans ce chaos, à la recherche de *modus vivendi* constamment bouleversés, on a perdu ou

laissé s'obscurcir bien des notions. Certains des principes dont sont faites nos civilisations occidentales furent violés aux lieux mêmes d'où nous vinrent les éléments de ces civilisations.

Comment s'étonner, dans ces conditions, si des magistrats locaux ne saisissent pas, avec la même clarté que des collègues français, que la partialité dans des débats intéressant leurs coreligionnaires, loin de témoigner en faveur de leur foi ou de leur zèle religieux, constitue la plus odieuse des injustices? Comment blâmer, avec la sévérité dont nous stigmatiserions un fonctionnaire occidental prévaricateur ou concussionnaire, un magistrat qui, souvent choisi sans garanties professionnelles, en dehors de tout concours, mal payé par un gouvernement dont il se sent la très passagère créature, incertain d'une situation dont il a pu mesurer la fragilité au moment même où il en a été investi, accepte, sans tous nos scrupules, les « bakchichs » et les faveurs qui deviennent, dans l'esprit de tous et dans le sien, le complément de son traitement insuffisant et l'assurance contre un avenir problématique? Que penser d'une Cour de cassation, dont les membres, souvent ignorants et perdus dans une inimaginable confusion de textes, s'écartent du point *de droit* seul soumis à leur examen, font fi du principe intangible de l'autorité de la chose jugée et examinent *en fait* et à plusieurs reprises l'affaire dont d'éternels plaideurs se disputent la favorable issue? Ou que dire encore de ces falsifications de documents, de ces disparitions de pièces à la suite desquelles on produit des « faux », commis sur d'autres « faux », ou l'on constate la perte surprenante et providentielle, au moins pour l'un des adversaires, du registre, (quand ce n'est pas de la feuille du registre) qui contenait le jugement à réformer ou l'acte officiel à produire?

Il serait vain de multiplier les exemples et déplacé de les préciser. Tout voyage dans le proche Orient comportait l'expérience de quelques abus, plus ou moins originaux, et le récit, — amusé ou indigné, — de pratiques que, trop souvent, on se bornait à critiquer sans en rechercher les excuses possibles et surtout les remèdes.

Plus que quiconque, les Hauts-Commissaires furent mis à même de les constater et si les affaires soumises à leur examen n'avaient pas suffi à les éclairer, les doléances et les récits de leurs administrés y auraient pourvu. C'est ainsi que jamais le

général Weygand n'aurait spontanément émis, sur le compte des magistrats locaux, des jugements aussi sévères que ceux portés par leurs compatriotes... ou certains de leurs collègues. Et les murs (muets, comme il convient) de son bureau du Grand Sérail à Beyrouth, ont entendu tomber de lèvres syriennes ou libanaises les condamnations les plus crues, les récits les plus stupéfiants.

Il appartenait à celui qui devait être le régulateur et le guide de l'opinion de ramener d'abord ces plaintes à leurs justes proportions; il lui appartenait aussi de proclamer, comme il le fit souvent en public, les éminentes qualités de nombreux magistrats locaux qui, par leurs études et leur caractère, font honneur à leur pays; la droiture, la compétence et le labeur de tel Directeur de la Justice; la dignité et la science de tel Premier Président de la Cour de cassation auquel l'Université de Paris faisait d'ailleurs hommage de sa médaille en novembre 1924 par les mains du président du Jury français de droit.

Mais l'urgence des réformes n'en apparaissait pas moins en même temps que la diversité de ces réformes. L'une d'elles tient à ce que les juridictions sont à la fois, surtout au Liban, trop et pas assez nombreuses. Un exemple expliquera cet apparent paradoxe : les mêmes juges statuent, non seulement en matière civile et pénale, mais aussi commerciale et administrative, tandis que les juridictions religieuses les plus opposées se disputent la connaissance du statut personnel de leurs fidèles.

La première difficulté a été résolue par la création de tribunaux administratifs et l'institution d'une procédure administrative; le tout est inspiré des modèles français dans l'état du plus récent perfectionnement auquel ont conduit une sage législation et une jurisprudence qui sont l'honneur de notre Conseil d'État, mais naturellement à l'échelle modeste et avec les moyens limités qui conviennent à un essai. Chaque État indépendant a été doté d'un organe appelé Conseil d'État ou Conseil du contentieux administratif, comportant, suivant les possibilités budgétaires et les prévisions du nombre d'affaires, des agents spécialisés ou des agents cumulant ces fonctions avec leurs fonctions propres. Les arrêtés fixant la compétence de ces Conseils, ont paru au cours de l'année 1924. Ils ont été complétés par l'institution d'un Conseil supérieur du contentieux, actuellement dépendant du Haut-Commissariat, fonctionnant comme

organe de cassation, et d'un Tribunal des conflits chargé de départager la compétence de ces nouvelles juridictions d'avec les juridictions devenues désormais d'ordre exclusivement judiciaire.

La deuxième difficulté est beaucoup plus complexe : à côté des tribunaux proprement dits, de ceux que l'on pourrait comparer à nos tribunaux civils français de droit commun et qui sont désignés sous le nom de tribunaux *Nizamieh*, existent les cadis et les tribunaux du *Cherieh* (tribunaux religieux musulmans), puis les tribunaux religieux épiscopaux et patriarcaux (1er et 2e degrés de juridiction) de certaines communautés chrétiennes qui, à des époques différentes et dans certaines régions des territoires actuellement confiés au mandat français, ont obtenu du Gouvernement de la Sublime Porte des *iradés* ou des *firmans* leur accordant certains privilèges de juridiction. Sans songer à donner des indications complètes sur ces partages de compétence, on peut signaler, en règle générale, que le cadi connaît de toutes les questions de statut personnel (mariage, divorce, pension alimentaire, tutelle, succession) pour les musulmans et même pour les non mulsulmans; la compétence des juridictions chrétiennes ne constitue que des dérogations limitées aux communautés, aux matières et aux circonscriptions prévues par les décisions, souvent incertaines ou imprécises, qui en ont autorisé l'exercice (1).

Que l'on imagine un mariage entre deux conjoints de rites différents, célébré à l'étranger par une autorité civile, suivi d'une ou deux conversions plus ou moins désintéressées et sincères, rompu par un divorce à une date où les époux habitaient un pays qui en admet l'institution, accompagné d'une naturalisation étrangère ou de la naissance d'un enfant acquérant une nationalité étrangère ; que les réclamations des consuls de différentes Puissances ajoutent les complications diplomatiques aux controverses religieuses ; et tout le droit canon joint au droit international privé sera impuissant à résoudre des conflits dont le seul exposé est impressionnant.

Dans le seul État du Grand Liban, tel qu'il est actuellement constitué par la jonction de l'ancienne province autonome du Mont Liban et de parties des vilayets de Beyrouth et de Damas, l'archevêque maronite de Beyrouth, dont le diocèse empiète sur

(1) Il faut mentionner aussi les juridictions consulaires, compétentes, en vertu des capitulations, pour tout procès intéressant un étranger.

ces diverses circonscriptions, sera compétent ou non pour juger d'affaires de succession ou de tutelle, selon la situation des biens dévolus ou le domicile de son fidèle.

De semblables complications disparaîtraient, si une unité complète de législation était établie. Or, à ce point de vue, une indication arrivait d'Anatolie où venait d'être décidée la laïcisation complète de tout le « statut personnel ». Mais c'eût été méconnaître les fondements essentiels de l'organisation politique en Syrie et au Liban, entièrement fondée sur la distinction et la souveraineté des rites, que d'y procéder brusquement à une réforme aussi absolue et d'introduire brutalement des modifications qui, dans l'État voisin, avaient été la conséquence d'un bouleversement complet du régime politique. Plus qu'en aucune autre matière, selon la parole du général Weygand, il importait ici de « ne pas aller trop vite, de peur d'aller à faux ».

Toutefois, ces mesures du gouvernement d'Angora, par le fait surtout qu'elles émanaient d'un État musulman et qu'elles étaient annoncées comme définitives dans ce qui fut pendant des siècles le centre même de la principale Puissance islamique, constituaient un précieux précédent. Leur esprit même, dégagé de toutes les préoccupations locales et subjectives qui avaient pu les inspirer au *Ghazi* Mustapha Kemal et à la Grande Assemblée, se trouvait en accord avec l'orientation générale de notre action mandataire et avec les affirmations, maintes fois répétées, de notre Haut-Commissaire, au sujet de l'égalité de tous devant la justice et de la disparition des barrières confessionnelles pour l'intérêt général du pays et pour le développement du sentiment national.

Ces directives ont guidé les travaux d'une Commission composée de juristes libanais et syriens et de fonctionnaires du Haut-Commissariat et qui avait abouti, en décembre 1924, à l'élaboration d'un texte auquel ne manquait plus que la signature du Haut-Commissaire. Cette Commission qui avait entendu les représentants de toutes les communautés religieuses et les membres les plus éminents des tribunaux cherieh concluait à l'extension de la compétence des tribunaux civils, enlevait en principe les litiges non musulmans aux tribunaux cherieh et restreignait la compétence des tribunaux ecclésiastiques aux seules questions de mariage et de divorce.

Ainsi elle conciliait, dans ses propositions, le principe de

laïcité de la justice dans toute la mesure compatible avec l'état actuel des pays sous mandat, et le principe d'une égalité scrupuleusement appliquée entre les tribunaux encore maintenus des diverses communautés, chrétiennes ou non (1). Au lieu de réaliser cette égalité par le haut, en quelque sorte, en donnant aux tribunaux ecclésiastiques chrétiens les prérogatives des tribunaux musulmans et en augmentant l'importance de juridictions que l'évolution de notre siècle tend à faire disparaître, elle la réalisait par le bas en ramenant les tribunaux musulmans sunnites à une compétence qui ne serait pas plus large que celle des autres tribunaux religieux.

Parallèlement à ces mesures, le Haut-Commissaire s'occupa de donner aux ressortissants étrangers l'assurance d'une bonne justice; la publication définitive de la déclaration de mandat entraînait en effet la suspension du régime capitulaire et la Société des nations subordonnait celle-ci à l'institution d'un système offrant des garanties équivalentes.

A cet effet, et dès le mois de novembre 1921, des arrêtés avaient bien été signés, qui comportaient la nomination de magistrats français pour compléter certaines juridictions libanaises et syriennes et concourir au jugement des affaires mixtes; mais l'opinion s'était manifestée si violemment contre ces textes, elle les avait accusés d'être si vexatoires pour la magistrature locale et si attentatoires à sa liberté, qu'ils n'avaient reçu aucune application.

Le Haut-Commissariat reprit en 1923 l'étude de cette question et le général Weygand signa, le 7 juillet 1923, les arrêtés consacrant la réforme. Mais, pour ne pas se heurter aux mêmes protestations, il affirma son intention de ne modifier en rien la hiérarchie et l'organisation locales et il se borna à compléter certains tribunaux syriens et libanais (Cours de cassation et d'appel, tribunaux de première instance de Beyrouth, de Damas, d'Alep et de Lattaquié) par des magistrats français, en ne supprimant aucun poste, et en maintenant même les titres des magistrats indigènes : c'est ainsi qu'à côté du premier

(1) En dehors des Maronites et des Israélites, la question intéresse au même degré les diverses communautés chrétiennes (catholiques ou orthodoxes) : Grecs, Syriens, Arméniens etc., et nombre de groupements qui se séparent nettement, même au point de vue juridictionnel, des musulmans sunnites : Druzes, Alaouites, Chiites.

président *de* la Cour de cassation du Liban (libanais) allait coexister un premier président *à* la Cour de cassation du Liban (français); à côté du président *du* tribunal d'Alep (syrien) allait coexister un président *au* tribunal d'Alep (français), etc...

Les textes indiquaient que, pour le jugement des affaires intéressant un ressortissant étranger, la présidence appartiendrait de droit à un magistrat français; une majorité de juges français pourrait être obtenue par le plaideur étranger, s'il la demandait expressément; enfin, le siège du ministère public pourrait, dans les mêmes cas, être occupé par un magistrat français. La législation applicable était la législation locale en vigueur; les actes de procédure pouvaient être établis, soit en français, soit en arabe avec une traduction française certifiée par l'interprète judiciaire français; les plaidoiries prononcées en français ou en arabe ; les jugements ou arrêts rédigés en français, mais accompagnés d'une traduction arabe, qui serait lue à la même audience lorsqu'une des parties serait syrienne ou libanaise. Ainsi tout semblait fait pour ménager les susceptibilités locales. Par ailleurs, personne ne contestait la nécessité où se trouvait le Gouvernement mandataire d'assurer aux intérêts judiciaires des étrangers une sauvegarde imposée par des traités internationaux.

On eût donc été en droit d'espérer que l'institution nouvelle ne rencontrerait aucune opposition; or, elle fut l'objet d'une campagne assez vive de la part des barreaux et de la presse; elle était alimentée par des intérêts personnels assez faciles à dévoiler, surtout en raison de la place réservée à la langue française au cours des débats et de l'avantage qui devait en résulter pour les hommes d'affaires pratiquant cette langue ; en outre, de chauds et secrets partisans de la réforme n'osaient se manifester publiquement sous peine d'encourir les foudres d'une minorité agissante qui, sous le voile nationaliste, les déconsidérerait en les accusant de se faire les agents de l'étranger en face d'une population sacrifiée.

Cette argumentation se fit assez agressive en Syrie contre le Président de la Fédération qui avait adhéré à la réforme et elle y devint particulièrement spécieuse pour un motif exclusivement local, de nature à pousser au paroxysme un nationalisme aussi ombrageux : en effet, la question se posa de savoir comment il faudrait traiter les ressortissants des États voisins,

Irak, Transjordanie, Palestine, issus du démembrement de l'Empire ottoman, et il fut officiellement répondu que, sans doute, ils étaient à considérer comme des « étrangers » au sens des arrêtés du 7 juillet 1923 et au regard des États indépendants de Syrie et du Liban; les éléments extrémistes s'indignèrent alors de voir appliquer à tel « Bédouin de Mésopotamie » le même système judiciaire qu'à un Anglais ou à un Français jouissant depuis des siècles de privilèges capitulaires.

De toutes ces vaines polémiques sortirent des articles de presse hostiles à la réforme, d'amères plaintes contre ses promoteurs indigènes et contre le Président de la Fédération, enfin de courtes grèves d'avocats.

Les représentants du mandat durent multiplier leurs explications sur la nécessité absolue d'une réforme dont dépendait la suspension même du régime capitulaire ; il fut surtout indiqué que celle-ci ne créait pas de juridictions supplémentaires avec une compétence spéciale, mais qu'elle modifiait simplement la composition de certains tribunaux quand ils connaissaient de procès entre étrangers : et l'on ajouta que rien ne s'opposait donc à ce que, sur la demande des intéressés, la même composition leur fût donnée, quand ils connaîtraient de procès intéressant uniquement des Syriens ou des Libanais ; ces déclarations, d'un loyalisme évident, eurent assez vite raison d'une opposition que n'encourageait nullement la masse de la population.

Les magistrats français, recrutés dans la métropole, arrivèrent au début de janvier 1924, mais le fonctionnement de la nouvelle organisation date réellement du début de mars 1924; toutes les mesures furent prises pour que le passage de la juridiction consulaire au nouveau régime s'effectuât sans que l'administraton de la Justice eût à en souffrir.

Les populations indigènes eurent tout de suite une confiance bien plus grande dans les tribunaux réorganisés que dans les autres ; un certain nombre de justiciables et d'hommes d'affaires Syriens ou Libanais demandèrent rapidement s'ils pouvaient les saisir des litiges les intéressant ; des requêtes de ce genre parvinrent de tous les points au Haut-Commissariat (Grand Liban, État d'Alep, Sandjak d'Alexandrette). Cet incontestable mouvement d'opinion s'est accusé encore plus nettement au Liban au cours de l'été 1924. On réclama même, au lieu des juridic-

tions parallèles (pour causes libanaises et pour causes étrangères), un régime dit « de fusion » assurant l'unité complète des juridictions qui comprendraient, à *tous les degrés* et *dans toutes les villes*, des magistrats libanais et des magistrats français à des postes limitativement désignés et qui connaîtraient, avec cette composition, *de toutes les affaires* sans distinction. Des pétitions en ce sens furent signées par la Chambre de commerce de Beyrouth, par l'Association des négociants de Beyrouth, par de nombreux notables libanais et même, témoignage précieux et désintéressé, par les plus hauts magistrats de Beyrouth à la suite du Premier Président de la Cour de cassation libanaise. Dès lors, le Haut-Commissaire put fixer les termes des arrêtés qui consacrent cette évolution.

Il y a d'ailleurs tout lieu de supposer que l'État des Alaouites, puis celui de Syrie, demanderont l'extension, à leur territoire, de cette nouvelle réglementation.

C'est dans ce cadre que le général Weygand a pu poursuivre son œuvre de rétablissement de la sécurité et d'amélioration de la justice. Les crimes d'ordre principalement confessionnel dont, au début de 1923, un réveil de l'hostilité entre Druzes et Maronites avait ensanglanté la région du Chouf dans le Sandjak du Mont Liban, furent déférés à Beyrouth à une Cour composée des meilleurs magistrats du pays. Les condamnations prononcées après une procédure régulière furent exécutées toutes les fois que les besoins de la sécurité publique parurent incompatibles avec une mesure de grâce, et cela en dépit des interventions, quelle qu'en fût l'origine, et d'aussi haut qu'elle vînt.

Dans le même temps, pour mettre un terme aux abus d'un régime pénitentiaire indigne de notre époque et pour lutter contre la criminalité, le général Weygand poursuivit l'amélioration de l'hygiène dans les prisons, ordonna la séparation des détenus selon leur âge, leur sexe et selon la gravité des condamnations, afin de remédier à l'immoralité qui y sévissait, entreprit la lutte contre le trafic des stupéfiants et obtint, par son insistance, l'inscription, à tous les budgets locaux en 1923 et en 1924, de crédits pour la création de prisons modernes; enfin, il amorça l'organisation de colonies pénitentiaires pour les jeunes détenus en prévoyant qu'elles seraient installées dans des régions agricoles, où le travail serait envisagé comme un moyen de rééducation.

Pour l'administration de la Justice, le représentant de la France eut l'aide précieuse des magistrats venus de la métropole ; ceux-ci, étant investis du rôle d'inspecteurs de la justice syrienne et libanaise et siégeant avec leurs collègues, purent éclairer sur les améliorations à apporter : perfectionnement des moyens d'enquête, remèdes à la lenteur des instances, etc...

Tout fut mis en œuvre pour faciliter et encourager cette collaboration, qui doit être à la fois officielle et personnelle et de laquelle dépend réellement l'avenir des magistratures locales : dans cet ordre d'idées, le jeune État des Alaouites, grâce à l'activité d'un unique magistrat français, assista en quelques mois à la naissance d'une véritable justice nationale ; conférences, commentaires de décisions, modeste recueil de jurisprudence et de législation, création d'un casier judiciaire qui, en juin 1924, comptait près de 1200 fiches avec photographies et empreintes, autant de progrès qui le placèrent à la tête d'un petit mouvement d'idées juridiques et qui, en dépit de leurs simples proportions, résument parfaitement ce que doit être notre rôle bien entendu en Syrie.

La fédéralisation de la justice en Syrie (23 juin 1923) s'est accompagnée d'une révision des titres et de la capacité des magistrats en fonctions ; depuis lors, un constant souci d'épuration a fait poursuivre sévèrement toutes les défaillances ; avec la même inflexibilité dont il écartait les dénonciations calomnieuses par lesquelles un plaideur mécontent ou un ennemi anonyme tentait de discréditer le juge ou l'ennemi personnel, le Haut-Commissaire poursuivit les fautes professionnelles prouvées et demanda des sanctions contre les magistrats coupables. C'est ainsi que fut révoqué le plus haut magistrat d'une Cour d'appel de l'intérieur à la suite d'une enquête qui avait établi indiscutablement de graves manquements aux devoirs de sa profession ; quelques mois après, le Procureur général du même ressort dut abandonner ses fonctions dans des conditions analogues.

En même temps, le Haut-Commissaire s'occupa du recrutement et de l'avancement de la magistrature en cherchant à assurer par un examen professionnel des garanties d'âge et de titres qui faisaient jusqu'alors défaut ; au Liban, il poussa à l'extension de la compétence des juges de paix et encouragea la réorganisation de la Cour de cassation et de la Cour d'appel où furent supprimés des postes de conseillers et où les délibérations

furent prises désormais par trois magistrats seulement; l'opinion publique, un peu surprise d'abord par la hardiesse de ces réformes, est aujourd'hui unanime à en reconnaître le bon effet.

L'heureuse contagion de la saine justice française, cette rigoureuse application de sanctions sévères dans des cas indiscutables, cette constante recherche de perfectionnements pratiques, établissent assez nettement les efforts déployés par la Puissance mandataire pour que, dans les pays qui lui sont confiés, la justice soit rendue d'une façon absolument rigoureuse; la France n'avait d'ailleurs, pour l'accomplissement de ce devoir, qu'à rester fidèle à l'une de ses plus précieuses traditions.

III. — APRÈS L'ABOLITION DU KHALIFAT

Pendant les premiers mois de 1924, la déposition du Khalife Abdul Medjid et l'abolition du Khalifat par le Gouvernement d'Angora provoquèrent, dans tout l'Islam, une profonde et diverse émotion à laquelle la Syrie ne resta naturellement pas étrangère. Mais il apparut vite aux gens les moins prévenus que cette question, qui aurait dû ne pas sortir du domaine religieux, fut immédiatement débattue sur le terrain politique; aussi cet événement d'ordre extérieur fournit-il à la France l'occasion de prouver que, respecteuse des principes mandataires dans l'administration intérieure des pays qui lui sont confiés, elle ne connaît pas d'autres guides dans la conduite de leurs relations envers l'étranger, dont la rend responsable l'article 3 du mandat.

Le rêve d'une confédération arabe englobant tous les États indépendants de l'intérieur, y compris la Syrie sous mandat français, hante encore bien des imaginations orientales en dépit de certains réveils décevants que leur ont ménagés les événements. Ce rêve reste particulièrement cher à ceux qui devaient être les principaux bénéficiaires de sa réalisation, l'ancien chérif de la Mecque, le Malik Hussein Ibn Ali El Koureichi, devenu roi du Hedjaz, et ses fils Ali, Fayçal, Abdallah et Zeid.

Sans doute la première tentative marquée par l'expérience Fayçal avait été fâcheuse et l'intrigue avait abouti au cruel dénouement du combat de Meiseloun (24 juillet 1920), à l'entrée de nos troupes à Damas et à la fuite de l'éphémère « roi de

Syrie ». Mais, depuis lors, ce monarque déchu s'était assis sur un autre trône dont l'éclat était partout vanté. Soit dans l'ombre protectrice de tel souk obscur où l'acheteur nonchalant et le vendeur, philosophe et peu pressé, oublient leur marché pour les délices de la discussion politique, soit dans tel petit café, où la fraîcheur de la rivière voisine et la fumée du narghileh font du *hodja* rêveur un auditeur de choix pour le voyageur ou le nouvelliste, les fidèles du roi de l'Irak louaient le grand souverain arabe, le sucesseur des khalifes de Bagdad, l'émule de leur gloire et évoquaient la splendeur d'une cour orientale... qui n'avait cependant encore d'autre ressemblance avec celle d'Haroun al Raschid que sa proximité du Tigre.

Au même temps, son frère Abdallah s'était installé en Transjordanie ; la misérable bourgade d'Amman avait été promue au rang de capitale et la tente bédouine se transformait en palais émiral. Tous les membres de la famille hachémite n'étaient cependant pas pourvus. Mais la politique chérifienne n'avait jamais cessé d'être agissante; elle allait se manifester à nouveau et, par un hasard imprévu, c'est la grande Assemblée d'Angora qui lui en fournirait une admirable occasion.

Le Malik Hussein, dont le départ de la Mecque avait fait l'objet de démentis et de confirmations multiples, était arrivé le 18 janvier 1924 chez son fils Abdallah à Amman, aux confins de l'État de Damas; il y avait été reçu en grande pompe par des délégations syriennes, palestiniennes, irakiennes; le Patriarche latin de Jérusalem était venu le saluer le 19; puis ce fut le tour des autorités britanniques de Palestine le 21; et, pendant de longs jours défilèrent des leaders arabes, chrétiens, israélites, présentant leurs hommages au roi du Hedjaz. Enfin, le 8 février l'émir Ali, le fils aîné, réservé par la faveur paternelle au trône de Damas, rejoignit le groupe et se fixa temporairement au village de Chouneh, résidence d'hiver de son frère Abdallah. A la faveur de ce séjour et avec les appuis de tous genres fournis par quelques agitateurs exilés qui s'étaient concertés à Genève en septembre 1923 pour fixer leur programme d'action, commença une campagne très violente contre le mandat français en Syrie et une propagande non moins ardente en faveur de la candidature de l'émir Ali ; tout fut mis en œuvre : envoi de dons en argent par le Malik à des chefs de Gouvernement syriens et à des municipalités syriennes ou libanaises ; échange

de télégrammes avec les chefs des groupes politiques de Syrie; allées et venues constantes des agents chérifiens de part et d'autre de la frontière syro-transjordanienne; création de comités; attaques dans la presse arabe; circulation de mazbatas en faveur du rattachement de la Syrie au royaume hachémite; action sur les muftis, cadis, et nekib el achraf (chefs des notables); troubles provoqués dans nos territoires du Hauran et du Djebel Druze.

L'agitation se fit même plus nettement agressive et, à l'instigation d'expulsés syriens tels que Ahmed Merawed, un des coupables de l'attentat contre le général Gouraud, et Mahmoud el Faour, parti en dissidence en Transjordanie, des bandes pénétrèrent en Syrie, et l'une d'elles attaqua le 20 février des villages de la région de Tyr.

Sur ces entrefaites, le Gouvernement turc abolit le Khalifat et déposa son titulaire Abdul Medjid; la nouvelle se répandit rapidement dans les milieux les plus reculés de l'Arabie et quelques jours après la suppression de cette dignité, le 7 mars 1924, Hussein Ibn Ali se proclama khalife. Le « Commandeur des croyants », improvisé par les circonstances et par quelques partisans réunis à ce moment à Amman avec des délégués venus pour le saluer, vit tout de suite dans cette occurrence la possibilité inespérée de fortifier son action politique en Syrie. Aussitôt se déclencha l'agitation en faveur du Khalifat hachémite et elle fut menée en Syrie et au Liban avec une habileté consommée et une surprenante fertilité d'invention.

Les applaudissements des visiteurs groupés sous les tentes d'Abdallah et d'Ali furent facilement transformés en une « élection officielle » du nouveau khalife, « reconnue par le Hedjaz, la Transjordanie, la Palestine et l'Irak ». La Syrie, mise en face du fait accompli, n'avait plus qu'à se rallier. Une propagande tapageuse qualifia *a priori* de traître à la cause religieuse et à la cause syrienne à la fois, quiconque ne reconnaîtrait pas le nouveau chef que se donnait l'Islam. Les intimidations et les menaces ne furent pas ménagées aux chefs religieux et à tous les individus susceptibles d'exercer une influence sur l'opinion. Des journaux annoncèrent que neuf millions de croyants avaient reconnu Hussein. Ils publièrent avec des commentaires enthousiastes des adresses de félicitations et des *mazbatas* envoyées à Amman.

Les villes hésitantes reçurent des télégrammes signalant l'adhésion définitive de leurs voisines, et le même jour, quand ce n'était pas à la même heure, des télégrammes inverses encourageaient celles-ci par l'exemple des premières dont la décision était présentée comme certaine. La même manœuvre se poursuivit auprès des individus et nombre de musulmans, qui ont signé la mazbata en faveur de Hussein pour imiter l'ami qui leur était cité comme modèle, apprirent plus tard que celui-ci n'avait pas donné son nom ou qu'il ne s'y était décidé précisément qu'après avoir été assuré de leur propre adhésion...

Il est avéré que nombre de signatures furent apposées sur des feuilles ne comportant pas le texte auquel on souscrivait et sans que le signataire pût connaître les noms de ses copartisans.

Le 11 mars, divers journaux reçurent d'Amman un télégramme anonyme signé « Votre correspondant » et annonçant qu'« une dépêche de San Remo portait la reconnaissance officielle d'Hussein par l'ex-sultan Wahieddine au nom de toute la dynastie osmanli » !

Le 13 mars fut même répandue à Alep l'information que les Français reconnaissaient eux aussi le Malik Hussein comme khalife et que le général Weygand venait de lui envoyer un télégramme officiel de félicitations.

Devant cette agitation grandissante, les éléments les plus divers, tant à Beyrouth que dans l'intérieur, sollicitaient les directives du Haut-Commissaire et de ses délégués. D'ailleurs, mise en face de troubles annoncés comme imminents, découvrant un complot et un appel à l'étranger contre la sûreté même du pays, l'autorité française gardienne de l'ordre public et de l'intégrité territoriale de la Syrie et du Liban avait le devoir d'intervenir. Elle le fit dans les limites mêmes que lui assignent les termes du mandat, sans les dépasser, mais en exécutant toutes les obligations qui lui sont prescrites. Les règles de l'action mandataire au cours de ces semaines tiennent en entier dans ces deux phrases : « Les relations extérieures de la Syrie et du Liban seront du ressort exclusif du mandataire » (art. 3). « Le mandataire garantit la Syrie et le Liban contre toute perte ou prise à bail de tout ou partie des territoires et contre l'établissement de tout contrôle d'une Puissance étrangère » (art. 4).

En exécution de l'article 3, il avait déjà été répondu au Malik que les subventions qu'il offrait à des États ou à des

villes de Syrie et du Liban ne pouvaient être acceptées officiellement par des membres de leur Gouvernement ou de leur municipalité et qu'elles devaient être transmises par la voie régulière du Haut-Commissariat, seul qualifié pour négocier avec une Puissance étrangère.

Ce même article 3 avait d'ailleurs été méconnu par le roi du Hedjaz qui, passant plus de deux mois en Transjordanie et ayant fait avertir de nombreuses individualités syro-libanaises, n'avait pas avisé de ce séjour notre Haut-Commissaire; en dépit de ce manque de courtoisie, et bien qu'Amman fût devenu le centre d'une agitation politique non dissimulée contre la présence de la France en Syrie, toutes les délégations syriennes s'étaient librement rendues en Transjordanie; aucun passeport n'avait été refusé jusqu'au jour où furent saisies sur un émissaire de la propagande hachémite les preuves d'une organisation révolutionnaire préparée en territoire mandaté. Cette arrestation, qui fut suivie de deux expulsions, était contemporaine de la campagne en faveur du khalifat de Hussein.

A cette double occasion, le représentant de la France définit nettement l'attitude de la Puissance mandataire; celle-ci se refusait à intervenir pour la solution d'une question qu'elle considérait comme exclusivement religieuse, tant à propos de l'abolition même de la dignité khalifale que pour le choix éventuel d'un titulaire: mais elle arrêterait immédiatement toute menée, toute controverse susceptibles de troubler l'ordre public; elle réprimerait toute attaque extérieure, tout complot intérieur pouvant porter atteinte à l'intégrité des territoires mandatés. Elle ne croyait cependant nullement sortir de sa neutralité en appelant l'attention des populations musulmanes de Syrie et du Liban sur les inconvénients d'une initiative prématurée, sur les dangers d'un schisme, sur l'opportunité d'une entente avec les autres États de l'Islam.

Enfin, recevant des informations sûres relativement à la réaction provoquée dans les pays voisins par la déposition d'Abdul Medjid, elle devait combattre les fausses nouvelles répandues pour tromper l'opinion; elle fut ainsi amenée à faire savoir que le Gouvernement égyptien et la population étaient nettement hostiles à la candidature d'Hussein, qu'un nombreux parti contestait à travers l'Islam la légalité même

des conditions dans lesquelles se présentait la prétendue « vacance » du khalifat, que les ulémas indiens et égyptiens recommandaient la modération et mettaient en garde le monde musulman contre des proclamations précipitées.

La netteté de ces conseils et de ces avertissements mettait en évidence leur loyalisme autant que leur fermeté. Aussi furent-ils approuvés par tous les éléments pondérés de la communauté musulmane qui, remis de la surprise du 7 mars, venaient précisément de percer à jour la manœuvre hachémite. Les avis des autorités françaises se manifestèrent ainsi au même moment que les hésitations et les résistances de la plupart des chefs religieux et de certains grands personnages musulmans comme l'émir Saïd, petit-fils d'Abd-el-Kader.

Ceux-ci commencèrent d'abord, notamment à Beyrouth et à Tripoli, par prêcher la modération et l'attente; en même temps ils s'enquirent des résolutions prises dans quelques-uns des grands États musulmans étrangers; les autorités religieuses de chaque ville s'empressèrent de communiquer entre elles et de se renseigner exactement sur leurs initiatives, évitant ainsi d'être réciproquement victimes de fausses nouvelles. Des doutes naquirent sur la légitimité de la déposition d'Abdul Medjid, à qui, d'ailleurs, les Puissances européennes manifestaient de la sympathie; par esprit d'imitation ou par réaction contre le premier mouvement, la communauté musulmane de Beyrouth réserva un généreux accueil à une dizaine de princes et princesses de la famille impériale turque, qui demandèrent, le 12 mars, au Liban la protection dans leur exil. Puis on en vint à discuter les titres mêmes du roi Hussein, à rappeler que la tradition de l'Islam exige que le khalife soit nommé par son prédécesseur ou élu par les ulémas, qu'il doit être indépendant et en possession des reliques sacrées; or il était aisé de constater que le roi du Hedjaz ne remplissait aucune de ces quatre conditions; tout au contraire, une grande partie de l'Islam le considérait, à cause de sa docilité à l'égard d'une Puissance occidentale, comme un traître à la cause musulmane; et l'on ne manquait pas d'ajouter qu'il gardait mal les « Lieux saints », qu'il ne pouvait assurer la sécurité des pèlerins, qu'il avait laissé l'année précédente massacrer une caravane de Yéménites, que le chemin de fer du Hedjaz était sans cesse attaqué par des rezzous wahabites et que, dans son anarchique

État, ce souverain impuissant n'osait lui-même se rendre par les voies directes de la Mecque à Médine par crainte du pillage, ou de la Mecque à Amman par peur de son rival Ibn Seoud. Sans pouvoir temporel propre, sans force matérielle, sans investiture régulière, il apparut comme un usurpateur, un agitateur plus politique que religieux et non comme un khalife; sa proclamation risquait bien de provoquer au sein de la communauté musulmane le schisme pernicieux dénoncé par les autorités françaises et de servir en outre des intérêts politiques qui n'avaient rien de commun avec la liberté des croyances et la fidélité aux lois du Prophète.

Ces idées passèrent vite du domaine de la réflexion et des conversations privées à celui de l'action. Le 9 mars, l'émir Saïd lança une proclamation que reproduisit toute la presse arabe et qui préconisait la réunion d'un congrès pour statuer sur la question du khalifat. Au nom de l'Islam, il demandait à ses frères musulmans d'attendre avant de se décider que la majorité des musulmans eût pris une résolution. Un journal arabe de Damas annonça, le 8 mars, que les « musulmans du monde entier sauf ceux du Hedjaz, de la Transjordanie, de la Palestine et de l'Irak, étaient unanimes à rester fidèles au khalife Abdul Medjid ». Un autre écrivit que « la presse musulmane des Indes était unanime à reconnaître la nécessité absolue d'un congrès général musulman pour prendre une décision relative au khalifat ».

Le 13 mars, le journal l'*Ikbal*, de Beyrouth, rendit compte d'une réunion des ulémas présidée par le Cadi et annonça qu' « il avait été décidé d'attendre, en ce qui concerne la proclamation du khalife, afin que les décisions du monde islamique sur cette question religieuse capitale fussent connues et approuvées par tous les musulmans autorisés, conformément aux règles du cherieh »; et le rédacteur ajouta que « cette décision était fondée sur la sagesse et qu'il ne serait pas raisonnable d'agir rapidement dans une circonstance semblable au risque de diviser les musulmans ».

La controverse en était là au matin du 14 mars 1924; et l'importance de cette journée était capitale, puisque c'était un vendredi et qu'à l'occasion des cérémonies de ce jour, les partisans du khalife Hussein allaient pouvoir se compter. La prière fut dite, sous une forme impersonnelle et sans aucune désigna-

tion, au nom du « Commandeur des croyants » dans les mosquées de Beyrouth, les 63 mosquées d'Alep, les 41 mosquées d'Antioche; à Damas, il en fut de même dans 77 mosquées, mais dans quatre autres, dont la célèbre et importante mosquée des Omméiades, le Malik Hussein fut invoqué ainsi qu'à Homs et partout à Hama. Au total, en ce décisif vendredi, 30 mosquées seulement sur 340 environ entendirent la koutba récitée au nom du roi du Hedjaz. Dès ce jour, la candidature hachémite avait vécu.

Sur ces entrefaites, la proclamation lancée de Territet par Abdul Medjid le 5 schaaban 1332 (15 mars 1924) ne manqua pas de causer des inquiétudes aux plus ardents protagonistes du mouvement husseiniste en Syrie; ils sentirent même qu'ils étaient allés trop loin; qu'ils s'étaient détachés trop rapidement des Osmanlis autour desquels le monde musulman pourrait peut-être vouloir se rallier à nouveau. Les journaux reproduisirent un communiqué du président du Comité d'Al Azhar et d'un grand nombre d'ulémas égyptiens; or, l'on connait assez la réputation de cette mosquée du Caire et la haute autorité des savants de son Université pour pressentir la répercussion de cette déclaration. Il y était dit sous le titre : « La destitution illégitime du Khalife » : « Le Khalife Abdul Medjid a été légitimement proclamé khalife des Musulmans et son Khalifat a été reconnu légalement par tous les Musulmans. Son Khalifat est donc légitime et obligatoire pour tout musulman. Sa destitution est illégale parce qu'elle provient d'une minorité sans importance dont l'acte est une rébellion contre la religion et la doctrine de l'Islam. Les Musulmans doivent donc tenir un congrès général pour prendre une décision à ce sujet. Ils doivent en outre ne pas perdre de vue les graves dangers auxquels s'expose l'Islam, si on se hâte de prendre une décision quelconque sans l'avis unanime des Musulmans. »

Le vendredi 21 mars, personne ne prononça plus à Damas le nom du Malik; à la mosquée des Omméiades, la prière fut récitée sans incident et sans allusion au nom du Khalife par un prédicateur renommé qui s'était fait la semaine précédente un des promoteurs de la candidature hachémite. Homs fut partagée; Hama, fidèle à sa réputation, resta encore farouchement isolée, mais bientôt cette résistance même cessa. Et le feu s'éteignit plus rapidement encore que l'incendie n'avait été allumé.

Dès la fin du mois, des télégrammes de remerciements affluèrent au Haut-Commissariat, mais point n'était besoin de ces témoignages pour constater la satisfaction des musulmans raisonnables et patriotes qui, sans les conseils de la Puissance mandataire et les avis des meilleurs de leurs chefs religieux, se seraient trouvés séparés de la majeure partie du monde musulman. Cette satisfaction s'accrut d'ailleurs singulièrement pendant le dernier trimestre de 1924 au moment de l'offensive wahabite contre la Mecque, des victoires d'Ibn Seoud, de la chute lamentable du roi Hussein et de la déroute de son fils Ali.

La bonne foi du peuple syrien avait failli être surprise; sa finesse, mise en garde par la Puissance mandataire, l'avait à temps préservé d'un mouvement qui poursuivait sous le masque religieux des visées politiques dangereuses contre son indépendance.

Convaincue de libéralisme, la France écoute donc la Syrie et le Liban pour tâcher de mieux les satisfaire; éprise d'équité, elle les aide à faire régner la justice; soucieuse de tolérance, elle cherche à aplanir les difficultés religieuses et veut faire progresser l'union nationale aux dépens des rivalités confessionnelles. Sachant à la fois user d'autorité et ménager les fiertés locales, dosant le raisonnement et le sentiment, elle poursuit dans toutes les branches de l'activité cette même œuvre de collaboration et d'éducation dont les caractéristiques essentielles, — loyauté et désintéressement, — ont été affirmées solennellement par tous les représentants qu'elle a délégués à cette tâche tutélaire. Il est difficile de rêver, pour une grande Puissance, une plus belle mission que cet affranchissement d'un peuple, son développement politique, intellectuel et économique, cet éveil enfin d'un nationalisme nouveau dont le rayonnement et le prestige seront, à eux seuls, la meilleure des récompenses pour ceux qui auront su l'animer.

René V. Giscard.

LA BARBOTINIÈRE

LES ÉLECTIONS AUX CHAMPS

Couché tout plat dessur la rive,
Oisif, à la fraischeur du vent.
(RONSARD)

En cette fin de mai, le Loir avait débordé et s'était étendu sur les prairies. Les pâturages de la Barbotinière étaient tout couverts d'eau. Cela formait comme un lac au pied de la ferme qui avait été un château dans les temps anciens, un petit château dont il restait une tour hexagonale, un délicieux escalier de pierre, tournant en forme de vis, de hautes fenêtres, de hautes cheminées, des pilastres, décorés dans le style de la première Renaissance, écussonnés aux armes des Rysberg, un léopard à queue fourchue.

Il faisait lourd, presque orageux, et le Loir ressemblait à une lame de plomb que, de temps à autre, un rai de soleil, s'échappant entre deux nuages, plaquait d'écailles d'or, en larges taches.

Maître Honoré Martineau, fermier à la Barbotinière, était sorti ce matin-là, son pantalon retroussé et les pieds nus dans ses sabots. Il marchait entre deux haies, gagnant les prés bas. Son intention était d'aller voir les carpes qui sortent par ces temps propices, se répandent sur les prés pour frayer, et, si possible, d'en rapporter quelqu'une. Aussi s'était-il muni d'un manche de *vouge*, sorte de long bâton dont il comptait se servir pour assommer celles des carpes qu'il réussirait à approcher. Tous les ans, c'était son plaisir cette chasse des carpes au temps du frai, et aussi la joie de la maîtresse Martineau, sa femme, et celle des habitants de la ferme. Volontiers, ils

l'eussent tous accompagné, mais, comme on dit à la campagne, c'était un homme *seul*, c'est-à-dire n'aimant pas trop la compagnie, fier, assez autoritaire, volontiers frondeur, et qui tenait tête sournoisement, mais obstinément, à M. le Comte de Raimondis, maire du Vivier, commune dont dépendait la Barbotinière. Il était né dans sa ferme, et ses parents, et les grands parents de ses parents. Il y avait des Martineau à la Barbotinière aussi loin que remontaient les registres paroissiaux du Vivier, et les premiers ancêtres d'Honoré Martineau avaient sans doute été les tenanciers de ces Rysberg, race depuis longtemps éteinte et dont le léopard enjolivait encore les fenêtres, les cheminées et les pilastres de la Barbotinière. Malgré ces parchemins de noblesse rurale, et bien que Martineau fût riche, estimé dans la commune, tout en étant un peu craint, M. de Raimondis s'était toujours refusé à le porter sur la liste des conseillers municipaux, à cause de son esprit frondeur sans doute, et aussi, grief grave pour M. de Raimondis, parce qu'il soupçonnait Honoré de braconnage, à juste titre d'ailleurs.

***

En effet, les carpes se prélassaient dans la pâture de la Renardière, où Martineau, ayant enlevé ses sabots, entra, ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes. Elles nageaient par *brigades* de trois ou de cinq, tranquillement, à fleur d'eau. Il y en avait peut-être cent à se chauffer ainsi au soleil, et ce spectacle dilata l'âme de Martineau. Un instant, il s'arrêta à contempler ce coup d'œil étonnant, jouissant tout à la fois de l'air doux du matin de mai et de cette image d'abondance. Puis, il s'avança résolument, son *vouge* à la main. Mais elles n'étaient pas aisées à atteindre, les carpes, quoiqu'elles pullulassent. Sitôt qu'il s'approchait d'elles, elles plongeaient et, mouvantes, s'enfuyaient dans la faible profondeur d'eau; puis, elles revenaient à la surface, comme par coquetterie et pour le narguer.

Ce jeu dura quelque temps et Martineau commençait à s'impatienter. A la fin, il fut assez heureux pour en atteindre une grosse que le coup de bâton décapita presque. Il la saisit, la soupesa. Elle pesait bien huit livres, et, l'ayant mise dans son panier, il prit, joyeux, le chemin qui ramenait à la Barbotinière.

Il allait arriver à sa ferme quand il croisa M. Pinsonneau, l'ancien député de l'arrondissement de Saint-Aubin, réputé parmi les plus malins pêcheurs de carpes de Sarthe-et-Loir, rencontre qui ne déplut pas à Martineau, car on abordait sans difficultés M. Philarète Pinsonneau, homme point fier, très causant, et qui savait bien des choses. M. Pinsonneau, d'ailleurs, n'était-il pas le cousin de M. Hyacinthe Beloiseau, conseiller général du canton et à qui appartenait la Barbotinière?

— Vous voilà, Martineau. Je parierais que vous venez encore de commettre un délit de pêche, espèce de sacripant!

Mais M. Philarète Pinsonneau souriait; une jovialité illuminait sa longue figure maigre et ridée.

Aussi, Martineau, d'ordinaire plus cachotier, avoua-t-il sans détour :

— Ça se pourrait, monsieur. Aussi, c'est-il pas pécher que de laisser perdre le bien du Bon Dieu? J'avais quasiment jamais tant vu de carpes que ce matin dans la *prée* de la Renardière.

Et il souleva le couvercle de son panier. Pinsonneau, de sa grande main sèche et osseuse, soupesa à son tour la carpe en connaisseur :

— Elle est fameuse!... Elle pèserait dans les neuf livres que je n'en serais pas surpris.

— Peut-être pas tout à fait neuf livres, mais guère moins de huit.

— Brigand! Moi qui ai mis près de quinze jours avant que d'en prendre une, l'été passé, dans le moment de la Saint-Cloud. Vous, Martineau, vous n'avez qu'à sortir, votre canne à la main, pour rentrer votre panier plein. La maîtresse va être réjouie, bien sûr.

— Sûr qu'on n'ira point la porter au marché, cette carpe-là. — Puis, par politesse pour M. Pinsonneau, Martineau ajouta : — Seulement, y a point de mérite, monsieur. C'est Monsieur Pinsonneau qui sait bien les prendre aussi, les carpes, avec sa ligne, quoique ça ne soit guère aisé

— Des fois, Martineau, des fois. Mais les carpes, que c'est rusé!

Montrant un petit promontoire qui s'arrondissait dans une courbe de la rivière, sous des peupliers pointant leurs

fuseaux d'un vert léger dans la lumière, Martineau désigna :

— C'est là où qu'elles se tiennent d'habitude. Ou bien dans les chaussées des ponts du Moult. Elles ont, sous l'eau, de vraies garennes, et sitôt qu'elles prennent peur de quelque chose, qu'elles entendent du bruit ou qu'elles se méfient, les voilà qui plongent, qui se cachent dans leurs trous, et le diable n'est plus capable de les en faire sortir. C'est-il point vrai, Monsieur Pinsonneau ?

— Vérité pure, Martineau. Dites donc, vous avez eu tout de même de la chance de me rencontrer, en place de M. le Maire ou du garde-pêche.

— Pour ce qui est de M. de Raimondis, ça c'est sûr. Ah ! je n'ai rien à dire contre lui. Ce n'est pas un mauvais bonhomme, mais il est tout à son affaire, et bref comme un juge. Les braconniers le tourmentent tant qu'il n'en dort quasiment pas la nuit, et puis, y a pas moyen d'y ôter de la tête que j'en *sé* un.

— Vous a-t-il point encore porté sur sa liste de ce tour?

Martineau remua silencieusement la tête, en signe de négation. Puis, après s'être abîmé un instant dans de profondes réflexions, il reprit :

— C'est-il des raisons pour m'empêcher d'être conseiller? Tenez, vous ne feriez point ça, vous, Monsieur Pinsonneau, qui êtes pourtant un vrai pêcheur, mais là ce qui s'appelle un pêcheur.

— Sûr que non, mon gars, mais c'est la politique. C'est toujours la même chose. Les nobles veulent toujours tout pour eux.

— Monsieur Pinsonneau, j'aime bien à causer avec vous. Justement sur le sujet de la politique. Mon patron, M. Hyacinthe, ne m'a-t-il pas dit que vous alliez peut-être vous porter comme sénateur, à la place du général Baron Le Houx qui a passé l'arme à gauche la semaine dernière ?

— Bouh ! Des sottises, mon gars, des sottises... Les écoute donc pas. Moi, je veux vivre tranquille. J'ai été quatre ans député. J'en ai mon content. J'aime-t-il pas mieux la pêche que leur berdinerie de politique ?

— Ça vous conviendrait pourtant... vous qui savez causer. — Et puis, clignant de l'œil, Martineau murmura : — Vous êtes dans les idées, vous.

— Je ne dis pas, je ne dis pas... Mais non, ça ne me convient point. Tiens, allons boire une bouteille de vin blanc à la santé de votre pêche, Martineau.

— Vous êtes bien honnête, monsieur Pinsonneau, et ça ne se refuse point. Vous m'expliquerez qui va succéder à ce général-là. On en cause beaucoup dans le pays, de cette élection. Sans me vanter, il y a des conseillers qui me demandent mon avis, sur le rapport que je suis plus capable qu'eux. Bouh! Monsieur de Raimondis y n'en prend qui savent même pas lire. Comme ça, il est plus sûr de leur faire faire ses quatre volontés. C'est une dérision. Mais croyez, monsieur Pinsonneau, que j'ai de l'influence tout de même, et, soit dit sans compliment, je serais bien aise de vous voir sénateur.

Pinsonneau eut un petit rire rentré et, sans répondre, suivit son interlocuteur au cabaret de *l'Anse Verte*, qui s'intitulait aussi *A la descente des mariniers*, petite auberge en bois qui se dressait près du bac, accablée de glycines et de roses grimpantes, épanouies au soleil de mai.

***

Comme par hasard, l'auberge était pleine lorsque M. Philarète Pinsonneau, ancien député de Sarthe-et-Loir, et maître Martineau y entrèrent. Il y avait là, assis sur les bancs, autour des tables rustiques, et devisant, plusieurs personnages d'importance qui, la langue bien pendue, colportaient les nouvelles et, — car la scène se passait il y a une vingtaine d'années, époque où l'on lisait encore peu de journaux à la campagne, — qui construisaient un peu l'opinion dans le pays.

Public uniquement populaire, bien entendu, mais où les différents partis étaient représentés et où les divers étages sociaux se reflétaient avec leurs idées particulières.

Il y avait là, entre autres beaux parleurs, Malvoisin, le pêcheur; Sylvain, le garde de M. de Raimondis, petit homme sec, brun, trapu, à figure de singe, et à barbiche de bouc; le père Barabbas, sorte d'ermite campagnard qui vivait dans une grotte creusée dans le tuffeau des coteaux du Loir, à qui Hardouin, l'aubergiste, athlète jovial, haut en couleurs, le teint vermeil, enluminé par un copieux usage du vin, donnait la réplique.

Malvoisin était un autre athlète, peut-être encore plus grand qu'Hardouin, mais d'une carrure plus saine, exempte de boursouflure, bien découplé, trempé par la vie constante au grand air et l'exercice physique, un colosse vraiment magnifique. Avec ses longues moustaches blondes et sa physionomie rude, ses poings, ses biceps formidables, il faisait penser à ces hommes du Nord qui, au début de l'histoire de France, remontèrent nos fleuves et nos rivières sur leurs barques, pillant, incendiant, saccageant les abbayes et les cités. Il en descendait peut-être, car il ne ressemblait pas, lui, ni les siens, par le caractère nomade, par l'humeur aventureuse, à la population d'alentour, calme, paisible, casanière et routinière. Comme les vieux Vikings, Malvoisin méprisait le travail de la terre. Il avait fallu la dureté des temps, l'appauvrissement des eaux en poisson, la difficulté croissante de la pêche par suite des prix trop élevés de location des *champagnes*, portions de rivières mises à prix par l'administration, pour qu'il se décidât à acheter un bout de champ qu'il cultivait à contre-cœur. Les Malvoisin pêchaient de père en fils, de temps immémorial, et le Malvoisin qui était là constatait les mêmes goûts, avec un mélange de fierté et de sourde tristesse, jusque dans ses petits fils, beaux petits gars, blonds et vigoureux, qui ne fréquentaient guère l'école et jouaient sur le bord du Loir, s'essayant déjà à capter du poisson et songeant à la navigation lointaine des bateaux.

Malvoisin n'aimait pas les prêtres, et passait pour adonné à des *idées avancées*. Mais, quoique peu démonstratif et d'instinct hostile aux bourgeois, il témoignait de la sympathie, une sympathie admirative et professionnelle, à Pinsonneau, pêcheur de carpes fameux dans tout le département et la région. Au cours de ses quatre années de législature, l'ancien député de Sarthe-et-Loir s'était acquis, non seulement des amitiés dans le monde de la pêche, très influent en Sarthe-et-Loir, mais une certaine notoriété au Parlement, par ses connaissances techniques sur ce sujet particulier. Son rapport, présenté au nom de la Commission d'agriculture, sur la définition des lignes flottantes, avait été très remarqué par ses collègues de la Chambre, et l'avait tiré de l'obscurité. Il avait été nommé membre de la Commission internationale des pêches fluviales, et il y tenait une place appréciée, orgueil de tous les pêcheurs de Sarthe-et-Loir, sans distinction de parti.

Aux dernières élections, il aurait été renommé député à une imposante majorité, sans l'aventure de la mission Lépicier, qui avait soulevé dans toute la France une vague d'enthousiasme, et réveillé un chauvinisme endormi. Nous avons tous gardé le souvenir de cette prodigieuse équipée qu'une poignée d'hommes accomplit, et qui les mena des régions difficiles du Haut Tonkin aux sources du Si-Kiang, à travers le Yunnan. L'univers entier s'était extasié devant ce tour de force de l'énergie et de l'audace françaises. En Sarthe-et-Loir, le bénéficiaire en avait été le colonel marquis de Gensaye, qui, au retour de l'expédition, dont il était le second, avait brusquement quitté la vie militaire pour la vie politique, et avait sollicité un mandat législatif en Sarthe-et-Loir, son pays natal, contre M. Philarète Pinsonneau, député sortant. M. de Gensaye avait battu Pinsonneau à une forte majorité, grâce à l'enthousiasme du moment, mais ensuite, il avait déçu ses électeurs, et aujourd'hui, il n'était plus très populaire. Un parti pourtant, « le parti des châteaux », avait, disait-on, décidé de le porter au Sénat, à la place du général baron Le Houx, ancien colonel dans la garde impériale de Napoléon III, mais, dans la population rurale aussi bien que dans la bourgeoisie du département, plusieurs pensaient à Pinsonneau qu'ils regrettaient en secret.

Honoré Martineau s'étant assis, et les autres consommateurs ayant ouvert son panier avec désinvolture, puis soupesé la carpe, le fermier de la Barbotinière fut mis à l'amende de plusieurs *fillettes* de vin blanc, et dut régaler la compagnie. M. Pinsonneau ne put refuser de *trinquer*, et, après s'être fait prier pour la bonne forme, il s'assit à son tour, de fort belle humeur et tout à fait cordial. L'on plaisanta longuement Martineau sur ses délits de pêche. L'on dauba sur le préfet, le maire, M. de Raimondis, et le pauvre Sylvain, revêche, dut à ce sujet en prendre pour son grade et ses fonctions de garde. L'on continua à vitupérer sur l'administration, les domaines, les eaux et forêts, les ponts et chaussées, puis la conversation tourna vers la politique. Hardouin, l'aubergiste, interprète du sentiment public, sommait, les poings sur les hanches, M. Pinsonneau, de briguer la succession au Sénat de M. le général baron Le Houx. L'ancien député résistait mollement, et les arguments qu'il invoquait pour se défendre de

vouloir rentrer dans l'arène, ne faisaient qu'exciter davantage la passion que ses auditeurs mettaient à l'y pousser.

— Tout ça, assurait-il, c'était bien des embarras, bien des tracas. Ne valait-il pas mieux vivre tranquille? Pendant ses quatre années de députation, il avait payé sa dette à la patrie comme un bon soldat du bien public. N'avait-il pas droit au repos? Sans en disconvenir, la plupart de ses interlocuteurs ne se laissaient pas désarmer. Lui qui causait si bien, qui connaissait tout le monde dans le pays, refuserait-il de prendre en main leurs intérêts?

— Il paraît que vous étiez tout à fait estimé à la Chambre, monsieur Pinsonneau, et par les personnes de toute opinion.

— Mon gars, je vais te dire : d'opinion, je n'en ai point. N'y a-t-il pas des braves gens dans tous les partis?

Une approbation unanime salua cet aphorisme plein de sagesse. Pourquoi tant de disputes qui ne riment à rien?

— Moi, d'abord, je suis toujours d'accord avec le Gouvernement. Quand les ministres changent, eh bien! moi je change aussi avec eux, et je fais toujours partie de la majorité. Comme ça, je suis bien sûr d'obtenir toujours ce que je demande. Quand je m'absentais, j'avais donné une fois pour toutes, à l'huissier, la consigne : « Faites-moi toujours voter, que je lui disais, pour le Gouvernement. »

Les fermiers hochaient la tête. La manière d'agir de M. Pinsonneau répondait parfaitement à leur manière de voir, car les gens de la terre sont disciplinés par habitude, par instinct, et en Sarthe-et-Loir, le prestige du pouvoir établi est considérable. Par tempérament, on y est indépendant, mais non frondeur; on y est surtout ennemi du désordre, du bruit, des discordes, des faiseurs d'embarras. Pinsonneau était leur homme. Cependant Malvoisin réfléchissait en silence, n'approuvant pas ostensiblement, mais ne laissant pas deviner sa pensée. Et Sylvain se taisait aussi, plus renfrogné que Malvoisin, car, ainsi que M. de Raimondis, son maître, il n'aimait pas la République. Mais c'était presque un isolé, un *chouan* que les autres, sans lui en vouloir trop, regardaient cependant avec méfiance. Le père Barabbas ne disait rien non plus. En secret, il faisait des vœux pour son candidat, le citoyen Lamour, colporteur socialiste qui l'avait séduit par les théories qu'il exposait en vendant du fil, des aiguilles, de la toile, et divers

brinborions de mercerie. Toutefois, le citoyen Lamour, ennemi de la propriété, effrayait en général les fermiers. Et puis, c'était un passant, un homme de rien, étranger au pays.

Pinsonneau, jugeant l'atmosphère favorable, se résolut à porter un coup décisif :

— N'avez-vous point le colonel de Gensaye? Pourquoi ne ferait-il pas un sénateur tout comme un autre?

Alors ce fut l'explosion prévue par le madré bonhomme. Pour ça, non! On l'avait nommé député voilà trois ans. C'était plus que suffisant. On ne le connaissait seulement pas. Depuis qu'il siégeait à la Chambre, l'avait-on aperçu dans la contrée une dizaine de fois?

Sylvain prit la défense du colonel. C'était un enfant du pays. Défunt son père y était bien estimé, et sa mère, la marquise, une bonne personne, avait fondé, avant de mourir, un hospice à Saint-Aubin. Et puis, c'était un brave, qui leur avait fait de l'honneur à tous. Et, en termes naïfs, Sylvain narra, pour la centième fois, l'histoire de la mission Lépicier qu'il tenait de son patron, M. le comte de Raimondis. Mais cette histoire, trop vieille et trop ressassée, n'excitait plus les esprits. Sceptique, le fermier de la Renardière, un nommé Cupif, à figure éveillée, osa dire :

— Tu nous en contes, Sylvain... D'abord, ça existe-t-il seulement ce pays-là, ce Tonkin dont tu nous causes?

Il fut rétorqué par Malvoisin, ancien soldat d'infanterie de marine, qui, pendant son congé, était allé par là-bas. Pinsonneau intervint pour soutenir Cupif. Oui, le Tonkin existait. Mais à quoi pouvaient servir des expéditions pareilles? A rien, sauf à coûter de l'argent et à occasionner la guerre. Ceux qui prenaient part à ces expéditions-là étaient des risque-tout, des têtes brûlées, qui n'étaient certainement pas comme tout le monde. Les affaires de la contrée ne les intéressaient pas. On en avait, du reste, assez la preuve avec M. de Gensaye.

Sylvain, qui ne se tenait pas pour battu, assura que le colonel travaillait dur à la Chambre et que telle était la cause pour laquelle on le voyait si rarement. Mais il se heurta à l'incrédulité et à l'hilarité générales, les paysans n'admettant pas que le travail de tête pût être un vrai travail.

— Ah! il travaille? Ah! il travaille? que tu dis, Sylvain. Oui, il travaille pour nous mettre des impôts. Chaque année,

ils en inventent des nouveaux. On ne pourra bientôt plus vivre. Nous nous en passerions bien de ce travail-là. N'est-ce pas, M. Pinsonneau?

— En matière d'impôts, mes chers messieurs, je me suis toujours abstenu. C'est la seule voie où je ne suive pas toujours le Gouvernement en aveugle.

Chacun l'approuva cette fois, et tous, sans distinction d'opinion, pensèrent que, décidément, l'ancien député de Sarthe-et-Loir était un homme entre les mains de qui ils feraient bien de replacer leur sort. Pinsonneau sentit son succès et tint à l'accentuer : « Le colonel de Gensaye était un brave et un travailleur. Certes, il n'en disconvenait pas, mais tous ces nobles-là aimaient la guerre. Ils l'avaient toujours faite. Ils voulaient encore la faire. Ne valait-il pas mieux souhaiter la tranquillité? C'était comme M. de Raimondis... »

— Je veux pas dire de mal de ton patron, fit Pinsonneau en s'adressant à Sylvain...

— N'en dites pas, parce que c'est un homme juste.

— Qui te dit le contraire? N'empêche qu'il n'est pas commode tous les jours... C'est comme le général baron Le Houx, qui est défunt à cette heure... quand il venait dans le pays, il ne parlait que de faire fusiller le monde.

Personne dans l'assistance, sauf Pinsonneau, n'avait gardé le souvenir du général baron Le Houx. Malvoisin, qui, pourtant, avait voyagé, ne l'avait vu qu'une seule fois, et encore, n'en était-il pas bien sûr. Il croyait se rappeler que c'était un grand et bel homme, au verbe haut.

— Que voulez-vous, mes amis? soupira Pinsonneau. C'était un militaire.

Et sur cette réflexion, on fut généralement d'accord pour déclarer qu'il n'en fallait plus de comme cela, ni de militaires, ni de nobles. Plus de généraux, ni plus de marquis.

— Ils ne vous aiment guère, ces gens-là, M. Pinsonneau, pas plus que nous. Portez-vous contre eux, on votera pour vous.

— Je ne dis pas non... Mais ils sont plus forts qu'on ne croit, et les curés marchent avec eux. Ils sont bien forts, les curés... Encore plus forts que les nobles...

Mais Cupif, avisé, remarqua :

— Vous ne les aurez pas tous contre vous, M. Pinsonneau.

Et votre oncle, M. l'abbé Tancheron, l'archiprêtre de Saint-Aubin? Sera-t-il point d'avec vous?

Pinsonneau se gratta la tête sans répondre cette fois. Mais il médita d'aller visiter le curé Tancheron qu'il n'avait pas revu depuis la mort de sa mère, Célestine Tancheron, épouse de Narcisse-Marat Pinsonneau son père, philosophe et libre penseur endurci, élevé selon les préceptes de l'*Émile* et dont tout le département de Sarthe-et-Loir savait qu'il possédait les œuvres de Voltaire et de Rousseau au complet dans sa bibliothèque.

— Allez-vous devenir le candidat des curés à présent? lança Barabbas d'une voix creuse.

— Je ne mange personne, affirma Pinsonneau d'un ton suave.

Cette profession de foi amène lui conquit encore davantage l'assemblée. On l'applaudit et on considéra Barabbas avec une méprisante ironie. Mais celui-ci, furibond, répliquait :

— Oui, oui, je vous connais, vous êtes un fumiste. Vive Lamour!

Cette exclamation, qui prêtait à un jeu de mots facile, obtint un franc succès. D'autant qu'à ce moment même, une femme assez belle, mais très pauvre et mal famée, qu'on appelait la Houaron, se présenta à la porte, entourée de sa marmaille en guenilles, et une écuelle à la main.

Il était près de midi. Le soleil chauffait dur sous les nuages. Aucune brise n'agitait plus les peupliers qui se dressaient auprès de la Barbotinière. Les roses et les glycines sentaient fort, mêlant leur baume à l'air lourd qu'on respirait comme un narcotique imprégné du parfum des fleurs. Une température torride régnait dans la salle du cabaret de *l'Anse Verte*. Des abeilles bourdonnaient autour des verres où tiédissait un reste de vin blanc. La femme d'Hardouin sortit pour remplir de soupe l'écuelle que tendait la vagabonde. Mais Cupif, émoustillé, ayant aperçu cette vieille connaissance, reprit par plaisanterie : « Vive Lamour! »

La Houaron gênée, croyant qu'il s'agissait d'elle et de sa célébrité, riait gauchement, embarrassée à la fois de tous ces regards d'hommes, de sa troupe d'enfants dont on ne connaissait pas trop les pères, de sa réputation et de son écuelle. Elle n'osait plus ni entrer dans le cabaret, ni en quitter le seuil.

— Aimez-vous les bergères, monsieur Pinsonneau? questionna Cupif, qui paraissait plus qu'à moitié ivre.

A cette question inopinée, saugrenue, et qui aurait pris plus d'un candidat au dépourvu, l'ancien député répondit avec un sourire ineffable :

— Les bergères?.. Je les marie.

Ce fut un triomphe, du délire. Et Pinsonneau s'en alla, nanti sans conteste de la faveur populaire retrouvée, méditant la visite qu'il se décidait à faire à son oncle, le curé Tancheron, l'archiprêtre de Saint-Aubin.

***

Après une longue visite à M. le curé Tancheron, visite qui scella une sorte de réconciliation affectueuse, sans engager d'ailleurs à rien de part ni d'autre, Pinsonneau se rendit chez un autre de ses cousins, M. Hyacinthe Beloiseau, propriétaire de la Barbotinière, et de beaucoup d'importants domaines dans la contrée, possesseur de la fortune foncière la plus considérable du département de Sarthe-et-Loir. Beloiseau était conseiller général du canton de Saint-Aubin. Non seulement dans le canton, mais dans le département, M. Beloiseau jouissait de l'estime universelle et son influence électorale était de poids.

Les relations de Pinsonneau avec lui étaient plus fréquentes qu'avec l'abbé Tancheron, mais, quoique cordiales, étaient troublées par quelques ombres. M. Beloiseau entretenait des rapports avec la noblesse de Sarthe-et-Loir. Il y était reçu et la traitait à son tour avec magnificence. Grand chasseur, quoique ventripotent et quinquagénaire, il courait encore le lièvre en compagnie de M. de la Galmellière et de ces autres messieurs. Le comte de Raimondis échangeait avec lui des poignées de mains quand ils se rencontraient. Ses convictions conservatrices et religieuses étaient assises et notoires. Il ne parlait pas volontiers de son oncle, Narcisse-Marat Pinsonneau, fondateur de la Société d'apiculture et des belles-lettres de Sarthe-et-Loir, vieille barbe de 48, dont l'ardent républicanisme avait laissé maint souvenir dans le département, et avec lequel son père s'était brouillé. Mais M. Beloiseau s'était réconcilié avec son cousin Philarète à l'époque où celui-ci avait été élu député. Ils se voyaient cordialement de temps à autre. Pinsonneau,

non sans raisons plausibles, soupçonnait le conseiller général de pencher vers la candidature du colonel marquis de Gensaye, plutôt que vers la sienne. Assuré de la faveur populaire, il lui fallait maintenant se concilier cette colonne du parti conservateur et bourgeois.

Aussi débuta-t-il par le récit de sa visite à M. le curé Tancheron, archiprêtre de Saint-Aubin ; début habile et qui produisit bon effet. Mais la cause était loin d'être gagnée.

— Toujours solide, l'oncle Tancheron ?

— Toujours... il s'occupe de son jardin... cela le maintient en bonne santé... Il m'a montré ses melons sous châssis. Quels melons ! Quelles primeurs, mon bon ami ! Toi-même, qui jouis de l'un des plus beaux jardins que je connaisse, je crois que tu n'en as pas de pareils !

La figure ronde de M. Beloiseau se dilata, et son orgueil de maraîcher fut flatté, en même temps que son affection de neveu, car il aimait fort l'archiprêtre de Saint-Aubin, dont il était le filleul.

Les deux cousins devisaient dehors, assis sur un banc, et le soleil du soir se reposait avec splendeur sur les cèdres d'un petit parc qui dévalait devant un vieux logis Louis XVI, modeste, mais non sans grâce, flanqué d'un pavillon moderne en brique et pierre.

— Ah ! c'est un fameux jardinier, que mon parrain !

Pinsonneau chercha une transition pour passer à la politique. Il la trouva sans effort.

— Il ne ferait pas mal de donner quelques conseils à ton ami, M. de la Galmellière ! L'autre jour, je passais à côté de sa propriété, et, par-dessus le mur, qui a bien des brèches, j'ai donné un coup d'œil au jardin. C'est une vraie pitié. A-t-on idée de laisser perdre comme cela de l'excellente terre ?

— Oui, la Galmellière est un bon vivant, un gai compagnon, mais en dehors de la chasse, on ne peut lui parler de rien, sinon de politique.

— Quels gâcheurs que tous ces nobles ! Et dire qu'il y en a qui veulent encore leur confier les affaires du pays ! L'on m'a raconté ces jours-ci, que, non content d'être député, le colonel de Gensaye voulait se porter sénateur, pour succéder au général baron Le Houx. As-tu entendu parler de cela, toi ?

Mais Beloiseau se montra plein de prudence.

— Il en est question, en effet, je crois.

Pinsonneau, sentant la résistance, poursuivit :

— Espérons que, s'il est nommé, on le verra plus souvent comme sénateur que comme député. Depuis qu'il a été élu, il n'est pas venu dix fois dans la contrée.

— Effectivement... mais il travaille à la Chambre. C'est une belle intelligence, je t'assure... il nous faut des hommes comme cela... A son retour de la mission Lépicier...

— Personne n'en parle plus, mon bon ami, de ta mission Lépicier. Autant te souvenir du roi Chilpéric... Il travaille, le colonel, il travaille... Je ne dis pas le contraire... mais il travaille à quoi, je me le demande ? Il ne fait pas beaucoup de bruit, son travail. Il doit travailler dans les commissions. Mais on n'en entend guère parler... A eux tous, tant qu'ils sont, ils ne sont bons qu'à nous augmenter nos impôts.

— Ah ! le fait est...

— C'est que tout est là. Vois-tu, Beloiseau, les nobles, je ne veux point t'en dire de mal. Ils ont leurs qualités. Mais ils n'entendent rien à leurs propres affaires. Comment veux-tu qu'ils administrent les affaires d'autrui ? Le jardin de M. de la Galmellière est leur image.

— Cependant, comprends que mes relations m'obligent...

— T'obligent à quoi ? Vont-elles t'obliger à laisser tous tes écus chez le percepteur ?

— Il y a du vrai dans ce que tu dis, je suis forcé de le reconnaître... Tu ne viens pourtant pas me demander de voter pour le citoyen Lamour ? acheva Hyacinthe Beloiseau, en riant et en frappant bruyamment sur les os de la cuisse de son cousin qui rendirent un son mat sous cette brusque démonstration d'amitié.

— Il ne s'agit pas de Lamour. C'est un fou et un homme de rien, qui n'aura pas dix voix. Avec lui, il n'y aurait plus de propriété du tout. Et si, en France, du haut en bas de l'échelle, on est attaché à quelque chose, c'est au sentiment de la propriété, les petits comme les grands... Non, il faudrait trouver quelqu'un de raisonnable. Sans quoi, à force d'incurie, le pays finira par aller très à gauche. Et moi, qui circule beaucoup, qui entends causer les uns et les autres, je te le dis, Hyacinthe : je ne réponds pas qu'un Lamour ne sera pas élu sénateur de Sarthe-et-Loir dans dix ans.

M. Beloiseau réprima un frisson. Il contemplait tristement ses magnifiques cèdres que le soleil du soir arrosait de pourpre et d'or. Quoi !... Fallait-il envisager le partage et la destruction de la propriété par une si douce soirée ?

Philarète Pinsonneau mesura son avantage.

— Tu n'as jamais songé, Hyacinthe... pour toi... avec l'influence dont tu disposes...

Mais M. Beloiseau haussa les épaules.

— Je ne veux point aller à Paris... c'est trop dispendieux... et puis, cela m'exposerait à des rancunes. Non.

Et il réfléchit un long moment, pendant lequel Pinsonneau garda le silence. Enfin, M. Hyacinthe Beloiseau prononça la phrase attendue :

— C'est à toi, Philarète, que cela conviendrait... Tu as été député...

— De divers côtés, on m'en parle en effet... je crois que j'aurais beaucoup de voix... Je ne sais pas. Je me tâte. Avant de me résoudre à quoi que ce soit, je voulais échanger des idées avec toi, te consulter... Ah ! si j'avais ton appui, je serais sûr de mon fait...

— Je ne te promets rien, naturellement. Je réfléchirai. Réfléchis de ton côté. Vois les uns et les autres... mais enfin, peut-être y a-t-il là une occasion qu'il ne faut pas laisser perdre.

Hyacinthe reconduisit son cousin à petits pas jusqu'à l'entrée du parc. Il ne l'abandonna qu'à la route. Pinsonneau, bonhomme, s'en fut, l'âme satisfaite. Il comprenait qu'auprès de M. Beloiseau et de ses semblables, sa cause était désormais presque gagnée.

***

Le premier dimanche de septembre de cette année-là, jour de l'élection sénatoriale, marqua dans les annales d'Aubigné-le-Grand, chef-lieu du département de Sarthe-et-Loir.

Dès huit heures du matin, les trois candidats se rencontrèrent dans la cour de la Préfecture, entourés seulement de quelques fidèles, car le gros des troupes électorales ne débarquait dans les rues d'Aubigné-le-Grand qu'à l'arrivée du train de neuf heures douze. Les concurrents eurent le loisir de se dévisager. Étaient en présence : le colonel marquis de Gensaye,

député, M. Philarète Pinsonneau, ancien député, et le citoyen Lamour, candidat des travailleurs et du prolétariat. Tous les trois se réclamaient de la République, mais les électeurs saisissaient bien cependant que ce n'était pas de la même dont ils voulaient parler. MM. de Gensaye, Pinsonneau et Lamour assuraient pourtant pareillement que la leur, chacun la sienne, était la bonne, était la vraie. Et ils étaient aussi tous trois d'accord en un point initial : chacun d'eux assurait que les républiques des deux autres ne valaient rien.

A la vérité, leurs programmes et leurs circulaires auraient pu, auraient dû apporter un peu de lumière dans ce débat, mais, résultat stupéfiant pour les esprits superficiels, ils n'en projetaient que très peu. On pouvait découvrir des traces d'un socialisme généreux dans les proclamations et dans les espérances du colonel marquis de Gensaye, et il se préoccupait avec évidence de l'amélioration du sort des classes laborieuses et déshéritées ; les accents d'un nationalisme ardent vibraient dans les proses du citoyen Lamour et il protestait très haut de son attachement pour la France qu'il voulait seulement mieux organisée, et pour que le bien-être de quelques-uns devînt le bien-être de tous. Des trois, Pinsonneau, avait certainement le mieux su, par l'habile imprécision de son langage, et par le choix de termes judicieux, appropriés à la circonstance, à la fois rassurer ceux qui possédaient dans le présent, et encourager, en leur montrant des trésors dans l'avenir, ceux qui n'en possédaient point encore pour le moment. Tous les trois communiaient en un même désir de la paix et en un même respect de la liberté des consciences.

Des trois, Pinsonneau figurait le mieux la République avenante et aimable, accessible à tous, et qui n'effarouchait personne. Et c'était là, chez lui, un don, pour ainsi dire, physique, incontestablement le plus précieux des dons en matière électorale. Il surpasse l'art oratoire lui-même.

Le colonel marquis de Gensaye, petit, brun, basané, nerveux, avec des lorgnons, donnait l'impression d'une cordialité imposée par l'occasion et qui avait quelque peine à percer une nature stricte, réservée, conformée par des habitudes militaires et astreinte longtemps à la discipline.

Le citoyen Lamour, barbu et brusque, affectait des allures isolées et farouches. Ainsi que Pinsonneau, il portait une redin-

gote, mais la sienne était sévèrement boutonnée jusqu'au col, tandis que celle de Philarète Pinsonneau demeurait ouverte et accueillante.

Dès l'abord, Pinsonneau, qui avait de l'usage et du tact, s'avança vers le colonel de Gensaye et lui tendit la main. Le colonel la lui prit avec courtoisie et, à la face de tous, ils causèrent ensemble pendant quelques secondes, de la pluie et du beau temps, ce qui produisit une excellente impression sur les spectateurs. Il devint clair que c'étaient là les deux candidats du parti de l'ordre, des bonnes mœurs, des habitudes sociales. Pinsonneau tenta le même geste vis-à-vis du citoyen Lamour. Ce dernier lui tourna le dos, sans autre formalité. Attitude fière, mais qui choqua la plupart des électeurs présents, car la population de Sarthe-et-Loir est, entre toutes autres, policée et sensible aux façons prévenantes. Il parut dès lors aux habitués de ces joutes que le combat serait un duel où Pinsonneau et le colonel de Gensaye seraient les deux seuls adversaires sérieux.

Du reste, les rayons du soleil de septembre ne tardèrent pas à dépasser l'arête des cloîtres de la préfecture, — ancienne dépendance, avant la Révolution, de l'antique abbaye de Saint-Saturne, — et à envahir la cour qu'envahissaient aussi les électeurs sénatoriaux amenés par le train de 9 h. 12. La troupe des électeurs se divisa en groupes distincts, enveloppant chacun des candidats, plus une masse flottante qui oscilla de l'un à l'autre. Pour des yeux minutieux et scrutateurs, l'examen des groupes révélait mieux les tendances des candidats que la lecture attentive de leurs programmes. Pinsonneau attirait plutôt les ruraux, les campagnards en blouse, mais aussi des électeurs plus cossus, sensibles au beau langage, ou liés à l'ancien député par le souvenir des services rendus au temps où il représentait le département de Sarthe-et-Loir au Palais Bourbon. Le réseau complexe et multiple des parentés, des relations de province, servait en général la cause de Philarète, bien que M. Hyacinthe Beloiseau ne se fût pas encore prononcé ostensiblement. Mystérieux et important, celui-ci allait du groupe de son cousin au groupe du colonel, murmurant quelques mots aux oreilles de ses intimes, mais écoutant plus volontiers qu'il ne parlait. Cependant, le colonel de Gensaye n'avait pu s'empêcher de remarquer la réserve et la froideur inaccoutumées avec lesquelles M. Beloiseau avait répondu à sa cordiale poignée de main.

Était-ce l'indice d'une défection imprévue? Près du colonel, se tenait, boiteux et grisonnant, sa longue moustache tombante à la hussarde, l'œil ferme, M. de Raimondis. Il épaulait vigoureusement M. de Gensaye, car il éprouvait une antipathie insurmontable pour Pinsonneau. Toutefois, au Vivier, dans sa propre commune, il avait été, malgré lui, impuissant à faire élire avec lui un délégué sénatorial de son choix. A son adjoint, et même au docteur Voisnon, toujours singulier et d'ailleurs suspect de faiblesse envers Lamour, les conseillers municipaux du Vivier avaient préféré Cupif, le fermier gaillard et avisé de la Renardière. Et Cupif, ce matin, ne quittait pas les longues basques flottantes de la redingote de Pinsonneau, ce que M. de Raimondis observait de fort mauvais œil. Il devenait évident que Pinsonneau avait su gagner du terrain depuis les dernières élections législatives et qu'il allait être un adversaire redoutable pour le colonel marquis. Heureusement, celui-ci comptait beaucoup d'amis dans les propriétaires de la campagne, presque tous maires ou délégués sénatoriaux dans leur commune, et aussi dans le monde des affaires et du commerce d'Aubigné-le-Grand où l'on se méfiait de Pinsonneau, trop malin et glissant entre les mains comme une anguille, lorsqu'une interrogation trop précise ou épineuse lui était posée. Le colonel exposait à son groupe des questions d'ordre financier et défendait ses votes, très attaqués par les partisans de Pinsonneau et aussi par ceux de Lamour. Mais ces derniers paraissaient peu nombreux et ils étaient mal famés

Le bourdon de Saint-Saturne, opulent et doux, répandit sur la cour de la préfecture les ondes lentes, graves, sonores de l'Angélus de midi, et l'on proclama les résultats : il y avait ballottage. A ce premier tour, Pinsonneau l'emportait sur le colonel d'une centaine de voix, mais sans atteindre cependant la majorité absolue des suffrages, nécessaire pour être élu. A la surprise générale, Lamour avait obtenu cinquante voix. S'il se désistait en faveur de l'ancien député de Sarthe-et-Loir, celui-ci passait sans conteste dès le second tour, mais, en dépit des efforts d'émissaires habiles, et qui lui étaient secrètement dépêchés par Pinsonneau, arguant de ses sympathies populaires, le colporteur ne se départait pas de son attitude intransigeante et farouche. Il tenait ses assises au *Café Cupidon*, tout près de la préfecture, au milieu de ses partisans, pour la plupart indi-

vidus à longue barbe, qui affectaient un langage rude. Parmi ceux-ci, on reconnaissait Barabbas qui, bien qu'il ne fût nullement délégué sénatorial, avait quitté sa grotte et ses lignes ce matin-là, pour venir voir ce qui allait se passer à la préfecture et aussi pour assister à une fête ultra-démocratique de la pêche, qui, par une coïncidence heureuse, déroulait ce même jour son cortège pittoresque et mélangé dans les rues dignes, prudes, anciennes, décentes et un peu offusquées, de la cité d'Aubigné-le-Grand.

Sylvain, obéissant à M. de Raimondis, consommait aussi au *Café Cupidon*. Sa mission, — délicate, — consistait à encourager le citoyen Lamour à persister dans sa candidature; les amis de M. de Gensaye se flattaient du chimérique espoir que celui-ci pourrait peut-être reconquérir les voix défaillantes au bout d'un certain nombre de tours de scrutin.

Cependant, inquiet de la tournure que prenaient les événements qui d'abord s'annonçaient plus simples, plusieurs électeurs, et non des moindres, se demandaient avec angoisse s'ils parviendraient à reprendre ce soir le train de 5 heures 54, et si cette maudite élection, en se prolongeant, n'allait pas les obliger à demeurer à Aubigné-le-Grand fort avant dans la nuit. D'instinct, ils se joignaient au parti des « politiques », aux fervents de Pinsonneau. Amener le colonel de Gensaye à un désistement en faveur de son ancien concurrent, il ne fallait pas y songer. Ils portèrent donc leurs regards vers Lamour. Là s'offrait le nœud véritable de la situation, mais aussi sa difficulté, car le citoyen Lamour repoussait brutalement toutes les transactions, toutes les tractations, et même toutes les propositions de conversation avec ceux qu'il nommait avec un infini mépris « les partis bourgeois ».

L'heure s'avançait. Les cafés, les restaurants, les hôtels regorgeaient de monde et retentissaient de clameurs; les discussions et les disputes s'échauffaient, car on allait commencer le second tour de scrutin sans que les pourparlers eussent abouti. Cependant, les partisans du train de 5 heures 54 s'étaient notablement accrus. Ils assaillaient Pinsonneau, sorti dans la rue après un déjeuner animé au *Grand Cerf*. Ils le pressaient d'agir, sans lui indiquer, du reste, comment. A force de le harceler, ils lui fournirent cependant une inspiration, véritable trait de génie.

Suivi de ses partisans et de ceux du train de 5 heures 54, c'est-à-dire d'une foule imposante, Philarète se dirigea résolument vers le *Café Cupidon* où trônait, un peu gris, le citoyen Lamour. Le cortège de la pêche allait précisément se former sous les auspices de ce dernier. Les acteurs de cette manifestation pacifique et champêtre étaient précédés par la Houaron, qui figurait la reine de la pêche et donnait le bras à Martineau, président du Syndicat de pêche de la commune du Vivier. Hommes et femmes chantaient à pleine voix :

Aujourd'hui c'est la pêche
Où les malins s'font jour.
Aussi chacun s'dépêche
De fêter ce beau jour !

Chevaliers de la Gaule,
Défilons crânement,
Portant sur nos épaules
Des engins encombrants.

A la Barbotinière
Nous irons tous en chœur,
Pour montrer la manière
De devenir pêcheur !

Les files se succédaient, mouvementées, onduleuses, comme un serpent qui, roulé, aurait dévidé ses anneaux, et la procession rustique, hérissée de lignes et de filets brandis, s'écoulait joyeusement de la petite place cernée entre la Préfecture, le porche romain de Saint-Saturne, et les têtes sculptées qui grimaçaient aux souches des échauguettes de la maison des Sept Péchés Capitaux.

La longue et maigre taille de Pinsonneau s'éleva sur une borne, à l'angle de la place du Pilori et de la rue des Hauts-Cloîtres, sous une gargouille aux traits tendus qui, la langue tirée, les yeux sortis, symbolisait la Colère. Mais le visage de l'ancien député de Sarthe-et-Loir n'exprimait que la sérénité la plus souriante. Il reflétait aussi une certaine solennité : « Arrêtez, citoyens, arrêtez !... » clama-t-il.

Le cortège, surpris, s'arrêta, se brisant par endroits; des protestations virulentes éclataient çà et là. Mais le nom de Pinsonneau éveillait des amis, des enthousiastes dans le monde

de la pêche. Ils comprirent qu'il voulait parler et réussirent à obtenir un silence relatif.

— Citoyens, ne permettez pas que ce jour de fête, qui doit être fécond pour tous, s'achève dans la stérilité. Oui, certes, je m'en voudrais de retarder, fût-ce d'un instant, votre plaisir, votre repos légitime, qui sont aussi les miens lorsque les soucis de la vie politique me laissent quelque loisir. Mais c'est l'intérêt de la République qui l'exige, l'intérêt de ce prolétariat laborieux et pacifique que je me suis honoré de représenter, durant quatre ans, en Sarthe-et-Loir.

— Qu'il parle bien, cet homme-là ! ! ! murmura Martineau à l'oreille de Malvoisin attentif.

Pinsonneau poursuivait :

— Certains me disent : « Lamour est là; Lamour nous représentera mieux que toi ! »

Des dénégations nombreuses l'interrompirent, contredites par quelques cris : « Oui, oui... t'as raison... Faut que Lamour se maintienne ! »

Mais les dénégations l'emportèrent. Pinsonneau, conscient de son avantage, s'adressa à Lamour, soutenu par des bravos frénétiques :

— Citoyen Lamour, continuerez-vous à repousser la main fraternelle que je vous tends ? Vous refuserez-vous une fois encore à mon étreinte, au risque d'assurer le triomphe des forces de la réaction qui guette notre malentendu ? Quoi !... Les luttes politiques vous tentent ? Oui. Mais voudriez-vous abattre un vétéran de la démocratie tel que moi ?

— Bravo... Bravo... Désiste-toi, Lamour ! Faut surtout pas que le marquis passe !

— Oui, désistez-vous, mon ami, en un geste généreux ! Le bonheur récompensera votre sacrifice.

Montrant la Houaron stupéfiée, cramponnée au bras de Martineau, et suivie de sa bande de marmots dépenaillés et ahuris :

— A l'agitation du forum, aux vains succès de la tribune, aux satisfactions amères de la politique, sachez préférer les joies saines du foyer, la douceur d'une famille chérie dont vous serez le guide et le soutien. A ces orphelins donnez un père ! Citoyen Lamour, si noblement épris de toutes les infortunes, de toutes les injustices sociales, vous élevant au-dessus de méprisables préjugés, à cette femme errante donnez un com-

pagnon ! Pour cette vagabonde, demeurez un appui ! Soyez unis, mes amis. Soyez heureux ! Vive la République une et indivisible !...

Lamour s'était levé. Il titubait, bredouillant d'émotion et de vin.

— Fais pas ça, idiot ! criaient ensemble Sylvain et Barabbas. Mais la foule, sentimentale, acclamait Philarète. Des femmes pleuraient ; des hommes aussi. L'on vociférait de toutes parts : « Pinsonneau a raison !... Lamour, désiste-toi !... Faut pas que le marquis passe !... Prends la Houaron ! Marie-toi !... C'est plus gai que la politique !... Vive Pinsonneau, le père de la pêche !... »

Le citoyen Lamour, très ébranlé, hésitait, pleurant à chaudes larmes.

— C'est pourtant vrai, sanglotait-il. Voilà le bonheur...

Et il désignait la Houaron, encerclée de sa troupe d'enfants mis en liesse par la fête. Derrière Lamour, les longues barbes se consultaient d'un air grave. Malvoisin brusqua le mouvement. Enlevant le citoyen Lamour comme une plume, le colosse le précipita dans les bras de la Houaron flattée et attendrie. Honoré Martineau l'abandonna sans se faire prier, car le fermier de la Barbotinière était fier. Un peu honteux, il réfléchissait depuis un moment, à part lui, qu'il s'était fourvoyé en bien mauvaise compagnie. Et puis, il était aise de songer que le désistement du citoyen Lamour allait porter un coup fatal au candidat de M. de Raimondis.

Le cortège, Lamour et la Houaron en tête, reprit sa marche vers les faubourgs et vers la Barbotinière, à deux lieues de là. Triomphal, il défilait parmi les hourras, sous les solives et les figures saillantes de la maison des Sept Péchés Capitaux. Les pêcheurs hurlaient de toute la force de leurs gosiers :

Pour fêter la Victoire
Des heureux lauréats,
Tout l'monde s'en ira boire,
Puis l'on chant'ra.

Et les échos de la paisible cité d'Aubigné-le-Grand répétaient le refrain, au rythme scandé par la marche :

Tire pas dessus, tire pas dessus !
Tu vois bien qu' c'est un' brême !

C'est un gros poisson
Qu'il nous faut pour ton
Appétit,
Mon p'tit!
S'il est beau,
Ton costo,
Tu l'auras quand même!
C'est bien entendu
Qu'au lieu d'une tortue,
Tu l'auras ta brê...ême!...

***

Philarète Pinsonneau revint, majestueux, vers la cour de la Préfecture, donnant le bras à Honoré Martineau, fermier à la Barbotinière, suivi par la troupe en délire de ses partisans et de ceux du train de cinq heures cinquante-quatre. La nouvelle l'avait précédé et volait de bouche en bouche. Les hésitants se ralliaient à lui. Son succès ne faisait plus de doute, et le second tour de scrutin commençait. M. le comte de Raimondis et M. Hyacinthe Beloiseau conversaient avec vivacité auprès du colonel marquis de Gensaye, le second conseillant le désistement pur et simple en faveur de Pinsonneau, la lutte devenant désormais sans espoir; le premier insistant pour que le colonel maintînt sa candidature jusqu'au bout, pour le principe.

Le colonel, perplexe, mordait sa moustache. La discussion entre M. Beloiseau et le comte de Raimondis tournait à l'aigre. Il fallut le curé Tancheron pour l'apaiser. Les vêpres finies à Saint-Saturne, il était venu aux nouvelles en compagnie de son ami, le chanoine Rabot, et, profitant du désordre, les deux ecclésiastiques, s'étant aventurés à l'intérieur des grilles, flânaient dans la cour de la Préfecture, causant de groupe de groupe. Ils s'efforcèrent vainement de démontrer à M. de Raimondis, qui refusait obstinément de se laisser convaincre, que Pinsonneau, neveu d'un archiprêtre, et cousin du plus gros propriétaire foncier de Sarthe-et-Loir, ne pouvait être qu'une colonne inébranlable de l'ordre et de la religion. D'ailleurs, ne convenait-il pas de s'incliner devant le fait accompli? Pourquoi une résistance qui ne pouvait aboutir? Aux prochaines élections législatives, le clergé et les classes dirigeantes, Pinsonneau lui-même, devenu sénateur et fort de

l'élan populaire, appuieraient le colonel dont la réélection à la Chambre serait ainsi assurée.

Moins inflexible que son intraitable ami, M. de Gensaye finit par céder aux conseils du curé Tancheron et de M. Hyacinthe Beloiseau. Il se désista et Pinsonneau fut proclamé sénateur de Sarthe-et Loir. Ses partisans exultaient et aussi ceux du train de cinq heures cinquante-quatre, car l'horloge de la Préfecture n'indiquait encore que quatre heures trente...

Les cloches puissantes de Saint-Saturne sonnaient à toute volée un baptême. Du faîte de la maison des Sept Péchés Capitaux, une troupe de pigeons, dorés par le soir ensoleillé de septembre, s'abattaient sur la petite place, pour y picorer des miettes et des grains de raisin tombés de la poche des pêcheurs et des électeurs sénatoriaux. Ceux-ci se dispersèrent, les uns cheminant sans hâte vers la gare, d'autres stationnant en longue file devant les bureaux de la Préfecture pour attendre le paiement de leur indemnité; d'autres enfin portant Pinsonneau en triomphe au vin d'honneur du *Grand Cerf*.

Cependant, Honoré Martineau, pensif, regagnait la Barbotinière. Il était tourmenté que la Houaron, le citoyen Lamour et leur noce n'y eussent porté un désordre excessif et trop aisé à prévoir, mais son âme était soulagée en pensant au dépit de M. le comte de Raimondis, et, quoique inquiet et marchant d'un bon pas, il fredonnait allégrement :

A la Barbotinière
Nous irons tous en chœur,
Pour montrer la manière
De devenir pêcheur !

* * * * * * *

AVESNES.

LE
RÔLE DE L'OFFICIER DE RÉSERVE

Si on admet qu'un officier est avant tout un homme d'action, il paraîtra naturel de chercher la définition de l'officier de réserve en le considérant dans l'organisme dont il fait partie et à un moment où cet organisme est dans une période d'activité intense.

La grande guerre nous fournit l'époque et l'armée de la victoire, le champ de l'observation.

Il faut bien le dire, cette armée de la victoire apparaît au public comme auréolée sans doute, mais d'une auréole un peu flou : une armée victorieuse a gagné des batailles et les contours des nôtres semblent mal définis. La grande armée avait gagné des batailles comme Austerlitz et Iéna; l'armée d'Italie, Magenta et Solférino : voilà des batailles nettement situées, en une journée, avec un chiffre précis de prisonniers, de drapeaux et de canons conquis. On ne trouve pas l'analogue entre 1914 et 1918 : les masses énormes mises en mouvement et surtout l'armement moderne ont imposé des étendues, des délais, des interruptions qui semblent rompre l'unité d'action caractéristique de la bataille.

De là cette teinte de timidité dans l'admiration du public.

Et pourtant, de ce qu'elle a duré plus de quatre mois, il ne s'ensuit pas que la bataille de la Marne ne soit pas une grande bataille ; la première lutte aux frontières mêmes, la retraite ordonnée, le retour offensif victorieux sur la Marne et l'Ourcq, la course à la mer et le sanglant coup d'arrêt de l'Yser constituent les phases successives d'une seule et même grande bataille moderne.

De même, en 1916, l'indomptable résistance de Verdun, la contre-offensive sur la Somme, qui dégage Verdun et permet la reprise triomphale de Douaumont, sont les phases d'une seule et même bataille de dix mois que l'histoire appellera avec raison la bataille de Verdun; unité d'action, prisonniers, canons conquis, rien n'y manque.

En 1918, la grande bataille de France débute par les offensives allemandes de Saint-Quentin, puis du Chemin des Dames, se continue sans relâche par la contre-offensive triomphale des Alliés qui ramène et bouscule l'envahisseur jusqu'au delà des frontières de France et de Belgique. Bataille gigantesque de huit mois où s'affrontent plusieurs millions d'hommes poussant un matériel formidable, mais bataille une, dans la main d'un seul chef, et dont les trophées se dénombrent en 400 000 prisonniers et 6 000 canons conquis sur les seuls champs de bataille, — bataille tellement victorieuse et décisive que le vaincu laisse tomber les armes qui lui restent en souscrivant un armistice sans précédent, qui est à proprement parler une capitulation en rase campagne.

Au même moment, à Salonique, une autre grande bataille longuement engagée sur tout le front de Macédoine se termine par une brusque rupture suivie d'une exploitation foudroyante qui balaie la péninsule des Balkans.

Voilà les batailles modernes et, pour avoir livré ces quatre-là, seule ou avec ses alliés, pour avoir gagné la bataille de la Marne, la bataille de Verdun, la bataille de France et la bataille de Macédoine, l'armée de 1914-1918 mérite le nom d'armée de la victoire.

Cette armée de la victoire, je la regarde et j'y compte les officiers de réserve : ils sont 125 000, je ne parle que des vivants. Ils sont répartis partout, dans les états-majors, dans les différentes armes, dans les anciennes dont le matériel moderne a modifié profondément les procédés de combat comme dans les nouvelles, celles que le machinisme a fait surgir en pleines opérations; ils sont ardents, rompus à leurs fonctions par quatre années d'une instruction sous le feu, soudés à leur troupe par les épreuves supportées en commun, ayant défilé à leur tête dans les ovations enthousiastes de nos frères libérés de l'Alsace et de la Lorraine. Voilà bien les officiers de réserve, nous les voyons.

Il est vrai que, si nous connaissons le type à réaliser, nous n'ignorons pas non plus que ce type est le produit de quatre années de guerre et qu'on ne saurait prétendre à produire en quelques périodes du temps de paix un officier qui se présente au premier jour de la mobilisation avec une formation semblable. Mais le type n'en reste pas moins comme un modèle dont nous pouvons et devons tracer en temps de paix une esquisse fidèle, dont nous pouvons proportionner les valeurs de manière que, en très peu de temps, l'épreuve de la guerre lui donne l'empreinte définitive. Ce modèle d'ailleurs nous reste sous les yeux, puisque, par une rare fortune, le corps de nos officiers de réserve conserve, pour plusieurs années encore, une majorité de vétérans de la Grande Guerre.

La tâche est donc relativement facile et je me propose d'examiner dans quelle mesure le commandement, toujours responsable de la préparation à la guerre, réalise, comme disent les Anglais, l'officier de réserve.

Quel est l'état civil de cet officier, c'est-à-dire son statut, et à quelles sources le recrute-t-on? Quelles méthodes appliquées à son instruction? Quel est le rôle professionnel et social de ses associations?

Autant de questions qui intéressent aussi bien les jeunes dont la formation est en jeu que les vétérans obligés d'entretenir et même de perfectionner la haute valeur qu'ils ont acquise sur les champs de bataille. Autant de questions dont la solution dépasse les préoccupations du jour et doit engager l'orientation de l'avenir.

***

Dans l'armée du temps de paix, c'est-à-dire alors qu'ils sont dispersés dans toutes les catégories professionnelles et sociales de la nation, les officiers de réserve existent-ils en permanence ou sont-ils des ombres qui ne prennent une forme tangible et légale qu'à certains moments, lorsqu'ils revêtent l'uniforme pour accomplir une période?

Ils sont à l'heure actuelle une réalité permanente pourvue d'un état civil, comme on dit, bien en règle : le statut des officiers de réserve est fixé par la loi du 8 janvier 1925.

L'officier de réserve est propriétaire de son grade. Ce grade ne peut être retiré que pour des raisons graves et dans des

conditions déterminées qui garantissent contre tout arbitraire.

L'officier de réserve peut démissionner avant son passage dans la 2e réserve et, d'autre part, il a le droit de rester dans les cadres jusqu'à la limite d'âge de son grade.

Son avancement est réglé par des conditions qui lui permettent même, dans certains cas, d'accéder en temps de paix jusqu'au grade de colonel. Enfin, l'honorariat couronne sa carrière.

A côté des officiers de réserve, mais sur un plan différent, on a créé pour les besoins de la mobilisation industrielle des assimilés spéciaux; l'officier de réserve, même s'il est classé dans les assimilés spéciaux, conserve ses droits et son grade pour en faire usage dans le cas où cesseraient ses fonctions d'assimilé spécial.

La loi du 8 janvier 1925 marquera comme une de nos institutions militaires qui répondent le plus nettement à la conception de la nation en armes.

Après avoir défini l'état des officiers de réserve, elle codifie les procédés de recrutement.

La question du recrutement est sans doute d'un intérêt primordial et combien délicate! Il s'agit de renouveler par la base un corps d'officiers composé de vétérans de la guerre, et de quelle guerre! couverts de blessures, de citations, de croix de guerre. On avait le droit d'être exigeant.

On puise dans deux sources différentes : d'abord dans les officiers de l'active démissionnaires ou retraités et dans les anciens sous-officiers, auxquels on impose certaines épreuves, puis dans les élèves officiers de réserve institués par la loi de recrutement.

Ces derniers, qui sont la masse, puisqu'ils représentent une proportion de 80 pour 100, se recrutent par concours, soit parmi les jeunes gens du contingent qui ont déjà six mois de service actif, soit parmi les jeunes gens de la préparation militaire supérieure.

Les écoles d'élèves officiers de réserve donnent de très bons résultats; on a eu soin de les accoler aux écoles de formation des officiers de l'active, afin de commencer dès l'origine le rapprochement de ces jeunes gens que les exigences du service rapprocheront encore bien davantage au moment des convocations et que les réalités de la guerre fondront définitivement dans un même creuset.

Parmi les élèves officiers de réserve, ceux de la préparation militaire supérieure représentent un type nouveau, qui annonce, sous une forme très atténuée, une des exigences de l'armée de demain ou d'après-demain, je veux dire le service préliminaire. Ces jeunes gens, en effet, ne font qu'une année de service actif, mais ils sont soumis avant leur incorporation à une instruction régulière d'une forme spéciale, qui dure deux années et, de ce point de vue d'avenir, l'expérience est particulièrement intéressante; poursuivie avec beaucoup d'ardeur par des cadres choisis, elle a donné de très bons résultats et consacre d'une façon définitive cette nouvelle institution militaire. En outre, elle a permis d'asseoir des méthodes d'instruction que l'expérience corrige chaque jour et elle a dégagé des enseignements d'ordre général qui devront servir par la suite.

Le premier de ces enseignements est sans doute que toute instruction prémilitaire pose, sous une forme et à un degré quelconque, la question d'obligation. Ainsi, et bien qu'il s'agisse, en l'espèce, de jeunes gens déjà incorporés dans des écoles ou dans les Facultés, beaucoup de ces jeunes gens rencontrent des difficultés sérieuses à suivre la préparation militaire supérieure en supplément facultatif de leurs études; dans les établissements où la préparation est incorporée au régime même de l'école, la situation est bien meilleure et il saute aux yeux que l'instruction prémilitaire des jeunes gens des écoles ne donnera son plein rendement que lorsque cette rubrique sera incorporée dans les programmes de l'enseignement au même titre que le dessin, la littérature ou les mathématiques. Telle qu'elle fonctionne actuellement, la préparation militaire supérieure donne pleine satisfaction, mais, si une cause quelconque amenait à envisager une application plus étendue de son principe, c'est-à-dire de l'instruction prémilitaire, on voit qu'on se trouverait de suite en présence du problème de l'obligation, problème grave dont la solution implique non seulement des dispositions législatives, mais aussi une réforme profonde des mœurs.

L'autre enseignement d'ordre général est qu'il faut maintenir aux examens du brevet de préparation leur caractère d'une garantie sévère, mais seulement d'une garantie relative à un certain niveau de l'instruction des candidats. Il faut

résister fermement aux pressions qui tendraient à instituer un classement universel, sorte de concours général où le bagage des connaissances seul entrerait en ligne de compte et où les écoles à programme chargé prendraient forcément la tête.

Pour importantes qu'elles soient, les qualités intellectuelles seules ne suffisent pas à qualifier un chef; les qualités physiques et surtout les qualités morales sont pour le moins aussi nécessaires; certaines natures ont le goût du commandement, d'autres ne l'ont pas, et un corps d'officiers n'est pas un corps de mandarins. De plus, un concours qui tendrait au concours général favoriserait quelques grands centres au détriment des multiples institutions régionales ou même locales; or, il nous faut trouver des officiers dans toutes les professions et il nous faut des officiers provenant de toutes les régions.

En maintenant à notre corps d'officiers son caractère de variété et de régionalisme, nous lui conservons sa qualité la plus originale et la plus essentielle, qui est de s'adapter étroitement à la composition de l'armée nationale, cette armée qui comprend pêle-mêle des cultivateurs, des ouvriers, des clubmen, des employés, des rentiers, des manœuvres, des ecclésiastiques, des instituteurs et, côte à côte, des Bretons et des Provençaux, des Alsaciens et des Basques. La guerre a montré à quel point cette adaptation était étroite et bienfaisante, qu'entre la troupe et l'officier n'existait pas cette ligne de démarcation qui, aux jours d'épreuve, devient une ligne de rupture et qu'en vain s'efforcent de signaler ceux qui nourrissent le rêve criminel de la créer.

Compris comme il est, le recrutement du corps d'officiers de réserve apparaît assis sur des bases solides et les jeunes arrivent dans des conditions qui leur permettront de continuer l'œuvre superbe de leurs aînés.

***

Mais ce corps d'officiers, ce n'est pas tout de le constituer à la demande de son emploi futur; il faut le faire vivre et le problème est d'importance, car chaque officier a sa profession qui l'absorbe à juste titre et d'ailleurs de toute nécessité. Comment introduire dans son existence les moyens de préparer sérieusement ce devoir qui prime tous les autres et qui est de fournir sans compter le contingent obligatoire de services,

voire de sacrifices, dû à la patrie ? C'est le rôle des méthodes d'instruction.

Ici, tout d'abord, on rencontre le piège que les officiers de réserve connaissent bien pour l'avoir eux-mêmes signalé et dénoncé.

La meilleure méthode, a-t-on dit, ne consiste-t-elle pas à laisser chacun dans sa profession du temps de paix, en l'invitant à élargir celle-ci, à l'adapter même aux nécessités que peut lui imposer la guerre ; dans l'industrie métallurgique ou chimique, cette méthode a été imposée par la guerre, mais, dans bien d'autres industries, il paraît en être de même et, de proche en proche, on arriverait à constater que les diverses professions peuvent à leur tour se voir imposer la satisfaction de besoins non moins impérieux, de sorte qu'en fin de compte, on en arriverait à concevoir l'état de guerre comme une exacerbation de l'état de paix, sans rien de plus : il y aurait entre la paix et la guerre une différence de degré et non une différence de nature.

Or, nous savons que la guerre est tout autre chose, qu'elle exige sans doute une tension maxima de tous les ressorts de la nation, mais que ces ressorts n'ont pas la même valeur et, bien plus, que cette valeur est définie exactement par l'appoint de forces que les ressorts secondaires apportent au ressort essentiel, au grand ressort, à l'armée nationale qui, sur le champ de bataille, fera la preuve de la force vitale du pays. D'où résulte non pas l'élargissement, mais la restriction de la généralité des professions aux besognes indispensables que peuvent assurer les professionnels dégagés par leur âge des obligations militaires : pour les professions directement utiles à la guerre, pour celles-là par exemple sans hésiter, emploi des professionnels nécessaires, mais en tenant rigoureusement compte de leur âge, c'est-à-dire en éloignant du rang d'abord les plus âgés. Ceux-ci d'ailleurs, la loi les dénombre avec soin et elle a créé pour eux une catégorie : celle des assimilés spéciaux dont le grade ne compte que dans la hiérarchie de leur spécialité, de sorte qu'on pourra voir à un moment donné un assimilé spécial abandonner les quatre galons qu'il porte dans une usine pour reprendre le simple galon d'or à la tête de sa section. Et, on peut le dire à l'honneur des officiers de réserve, nombreux sont ceux qui déjà, en prévision d'une dési-

gnation aux fabrications de guerre, demandent l'assurance de reprendre leur place dans le rang dès que la fabrication sera lancée ou dès que de plus âgés seront à même de les remplacer.

Si les fabrications ont en effet une influence capitale sur l'issue de la bataille moderne, c'est parce qu'elles arment plus puissamment le combattant; ce combattant conserve donc toujours le premier rôle et sa place reste la première par l'efficacité comme par la grandeur morale. Aussi, nos méthodes d'instruction visent-elles avant tout la formation de ce combattant.

Méthodes d'instruction destinées à donner à l'officier les connaissances techniques indispensables, et ce sont certains cours où ils sont convoqués, certaines publications et surtout les écoles de perfectionnement, sur lesquelles nous aurons à revenir. Méthodes d'instruction destinées à former vraiment l'officier par la pratique de son métier et, au premier rang, les périodes d'instruction.

Il semble inutile d'insister sur l'importance des périodes d'instruction, mais tout d'abord faudrait-il qu'elles eussent lieu et que le vocable n'en évoquât pas l'idée de la légendaire jument de Roland, laquelle avait toutes les qualités contre un seul minuscule défaut : celui d'être morte. En fait, les périodes d'instruction n'ont pas été reprises depuis la guerre; qu'il ait été naturel de laisser souffler les officiers qui venaient d'accomplir une période plutôt sévère de quatre années et plus, nul n'en disconviendra, mais voilà plus de six ans que la paix est revenue, il faut se remettre au courant des modifications survenues depuis la guerre et surtout il faut pousser l'instruction des jeunes. J'espère fermement que le Parlement accordera en temps utile les crédits qui lui sont demandés pour recommencer dès cette année, en tout ou partie, les convocations de réservistes; dans l'armée du service à court terme d'ailleurs, l'instruction des réservistes est une pièce maîtresse de l'armature.

A la reprise des périodes doit s'ajouter le complément d'outillage nécessaire à leur bonne utilisation, je veux dire l'extension et la multiplication des camps d'instruction. Il faut en effet qu'au cours de ces périodes, les officiers de réserve retrouvent leurs soldats, ceux avec lesquels ils feraient cam-

pagne et qu'ils exercent leur unité dans des conditions analogues à celles de la guerre; voilà la véritable instruction, elle ne peut se donner que dans les camps et elle ne sera tout à fait complète que lorsque les convocations se feront non plus par classes, mais par régiments : la convocation par régiments d'ailleurs a été essayée avant la guerre; elle avait donné les meilleurs résultats et nous avons bien souvent regretté, au début de la campagne, que la pénurie des camps d'instruction n'ait pas permis de donner à cette excellente mesure l'extension qu'elle méritait de recevoir.

En dehors des stages réglementaires, en dehors même des stages volontaires dont on ne saurait trop recommander l'emploi, je conçois comme un procédé d'instruction d'une efficacité singulière que l'autorité militaire fasse appel aux officiers de réserve pour aider, sous sa direction, à la préparation générale de la nation à la guerre et je tiens à préciser cette idée par des exemples.

La défense du territoire contre les incursions aériennes est une des questions les plus aiguës de la guerre moderne. Si les armées mobilisées sont capables et ont mission de défendre le territoire national en arrêtant par la bataille l'envahisseur terrestre, elles sont impuissantes à barrer tout l'atmosphère aux aéronefs chargés d'explosifs ou de substances toxiques; la défense militaire antiaérienne abattra un certain nombre d'avions ou de dirigeables ennemis, elle en contraindra d'autres à faire des détours, à voler plus haut, à passer derrière les nuages, elle enrayera leur ardeur par des représailles, mais elle n'arrivera pas à créer une barrière infranchissable.

Par conséquent, dans un rayon d'action que les progrès de l'industrie augmentent chaque jour, les localités à l'intérieur d'un pays courront le risque du bombardement aérien; contre ce risque elles doivent se prémunir elles-mêmes.

Voilà la situation très simple et malheureusement certaine qu'il faut d'abord faire comprendre partout : cette situation n'est pas spéciale à la France; toutes les nations continentales la subissent et l'Angleterre elle-même n'est pas entourée de mers assez larges pour l'y soustraire. Comment réagir contre ce risque, comment parer au danger? Telle est la question précise qui se pose aux localités obligées de se garantir. Il suffit d'envisager le danger aérien comme on envisage un incendie ou

une inondation, car c'est bien un fléau. Organiser un service de guet pour signaler l'approche du danger et faire jouer les mesures préparées à l'avance : extinction des lumières, refuges dans les abris, dans les caves ou même en pleins champs, mise en place des masques et des pulvérisateurs, alerte des moyens contre l'incendie. Il appartient à la municipalité de préparer les consignes et d'arrêter les mesures d'exécution ; il lui appartient également d'acquérir et de mettre en place le matériel nécessaire, matériel de guet, masques, extincteurs, pompes et même canons et mitrailleuses anti-aériens ; d'autres engins également pourront être employés.

Telle est la voie où il faut s'engager et l'œuvre est amorcée ; elle sera menée jusqu'au bout, n'en doutons pas, mais sa réalisation sera longue parce qu'elle heurtera des habitudes, ce qui est toujours très grave. Pour faire l'éducation de l'opinion, pour conseiller les municipalités et surtout pour organiser leur préparation, les officiers de réserve sont tout indiqués et, une fois réalisée l'entente entre les commandants de région et les autorités administratives, c'est à eux que s'adresseront certainement les commandants de région pour passer à l'exécution. Nous savons que leur concours est acquis.

Ils sont appelés également à rendre de grands services dans la préparation à la mobilisation économique et industrielle. Cette organisation très vaste commence à franchir la période des travaux préparatoires et à entrer largement dans la période de réalisation. Je sais les impatiences qui se manifestent au sujet de cette œuvre immense, elles sont de bon augure, mais parfois injustes ; on oublie trop qu'il ne s'agit pas de bâtir pour trois mois, mais pour des années et des années et que, par conséquent, il faut créer d'abord des fondations extrêmement solides capables de supporter un édifice même plus pesant que celui qu'on envisage à l'heure actuelle ; or les fondations ne frappent pas le regard et même un coup d'œil trop rapide n'est pas arrêté par certaines parties essentielles de la maison qui sont déjà sorties de terre et capables de fournir aux intéressés un abri inachevé, mais déjà très réel.

Dans le plan largement tracé par le Conseil supérieur de la défense nationale, les différentes administrations se mettent à la besogne ; que l'administration de la guerre soit la plus avancée, c'est assez naturel, mais les autres sont aussi en chantier et for-

cément elles feront appel, pour ces travaux d'une nature spéciale, à ceux de leurs spécialistes qui sont officiers de réserve.

Je sais les vœux exprimés par les officiers de réserve pour s'associer à cette grande œuvre, leur désir légitime et justifié d'y collaborer; je les en félicite et leur rappelle seulement que, pour que cette collaboration soit féconde, il est indispensable qu'elle s'exerce dans le cadre tracé par l'autorité supérieure et sous sa direction.

Enfin, dans l'avenir, je vois un champ d'action de vaste amplitude où l'officier de réserve aura encore à déployer son activité, je veux parler de l'instruction prémilitaire. A mesure que la technique se développe au point d'envahir les armes qui jadis en paraissaient les plus éloignées, il devient nécessaire de recevoir pour le service à court terme des soldats déjà dégrossis; le temps commence à manquer en effet pour donner aux appelés, pendant leur passage au régiment, l'instruction très compliquée qui répond à un bon rendement de l'armement moderne. Plus on ira, plus une certaine instruction prémilitaire deviendra indispensable. Je rappelle qu'on a déjà appliqué cette idée, dans une certaine mesure, à la formation des officiers de réserve; on sera amené sous peu à l'appliquer en grand à la formation des cadres et de nombreux spécialistes; peut-être même un jour faudra-t-il aller plus loin.

Quoi qu'il en soit et sans préciser davantage les termes du problème, je ne vois pas qu'on puisse l'envisager autrement qu'avec une collaboration très étendue des officiers de réserve travaillant avec leurs camarades de l'active sous la direction immédiate du commandement régional; et je m'en réjouis, car je crois que ces officiers fourniront à l'autorité militaire un instrument de grand rendement en même temps que leur emploi comme instructeurs améliorera encore leur valeur professionnelle.

C'est qu'à mon sens l'exercice du commandement, sous quelque forme qu'il se produise, est la véritable école de l'officier; elle met celui-ci en présence de ses responsabilités, même petites; elle lui donne confiance en lui-même et surtout elle le maintient au contact de ses hommes, de ceux qu'il aura le véritable honneur de conduire au feu. Aussi, ayant à parler des méthodes d'instruction destinées aux officiers de réserve, ai-je donné la première place à celle qui développe le tempérament

du chef et en ai-je poursuivi la définition aussi bien au cours des périodes réglementaires qu'au cours d'emplois utiles en dehors de ces périodes et enfin dans le cas d'une utilisation éventuelle pour l'avenir.

Si l'activité pratique dans un cadre général bien déterminé m'apparaît comme la plus féconde des méthodes d'instruction, il n'en est pas moins vrai que, pour y fournir son plein rendement, l'officier de réserve a le devoir de poursuivre à part lui son perfectionnement individuel : il n'aura pas assez souvent l'occasion de prendre part à la convocation de son régiment, ni de collaborer à l'exécution de ces grands travaux d'organisation dont je viens de parler, tandis qu'il peut à chaque instant, dans la vie courante, distraire quelques heures pour enrichir son bagage personnel de connaissances professionnelles.

Les écoles de perfectionnement sont là pour l'aider et leur nom indique bien le but qu'elles se proposent; des exercices sur la carte, des exercices de cadres, des visites d'installations, des causeries sont une occasion de mise au courant et mieux encore de prise de contact avec les camarades de l'active. Les écoles de perfectionnement sont un excellent procédé d'instruction, à la condition, bien entendu, qu'elles soient bien organisées par les autorités militaires et qu'elles soient assidûment suivies par les officiers de réserve; sur le premier point, l'organisation, on est en grand progrès, malgré les difficultés que présente forcément la situation d'une armée qui reprend progressivement son équilibre; sur le second point, l'assiduité, on est moins en avance et il me paraît indiqué de faire un effort de ce côté; je comprends qu'au lendemain de la guerre chacun avait à commencer ou à rétablir une carrière, mais le moment est venu de rendre au devoir militaire la part de préoccupations qui lui est due. L'effort de travail individuel est naturellement plus difficile à fournir lorsqu'on se trouve isolé; il devient plus aisé lorsque cet effort est provoqué par un entraînement collectif, et me voilà amené à examiner le rôle joué par les associations.

***

Les Associations ont d'abord un rôle matériel, ou plutôt immédiat, qui est de resserrer les liens de camaraderie et d'entr'aide, de recueillir les desiderata et les suggestions des

officiers et de les transmettre à l'organisme central : l'Union nationale. Par là s'établit le courant montant vers l'autorité militaire et par là s'établit en même temps le courant descendant, par quoi l'association diffuse auprès de ses membres les textes législatifs qui les concernent, les instructions du ministre et toute une documentation professionnelle de grand intérêt. Courant montant et courant descendant, voilà la vie et il faut bien commencer par vivre : la loi du 8 janvier 1925 donne satisfaction à ce besoin de vivre.

Mais la vie n'est pas son but à elle-même, sa fin en soi, comme disent les philosophes; pour les militaires entre autres, elle a un point de direction placé plus haut et les associations n'ont pas manqué de le voir en se proposant tout d'abord de participer à l'instruction de leurs membres.

Le type le plus complet à l'heure actuelle de cet effort d'enseignement est fourni par les associations qui réunissent des catégories d'officiers spécialisés : il y en a plusieurs, mais j'en citerai seulement deux parce que leur réputation n'est pas à faire et que je les ai vues fonctionner : la réunion des officiers de réserve du service d'état-major, qui vit d'une vie intense à côté de l'École supérieure de guerre, et l'Union fédérative des médecins de réserve, qui entretient une école de la plus haute culture médicale. Je reconnais que la tâche est plus difficile pour les associations qui réunissent des officiers plus nombreux et moins spécialisés, mais je sais des associations d'officiers d'autres armes qui alimentent des écoles de perfectionnement tout à fait vivantes et même remarquables. Ce type d'associations qui inscrivent leurs membres en masse à une école de perfectionnement me paraît un des plus bienfaisants, et il est certain que l'autorité militaire qui dirige l'école ainsi régulièrement alimentée aura toujours à cœur de lui fournir des instructeurs particulièrement qualifiés et de faire appel très largement au concours des élèves eux-mêmes pour augmenter l'intérêt des séances, pour organiser les exercices extérieurs, les voyages d'études et des visites de champs de bataille, ainsi que l'usage excellent commence à s'en répandre.

Enfin les écoles de perfectionnement produisent et entretiennent un rapprochement et même un mélange des officiers de l'active et des officiers de réserve dont le bénéfice à lui seul suffirait à préconiser l'institution.

Et voilà déjà un rôle très noble, très élevé que peuvent jouer les associations et vers lequel je constate qu'elles commencent à se nettement orienter : je les en félicite, je les engage à pousser dans ce sens, mais je pense qu'elles ne doivent pas s'en tenir là.

Quand je considère le nombre de nos officiers de réserve existant en temps de paix : 120 000, je trouve que le vocable « officiers de réserve » ne répond pas à l'idée que suggère immédiatement la présence au sein de la nation d'une masse aussi imposante d'hommes d'élite volontairement voués au service d'un idéal commun. Et je dirai plutôt : « Nous entretenons en permanence dans le pays une réserve de 120 000 officiers. » Et alors, cette réserve ne doit-elle pas se préparer non seulement au rôle qu'elle jouera en cas de mobilisation, mais encore au rôle moral qu'elle joue de par son existence même, dès le temps de paix?

Ce n'est pas peu de chose en effet que de voir dans un pays 120 000 citoyens d'un niveau social justifié par leur valeur propre s'imposer, sans bruit mais fidèlement, des contraintes édictées par le seul amour de la patrie; l'opinion en conçoit un sentiment de respect et pour ce devoir lui-même et pour ceux qui en pratiquent les préceptes.

Cette action sur l'opinion, les officiers de réserve doivent en avoir conscience et ils doivent se préparer à l'exercer : préparation des esprits, préparation des cœurs, qui ne peut pratiquement se poursuivre que dans les Associations que ces officiers ont formées entre eux dans le dessein de promouvoir leurs membres vers la culture du devoir professionnel intégral; car c'est entre soi, de camarade à camarade, par la plus noble et la plus libre émulation, qu'on s'excite à bien faire.

Et ainsi le corps des officiers de réserve est appelé à matérialiser en permanence aux yeux du pays un sentiment et une idée, tous deux indispensables à la vie d'un peuple libre : ce sentiment, c'est celui de la discipline, et cette idée, celle de la nécessité de l'armée.

Tous ceux qui ont fait la guerre savent combien est justifiée la maxime de tout temps placée au frontispice des règlements militaires : « La discipline fait la force principale des armées. » La forme moderne de la guerre exalte encore cette maxime, puisque l'emploi des engins perfectionnés, pour être

efficace, exige de l'individu un soin scrupuleux, méticuleux même et que, d'autre part, cette même terrible efficacité châtie sans pitié et des plus sanglantes sanctions la moindre négligence; jamais la discipline ne dut être plus complète et en même temps d'un ordre plus élevé, car elle doit être active, ardente et joyeusement consentie.

Ce sentiment de la discipline, les officiers de réserve le manifestent en tout temps, pour ainsi dire tous les jours, non seulement en se conformant à leurs obligations militaires légales, mais aussi en plaçant résolument toutes leurs initiatives, toutes les collaborations auxquelles on les convie, au milieu de leurs camarades de l'active, dans le cadre de la hiérarchie et sous la direction des autorités militaires. Ils savent que leur abnégation est féconde; elle contribue d'abord à créer et à entretenir autour d'eux, dans le milieu où s'écoule leur existence normale, cet impondérable, comme on dit, qui est la confiance dans le commandement, sentiment si indispensable au bon exercice même du commandement : un chef qui sent la confiance derrière lui regarde d'un œil plus clair ses responsabilités. Elle affirme ensuite que la discipline indispensable au devoir militaire ne l'est pas moins pour le bon accomplissement d'autres devoirs : il est d'un sain exemple dans une démocratie comme la nôtre que des citoyens donnent publiquement l'exemple d'incliner leur intérêt personnel devant des obligations d'ordre supérieur.

Moins austère sans doute, mais non moins utile est pour nos officiers le devoir de proclamer par leur attitude, de matérialiser aux yeux de tous, par leur existence même, la nécessité de l'armée nationale. Il est banal de répéter que la France ne désire pas la guerre, et nuls ne sont plus loin de ce désir que les anciens combattants, car ils savent, eux, ce qu'est la guerre. Mais il n'en est pas moins vrai qu'une nation qui veut vivre libre doit être en état de défendre son indépendance et son honneur Après un cataclysme comme celui qui vient de bouleverser le monde pendant quatre années, il est enfantin d'imaginer que la signature d'un ou plusieurs traités fondera du jour au lendemain l'ordre nouveau qui est sorti de ce cataclysme. Il faut des années et des années pour que les deuils s'éloignent, que les haines s'éteignent et que les nationalités libérées ou rajeunies aient organisé et consolidé leur nouvelle

existence. Pendant cette longue période de refroidissement, une vigilance constante est nécessaire pour empêcher le volcan de se rallumer. L'armée est l'instrument de cette vigilance : elle a mission de gagner la paix comme elle a auparavant gagné la guerre, et les 1500000 camarades tombés au champ d'honneur lui ont légué le devoir d'assurer la fécondité de leur sacrifice. Pendant dix ans encore, les traités confèrent à cette armée le droit de monter la garde sur tout ou partie des territoires rhénans et, par l'exercice de ce droit, son armée assure à la France la plus efficace des garanties de paix. En effet, tant que la garde restera forte et vigilante, tant que le gros de l'armée sera tenu prêt à venir sans aucun délai l'appuyer et la renforcer, la menace subsistera que les premières batailles se livreront en territoire ennemi ; cette menace, les anciens combattants en connaissent toute l'horreur; ils savent les dévastations sans nom, les ruines de tout ordre qu'accumule sans pitié la bataille moderne et ils se doutent que cette perspective seule est de nature à faire réfléchir les ardeurs agressives qui voudraient passer aux actes.

Pendant dix ans, simplement en se tenant dans les limites inscrites au Traité de Versailles, notre armée n'a qu'à rester forte et rapidement amenée à pied d'œuvre pour que la France puisse prendre à son compte la devise d'un Hollandais têtu : « Je maintiendrai. » Et ce délai de dix ans, qui sait s'il ne suffira pas à gagner la paix?

Voilà l'idée simple et le sentiment salutaire que matérialise la présence dans tous les milieux de ces hommes, manifestement ils le disent et le prouvent, attachés à leurs fonctions éventuelles, soucieux de s'y préparer et qui donnent partout l'exemple du patriotisme calme, mais résolu.

A toutes ces obligations morales, aussi bien à celles qui les habituent à l'effort personnel sur eux-mêmes qu'à celles qui constituent un exemple et un enseignement pour la nation qui les regarde, il est bon que les officiers de réserve s'entraînent mutuellement dans leurs Associations, sachant bien d'ailleurs qu'ils contribuent de la sorte à leur formation professionnelle, car celui-là seul est digne de commander qui s'est fait l'âme d'un chef.

* * *

Ainsi, après avoir pris l'officier de réserve dans l'armée de la victoire afin d'en trouver l'exacte définition, j'ai cherché à le suivre en temps de paix dans cette nation que nous aurons tous ensemble l'honneur de conduire au feu, si le pays nous en donne l'ordre un jour; j'ai étudié le statut militaire de cet officier et j'y ai trouvé les éléments d'une carrière complète, en même temps que j'ai énuméré les sources de son recrutement. J'ai examiné les méthodes d'instruction qui mettent l'officier à la hauteur de ses fonctions de chef et montré que les méthodes s'orientent de plus enplus vers une instruction par la pratique, susceptible de prendre par la suite une plus grande extension et j'ai noté que la force de l'Association pouvait grandement aider à cette instruction. Enfin, j'ai parlé des obligations morales qu'imposait à l'officier sa dignité de chef et j'ai dit combien la pratique consciencieuse de ces obligations était susceptible de développer dans la nation les idées de devoir et de patriotisme.

Je ne peux mieux et plus exactement terminer qu'en regardant ce que serait l'armée de demain, si les circonstances appelaient de nouveau la nation aux armes et je la trouve complètement semblable à cette armée de la victoire dont je parlais en commençant. J'y vois les camarades de l'active et ceux de la réserve, comme hier, revêtus du même uniforme et, comme hier, animés du même esprit. Sans doute il y aura beaucoup de physionomies nouvelles dans le corps si nombreux de nos officiers de réserve; les débutants seront comme toujours un peu anxieux, mais leur ardeur n'aura rien à redouter de leur inexpérience, il leur suffira de lever les yeux sur leurs anciens pour lire la leçon d'un glorieux entraînement. Et ce sera le rôle des vétérans de la Grande Guerre d'enseigner par leur exemple à leurs cadets le grand secret de la victoire, qui est à coup sûr, pour les officiers français, ce sentiment profond qui réunit dans le même cœur la volonté de vaincre et la foi inébranlable dans les destinées de la France immortelle.

Général Debeney.

L'*ESTELLE* DE FLORIAN

MADAME GONTHIER

I. — MAMAN GONTHIER

Dans ce temps-là, — car ces histoires de femmes jolies et célèbres commencent toujours à la façon des contes, — Mlle Desbordes n'avait pas épousé le comédien Valmore, elle n'était pas liée encore avec Mlle Mars, avec Mme Branchu, la chanteuse créole, ou cette Bigottini que Sainte-Beuve appelle une danseuse passionnée, et d'autres la « Malibran de la danse ». A vrai dire, les talents, divers et mobiles comme sa nature affectueuse, chez le futur auteur des *Pleurs* ne s'affirmaient pas encore, et il était bien difficile de savoir, vers ce temps précoce, ce qu'il adviendrait d'elle : une nouvelle Dugazon d'opéra, ou, dans la comédie, une ingénue ou une jeune première. Quoi qu'il en fût, ses dispositions étaient manifestes. Tantôt, c'était au chant que ce joli rossignol prêtait sa voix; d'autres fois, c'était à la simple diction du théâtre.

Ainsi en était-il au printemps de 1813, le soir où, sur la scène de l'Odéon, devenu Théâtre de l'Impératrice, Mlle Desbordes débutait dans le rôle de *Claudine*, cette *Claudine* dont Pigault-Lebrun avait emprunté le titre et le sujet à l'une des nouvelles de Florian. Déjà fragile, et dans tout l'attrait de cette grâce souffrante qui caractérisa sa nature, et depuis affina son génie, la nouvelle actrice, encore émue, regagnait le foyer des artistes, quand, de ce foyer, tout à coup, parmi bien des personnes accourues pour la complimenter, elle vit venir à elle, encore droite dans sa robe d'indienne à ramages, comiquement attifée

de nœuds et de fanfreluches, la figure avenante et rose sous son bonnet d'aïeule où passaient des mèches grises, une bonne grand maman toute riante, et lui tendant la main, une main ronde, très blanche et potelée de commère qui avait dû jadis, dans les réparties comiques, distribuer nombre de soufflets à bien des drôles.

C'était Mme Gonthier, la bonne « maman » Gonthier, celle que tant de créations joviales et de franc rire, depuis les rôles de la nourrice dans *Fanfan et Colas*, de Mathurine dans *Blaise et Babet*, jusqu'à l'admirable et ridicule Tante Aurore de l'opéra-comique de Boïeldieu, avaient rendue célèbre auprès du public populaire. Toujours badine, gaie et plaisante à la façon de ces personnes de l'autre siècle dont la jeunesse avait été une fête perpétuelle, une sorte de parade rustique et galante animée de gavottes, farcie de révérences, et que des airs d'ariettes aimables et languissants, des couplets poissards d'une brutale franchise avaient dû bercer tour à tour, « grand maman » Gonthier avançait à petits pas. Comme eût dit Perrault jadis, en parlant de Mère Grand, elle était en collet monté, et sa robe d'indienne, sous son grand châle de damas feuille-morte, la faisait ressembler à une fée des contes ; mais c'était une fée bienfaisante, dont les propos portaient toujours à rire, et dont les prédictions, faites sur un ton de moquerie et d'affection, étaient toujours heureuses.

A la vue de cette petite Desbordes, qui venait d'incarner si bien la *Claudine* de Florian, il n'y avait pas de sort favorable que Mme Gonthier ne fût en humeur de prédire à la débutante. C'est qu'une petite Claudine de cette sorte, mignonne, parée, et qui avait joué avec tant d'âme son joli bout de rôle, une villageoise délicate, pimpante, attifée à la mode ancienne, cela rappelait bien des souvenirs à « maman » Gonthier.

Nous qui voyons ces choses avec le recul des années, et si loin que cela nous reporte à l'époque où Philidor, Grétry et le touchant Sedaine se partageaient le théâtre, il nous semble que « maman » Gonthier appartient, par ce recul même, à cette galerie inimitable et maintenant légendaire où vit sous un ciel d'opéra, parmi le trantran des musiques, dans le tintement des grelots et la *bourrée* des Auvergnats, ce monde fantasque et délicieux qui commence à Compère Guilleri, M. Dumollet, et finit avec la Mère Bontemps, Cadet Roussel et Madame Angot.

Cependant Mme Gonthier n'avait pas toujours été une fermière preste de la main et leste du langage, une écosseuse, une repasseuse, une écaillère pas bégueule, forte en gueule, à la façon de celles qu'avait peintes Jeaurat ou qu'avaient fait parler, en un langage des Halles, les Vadé et les Collé. Il avait été un temps où Rose-Françoise, mariée à l'acteur Gonthier, avait tenu les emplois de soubrette. Alors elle aussi, comme Mlle Desbordes, elle avait ri, elle avait badiné, elle avait chanté ces airs qui semblent s'échapper d'un chalumeau ou d'une musette ; elle avait heurté fièrement de ses sabots enrubannés le plancher de la scène ; et dans son petit juste, sous son mignon bavolet, avec des bouillons de dentelle entourant ses bras nus, sa ceinture de roses, sa croix à la Jeannette, elle avait été une Babet ravissante, une Fanchon exquise, une Claudine aimable. Mais surtout, au temps où M. de Florian était beau capitaine de dragons et gentil poète, elle avait figuré Estelle, elle avait représenté Galatée ! Comme Estelle, elle avait été cette bergère aux boucles brunes que Némorin aime à couronner de bleuets ; semblable à Galatée, dans ces temps heureux, « simple comme la fleur des champs », elle était belle, radieuse, et, dans son innocence, ne le savait pas !

Ou, plutôt, M. de Florian le savait pour elle.

— Ah ! M. de Florian ! Cette *Claudine* que vous jouiez ce soir si gentiment, mon enfant, c'est M. de Florian qui l'a faite ! Et comme son Estelle, sa Lucette, son Agathe, son Argentine, il l'a faite à ma ressemblance. Sachez-le : je n'ai pas toujours été *Ma tante Aurore*, c'est-à-dire une vieille fille romanesque montrée au Théâtre Feydeau, vêtue en carnaval et dont se moquaient les garnements. J'ai eu mon heure, mon enfant ! Vécue en compagnie de M. de Florian, cette heure était belle ; déjà comme mon nom de théâtre, cette heure était couleur d'aurore, mais c'était une aurore de rêve et de bergerie. Parfois, c'était aussi une heure de plaisir. Ah ! si vous m'aviez vue, vous et vos petites camarades, jouant la *Bonne mère* de mon chevalier ! Alors j'étais Mathurine, fermière du pays de Caux. Je portais un bonnet tuyauté, et si haut que ses deux cornes ressemblaient à des ailes de moulin. « Un visage rond, un nez retroussé, des yeux vifs et spirituels, trente-deux dents bien blanches et bien rangées, l'air de la franchise et de la gaieté... », voilà mon portrait dans ce temps-là. M. de Florian avait la bonté de dire que, bien que j'eusse trente ans et

jouasse déjà les mères, j'étais plus fraîche et plus jolie que bien des filles de quinze! Il fallait voir alors comme j'avais la main hardie et vive, l'œil provocant, le poing sur la hanche, et comme je savais en remontrer à Arlequin!

A voix un peu cassée, mais qui jadis avait lancé tant de couplets frivoles, roucoulé tant d'airs ou badins ou goguenards, la « mère » Gonthier, la bonne Gonthier, comme on se plaisait à la nommer dans les coulisses des théâtres où elle fréquentait, se laissait aller à des confidences. A la petite Marceline Desbordes, que le bonhomme Grétry avait protégée à ses débuts et qui venait de jouer à Bruxelles, elle rappelait comment elle avait commencé, elle aussi, par chanter à Bruxelles, puis comment, peu de mois après, n'ayant pas vingt ans, elle avait débuté à Paris au Théâtre des Italiens dans le rôle de Simone, du *Sorcier* de Philidor. C'était ce qu'attendaient tous ces petits masques d'actrices, ces ingénues et ces soubrettes, le museau encore tout frotté de fard et qui venaient de jouer dans *Claudine* ou de prêter leur figuration à de petits rôles. Les Italiens! est-ce que cela n'avait pas été le beau temps de « maman » Gonthier? C'était là qu'elle avait triomphé, là, tout comme une Laruette ou une Dugazon, qu'elle avait vu les bouquets et les cœurs tomber à ses pieds, là qu'elle avait entendu les bravos crépiter pour elle!

— Pourtant, mes enfants, et vous, ma chère Marceline, je puis vous l'avouer maintenant. Après tant d'années, il n'y a pas de honte. Eh bien! j'avais grand peur. Oui, la peur de manquer de mémoire, la peur de trahir mon rôle me faisait trembler. Vous vous souvenez, mes mignonnes, des petites filles de Saint-Cyr qui récitaient tout bas le *Veni Creator* avant d'entrer en scène pour jouer *Esther*. J'étais semblable à ces petites filles. Jamais je n'éprouvai tant de crainte qu'en jouant dans *le Roi et le fermier*. Ce fermier se nommait Richard. Au moment où le Roi arrive chez Richard, c'était moi qui devais chanter les paroles que M. Sedaine avait composées pour un air de Monsigny, et cela, tandis que j'offrais la collation au Roi :

Monsieur, monsieur,
Sauf vot'respect faites-nous l'honneur,
Voilà qu'c'est prêt;
C'est sans apprêt...

« Vous dirai-je qu'alors j'étais derrière l'un des portants du théâtre ? En vain, me disait-on que Mlle Deschamps avait été très bonne dans ce rôle et n'avait pas manqué; le cœur me battait. J'étais là toute tremblante comme si j'eusse entendu le souffle de la salle, et il me semblait que l'impatience du public se manifestait déjà par des murmures. Alors, bien que fît M. Sedaine, je détachai de mon cou la petite croix à la Jeannette que M. de Florian m'avait donnée; je fis le signe de la croix, me recueillis une minute et dis à voix basse : « Mon Dieu, faites-moi la grâce de bien savoir mon rôle! » Aussitôt, j'entrai en scène, je chantai mon ariette, et j'eus un succès si étourdissant qu'il y eut des dames qui me jetèrent leurs bagues et leurs éventails. M. Monsigny, qui était homme habile en son art, et courtois au possible, m'attendait dans la coulisse pour me complimenter. Et M. Sedaine! Mais vraiment. le plus doux pour moi, ce fut d'apercevoir M. de Florian et de tomber dans ses bras. Je me souviendrai toujours avec quelle émotion il essuya mes larmes, ce soir-là. C'était avec un petit mouchoir brodé, à peine grand comme la main, qu'il avait tiré de la poche de son joli uniforme et qui sentait infiniment bon la bergamote. Depuis, et même pendant la Révolution, tandis que je jouais et chantais devant les sans-culottes et les tricoteuses, jamais je ne me suis séparée de cette petite croix!... »

A ce moment, toutes les Colombines et les Nérines étaient venues avec Marceline Desbordes se grouper, au foyer du Théâtre de l'Impératrice, autour de « maman » Gonthier. Et, là aussi, étaient de jeunes comédiens, au menton imberbe, les uns costumés en pierrots ou en paysans, les autres échappés au désastre de la guerre de Russie et qui portaient encore le dolman des hussards ou des chasseurs de la Garde. Cela composait tout un monde de théâtre amoureux, bigarré, délicat et charmant, un parterre de jeunesse à réchauffer, par sa vue, le cœur de « ma Tante Aurore ». Et tout ce petit monde badinait, jasait, cherchant à découvrir, à travers le châle peint d'oiseaux dont s'enveloppait Mme Gonthier, si la petite croix d'or donnée jadis par Florian à son interprète, et dont venait de parler la bonne vieille, n'apparaissait pas. Mais une jolie friponne, plus hardie que les autres, se haussant tout à coup sur la pointe de ses petits cothurnes, réussissait à toucher enfin le précieux bijou ; puis du ton le plus espiègle, encore

que le plus innocent, elle osa demander, se penchant sur la chère aïeule : « Mais est-ce bien possible, grand maman Gonthier, est-il bien vrai que M. de Florian vous battait? (1) »

A cette question, bien un peu indiscrète, grand maman Gonthier frémit dans son grand châle et son collet monté; on vit s'agiter les ailes de son bonnet vétuste; enfin elle eut un rire aigu et un regard malicieux : « Ma petite Martine, répondit-elle avec un esprit et un à-propos dont tout le monde fut confondu, quand Sganarelle vous rudoie un peu, dans *le Médecin malgré lui*, le trouvez-vous mauvais? *Et je veux qu'il me batte, moi! Il me plaît d'être battue!* C'est dans votre rôle, mon enfant. C'était aussi quelquefois dans le mien! » Alors au foyer du Théâtre de l'Impératrice, c'étaient des rires et des exclamations, des minauderies et des plaisanteries de tous et de toutes autour de « maman » Gonthier!

Mais, par l'escalier du Théâtre donnant du côté du vieux parc du Luxembourg, sur le coup de minuit, arrivait le plus souvent quelqu'un qui faisait cesser tout cela. C'était le comédien Allaire, l'excellent chanteur de l'Opéra-Comique que « maman » Gonthier, toujours férue de ménage et de joies domestiques, avait épousé autrefois, après la mort de l'acteur Gonthier. Il y avait quinze ans qu'ils étaient ensemble. Et lui aussi, le bonhomme Allaire, il semblait revenir d'un autre temps et d'un autre théâtre; ses cheveux noués en cadenette, son habit jaune à bouracan, sa culotte de velours nacarat, et ses bas tirés dans ses souliers à boucle semblaient démodés. Il n'y avait pas jusqu'à sa canne à pomme d'ivoire, à la tabatière d'argent où il puisait avec beaucoup de distinction et de minutie les grains d'un tabac parfumé qui ne fussent l'accompagnement obligé de sa personne désuète.

Quand il avançait de la sorte, à petits pas, tout cérémonieux, l'on eût dit qu'il allait, en s'inclinant devant Mme Gonthier, et s'adressant à elle, entonner l'air fameux de *Ma tante Aurore: Quoi! vous avez connu l'amour?* Mais ce n'était pas ce duo célèbre qu'il demandait à chanter avec la bonne vieille. Simplement il arrondissait le bras, soulevait son chapeau. Au même instant, « maman » Gonthier se relevait dans le froissement de ses falbalas et de ses fichus; le plus gracieusement du

(1) Sainte-Beuve, *Madame Desbordes-Valmore, sa vie et sa correspondance.*

monde, elle s'inclinait sous son bonnet ancien, prenait le bras de son époux, faisait la révérence et gagnait la porte. A leur suite, les petits masques d'actrices et les jolis hussards, les vielleux et les paysans, Nérine, Colombine, voire Mlle Desbordes emboîtaient le pas gentiment et les accompagnaient. Si bien que, si le joyeux Désaugiers eût passé, à cette heure nocturne, auprès du Luxembourg, il eût pu, en apercevant ce couple vénérable et charmant, penser que c'étaient là M. et Mme Denis, ses héros burlesques, qui tous deux s'en allaient, suivis de leurs enfants et petits-enfants, fêtant leurs noces d'or.

II. — JOLI DRAGON

Oh! s'incliner sur les cadres dédorés des portraits, contempler sous le verre obscurci des miniatures les anciens visages, voilà ce que faisait souvent, à la dérobée, le nez chaussé de besicles, la bonne « maman » Gonthier. Alors, pensant au passé, comme dans ces estampes de Greuze où l'on voit Colette et Colin, penchés à quelque croisée ouverte, s'envoyer des baisers au milieu des fleurs, celle qui avait été Argentine, Perrette ou Fanchette évoquait l'ancien temps, revivait ses amours. Cette petite Fanchette que Beaumarchais représente dans *le Mariage de Figaro*, revêtue d'un « juste brun avec des ganses et des boutons d'argent, la jupe de couleur tranchante et une toque noire à plumes sur la tête », il semblait que ce fût elle-même dans le temps où elle débutait sur la scène des Italiens. Et pour lui, dans son uniforme à fond bleu, à gros boutons semés de lis, épaulettes d'or et galons du régiment de Penthièvre, aperçu au fond du vieux cadre, qu'il était aimable! « Il est poli, cet officier, et d'une jolie figure... », s'écrie, dans l'une des parades mêmes de Florian, *Arlequin maître de maison*, le valet La Brie en nommant Valcourt. Et ce mot dépeint le mieux du monde ce qu'était le jeune Florian, le petit *Florianet* dans le temps qu'il arrivait de Bapaume (où il avait été élève à l'école d'artillerie, s'il vous plaît!) pour peupler de ses bergers et de ses bergères les campagnes de Sceaux et d'Anet.

La première fois que Rose-Françoise l'aperçut, salle Favart, au parterre du théâtre des Italiens, elle tenait le rôle de Simone, dans *le Sorcier* de Philidor; c'est-à-dire que, vêtue en villageoise, elle avait ce « doux visage », où, dira-t-il plus

tard en confondant la personne d'Estelle à celle de son amie, « la candeur et la gaieté s'unissent à cette grâce naïve qui fuit toujours la beauté qui la cherche ». Toute jeunette, toute brunette, Mme Gonthier chantait un petit air. Ah ! sans doute, ce n'était pas cette « lenteur du chant français » qui donnait à la voix de Sophie Arnould un caractère d'émotion pathétique, mais c'était quelque chose de plus frais, de plus allègre, un filet de source ou un chant de printemps. A ce moment même, le jeune officier aux dragons de Penthièvre gagnait sa place au parterre du théâtre. Et comme il passait sous la lumière des lustres, tout frisé, tout poudré, une rose épanouie sur son dolman bleu, l'on eût dit qu'il sortait d'une jolie bataille et avait fait le coup de feu sous les étendards de quelque héroïque et lointaine Cythère. Justement l'on était en 1778, l'année de la guerre d'Amérique, et le public aimait volontiers d'applaudir tous ces gracieux garçons qui symbolisaient, à ses yeux indulgents, l'idée toute nouvelle d'une aimable liberté. Aussi bien l'orchestre se mit-il de la partie. Il joua un vieil air français qui est délicieux. C'est celui que parfois chantent encore les filles le soir, sur une lente et douce cadence, au fond des villages :

Joli dragon revenait de la guerre...

Il n'y avait pas à douter que « joli dragon », à ce moment, ne fût M. de Florian. « Joli dragon, ran pata pata plan... » avançait maintenant, tout pimpant et tout maniéré, mais avec tant de bonne grâce, une séduction si naturelle et un air si charmant que Rose-Françoise, qui le voyait venir et marcher dans sa direction au milieu du parterre, reprit pour elle-même le troisième couplet, si mutin, du vieil air :

Joli dragon, donnez-moi votre rose...

M. de Florian, à cette invitation, ne se fit pas prier. Depuis Ferney, où on l'avait vu tout adolescent, dans une parade composée par Voltaire, se présenter devant Mlle Clairon, vêtu de blanc, en rubans de couleur et portant la houlette, il avait l'habitude. Aussi, de la façon la plus dégagée, tout en souriant et en badinant, détacha-t-il la rose qui était piquée sur son uniforme et la lança-t-il du côté de la scène où la petite Gonthier (dont le cœur devant le beau militaire commençait de

battre la chamade) la reçut dans son tablier. A ce moment le public, transporté par un impromptu qui s'accordait si bien aux airs de Philidor, à la physionomie de l'actrice et au décor rustique, fit une ovation à la chanteuse et au spectateur.

Sans s'intimider, « joli dragon » franchit quelques places, parvint au premier rang et s'assit avec modestie comme pour se dérober aux applaudissements ; mais, comme il était à deux pas des chandelles, la petite Gonthier aperçut son visage. C'est alors qu'elle connut que c'était le cavalier le plus agréable qu'on pût imaginer : une taille dégagée, avantageuse, le visage noble et pur, d'un air de grâce et de séduction qui charmait, les joues roses, les lèvres de la couleur des joues, mais surtout des yeux aux regards caressants, doux et vifs, de ces yeux qui commençaient déjà d'être à la mode, et dont quelqu'un a dit très joliment (Legouvé en parlant de Dupaty) qu'« ils ont l'air de demander l'aumône à la porte de toutes les jolies bouches. »

Pour la petite Gonthier, elle restait là tout interdite. Sans doute que Nérine, dans *le Bon père*, une comédie de Florian justement, ne l'est pas davantage, quand elle dit à son interlocuteur : « Vous êtes un homme de condition, capitaine de cavalerie à vingt ans, aimé, considéré de tous ceux qui vous connaissent. » Mais Rose-Françoise ne dit pas cela ; M. de Florian n'a pas encore composé d'arlequinades pour elle ; elle est seulement Simone, et joue dans *le Sorcier*. Elle joue avec beaucoup d'âme ; et le public, aussi volage que la pièce, ne remarque pas assez que la voix de Rose-Françoise commence à s'altérer. « Joli dragon » lui-même en est tout ému. Il est comme son propre personnage dans *les Deux billets* : « Voilà comme je suis, moi, j'ai le cœur tendre ; jamais je n'ai pu résister à des larmes... »

Aussi bien, dans la crainte de voir des pleurs couler de deux yeux si charmants, M. de Florian détourne un peu la tête. La petite Gonthier le remarque. Elle voit qu'il est de profil, la main passée dans son uniforme ; ainsi il ressemble à un homme qui rêve. Ah ! si la douce Estelle pouvait savoir à quoi rêve son Némorin, vers quelles rives du passé regardent ses yeux alanguis ! Tout uniment, c'est du côté d'une galante et folle jeunesse. Ah ! ce passé (car, pour ce jeune militaire qui n'a pas vingt ans, aussi beau qu'un Pezay ou un Besenval, il y a déjà un passé !) Florian le distingue avec son mirage, il le devine avec son sourire. Ainsi qu'à la cérémonie, lorsqu'on

voit, dans une parade de théâtre, toutes les comédiennes, les jeunes et les anciennes, les ingénues et les coquettes venant se grouper autour du buste d'un don Juan ou d'un Léandre, « joli dragon » regarde, du fond de son adolescence, venir à lui des belles et des belles.

D'abord, c'est la petite Séraphine qui avait joué avec lui bien innocemment, dès les tendres années, au petit mari, à la petite femme; c'est la cadette des nièces de Gresset, l'enfant à la jolie robe couleur de perroquet, au bonnet vert-vert, et qui était déjà si dégourdie. C'était cette « jeune marchande de modes fort jolie et plus que coquette »; c'était cette rêveuse beauté du pays de Biscaye, une jeune fille nommée Claire, qu'il avait rencontrée dans un bal, qu'il aima quelque temps et pour laquelle il se battit à l'épée, aux côtés d'un de ses compagnons; ce qui fait que, n'ayant pas dix-sept ans, il était « assez heureux, disait-il, pour posséder une maîtresse, un coup d'épée et un ami »; le tout de façon bien fugitive; car, lorsqu'on est *Florianet*, ou mieux *Pulcinello*, l'on s'en va de par le monde, tout comme un papillon, butinant les cœurs.

Celui de Podilletta, dans ce temps-là précisément, était à prendre; mais bien qu'impulsive, pétulante, de la plus vive nature, Podilletta était presque une enfant. Et c'était autre chose, la Pirennetta! Quinze ans, très aimable, aimant la musique, la danse, et qu'on lui fit la cour. M. de Florian excellait dans ces arts; il y excellait même si bien que le père de la belle, qui était horloger, avait dû éloigner sa fille et l'envoyer dans une autre province; mais cette enfant fidèle avait juré à son galant que, partout où elle passerait, elle laisserait son nom écrit sur la cheminée des auberges. Si bien que, lorsque Florian vint à quitter Fernixo pour Madrid (Ferney pour Paris, selon ses *Mémoires* dits *d'un jeune Espagnol*), il reconnut, dans les hôtelleries où il s'arrêtait, « les marques amoureuses » dont ils avaient convenu ensemble. Lui s'empressait d'y ajouter les siennes. « J'aimerai toujours Pirennetta », aimait-il à graver, de la pointe de son couteau, à côté du nom de sa maîtresse.

Mais cela était aussi faux que charmant; M. de Florian le savait bien. Maintenant il sentait qu'il aimait Rose-Françoise; cette petite Simone du *Sorcier* de Philidor lui faisait tourner la tête. Et cela est si vrai qu'il la tourna, mais cette fois bien de face, du côté de la scène. Leurs regards se croisèrent et se

comprirent. Il n'en faut pas plus à des amoureux ; et il faut dire que Rose-Françoise et « joli dragon », sans s'être parlé encore, l'étaient tous les deux. Ils l'étaient si bien qu'ils se rejoignirent, dès la sortie du théâtre. « Il est impossible d'être aussi vraie, aussi touchante; voilà la nature dans tout son charme! » Mme Vigée-Lebrun devait dire cela un jour à Mlle Mars dont le succès, dans le rôle de Victorine, du *Philosophe sans le savoir*, avait été si éclatant. Et ces mêmes mots, ces mêmes phrases, dont la grande artiste devait se servir un jour nommant la comédienne, *Florianet* les débitait d'avance à Mme Gonthier. Elle écoutait, le cœur battant; car, on a beau jouer au théâtre, chanter des ariettes, tenir des rôles de personnes inventées et que l'on fait vivre par son jeu, l'on n'en a pas moins un cœur à soi, tout pimpant, tout neuf, et qui ne demande qu'à s'offrir.

D'abord, il commença par lui dire qu'il n'était pas seulement officier au service du roi, mais aussi qu'il était poète. Il composait des fables et des à-propos, écrivait de petits actes, et comme en raison de son origine languedocienne, il aimait beaucoup les Espagnols, il se proposait de traduire l'œuvre de Cervantes, surtout *Galatée*. « Oh! dit-elle en battant des mains, vous me ferez des pièces! » Il est vrai que cela se passa ainsi. « Savez-vous, quels étaient les modèles de ses bergères? » devait demander Arsène Houssaye un jour en nommant Florian : « les actrices de la Comédie-Italienne. » Et Sainte-Beuve, en renchérissant : « Amoureux fou de l'actrice des Italiens, Mme Gonthier, il s'était déployé pour elle. » C'est-à-dire que, dans cette chambre peuplée d'oiseaux, au milieu de laquelle, ajoute l'auteur des *Lundis*, Florian « travaillait au milieu des volières », Rose-Françoise, ainsi qu'un modèle devant un peintre, commença de poser pour lui.

Son genre, c'étaient les bouquetières à la Greuze, les vielleuses, les ravaudeuses, les jolies fermières (elle n'en était pas encore à jouer les écaillères, les harengères!) Lui-même l'a dit, dans *le Bon fils*, en s'adressant à Argentine : « J'aime nos petits tableaux français, où l'on voit une petite paysanne qui porte un pot de lait, ou bien un petit berger qui joue de la flûte. c'est gracieux, c'est joli... » De « petits tableaux français », voilà en effet ces aimables comédies : *Arlequin maître de maison*, *les Deux billets*, *le Bon ménage* que les artistes des Italiens représentèrent si souvent, qu'on joua même dans les salons, et dans

lesquelles Florian mit tout son esprit d'auteur, Madame Gonthier son charme et son talent d'interprète. « Mets-toi là ; ne fais pas de bruit, dit Firmin à Agathe dans la comédie du *Bon fils*, et dis-moi bien doucement si tu m'aimes toujours ? — Voilà une bonne question, répond Agathe, est-ce que l'on aime autrement que pour toujours ? »

Le mot, dans la bouche d'Agathe, c'est-à-dire de Mme Gonthier, est charmant de grâce, de finesse et de sensibilité amoureuse. Mais Florian, de son côté, sera-t-il toujours comme Agathe ? Et le bel officier aux dragons de Penthièvre (régiment de Chartres) pensera-t-il jamais autrement que Firmin ? C'est ce que nous allons voir, par la suite d'un récit où tous deux continuent de faire figure de bergers de parade ou d'opéra-bouffe.

III. — *ESTELLE ET NÉMORIN*

D'abord, qu'était devenu l'acteur Gonthier, dont Rose-Françoise portait bien un peu légèrement le nom ? Voilà bien ce que l'on ne saura jamais, la future Tante Aurore ne faisant pas plus de cas de lui sans doute que jadis Mlle de Champmeslé ne fit de Champmeslé. Pour M. de Florian, qui rêvait d'être aux lettres ce que Boucher était devenu dans les arts, c'est-à-dire une sorte d'idéal berger, il allait de par le monde n'imaginant que pastorales ; et, comme il avait pris ce goût autant chez Cervantes que chez le bon d'Urfé, il se disait que, de même que Cervantes mit beaucoup de lui et de sa chère bien-aimée doña Catarina de Palacios dans les personnages de *Galatée*, il entendait, de son côté, composer le récit des amours d'Estelle et de Némorin à la ressemblance des deux amoureux qu'ils étaient déjà, Rose-Françoise et lui.

Oh ! cela ne se fit pas tout de suite. Dans de telles œuvres, qui contiennent tant du cœur de celui qui les crée, il faut, avant de parvenir à les animer, un certain effort de l'âme, enfin cette application à laquelle le temps apporte beaucoup de lui et de ses découvertes. Sainte-Beuve a écrit à ce propos très justement que c'est surtout dans son théâtre que Florian se fait voir dans « le vrai et le vif de sa nature ». C'est donc en passant par les Italiens, en s'offrant le divertissement, lui de composer, elle de jouer de petits rôles que tous deux s'apprêtèrent à aborder la pastorale. « Un Arlequin bon, doux, ingénu,

aussi babillard qu'honnête homme, simple sans être bête, naïf sans être niais, » voilà donc, dans ce temps-là, l'auteur du *Bon fils*, de *la Bonne mère*, du *Bon ménage*, enfin des *Deux billets*. Nommant cet Arlequin pétri de tant de vertus, et qui ne ressemble plus que de bien loin à celui de la *Commedia dell' arte*, Florian, qui l'imagine à sa ressemblance, le vante à tout le moins comme un ami, ou mieux, comme un frère. « Il a plus d'esprit, dit-il dans *les Deux billets*, par la raison qu'il est amoureux, et que l'amour, qui ôte souvent l'esprit à ceux qui en ont, en donne infiniment à ceux qui, comme Arlequin, ne savent jamais qu'ils ont de l'esprit. » Cet esprit-là, sans étinceler comme celui de Beaumarchais, scintiller comme celui de Marivaux, justement parce qu'un sentiment si doux l'animait, communiquait à ces petites créations du théâtre un charme infini. Pour employer un mot très en faveur alors, de ces pièces si spontanées et si charmantes, on pourrait dire que c'étaient des *jolités ;* mais de ces *jolités*, la plus aimable, la plus vivante était, par-dessus tout, celle qui en incarnait les figures, leur prêtait son talent et sa jeunesse : Mme Gonthier.

Qu'elle fût Argentine, qu'elle fût Mathurine, toujours Mme Gonthier exerçait sur les spectateurs cette séduction empruntée tantôt aux grâces les plus naïves, d'autres fois aux reparties les plus franches, au jeu le plus libre et le plus hardi. Ah! quand Rose-Françoise faisait son entrée en scène, fredonnant cet air que Noverre a composé pour le ballet d'*Annette et Lubin*, ou, d'autres fois, les couplets pimpants de Dalayrac : *Suzon sortait de son village...*, l'on eût dit vraiment que c'était d'un village d'opéra peint par Lancret ou par Boucher que sortait cette fille ravissante. Sa jupe de calmande, son bonnet rond fait de simple batiste, ses cheveux sans poudre, ses souliers relevés au *venez y voir*, enfin sa petite croix à la Jeannette mêlée à son fichu de mousseline, — telles la Mme Favart de *Bastien et Bastienne* et, plus tard, dans *le Diable à quatre*, la jolie Gavaudan, — elle était une exquise villageoise, une adorable fermière.

Si je dis qu'elle est la plus belle
Des bergères de ce hameau ;
Je n'aurai dit rien de nouveau ;
Ce n'est un secret que pour elle...

On connaît les vers de ce quatrain charmant. Florian nous dit, dans *Estelle et Némorin*, qu'un berger, qui était épris d'Estelle, alla les graver en soupirant à côté du nom de la bergère, « sur un hêtre de la vallée ». Mais, à force de ne plus apercevoir le monde et de ne plus comprendre la nature qu'à travers le jeu d'une interprète si délicate, l'auteur de ce beau conte était devenu semblable à ce berger amoureux. Seulement, c'était dans son cœur qu'était gravé le nom de Rose-Françoise ; et c'est ainsi, à force de l'entendre et de la voir, se présentant chaque soir au public sur la scène du théâtre des Italiens, que la jeune chanteuse ne tarda pas, à ses yeux, à faire figure d'Estelle.

On a dit, et souvent répété, que d'autres jeunes femmes d'autres jeunes filles avaient inspiré à Florian cette gracieuse création de son talent. Mais pour Virginie, pour Graziella, pour Mignon, ces héroïnes célèbres, on l'a dit de même. Où commence la ressemblance, où finit-elle ? C'est là le secret de celui qui dessine ou peint. C'est aussi le secret de ses souvenirs. Qu'il y ait eu, dans la pensée de Florian, au moment de la réalisation de sa pastorale, un rappel du passé, une persistance des jolis visages qu'il avait contemplés et chéris jadis, cela est bien probable. Sans doute que Séraphine, ou Claire, ou la Podilletta, voire la Pirennetta, ne sont pas demeurées étrangères tout à fait à cette figure. Des vivantes enfin, des contemporaines de Mme Gonthier ont pu prétendre aussi à cette ressemblance. Florian lui-même, en 1787, l'écrivait à madame de la Briche : « Estelle avait vos yeux noirs et brillants, vos longs cheveux d'ébène, et votre visage si doux où la candeur et la gaieté s'unissent à la grâce naïve... » Il n'empêche que, de toutes ces Estelles, la plus vraie, la plus aimée, — la plus battue aussi, — fut Mme Gonthier.

Il semblait que la bonne harmonie, l'excellent accord, entre Rose-Françoise et Florian, ne dût jamais finir. Les plus fraîches couleurs, les expressions de l'amour le plus tendre, Némorin ne cessait de les prodiguer à son Estelle. Et, quand elle n'était pas Estelle, Mme Gonthier était Galatée, une bergère non moins vive, non moins jolie, non moins intéressante que l'autre. Pour elle, il allait, dit-on, jusqu'à donner le ton à la mode. Il y eut un temps en effet où les dames, devant le succès de tant de fadeurs, ne voulurent plus porter que des chapeaux

à la Florian, c'est-à-dire, des chapeaux « ronds de paille, doublés de taffetas rose avec une guirlande de roses autour » (1). Ce chapeau, c'était lui, dans son goût rustique apprêté, qui en avait imaginé l'ornement. Et bien souvent, tandis qu'il composait, ou, d'après Cervantes, imaginait de fraîches idylles ou des églogues à faire pâmer les colombes, Rose-Françoise se tenait là, toute ravie, écoutant ses propos, recevant sa louange.

Sainte-Beuve, confirmant ces dires, écrit que c'est à Mme Gonthier que Florian lisait *Estelle* « en manuscrit ». Et, dit-il encore, en accentuant : « Il ne tenait qu'à elle de croire qu'elle était, à peu de chose près, l'original de l'innocente bergère. » Mais voilà, le croyait-elle toujours? Il y avait du volage et, qui mieux est, du garnisaire en M. de Florian. « Il ne faut pas croire, fera savoir un jour Mme Le Sénéchal, en se confiant à Lacretelle, il ne faut pas croire qu'il fût toujours l'homme de ses bergeries. » C'est qu'aussi bien, comme au temps de Ferney, ou de son séjour à l'école d'artillerie de Bapaume, il avait toujours bien des succès, « joli dragon » !

Bien des femmes, depuis celles du peuple jusqu'aux dames « de la plus haute volée », comme lui-même disait en se rengorgeant, ne demeuraient pas insensibles à ses talents d'auteur: et, là où ses talents ne réussissaient pas, il était rare que son élégance, son bel uniforme bleu de roi, ses épaulettes d'or, sa fringante épée n'obtinssent un prompt et galant succès. De la Duchesse d'Orléans, fille de son protecteur le duc de Penthièvre, à Mme de la Briche, et de Mme de la Briche à Mlle Le Sénéchal, une jolie Normande qu'il alla courtiser à Rouen, il avait eu l'audace de frapper à bien des cœurs. Mais le plus surprenant, au milieu de tant de contradictions, de désordres du sentiment, est encore ce que raconte Mme d'Oberkirch, laquelle, lors de son séjour en France, approcha Florian à Sceaux, précisément chez le duc de Penthièvre. Cela ressemble beaucoup à du Berquin, à moins que cela ne ressemble un peu à du Lovelace.

Écoutons Mme d'Oberkirch : « M. de Florian, dit-elle, avait deux passions malheureuses, ce qui est bien étonnant chez un homme de cette pureté-là. La première était un amour fougueux et invincible pour la comtesse de Cussé, fille de la marquise de

(1) Mme d'Oberkirch, *Mémoires*.

Boufflers... L'autre passion, je la sais d'original, il me l'a confiée, était ce qu'il y a de plus chaste et de plus suave. Il y avait à Sceaux une jeune fille dont le père était architecte et sans fortune; elle s'appelait Mlle Odrot; son père avait perdu la vue un jour, en assistant à la démolition d'une maison : une pierre tomba dans la chaux vive, la chaux ricocha jusqu'à son visage, et il fut affreusement défiguré, ses yeux ne se rouvrirent plus... M. de Florian rencontra souvent dans ses promenades la jeune Antigone conduisant l'infirme; il la rencontra seule avec son chien et sa corbeille pleine de fleurs qu'elle venait de cueillir. Elle était belle et simple à tourner une tête pastorale comme celle du chevalier. »

La tête du chevalier tourna donc; mais pas au point qu'il cessât de rendre hommage à Mme de Cussé. Cela, dans un seul cœur, faisait bien de l'amour. D'autant que Mme Gonthier était toujours là, coiffée de son chapeau de campagne, avec sa croix à la Jeannette et ses souliers au *Venez-y-voir*. Ce n'était pas pour rien qu'elle jouait à présent les fermières du pays de Caux et commençait de se familiariser avec le genre poissard : aussi savait-elle comme il sied, et des plus vertement, rappeler au devoir l'inconstant chevalier. En vain celui-ci s'efforçait-il de le prendre en badinant, et tout comme Arlequin, dans *le Maître de maison*, d'imiter de façon burlesque le maestro Concertini, c'est-à-dire de jouer une « miousique » exprimant tantôt les pleurs et tantôt les serments. Rose-Françoise n'en était pas dupe : elle gémissait, élevait la voix, éclatait en reproches. Un jour, c'était pour un portrait. « Voici d'abord votre portrait : il n'a pas changé comme vous ; il est toujours joli... » (*le Bon ménage*); un autre, c'était pour un ruban : « Il est parti... il est parti... et ce matin, j'ai vu la bergère Léocadie avec le ruban couleur de rose que j'avais donné à cet ingrat... »

Qui donc, aux yeux de Mme Gonthier, était la bergère Léocadie ? Mme de Cussé? Mlle Odrot? Que ce fût l'une ou l'autre, la pauvre Estelle n'en avait pas fini de quereller Némorin. « Elle est entêtée, Mlle Estelle, écrira un jour Florian à Boissy d'Anglas; surtout dans la dispute ; raison ou tort, elle ne cède point. » Cédait-elle aux coups ? Sans doute était-ce le seul argument auquel, dans une extrémité aussi farouche, elle restât sensible. De là, des pleurs, des plaintes

rappelant celles qu'Estelle elle-même fait retentir sous les azeroliers, lorsqu'elle va chantant la ballade : « *Ils sont cruels, les chagrins d'amour...* »

De la sorte allait le temps, passaient les jours, et, selon le mot très joli de Fontenelle, « l'agréable mélange de plaisirs et de peines que l'on appelle amour » suffisait à occuper les loisirs de ce couple heureux. Couple heureux, trop heureux même, en dépit et peut-être à cause des larmes, des gémissements, voire des brouilleries et des violences. Cela ne pouvait durer. Le 31 mai 1788, Florian, porté au comble des succès, le faisait savoir à Boissy d'Anglas : « J'ai obtenu en trois semaines le brevet de lieutenant-colonel, la croix de Saint-Louis, mon fauteuil académique, et une abbaye à six lieues de Paris. » Et pourtant, dans le ciel si clair, si pur de cette pastorale, un orage qui couvait ne faisait que grossir en se rapprochant : celui de la Révolution. En vain M. de Florian, que tout un passé compromettait, réfugié à Sceaux-l'Unité, chercha-t-il à se faire oublier ; en vain, pour mieux donner des gages au régime nouveau, poussa-t-il la palinodie, voire le reniement, jusqu'à coiffer la carmagnole, écrire des couplets civiques, aller un peu plus tard jusqu'à comparer Robespierre à Orphée. Rien ne put adoucir la rigueur des lois terribles que la Convention appliquait aux suspects. Celle du 26 germinal an II, présentée par Saint-Just contre les ex-nobles, était particulièrement inexorable. Bientôt, ce fut comme dans la jolie chanson que l'aimable Gonthier, dans *le Sorcier* de Philidor, avait chantée à Florian : un roulement de tambour : et ran pata pata plan. « Joli dragon » dut rentrer en prison.

IV. — MA TANTE AURORE

Ah ! ce rôle de la nourrice dans *Fanfan et Colas*, comme il allait bien à Mme Gonthier ! Depuis trois ans, c'est-à-dire depuis le 29 fructidor an II, date de la mort de Florian (échappé enfin des cachots de la Terreur, mais qui ne survécut que peu à son emprisonnement), la jolie Estelle, par une sorte de caprice de la nature, et bien que son cœur fût en deuil de son Némorin, avait pris un embonpoint surprenant. Désormais toute grasse, et dodue, une commère, belle encore de traits, mais d'appas abondants, elle savait lancer la réplique, et, s'il le

fallait, improviser. Si bien que rien ne plaisait autant aux merveilleuses et aux muscadins de ce temps du Directoire que l'arrivée sur la scène, dans quelque rôle de marchande, de fermière, parfois de poissarde, souvent de nourrice, de « maman » Gonthier.

La figure souriante, enluminée, gaie sous son grand bonnet normand, un tablier rayé serré autour de la taille, toujours en fichu à carreaux, en croix à la Jeannette, il fallait voir avec quelle bonhomie, quelle rondeur, cette aimable commère savait jouer de ses dons si francs et si naturels. Ceux qui, peu d'années auparavant, avaient lu *Estelle*, aimé *Galatée*, applaudi, sur la scène des Italiens, aux plaisants discours d'Argentine et de Mathurine, avaient certes peine à reconnaître, sous cet aspect nouveau, leur jolie bouquetière, leur jolie bergère. Cependant, il était une chose qui ne trompait pas : c'était la voix.

Cette voix n'avait jamais été très forte ; mais toujours, comme celle de la Dugazon, elle avait suffi au rire, aux larmes, à toutes les situations, à tous les rôles. Cela se vit bien, ce soir-là encore. Mme Gonthier, — la citoyenne Gonthier plutôt, — avançait sur la scène, ainsi que jadis, quand elle jouait Simone dans *le Sorcier* de Philidor, au-devant du public. Et, toujours, bien que sous des traits différents, une taille plus forte, c'était cet air dégagé, enfin ces façons de se poser le poing sur la hanche et de frapper de ses sabots le plancher du théâtre qui n'appartenaient qu'à elle. Encore n'était-ce point tout. Et ceux des Incroyables et des Merveilleuses qui se tenaient, dans leurs habits vert-bouteille à grandes basques et à hauts cols, les autres dans leurs fourreaux de gaze et sous leurs larges chapeaux de paille à brides, assis aux premiers rangs, remarquèrent que la bonne nourrice portait à son bonnet de dentelle une cocarde aux couleurs de la nation.

A ce moment (c'est toujours dans *Fanfan et Colas*), entrait Mme de Fierval. C'est l'instant que choisit Mme Gonthier. « *Ah! Madame de Fierval*, se mit-elle tout de go à dire en s'adressant à cette autre actrice, *ah! Madame, j'sommes d'une joie!... La paix est signée avec l'Autriche!* » Ces paroles, qui ne sont pas dans la pièce, faisaient une allusion bien nette à la paix que le général Bonaparte venait de dicter à l'ennemi à Campo-Formio. Aussitôt, ce ne fut plus qu'une longue ovation, un seul triomphe. Le public, debout, applaudissait. Les cris, mille

fois répétés, de : *Vive Bonaparte! Vive l'armée d'Italie!* alternaient avec le bruit de l'orchestre attaquant le chant de Méhul ou celui de Rouget de Lisle.

Étonnée de l'explosion de joie délirante, de la frénésie de ce peuple avide, après tant de déchirements et de violences, du repos désiré, de la paix réparatrice, « maman » Gonthier, non sans une crainte et un frissonnement, se ressouvenait du passé ; elle se rappelait un autre tumulte ; elle pensait à d'autres cris, elle revoyait d'autres fureurs. C'était un peu avant thermidor. La vie, dans ce temps-là, n'était déjà plus tout à fait ce qu'elle avait été au temps des années d'*Estelle*. Le chevalier se faisait voir de plus en plus volage ; déjà elle savait qu'il n'est pas qu'une bergère pour un seul berger; peut-être, en ces années lointaines, y avait-il entre eux bien des disputes, souvent bien des coups. Mais ces disputes ressemblaient beaucoup à celles d'Arlequin et de Lucette dans *la Bonne mère :* cela finissait, chaque fois, par un raccommodement.

Alors, surtout pendant ces dures années de la Terreur, « ils mettaient tout en commun, leurs plaisirs, leurs peines... » Et, toujours, comme il est dit dans *Estelle*, lui faisait de beaux rêves : à la jeune chanteuse il parlait de son pays, de son Languedoc natal. Souvent, ainsi que dans *Galatée*, il lui arrivait de dire : « Quand pourrai-je vivre au village? Quand serai-je possesseur d'une petite maison entourée de cerisiers? » Cette petite maison, il voulait qu'elle fût située au bord « du vallon où, enfant, il allait voir bondir les agneaux ». Tout cela était le plus joli du monde, et le plus consolant. « Pourquoi le monde n'est-il pas fait ainsi ? » se demandait, en soupirant, Mme Gonthier. C'est vers ce temps-là que M. de Thiard avait commencé à dire : « J'aime beaucoup les *Bergeries* de M. de Florian, mais j'y voudrais des loups ! »

Pour réveiller ta bergerie,
Oh! qu'un petit loup viendrait bien!

avait ajouté imprudemment le poète Le Brun.

O vœux téméraires ! souhaits à jamais néfastes! Comme on les appelait, les loups accoururent. Ils croquèrent les moutons et se saisirent du berger. Jeté dans la glaciale prison de la Bourbe, dans la rue d'Enfer, Florian resta emprisonné jusqu'en thermidor. Lorsque la chute de Robespierre le délivra, Némo-

rin n'était plus qu'une ombre ; et, fructidor n'était pas révolu que l'amant d'Estelle, dans la petite maison que lui avait donnée autrefois le duc de Penthièvre, assisté de son serviteur Mercier, achevait des jours désormais à charge. Au lieu du « grand alizier » sous lequel il avait demandé à reposer à la fin de sa pastorale, et du frais vallon « où croissent la verte olive, la mûre vermeille », c'était dans le petit cimetière de Sceaux que, revêtu de son bel uniforme tout d'azur, alla reposer « joli dragon ».

Mais d'autres dragons, d'autres canonniers, d'autres voltigeurs, aux yeux de Mme Gonthier, ce soir de vendémiaire (octobre 1797), emplissaient le parterre des anciens Italiens; c'étaient ceux de la République. Eux aussi, à la grande nouvelle de Campo-Formio, s'étaient levés dans leurs bancs, avaient battu des mains, acclamé la paix. A présent, l'orchestre recommençait de jouer. Ayant laissé le chant de Méhul et celui de Rouget de Lisle, il attaquait en sourdine l'un de ces airs délicieux, si juvéniles et qui plaisaient tant : *S'il est vrai que d'être deux... O toi que j'aime!*... que le fameux Garat, depuis deux ans déjà, avait mis à la mode.

A la cantonade, et tandis qu'un immense apaisement, dans la salle soulevée, avait succédé à la tempête, Mme Gonthier, redevenue Estelle pour un moment, reprenait la romance. Et l'on était surpris, à travers l'accent villageois de la rustique et franche commère, de surprendre tout à coup, par une sorte de miracle, un air si délicat, un chant si frais, si pur qu'il semblait emprunté à la source ou au rossignol; cependant que « maman » Gonthier, reprenant peu à peu son rôle véritable, recommençait la pièce et, de nouveau, se faisait applaudir.

Mais quels applaudissements pouvaient valoir, à ses yeux surpris, ceux de ce jeune homme si distingué, si charmant, le cou étroitement serré dans sa haute cravate Directoire, et qui, tout près de l'orchestre, tourné de son côté, battait et battait des mains? Ainsi, lorsqu'elle avait joué jadis, il y avait de cela bien des années, pour la première fois, dans *le Sorcier* de Philidor, M. de Florian était apparu, avait pris son cœur. Maintenant cet aimable, cet élégant muscadin, tournant entre ses mains sa haute canne enrubannée et jouant de son habit à basques, après avoir manifesté encore par de fiers bravos son approbation, saluait les musiciens et quittait la salle. Cependant, il s'était à

peine éloigné qu'un murmure flatteur le suivait encore. On disait que c'était le compositeur de *la Fille coupable*, de *Rosalie et Myrza*, que c'était à lui que l'on devait la romance que venait de chanter avec tant de sentiment Mme Gonthier : « *S'il est vrai que d'être deux... O toi que j'aime!...* » Son nom était Boïeldieu.

Maintenant Boïeldieu, à grandes enjambées, allait sur le boulevard. Partout, sur son passage, ce n'étaient que cris, vivats à l'adresse de l'armée d'Italie, de son glorieux général. Mais lui, le jeune homme de Rouen, passait indifférent à cette joie populaire. Il marchait dans un monde de musique, au milieu d'airs d'opéra. C'était une chose surprenante, mais c'était ainsi; tandis que la ville, autour de lui, continuait de frémir, Boïeldieu, comme par magie, entrevoyait les contours de sa nouvelle œuvre; à travers les traits si débonnaires, dans la taille ronde, l'allure cocasse, sous le grand bonnet de village de « maman » Gonthier, pour la première fois, il imaginait *Ma tante Aurore!*

Pendant six années, de 1797 à 1803, l'auteur de la future *Dame blanche* porta en soi, mais sans en discerner encore bien nettement le caractère, cette vision plaisante, aimable et presque touchante à force de drôlerie, de la bonne chanteuse. Durant cet intervalle, il ne donna guère que *le Calife*; mais le premier grand succès de sa carrière n'était pas là. Et c'est seulement le 23 nivôse an IX (13 janvier 1803), quand le rideau se leva pour la première fois, au Théâtre-Feydeau, sur le décor de l'opéra-comique dont Longchamp avait écrit le livret, tandis que lui avait composé la partition, que s'affirma enfin nettement son triomphe. A l'orchestre, ce soir-là, se tenaient Méhul, Dalayrac, Chérubini, Chérubini à qui Boïeldieu devait tant. Et c'est devant le plus brillant parterre, les dignitaires, les généraux, enfin la société la plus recherchée du Consulat, que débuta l'action de cette œuvre enjouée.

On sait quelle est la trame de celle-ci. Une vieille et riche demoiselle, Ma tante Aurore, excédée de la banalité d'un temps prosaïque, décide de n'accorder la main de sa nièce Julie qu'à un héros éprouvé, un paladin de légende qui saura, malgré tous les obstacles, forcer le destin le plus contraire, et, bravant mille périls, enlever, s'il le faut par la force, une fiancée si rare. A la première confidence que sa tante lui fait de ce projet bien un peu puéril, la nièce commence à se récrier. C'est qué Julie

n'a que faire de sentiments aussi cornéliens; il lui chaut peu d'aimer un Rodrigue ou un Amadis. Celui pour lequel elle soupire est le jeune Valsain, le fils d'un châtelain du voisinage. Et c'est en combinant tout un faux sauvetage de Julie, arrachée à de prétendus brigands, que ce jeune homme, pour flatter la manie de Ma tante Aurore, s'efforce à gagner la main de la jeune fille. On voit que cette intrigue, toute romanesque, est bien fragile. C'est sur elle pourtant que Boïeldieu broda les jolis caprices d'une partition exquise, d'une orchestration délicate, et, quand il le fallait, d'une animation, d'une gaieté, d'un brio incomparables.

Non seulement Martin, Mme Saint-Auban, Gavaudan, malgré quelque fléchissement au troisième acte qu'on dut modifier, s'y montrèrent excellents ; mais Mme Gonthier, dans les charmants couplets du début adressés à sa nièce Julie et pour laquelle le compositeur s'était surpassé, remporta un succès qui demeura légendaire, et pour toujours associa le nom de l'ancienne Estelle à celui de la vieille fille romanesque. C'est dans l'instant que Julie vient d'avouer pudiquement son secret penchant pour Valsain; de quelle plaisante fureur un pareil aveu soulève, à ce moment, Ma tante Aurore ! Il faut se l'imaginer sous son grand bonnet archaïque à brides, dans sa robe à ramages de l'autre temps, le nez toujours chevauché de ses lunettes, et, comme un beau diable parmi ses affiquets, dans la profusion de ses pompons et de ses rubans, se remuant à qui mieux mieux. Rien n'est plus agréable que ce passage ; et quelle tendresse railleuse, quelle fine bonhomie, « maman » Gonthier sut mettre dans le chant si heureux de ce couplet adressé à sa nièce :

Je ne vous vois jamais rêveuse;
Vous lisez sans distractions;
Jamais d'affection nerveuse,

Jamais de palpitations.
A tout vous préférez la danse,
A Marton vous montrez des pas...
Non, ma nièce, vous n'aimez pas!

Dans la finale un peu dure, d'une sécheresse voulue, et que la chanteuse affirmait d'un petit coup de son éventail sur le bras de Julie, on sentait bien ce que voulait dire « maman » Gonthier; et que, pour ce qui était d'aimer, nulle femme,

jadis, ne l'avait su faire aussi bien. Le public ne s'y trompa point; c'est lui qui décida du succès de cette romance. Et le crépitement des bravos, l'enthousiasme des acclamations, n'avaient pas, dès le dernier acte, achevé de s'exprimer à l'endroit des auteurs et de leurs interprètes, que cet air si nuancé, si délicat et si tendre à la fois : *Je ne vous vois jamais rêveuse*, bruissait comme un vol d'abeilles ou un chant d'oiseau sur les lèvres les plus fraîches ou les plus amoureuses des jeunes filles et des jeunes gens qui venaient d'applaudir *Ma tante Aurore*.

A ce moment, « maman » Gonthier n'avait pas soixante ans. Elle devait vivre bien des années encore, jusqu'en 1829, époque à laquelle, entrée depuis longtemps déjà dans le monde des fées, elle était devenue une aïeule à cheveux blancs, à menton aigu, à visage ridé comme une vieille pomme sèche. Son dernier plaisir, nous le savons et Mlle Desbordes, qui fut Mme Valmore, nous l'a dit déjà, était de s'en aller entendre soit au foyer du théâtre, soit dans la salle avec le public, les jeunes comédiens, les chanteuses débutantes. Alors, dans son grand châle tout tissé d'oiseaux et de fleurs, son chapeau à cabriolet, derrière les carreaux de ses lunettes, on la voyait frissonner et trembler un peu, « grand maman » Gonthier. C'est que ces aimables jeunes gens, ces gracieuses demoiselles lui rappelaient un passé heureux, un passé bien vieux, bien lointain, tout perdu dans l'autre siècle, mais qui, par la magie de la scène, en ce suprême instant, reprenait sa fraîcheur et vivait en elle. Et c'était Arlequin ou « joli dragon », c'était Galatée et c'était Estelle! Et toujours c'était elle, toujours c'était Florian! De la sorte un peu ridicule, un peu fantasque, mais si touchante quand même par sa fidélité à une chère mémoire, s'en alla la bonne vieille. Le jour qu'elle mourut, chacun tira son mouchoir et versa des larmes. Est-il de plus jolie louange ?

EDMOND PILON.

REVUE DRAMATIQUE

HEDDA GABLER A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Après *l'Ennemi du peuple*, voici *Hedda Gabler* à la Comédie-Française. C'est une des premières pièces d'Ibsen qui naguère aient pénétré chez nous et contribué à acclimater en France l'œuvre du dramaturge norvégien. Elle est en effet l'une des plus accessibles à un public français, le type de femme qu'elle met, ou remet à la scène, nous étant familier depuis les beaux jours du romantisme.

La femme fatale ! Outrageusement, le romantisme l'avait magnifiée. Il lui avait fait une auréole d'aspirations vagues, il l'avait entourée de mystère : Ibsen lui enlève son prestige avec ses voiles. De l'empyrée où elle trônait dans les nuages, il la fait descendre dans un cadre de médiocrité quotidienne. La pièce d'Ibsen est cela même : l'étude réaliste d'un type romantique.

Dans la vilaine âme de son héroïne, l'analyste impitoyable discerne d'abord l'élément premier de méchanceté foncière et native. C'est la part de l'instinct que chacun apporte avec soi. Hedda, à la pension, aimait à martyriser ses petites camarades : elle menaçait de brûler les cheveux de l'inoffensive Théa, qui se mourait de peur. L'enfant promettait : tout ce qu'elle promettait, la femme le tiendra. Jeune fille, elle est une curieuse. Elle a pris pour flirt un débauché, Eylert Lœvborg, dont les confidences lui ouvrent un monde où ne fréquentent de coutume ni les jeunes filles, ni les femmes honnêtes. Et il va sans dire qu'elle est une orgueilleuse. Fille du général Gabler, on la voyait caracoler aux côtés de son père, le chapeau en bataille. Comment cette amazone a-t-elle épousé ce pauvre homme de Georges Tesman ? Mais comment s'expliquent tant d'unions mal assorties ?

Tesman est le rat de bibliothèque, incapable d'affronter la lumière

du jour et le contact de la vie réelle. Ses tics, les « Hein ! » les « Dis donc, Hedda ! » les « Pense donc, Hedda ! » dont il ponctue ses moindres propos, irriteraient des personnes moins irritables qu'Hedda Gabler. Dès le voyage de noces, où sa pensée allait vers ses pantoufles laissées au logis, il s'est montré dans son ridicule irréductible. C'est un spécialiste : Hedda estime que les spécialistes ne sont pas amusants en voyage. Au retour, nouvelle déception : le poste que briguait Tesman lui échappe. Hedda rêvait d'une existence brillante; ce qui l'attend, ce sont les mesquineries d'un intérieur besogneux. La médiocrité du mari, l'étroitesse de la vie, double épreuve qui en fait une révoltée.

Ajoutez la jalousie. Aime-t-elle Lœvborg? L'a-t-elle jamais aimé ? Elle ne se résigne pas à voir une autre prendre sur lui une influence qu'elle-même n'a jamais eue. Cette petite Théa, effacée et craintive, comment croire qu'elle deviendrait un jour l'inspiratrice d'un Eylert Lœvborg? Le fait est qu'elle l'a tiré de sa dissipation, qu'elle l'a remis au travail : c'est grâce à elle qu'Eylert a pu écrire un chef-d'œuvre, enfant de leur esprit, preuve palpable de leur intimité.

Pour expliquer la trouble mentalité de sa triste héroïne, Ibsen ne dédaigne pas de recourir même à la physiologie. Hedda est enceinte. La grossesse a développé en elle une nervosité excessive, et achevé de la détraquer : nous avons affaire à une malade, dans une heure de crise.

Tels sont les éléments qui composent l'état physio-psychologique et morbide, sous l'influence duquel va germer, dans le cerveau surmené d'Hedda-Gabler, cette idée fixe où se rencontrent et se résument sa sottise et sa vanité : « Je veux, dit-elle, une fois dans ma vie, peser sur une destinée humaine. » Elle est en proie au pire cabotinage. Donc, elle fait reprendre à Eylert le goût de la boisson; puis elle jette au feu son manuscrit, détruisant ainsi l'enfant spirituel qu'Eylert a eu avec Théa, comme elle égorgerait de ses mains un enfant de leur chair. Elle lui suggère enfin l'idée du suicide et lui en fournit l'instrument : un des pistolets du général Gabler ! Quand elle peut croire à un « beau suicide » d'Eylert, elle s'exalte. « Enfin, voilà un acte... Il y a quelque chose de beau, quelque chose d'indépendant et de courageux en ce monde... Il y a un reflet de beauté. » Hélas ! Eylert s'est tué, mais chez une fille ; il s'est tiré un coup de pistolet, mais dans le bas ventre. Et voici que Théa commence d'inspirer Tesman... Hedda n'a plus qu'à rendre à Dieu son âme courroucée.

Hedda Gabler est la plus cruelle satire de l'individualisme, cher aux littératures du Nord. A l'impérieuse malfaisance d'Hedda, Ibsen oppose l'utile servitude de Mme Elsvted; mieux vaut douceur que violence. Toute sa sympathie est pour ces deux vieilles filles, dont la vie n'a été qu'abnégation et dévouement, tante Julie et tante Rina : c'est la revanche des humbles. Aussi, avons-nous été, l'autre soir, en pleine communion d'esprit avec l'auteur norvégien. Il nous a semblé seulement que son œuvre baignait déjà dans un passé bien lointain, devenu historique, et même « histoire ancienne ». La femme fatale ne fait plus recette.

Mme Piérat a composé, avec une intelligence remarquable, le rôle d'Hedda Gabler dont elle a souligné toutes les nuances et traduit supérieurement la vibration nerveuse. Grand succès pour M. Granval dans le rôle de Tesman.

Au Gymnase, brillante reprise du *Voleur*. La pièce, fortement charpentée par un dramaturge passé maître en son métier, continue d'avoir la même prise sur le public. Elle est brillamment interprétée par Mlle Sylvie et MM. Francen et Arquillière. — A l'Odéon une reprise de la savoureuse adaptation du *Mystère de la Passion*, par MM. L. de la Tourasse et Gailly de Taurines a ravi le public lettré curieux de notre art du moyen âge. — Au théâtre des Mathurins, une comédie de M. René Fauchois : *Boudu sauvé des eaux*. Le vagabond Boudu, retiré de la Seine et confortablement hébergé par un libraire du quai Voltaire, témoigne sa gratitude à son sauveteur en séduisant d'abord sa femme, puis sa servante maîtresse qu'il épousera au dénouement. Une gaieté, non parfois sans outrance, fait le succès de cette amusante comédie très bien jouée par MM. Burguet et Michel Simon, Mmes Ninon Gilles et Lucile Norbert. — Déjà les enfants avaient leurs romans grâce à la fameuse Bibliothèque rose : ils ont maintenant leur théâtre qui s'appelle, comme il convient, le théâtre du Petit Monde. Une charmante comédie de Mme du Genestoux, *le Cirque Piccolo*, y fait courir le tout-Paris enfantin. Les petites mains battent avec frénésie pour applaudir M. Moriss, un maire de village dont la seule vue provoque le rire, et son adjoint, M. Brien, et fêter la petite Simone Macari ainsi que toute la petite classe.

RENÉ DOUMIC.

REVUE SCIENTIFIQUE

LA TECHNIQUE ET LA BEAUTÉ AU MAROC

Je ne sais point au monde, — je veux dire sur cette planète, — de pays plus captivant que le Maroc d'aujourd'hui. Il est le seul où l'Islam ait conservé intact et comme embaumé dans les bandelettes du temps, son charme immobile et mystérieux.

C'est que, malgré sa proximité, le Maroc est resté fermé à l'Europe jusqu'à un temps tout récent. Tandis que Constantinople, Bagdad, Téhéran, le Caire, Alexandrie sont depuis de nombreux lustres fréquentés et habités par des Européens, et partant abâtardis par leurs hideuses maisons de rapport, par leurs comptoirs sans poésie, les grandes villes du Maroc au contraire ne sont ouvertes que depuis hier. C'est en effet en mai 1914, pour la première fois, que les armées françaises, venues d'une part d'Algérie, d'autre part de Casablanca, firent leur jonction à Taza l'inviolée. C'est bien peu de temps auparavant que nous avions occupé Meknès, Fez, Marakkech.

Eussent-ils pu, depuis lors, donner libre cours à leur vandalisme, les bâtisseurs de *sky-scrapers* qui sont d'abord des démolisseurs de demeures antiques, n'auraient guère eu le temps de dénaturer la physionomie de ces cités vénérables. Mais il s'est trouvé par surcroît un fait impérieux qui, tout en laissant les plus larges facilités aux tâches nécessaires de la colonisation et du commerce, a barré la route aux destructeurs aveugles de la beauté. Ce fait, ç'a été et c'est encore la volonté du maréchal Lyautey.

« Pas une pierre ne doit être touchée dans les cités indigènes du Maroc. Pas un terrain ne doit y être acheté en vue de constructions modernes. Libre essor sera donné à la construction européenne, mais celle-ci ne se pourra développer que sur des emplacements

choisis hors de l'enceinte des villes indigènes, et à quelque distance. »

Telles furent, si j'ose les résumer en ces quelques lignes, les directives du maréchal Lyautey. Et c'est ainsi que partout au Maghreb, à côté de la cité indigène merveilleusement intacte dans sa ceinture crénelée, vous trouvez la ville française, où d'ailleurs, obligatoirement, l'architecture des maisons et des bâtiments publics est soumise à des « canons » harmonisés d'une manière heureuse, aux grandes lignes de l'architecture arabe. Et cette ville française, nous le verrons, jouit de tous les progrès de la technique moderne. C'est ainsi que partout au Maroc, à côté de la beauté qui est restée inviolée, à côté du passé dont l'étrange attrait a été respecté, l'utilité a trouvé néanmoins le plus libre essor, Que l'utile puisse se développer sans nuire au beau; que « le moderne » n'écrase et ne détruise pas l'œuvre des ancêtres, c'est une chose bien rare dans le monde. C'est une chose qu'on voit au Maroc et sans doute nulle part ailleurs.

Rivé, que je suis, à la galère des choses de la science et de la technique, je ne me pardonnerais pas de m'abandonner ici à l'intense impression de poésie, à la magie orientale qui vous enveloppe et ne vous laisse plus, dès qu'on a touché à la terre maghrébine.

C'est donc des applications de la science au Maroc, — et combien elles sont d'ailleurs intéressantes ! — que j'entretiendrai aujourd'hui mes lecteurs. Mais comme il n'est point de tableaux, — fût-ce un graphique d'ingénieur, — qui ne comporte un cadre, je voudrais en quelques mots préciser d'où provient, selon moi, la séduction particulière du Maroc, je voudrais rechercher pourquoi on y goûte mieux qu'en tout autre pays le charme singulier et prenant de l'Orient. Parmi les raisons qui me paraissent ici opérantes, on verra qu'il en est qui relèvent précisément de l'art de l'ingénieur.

« Ne m'envoyez surtout pas de coucher de soleil », me disait un homme d'esprit, lors d'un lointain voyage d'où devaient être rapportés quelques impressions nécessairement, — on n'échappe pas à son destin, — scientifiques. La justesse de cette recommandation, la quasi-impossibilité qui se dresse devant le technicien, lorsqu'il prétend aborder la description littéraire des phénomènes, les antinomies que cela implique, tout cela nous apparaît au premier mot tombé de la plume.

Comment pouvons-nous en effet parler du charme de l'Orient à propos du Maroc? L'Orient, scientifiquement parlant, c'est, ce ne peut

être que l'Est. Or la longitude moyenne du Maroc est nettement à l'ouest de celle de la France. Il est vrai que tout lieu du globe est l'Est, l'Orient, pour quelque autre. S'il n'est pas l'Orient pour la France, pour l'Europe, le Maroc l'est sans conteste aux regards de l'Amérique, qui, si elle ne constitue certes pas le centre spirituel du monde, tend de plus en plus à en être le centre de gravité matériel.

Ainsi se trouve sauvegardée la fiction qui nous permettra de continuer, à propos du Maroc, de parler de l'Orient. D'ailleurs, littérairement parlant, l'Orient, c'est en somme l'ensemble des pays d'Islam, et les membres du bureau des longitudes n'ont rien à y voir.

La puissance particulière de l'impression produite par le Maroc sur le voyageur provient d'abord de la végétation. Ici encore nous côtoyons la science, ou du moins l'une des sciences, la botanique. Ce qui donne avant tout à un paysage sa physionomie ce sont les arbres, les plantes qui le caractérisent. Botanique. Ce qui donne à la description d'un paysage son attrait, ce sont avant tout les mots par lesquels on situe et décrit ces végétaux. Littérature. On pourrait citer tel romancier, d'ailleurs justement illustre, qui a poétisé d'une manière charmante le cadre d'un de ses récits en y plaçant des palétuviers. Or, dans ce pays-là il n'y a pas, il n'y a jamais eu de palétuviers. Mais palétuvier a une forme délicieusement exotique aux yeux, un son mélodieux, rare et un peu triste à l'oreille. Parlez de palétuviers, et voici du coup idéalisé et poétisé un paysage littéraire. Et qu'importe après tout l'exactitude, pourvu que la fiction soit plaisante !

Ce qui donne aux paysages marocains leur attrait non pareil, c'est avant tout, la gamme si variée de ses végétaux. C'est dans le vaste bled du Maroc oriental le palmier nain innombrable, étalant partout au ras du sol sa large feuille sombre, pareille à une vaste main aux longs doigts écartés. C'est aux flancs des rocs, et faisant la haie sur tant de chemins, l'aloës vert pâle, dont les longues tiges dentelées semblent des mâchoires de crocodiles érigées vers le ciel.

C'est le palmier, qui à Fez et à Meknès dresse au profil d'un coteau sa silhouette isolée, mais qui, dans le sud et singulièrement à Marakkech, surgit en touffes énormes. Là le palmier n'est pas, comme à Biskra, cultivé et soigneusement séparé du palmier voisin. A Marakkech on en voit douze, quinze élancer du fond de la même souche, leurs longues silhouettes divergentes. Ce sont, dans les jardins des villes, les oliviers dont beaucoup, — comme à l'Aguedal ou à la Mamounia de Marakkech, — ont des dimensions qu'on ne soupçonne pas en Europe. Ce sont les arbres

fruitiers, les amandiers, que février couvre d'une neige de fleurs, les orangers dont les fruits mûrs d'une saveur sans égale font à Marakkech une gloire hivernale. Ce sont les bananiers, les micocouliers reptiliens et les grenadiers. Tout cela prépare l'âme aux harmonies de l'Islam et forme une couronne magnifiquement adaptée aux mosqués et aux *medersas*, à toute cette architecture dont l'arc en fer à cheval forme le motif essentiel, arceau délicieux s'ouvrant sur les fontaines en mosaïques polychromes, sur le clair obscur des rues, sur les *djellabas* blanches des passants, sur les petits ânes maigres, et qui, de loin, flanqués des deux paniers disproportionnés qui les surmontent et les ceignent, semblent des T majuscules dont la barre supérieure aurait été trop appuyée. Tout cela, encore un coup est intact dans les villes marocaines. Dans l'enceinte de Fez, de cette ville énorme dont la population approche de deux cent mille habitants, il n'y a pas une construction européenne. Mieux encore, il n'y a pas, il ne peut y avoir non seulement une auto, mais un seul véhicule de quelque nature que ce soit, tant sont étroites la plupart de ces rues.

Et pourtant, tout cela, tout ce pittoresque sans pareil dans le monde, cette vie indigène, ces cimetières apaisants, ces souks, ces jardins si bien décrits par M. André Chevrillon et par les frères Tharaud, qu'il serait presque sacrilège de les vouloir décrire après eux, toutes ces villes d'où la modernité dans ce qu'elle a de hideux est bannie, c'est par le plus moderne des véhicules qu'on y accède.

C'est en auto qu'il faut voir aujourd'hui le Maroc. Et cela est facile, grâce à ces « auto-circuits nord-africains » dont le maréchal Lyautey écrivait récemment que « par la perfection de leur organisation, ils ont ouvert d'une façon décisive le Maroc au grand tourisme ». — Si cela a été rendu possible, si cette organisation précieuse, libérant le voyageur de toute préoccupation matérielle, laisse ses yeux et son âme, dégagés de tout autre souci, s'abandonner entièrement à la jouissance esthétique, c'est avant tout parce que le Maroc possède les routes qu'il possède.

*
* *

Dans ce pays, il y a une dizaine d'années, les seuls chemins étaient ces « pistes » qu'on trouve dans toute l'Afrique du Nord et qui sont des sortes de sentes pratiquées à la longue par le passage aux mêmes points des hommes et des bêtes, sentes naturellement impraticables à toute sorte de véhicules, surtout lorsqu'il pleut,

Aujourd'hui, le Maroc est muni d'un réseau admirable de routes, qui, lorsqu'il sera terminé, c'est-à-dire bientôt, comportera plus de 3000 kilomètres de longueur. La plus importante de ces routes est celle qui, venant d'Algérie, par Oudjda, relie le Maroc oriental au Maroc occidental par Taza, Fez, Meknès, Rabat, va jusqu'à Casablanca et se prolonge de là jusqu'à Marakkech.

Cette artère dorsale, — si j'ose dire, — du Maroc est aujourd'hui complètement achevée, sauf quelques kilomètres entre Taza et Fez où il a fallu à notre « car » emprunter la piste, ce qui nous fit apprécier la prévoyante élasticité des fauteuils pulmann. D'ailleurs, à l'heure où paraîtront ces lignes, le tout petit tronçon, encore inachevé il y a quelques semaines, aura été livré à la circulation.

Cette route essentielle, comme celles qui relient d'autre part les différents ports entre eux et avec les grands centres de l'intérieur, a une plate-forme large de 8 à 10 mètres et une chaussée d'environ 5 mètres. Le bon marché de la main d'œuvre permet d'entretenir ces voies par les procédés classiques de l'empierrement et de les maintenir ainsi en bon état. Bref, quand on vient de faire l'expérience des ornières, des cailloux et des « trous de poulets » qui rendent si cahotantes bon nombre de nos routes de France, on éprouve un joyeux étonnement à parcourir en auto celles du Maroc. Mais ce qui surtout est nouveau et merveilleux sur ces routes, ce qui surtout devrait servir de modèle à nos ingénieurs d'Europe, c'est leur signalisation. Et ici encore, c'est la volonté personnelle du maréchal Lyautey qui s'est traduite en acte, contre toutes les routines.

Au lieu des petites bornes ridicules qui jalonnent nos routes, et des inscriptions minuscules et trop souvent hiéroglyphiques, la signalisation est faite sur les routes marocaines au moyen de bornes gigantesques. Ces bornes sont des murs blancs d'environ 2 mètres de hauteur, — quelquefois plus, — et sur lesquels sont portées en lettres noires énormes (de près d'un demi-mètre de hauteur) les indications kilométriques nécessaires avec des flèches qui empêchent toute ambiguïté.

Quand la signalisation n'est pas faite sur ces murs spécialement construits, elle est réalisée en caractères aussi grands sur les murs des maisons de cantonniers ou des bâtiments publics qui jalonnent la route. Ces indications sont en particulier données à tous les carrefours et ils indiquent les distances kilométriques des agglomérations situées non seulement sur les routes, mais aussi sur les pistes que

l'on croise en les accompagnant de la mention « Piste » en lettres énormes. Bref, et à tous égards, le réseau routier du Maroc est un réseau qui pourrait servir d'exemple à toute l'Europe.

La conséquence de cet état de choses ne s'est pas fait attendre. La circulation automobile a pris au Maroc une importance considérable. Des cars énormes et très rapides transportent les voyageurs d'une ville à l'autre. Les indigènes n'ont pas tardé à user abondamment de ce mode de transport, et rien n'est plus pittoresque que ces cars que l'on croise si souvent et où les burnous, les djellabas et les turbans s'entassent parmi les femmes, qui, perdues dans l'enveloppement énorme de leurs voiles blancs, risquent un œil et un seul, — littéralement, — à travers la mince ouverture qui seule accède à leur visage.

Tout cela fait que le Maroc est le pays le mieux adapté qui soit au tourisme automobile. Si le maréchal Lyautey a tenu la main à ce que ce pays soit pourvu d'un pareil réseau routier, ce n'est pas seulement en vue du tourisme, si important qu'il soit. C'est que la route, en ces pays, permet plus facilement « de montrer la force pour n'avoir pas à s'en servir ». C'est que, partout, elle assure excellemment cette sécurité des personnes et des lieux que les commerçants et les agriculteurs indigènes doivent à la France, qu'ils apprécient et qu'ils ignoraient trop souvent aux temps anarchiques et récents du brigandage organisé.

L'ouverture des nombreux chantiers de construction des routes et des ponts par lesquels, de toutes parts, elles enjambent les *oueds* a eu par ailleurs les plus heureux effets en procurant à maint indigène, — naguère voué à la rapine, — du travail et des salaires rémunérateurs.

C'est donc par la route et en auto et non pas en chemin de fer qu'on voyage en général au Maroc. Il n'en est moins vrai que le chemin de fer joue un rôle important dans la vie économique du pays. En ce qui concerne le chemin de fer à voie normale, le vaste programme qui a été conçu n'a pu recevoir jusqu'ici qu'un commencement d'exécution à cause des traités internationaux qui nous ont fait une obligation, dès notre installation au Maroc, de n'entreprendre aucun chemin de fer commercial, avant que la ligne de Tanger à Fez ne fût en construction sur toute sa longueur. Nous n'avons été délivrés de cette servitude que par la guerre, et à l'heure actuelle il existe, — en dehors du tronçon français de la ligne Tanger-Fez qui va de Petit-Jean à Fez (soit 112 kilomètres), 263 kilomètres de

voie normale en exploitation de Rabat à Knitra, de Knitra à Petit-Jean, et de Casablanca à Kourigha (ce dernier tronçon spécialement affecté au transport des phosphates qui sont une des richesses les plus prometteuses du Maroc).

Entravée dans la construction des chemins de fer à voie normale, la France a pu en revanche développer beaucoup au Maroc celle des voies ferrées dites militaires, dont le type est la voie de 60 centimètres. Mais qui nous dira jamais pourquoi, internationalement parlant, la voie de 60 est militaire, et la voie normale civile?... Mystère et diplomatie! Conventions et convention!

Bref, à l'heure actuelle, les chemins de fer à voie de 60 centimètres du Maroc comportent un réseau en exploitation de 1 273 kilomètres, auxquels s'ajouteront bientôt 471 kilomètres en construction. Le chemin de fer sur voie de 60 va moins vite que les autos. Aussi, sauf les troupes, et une partie des indigènes qui recherchent l'économie plus que la vitesse, est-il relativement moins employé pour le transport des personnes que pour celui des marchandises. Pour ne citer qu'un chiffre entre beaucoup d'autres, la Compagnie des chemins de fer du Maroc a transporté, en 1924, 361 000 tonnes de phosphates.

Le fait que depuis 1915, une partie de la capacité de transport des chemins de fer militaires à voie étroite a été mise à la disposition du public a donc fourni l'occasion d'une vaste expérience qui dure depuis dix ans et dont il est permis de tirer pour l'avenir divers enseignements précieux et notamment celui-ci : qu'on peut obtenir avec une voie de 0 m. 60, en terrain relativement facile et à condition d'adopter des profils convenables et un rail de poids suffisant, un débit aussi important qu'avec la voie normale, avec toutefois une vitesse commerciale moindre.

Non moins précieuse est l'œuvre que poursuivent les techniciens dans le domaine de l'hydraulique. Au Maroc, comme dans tout le reste de l'Afrique du Nord, c'est l'eau qui présente la plus grande importance pour l'agriculture. C'est par la répartition et l'utilisation judicieuse de l'eau qu'on pourra refaire du Maghreb ce qu'il fut du temps des Romains, le grenier de l'Europe.

S'il a cessé de l'être, c'est sans doute en grande partie parce que les conquérants arabes, bergers plutôt que laboureurs, ont brûlé les forêts afin de faire des pacages à leurs troupeaux, et que, comme il n'arrive que trop souvent, le déboisement a entraîné la sécheresse. Quoi qu'il en puisse être, le Maroc est au point de vue hydraulique, —

du moins le Maroc occidental, — bien mieux partagé que l'Algérie et la Tunisie.

Sans entrer ici dans la description, — qui serait longue, sinon fastidieuse, — de ses richesses, suivant les régions, en eaux météoriques, superficielles et souterraines, il nous suffira de signaler quelques faits. A l'encontre de l'Algérie, le Maroc a plusieurs fleuves (Moulouya, Oued-Sebou, Oum er Rebia) dont le débit annuel est important et va se perdre inutilement dans la mer. Ce débit est respectivement de 8 mètres cubes, de 20 mètres cubes, de 40 mètres cubes par seconde en moyenne pour les trois fleuves. Nos ingénieurs se préparent à utiliser cette ressource précieuse en dérivant la Moulouya et l'Oum er Rebia de manière à irriguer, par simple gravité, d'immenses espaces. Quant à l'Oued-Sebou, qui coule entre deux falaises argileuses très élevées, on se propose de l'exploiter par pompage dans la plaine du Gharb. Nous nous occupons d'autre part d'organiser en syndicats les usagers pour le perfectionnement des systèmes de *séguias* (canaux) qui répartissent les eaux de source, et pour le pompage des nappes souterraines que des forages nombreux poursuivis méthodiquement et poussés parfois jusqu'à 400 mètres ont déjà permis et permettront encore de découvrir.

Enfin, au point où les grandes rivères débouchent dans les plaines, on va constituer des barrages réservoirs pour assurer la pérennité du débit (qui dans ces régions est spontanément fort variable) et pour permettre des cultures riches. Le premier de ces systèmes de réservoirs est en construction sur l'Oued Beth, un peu en amont de Dar bel Hamri. Il comportera un réservoir de 150 millions de mètres cubes.

De l'hydraulique à l'électricité, il n'y a qu'un pas, d'autant plus aisé à franchir, que c'est assurément l'hydraulique qui, dans l'avenir, à défaut du charbon défaillant ou trop coûteux, est destinée à devenir la grande créatrice de l'énergie électrique.

Dans toutes ces villes marocaines, dont la beauté et le caractère sont restés inviolés, il y a cependant quelque chose de très moderne, mais de si discrètement disposé, que nulle fausse note n'en résulte dans la symphonie esthétique, et qu'au contraire, celle-ci en est comme renforcée. C'est l'éclairage électrique. A Taza la mystérieuse, comme à Fez, comme à Marakkech et à Meknès, — sans parler bien entendu de Rabat la capitale et de Casablanca, la tumultueuse, l'hétéroclite San-Francisco marocaine, — on peut en pleine nuit se promener dans les rues les plus étroites et les plus cachées, avec cette

parfaite sécurité qu'on trouve partout et à toute heure au Maroc français. C'est que, dans tous les coins de ces *médinas*, de ces cités indigènes, une ampoule électrique suspendue simplement, sans aucun candélabre, au fil d'amenée de courant, projette au-dessus de la rue sa lumière discrète. J'ai même vu, un soir, à Fez, un spectacle qui m'a beaucoup frappé. C'était un petit marchand de légumes ambulant, un indigène à la gandoura rayée, accroupi non point sur le trottoir, — il n'y a point de trottoir à Fez, — mais dans la rue, parmi ses radis roses et ses poireaux, et qu'éclairait une ampoule électrique suspendue à un clou fiché dans la muraille voisine. Après examen, je remarquai que cette lampe était alimentée par un fi rejoignant une prise de courant située dans la boutique du plus proche marchand de babouches. N'est-ce pas merveilleux? Et dire qu'il faut aller à Fez pour voir un marchand ambulant sans boutique, et sans même une voiture, éclairé par le secteur!

Bref, partout l'électricité est largement utilisée, tant dans les villes françaises que dans les rues et les demeures des *Medina* et des *Mellah*. L'évolution qui ici a marché à pas de géants, n'a point infligé aux rues si pittoresquement archaïques l'injure des réverbères et des becs de gaz. On y est passé directement de la lampe à huile à l'ampoule électrique légère, et suspendue on croirait dans le vide, et qui illumine les beaux vestiges du passé sans les ternir. Et cela partout au Maroc.

C'est qu'une bonne et prévoyante politique de l'électricité y a présidé. Dès 1914, une petite usine soigneusement dissimulée près de Fez, utilisait une chute de vingt-cinq mètres de l'oued Fez, et elle donne actuellement une puissance de 1 200 kilowatts. Depuis lors, toutes les villes marocaines ont suivi cet exemple. Mais, comme parmi les génératrices installées, un certain nombre (celles notamment de Rabat et de Casablanca) utilisaient des chaudières alimentées au charbon, la nécessité apparut bientôt de mettre en valeur les ressources hydro-électriques du pays, tant afin de rendre le Maroc indépendant des achats de combustibles (en 1920, le charbon valait 800 francs la tonne), qu'en vue d'une application ultérieure à l'agriculture et à l'industrie.

Les trois grands fleuves marocains que nous avons cités plus haut ont leurs sources à des altitudes comprises entre 2 500 et 3 000 mètres. D'autre part, le régime de ces cours d'eau est presque constant à leur partie supérieure, et se prête par suite à l'installation d'usines importantes. Un vaste programme a été éla.

boré en conséquence, qui est dès maintenant en voie d'exécution.

Depuis septembre 1924 fonctionne à Casablanca une magnifique usine thermique fournissant 18 000 kilowatts, et qui alimente une bonne partie du Maroc. On a construit, d'autre part, un premier réseau de 650 kilomètres de ligne de transport de force sous 60 000 volts alimentée par la centrale de Casablanca.

Enfin, et dans le dessein de suppléer éventuellement à la génération thermique de l'électricité, et de la compléter, une curieuse usine hydro-électrique est en cours de construction à Sidi-Machou sur l'Oum er Rebia inférieur. Les circonstances qui ont amené la construction de cette usine sont fort singulières. Dans cette région, le cours du fleuve est extrêmement sinueux et forme de nombreux méandres. Or Sidi-Machou est au point le plus étroit d'un isthme formé par l'un de ces méandres. Cet isthme n'a que 1 500 mètres de largeur, tandis que le fleuve parcourt une bande, de 15 kilomètres de longueur totale, d'un côté à l'autre de cet isthme. Il suffit donc de percer un tunnel de 1 500 mètres de longueur pour pouvoir utiliser en chute d'eau la différence de niveau de 17 mètres qui existe entre les deux points, amont et aval, où le fleuve borde cet isthme et obtenir une puissance d'environ 13 000 kilowatts.

Pour terminer ce trop bref aperçu de l'œuvre réalisée au Maroc par ce que j'appellerai la « politique technique » du résident général, — et je mesure l'insuffisance de cet aperçu à l'importance de tout ce que j'ai vu, — il me faudrait indiquer ce qui, à travers mille difficultés, a été entrepris là-bas au point de vue hygiénique et médical. L'espace me manque, hélas ! pour en parler comme il conviendrait. Un simple contraste cependant suffira à caractériser tout ce qu'il y a à faire là-bas à cet égard, et tout ce qui courageusement, et avec des moyens bien médiocres, a déjà été entrepris : le même jour, j'ai vu, sur la place publique, le pharmacien indigène (si j'ose ainsi l'appeler) étalé par terre avec ses cœurs de corbeaux desséchés, ses dents de serpents, ses peaux de lézards (c'était ainsi chez nous au moyen âge) ; le même jour, j'ai vu la maternité modèle, où des centaines de femmes viennent accoucher, la goutte de lait où par milliers, les enfants indigènes et blancs, fraternellement confondus, viennent chercher la nourriture et la santé, le dispensaire anti-tuberculeux, la crèche, et le délicieux « jardin de soleil » pour les petits maladifs ; j'ai vu toutes ces œuvres de réconfort physique et moral qu'avec une agissante et tenace bonté, la maréchale Lyautey a prodiguées autour d'elle.

Il est d'ailleurs une phrase du maréchal Lyautey, que j'extrais indiscrètement d'un de ses rapports au ministre, et qui éclaire, qui illumine toute une politique de la santé et qui se passe de commentaires : « il n'y a pas une hygiène et une santé militaire, et une hygiène et une santé civile !... »

Si j'ai cru pouvoir parler aussi longuement de kilowatts, de chevaux-vapeurs, d'autos et de routes à propos de ce pays où le mystère de l'Islam survit tout entier dans un décor de féerie médiévale, ce n'est point seulement parce que ces lignes sont écrites sous la rubrique d'une revue scientifique. C'est surtout parce que, au Maroc, et par une singulière fortune, les raffinements les plus aigus du confort moderne et du transport moderne se juxtaposent, sans les altérer, aux émotions pittoresques et aux évocations du passé. Ce n'est pas évocation que je devrais dire, c'est résurrection. Le vieux Maroc du moyen âge, celui qui conquit l'Espagne et y laissa les plus beaux monuments que celle-ci possède, le vieux Maroc qui fut à un moment le porte-flambeau de la civilisation antique, et dont la gloire scientifique brille encore dans les noms qu'il a laissés à tant d'étoiles, le Maroc glorieux des Idrissides, des Mérinides, des Saadiens, n'est pas mort. Il est là intact, avec ses cités de rêves dont l'étonnante splendeur dépasse ce qu'on imagine en lisant *les Mille et une nuits*. Il est là avec sa civilisation antique qui n'est plus la civilisation, parce qu'elle est immobile. Il est là avec l'indicible poésie de son fatalisme, avec ses scènes et ses types qu'on croirait sortis de la Bible, avec l'admirable plastique de ses costumes et de ses types, avec ses jardins dallés de mosaïques où pleurent des vasques mélancoliques.

Il est là tout entier, et pourtant vous pouvez l'aller voir sans fatigue, en profitant de tous ces petits riens que le progrès nous a rendus nécessaires et que les Anglais appellent le *comfort*. Si par une fortune assurément sans autre exemple, ce pays offre tous les utiles raffinements de la technique, à côté d'un pittoresque intact, à côté d'une antique civilisation exotique dont tous les monuments et la vie même ont été respectés et maintenus, c'est que le Maroc d'aujourd'hui a trouvé à sa tête ce que Diogène vainement cherchait lorsqu'il alluma sa lanterne, et ce qu'on a trop peu souvent rencontré depuis lors : un homme.

CHARLES NORDMANN.

RÉCEPTION
DE M. ÉDOUARD ESTAUNIÉ
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le plus sévère, le plus tourmenté, le plus sombre des romanciers a eu, le 2 avril, la plus brillante, la plus frivole, la plus élégante des réceptions. M. Estaunié avait pour parrains M. le maréchal Foch, qu'il est sans doute inutile de peindre, et M. de Curel, couleur de terre cuite, l'œil aux aguets, la barbe sauvage, l'habit boutonné comme une veste de chasse. Entre deux figures si caractérisées, M. Estaunié n'était pas moins remarquable. Un front fuyant et chauve, entre des cheveux en oreilles de loup ; des sourcils en barre ; des yeux enfoncés dans une ombre triangulaire ; un grand nez courbe auquel pendent deux moustaches claires. Il lit d'une voix un peu blanche, mais sensible et bientôt émouvante. Et il a fait un admirable discours.

C'est être romancier que d'être critiqué. Car à quoi sert d'analyser un esprit, si on ne peut pas le recomposer ? Le bel ouvrage de démonter une montre, si on ne peut pas la faire marcher de nouveau ! Ainsi la critique comprend deux parties, l'une d'examen, l'autre de construction. C'est celle-ci qui est l'épreuve. Accoutumé à façonner des personnages, un romancier reconnaît plus aisement que personne les ressorts, les engrenages, les cames et les butées des machines vivantes, et il les ajuste sans peine. Il est vrai que l'âme humaine est complaisante, plastique, et plus facile à mouler que le feutre et le cellulo.

On l'a bien vu hier ; pilonner Capus, et en fabriquer un roman d'Estaunié, il semble que ce soit une gageure d'alchimiste. L'esprit

de Capus suivait le vol du temps ; il était tout entier dans le présent. « Ce qu'il y a d'agréable dans le journalisme, disait-il, c'est que le lendemain personne ne sait plus ce que vous avez écrit. » Les personnages de M. Estaunié, au contraire, sont construits en profondeur, et leurs plans secrets sont en discordance avec leurs façades muettes. Eh bien ! le romancier a réduit sans effort l'auteur de *la Veine* au schéma de *la Vie secrète*. Il n'a eu qu'à le distribuer entre deux personnes concentriques, l'une apparente, l'autre cachée et qui mène ce qu'il appelle la seconde vie d'Alfred Capus. Pour M. Estaunié, le Capus extérieur est l'homme du boulevard ; le Capus retiré, qui est le véritable, c'est le mathématicien, le philosophe épris d'absolu, le provincial d'Aix, le stoïcien désabusé. Bien mieux : accoutumé non seulement au travail scientifique, mais à la vie administrative, M. Estaunié a trouvé tout de suite un texte à l'appui de sa thèse. C'est un passage de *la Châtelaine* : « Il est possible, dit Capus, que nous ayons, enfermés en nous, d'autres êtres que nous-mêmes, dont nous ne soupçonnons pas l'existence. De temps en temps, sous des influences mystérieuses, un de ces êtres fait des gestes étranges auxquels nous ne comprenons rien, puis disparaît, et alors il semble que nous avons fait un rêve. » Que ce passage ait frappé M. Estaunié, qui s'en étonnerait ? Car sa propre doctrine s'y trouve énoncée par un aimable et lucide génie. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'un et l'autre ont rencontré la même vérité éternelle, l'un dans le fond le plus ténébreux de son esprit tourmenté, l'autre au hasard d'une agréable promenade? Il est bien naturel aussi que M. Estaunié, trouvant en Capus un point commun avec lui-même, ait fait de ce point le centre de figure de son personnage. N'allons pas plus loin : car ce ne serait plus M. Estaunié qui annexerait Capus à son œuvre : ce serait Capus qui tirerait à lui M. Estaunié, et de ces deux ingénieurs, le mort saisirait le vif.

Quant à *la Châtelaine*, c'est une très jolie histoire, où l'on voit une jeune femme, ruinée par son mari, mais aimée tout à coup par un homme énergique et généreux. Le hasard s'y joue des aigres desseins de l'insupportable Mme de la Baudière, et rit à Thérèse. Nul ne fait ce qu'il veut. Mais il est des gens nés pour être heureux. C'est Jossan, qui s'est ruiné à plate couture, et qui, s'étant mis au travail avec la même fureur qu'il s'était mis à la fête, s'est retrouvé célèbre et prodigieusement riche. C'est Thérèse, qui a un regard droit et un joli menton. Comment serait-elle longtemps malheureuse ? « La vie est très généreuse, quand on a confiance en elle »,

dit Capus. Nous voilà bien loin de M. Estaunié. D'ailleurs, la phrase qu'il cite n'est pas dans *la Châtelaine*, et je ne sais où elle peut se trouver.

Ne nous étonnons pas cependant qu'il ait modelé son modèle à l'image de ses rêveries. Tous les peintres en usent ainsi, et un portrait est toujours une figure composée, où celui qui pose est pour une moitié et où celui qui peint est pour l'autre. Qu'importe, au surplus, si M. Estaunié a entraîné le fantôme inquiet de Capus dans son âpre royaume? Voici M. de Flers, qui va le ramener sur sa paroisse.

En recevant Capus, le 28 juin 1917, M. Donnay avait dit : « Je vais pratiquer une hypothèse de ce genre [provisoire et commode] en supposant pendant quelques instants que vous ne connaissiez rien de votre propre vie, ni de vos études, ni de vos travaux. Vous êtes né, monsieur, le 25 novembre 1858, à Aix en Provence... »

M. de Flers a dit avec le même agrément à M. Estaunié : « Monsieur, vous êtes né à Dijon, le 4 février 1862. Vous avez fait vos premières classes au collège des Jésuites de cette ville. Vous l'avez quitté en 1878 pour venir poursuivre vos études à Paris. Vous avez été reçu à l'École Polytechnique en 1882. Vous en êtes sorti en 1884. Vous avez été nommé en... Mais souffrez déjà que je m'arrête pour vous remercier, monsieur, de l'étonnement si courtois avec lequel vous voulez bien apprendre les événements essentiels d'un destin qui, quelle que soit votre bonne volonté, ne doit pas vous être tout à fait inconnu. »

Le tour dont use M. de Flers est plus théâtral, par l'interruption et la surprise. Mais la plaisanterie est la même. Elle a dû être faite bien des fois. Ainsi survivent les traditions. Celle-ci, à peine reconnue, a été saluée d'applaudissements, qui n'ont point cessé de tout le discours. M. de Flers a reçu des fées un charmant privilège : quoi qu'il entreprenne, il est assuré d'y réussir. S'il fait une pièce, elle va aux nues; un article qu'il écrit a je ne sais quoi d'égal à soi-même et de parfait. On savait que son discours serait charmant; mais il a passé l'espérance. Il est impossible de rien imaginer de plus varié, de plus gai, de plus ému, de plus ingénieux, de plus sonore, de plus heureux. Tout cela est dit d'une voix magnifique, impérieuse et moelleuse, une voie de commandement gouvernée avec art. Et quelle aisance dans tant de genres divers! Le pittoresque d'abord : une série de portraits aux couleurs de la vie, le grand père qui labourait en lisant Virgile, et l'autre aïeul, M. Mon-

thieu, grand chrétien et grand chasseur, qui forçait les sangliers et organisait les pèlerinages. Il mourut à quatre-vingt-neuf ans, « ayant conservé intactes sa foi et sa chevelure. Il ordonna qu'on l'ensevelît en costume de tiers ordre, et lorsqu'on ouvrit son coffre, on y trouva, attestant la frivolité de sa jeunesse et l'austérité de son âge mûr, des bas roses et des cilices. » Après s'être diverti, M. de Flers a entrepris de faire pleurer M. Estaunié. Il lui a parlé de sa mère avec une émotion éloquente. L'effet n'a pas manqué. M. Estaunié a pleuré. M. de Flers est un homme à qui on ne résiste pas.

Il a résumé tour à tour l'œuvre et la carrière du romancier dans une synthèse excellente. On est un peu surpris de constater qu'il n'a pas pu se tenir de faire un retour sur lui-même. En félicitant M. Estaunié de sa renommée d'auteur austère, il a dit un mot des inconvénients qui s'attachent à celle d'auteur léger. Ailleurs, il a parlé de ces critiques qui aiment seulement les pièces dénuées de succès. A qui pouvait-il penser? Quand a-t-il senti une épine sous les roses? Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il a composé son discours dans le beau style académique, avec des finesses balancées et noblement arrondies. Enfin il a lancé une flèche assez piquante à ses confrères romanciers. Oui, il s'est montré tout à fait écrivain sérieux.

Il en est venu à Capus, qu'il a représenté comme peut le faire un homme qui l'a connu. Le portrait est admirable de clairvoyance affectueuse et de ressemblance pittoresque. M. de Flers a expliqué très heureusement le « Tout s'arrange » par l'adaptation. C'est l'explication que Capus lui-même a donnée, si je ne me trompe, dans *les Deux Hommes*. Les inadaptables sont éliminés, et l'on peut dire alors que tout est arrangé. Dans ce sens, le premier article de Capus, cette nécrologie de Darwin, est une introduction à toute son œuvre. Seulement, il y a une petite contradiction à faire de lui un stoïcien, quoiqu'il ait lu le *Manuel* d'Épictète. Le stoïcien, par définition, s'abstient et supporte. Mais il refuse de s'adapter. Il est juste à l'opposé des idées de Capus, qui peignait des héros légers et sans résistance. Cependant M. de Flers a prononcé pour son ami une très belle oraison funèbre; et qu'il l'ait un peu traitée dans le sublime, le temps, le lieu, le genre s'y accordaient et inspiraient des pensées d'évêque.

HENRY BIDOU.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Pour la première fois, le 29 mars, le peuple allemand vient d'être appelé, à élire un Président, j'allais écrire, par habitude, de la République, mais rien, dans la constitution de Weimar, n'autorise à employer un tel vocable et force nous est bien, puisque le mot *Reich* est intraduisible, de dire un Président tout court. Fritz Ebert, l'ancien ouvrier sellier, social-démocrate, qui est mort le 28 février, avait été élu, dans le désarroi de la défaite, par l'Assemblée constituante. Cette fois, 30 millions d'Allemands ont pu affirmer leurs préférences sur le nom d'un homme. Il est intéressant de comparer les résultats du scrutin du 7 décembre, pour le Reichstag, avec ceux du 29 mars. Des deux tableaux que voici, plus d'un enseignement se dégage.

Élection du Reichstag (7 décembre 1924).			Élection du Président (29 mars 1925).		
Communistes	2 696 956	voix.	Thaelmann.	1 989 700	voix.
Social-démocrates	7 859 433	—	Braun	8 256 430	—
Démocrates	1 915 187	—	Hellpach	1 684 398	—
Centre	4 117 481	—	Marx	4 289 700	—
Populistes bavarois	1 120 752	—	Held	1 694 720	—
Nationaux-socialistes (Völkische)	901 601	—	Ludendorf	389 170	—
Allemands nationaux	6 180 281	—	Jarres	11 021 321	—
Populistes	3 046 493	—			
Parti économique	999 703	—			
Ligue agrarienne	498 003	—	Pas de candidat.		
Allemands sociaux	157 835	—	—		
Hanovriens (Guelfes)	262 589	—	—		
Total	29 756 314	—		28 825 128	—

Les partis allemands sont merveilleusement disciplinés et stables. Seuls deux partis extrêmes, partis de mécontents, les racistes (Völkische) et les communistes, perdent beaucoup de voix; visiblement, les 500 000 suffrages perdus par Ludendorf sont allés grossir le

contingent de M. Jarres, tandis qu'environ 700 000 voix communiste sont passées au candidat social-démocrate. Le chiffre des abstentions, le 29 mars, correspond, peut-être par hasard, aux voix obtenues le 7 décembre par les partis qui n'avaient pas de candidat à la présidence. Le candidat des deux grands partis nationalistes, les hobereaux de la vieille Prusse et les magnats de la grande industrie, gagne, d'un scrutin à l'autre, environ 800 000 suffrages; le succès le plus net, c'est lui qui le remporte. Le Dr Jarres, ancien bourgmestre de Duisbourg, organisateur de la résistance dans la Ruhr, l'homme de la grande industrie et du nationalisme, sera-t-il, le 26 avril, au scrutin de ballottage, le candidat du nationalisme allemand? Ou bien ira-t-on chercher quelque autre pesonnage plus capable de rallier des voix modérées? Le candidat, quel qu'il soit, ne peut guère gagner que les voix du général Ludendorf, — qui sort de la lutte complètement dégonflé, — peut-être une fraction des voix bavaroises, celles qui se trouveraient être plus nationalistes que catholiques, et peut-être aussi une partie des suffrages des communistes qui font volontiers le jeu des nationalistes en haine de la social-démocratie.

Quel sera le concurrent de M. Jarres? Avant le premier tour, on pensait que l'entente pourrait se conclure sur le nom du candidat démocrate; mais son parti, déjà battu en décembre, a encore perdu des voix; les démocrates allemands, qui sont à peu près les seuls républicains sincères, n'ont décidément pas l'audience du corps électoral; c'est un parti de théoriciens qui dispose de puissants journaux, la *Gazette de Francfort*, la *Gazette de Voss*, le *Berliner Tagblatt*, mais que le peuple ne suit pas. Restent le chef du Centre catholique, l'ancien chancelier Marx, et le socialiste Braun, ancien président du conseil de Prusse. Les chefs socialistes, avec un esprit politique et une largeur de vues que ceux de France peuvent leur envier, ont compris qu'une partie des catholiques ne voteraient pas au second tour pour leur candidat et ils ont conclu un accord avec M. Marx; celui-ci sera, le 26 avril, le candidat de la coalition et, en échange, M. Braun vient d'être élu, par le Landtag de Prusse, président du Conseil avec les 220 voix des socialistes et du Centre. M. Marx peut compter, le 26 avril, réunir les 8 millions de voix socialistes pour faire échec au bloc nationaliste et monarchiste. Comment se partageront les voix catholiques bavaroises de M. Held? Si elles vont, comme on peut le croire, en grande majorité à M. Marx, celui-ci est assuré de l'emporter. Quelle que soit l'issue de la lutte, il

apparaît que deux courants à peu près d'égale puissance entraînent les masses allemandes : l'un porte des idées plus aristocratiques, plus unitaires, plus prussiennes; l'autre charrie des conceptions plus démocratiques, plus décentralisatrices, plus allemandes ; ce sont deux tendances historiques fort anciennes qui, sous des formes nouvelles, se heurtent. Le succès de l'une ou de l'autre ne nous laisse pas indifférents ; cependant, gardons-nous de toute illusion ; il s'agit surtout, dans l'élection présidentielle, de politique intérieure; à l'égard de la France et du traité de paix, il n'y a pas deux Allemagnes; pour tous les partis, si l'on n'est pas d'accord sur la tactique, l'objectif est le même.

C'est ainsi que toute l'Allemagne suit avec une attention passionnée le développement de la manœuvre suggérée par lord d'Abernon et conduite par M. Stresemann. Il s'agit, au fond, d'effacer cette responsabilité de l'agression de 1914 qui pèse si lourdement sur l'Allemagne; si, en effet, l'Allemagne concluait un pacte de sécurité avec les Puissances occidentales, elle traiterait, pour la première fois depuis 1918, autrement qu'en coupable et en vaincue. C'est le véritable sens et la portée réelle de cette théorie que les journaux allemands, sauf ceux d'extrême-droite, développent avec complaisance et qu'on peut résumer ainsi : les seuls traités durables sont ceux qui sont librement acceptés ; les autres, le traité de Versailles par exemple, sont des traités de force, imposés les armes à la main par un vainqueur à un vaincu. Si maintenant l'Allemagne s'engageait, par un pacte librement consenti, à ne jamais contester les frontières occidentales du Reich telles que les a établies le traité de Versailles, sa signature devrait avoir, pour les Alliés et particulièrement pour la France, une valeur bien plus grande que le traité. On voit du premier coup le sophisme; nous l'avons déjà, ici, démasqué. Confirmer certains articles du traité, c'est affaiblir les autres. Nous savons que, de bonne foi, certains groupes allemands, parmi les hommes du Centre et les partis démocratiques, par exemple, souhaiteraient apaiser les inquiétudes du peuple français et arriver avec lui à des rapports normaux ; nous sommes loin de faire fi de ces bonnes intentions ; mais nous ne voyons guère ce qu'une signature y ajouterait, sinon un trompe-l'œil. Les journaux d'extrême-droite, tels que la *Gazette de la Croix*, reprochent avec violence à M. Stresemann et à ses amis l'offre de pacte et la renonciation à l'Alsace et à la Lorraine qu'il implique; ils qualifient M. Stresemann de traître : colère qui n'est peut-être qu'à demi sincère,

mais qui cependant nous édifie sur le cas que feraient du pacte, aussi bien que du traité, les hobereaux prussiens s'ils revenaient au pouvoir. Précisément, le Kronprinz, que les Alliés ont laissé rentrer en Allemagne, va publier un livre sur les responsabilités de la guerre. L'Allemagne ne cessera pas de s'expliquer sur cette question si claire ; plus elle s'explique, plus elle s'enferre, alors que la seule attitude politique et loyale à la fois aurait été de rejeter sur la famille impériale et sur le parti militaire une responsabilité dont ils portent en effet la plus lourde part.

A qui fera-t-on croire qu'un politique aussi fin et retors que M. Stresemann, dont ceux qui ont suivi sa carrière politique connaissent l'ardent nationalisme, ait pris l'initiative de l'offre du 23 février sans espérer un bénéfice de sa manœuvre? Il s'agissait d'abord de gagner l'opinion anglaise qui aime ces solutions où, comme dans les comédies, tout le monde a l'air de s'embrasser, et qui se trouverait par là soulagée du remords de n'avoir pas tenu parole à la France ; et de fait, dans le cabinet britannique, la proposition allemande a réuni plus de voix que le projet de pacte anglo-franco-belge préconisé par M. Chamberlain. Un article très remarqué de la *Fortnightly Review* du 1er avril, signé Augur, dont le correspondant du *Temps* a donné une analyse, nous raconte cette crise caractéristique de la politique anglaise. Si le plan de M. Stresemann réussissait, il rendrait à l'Allemagne sa place en Europe et reléguerait dans le domaine de l'histoire les alliances de la guerre. Enfin, et surtout, l'opinion allemande s'est figurée que, par là, elle aurait les mains libres du côté de la Pologne et de l'Autriche : la France, satisfaite d'un semblant de sécurité qui suffirait aux partis de gauche pour imposer le désarmement, abandonnerait ses amis, et le tour serait joué ; l'Allemagne, ayant divisé et désarmé ses adversaires, aurait, un jour ou l'autre, raison de leur résistance.

La France, avant de répondre à la proposition allemande, poursuit avec l'Angleterre des négociations délicates. Il s'agit, en répondant, de réaliser une juste discrimination de ce qui, dans la proposition allemande, est une manœuvre et de ce qui peut correspondre à un sincère désir de paix d'une partie des Allemands. Ne pas répondre, ou rejeter *de plano* l'offre de M. Stresemann, serait faire figure d'intransigeance et manquer d'égards envers une partie intéressante, si minime qu'on la suppose d'ailleurs, de l'opinion germanique. Il s'agit d'abord de ne répondre qu'en plein accord avec nos alliés, avec tous nos alliés, ceux d'Occident comme ceux de

l'Europe centrale et orientale; la proposition allemande nous offre ainsi l'occasion de rétablir un front unique des Alliés. Le discours de M. Chamberlain aux Communes, le 24 mars, ne nous donnait pas satisfaction, encore moins à la Pologne. Il en ressort, en effet, que si l'Allemagne a offert de reconnaître pour définitives ses frontières de l'Ouest, « il se peut qu'elle ne veuille pas, qu'elle ne puisse pas, renoncer à tout espoir et à toute aspiration de voir apporter une modification dans l'Est au moyen de quelque arrangement amical et d'un accord ». M. Chamberlain ajoute, que pour obtenir de telles modifications, l'Allemagne s'engage à ne jamais recourir à la guerre. Mais comment ne voit-il pas que le seul fait d'admettre qu'un traité signé il y a quatre ans puisse être déjà l'objet de revisions, encourage tous les manquements et stimule tous les espoirs de l'Allemagne intransigeante? Si la Pologne n'est pas en droit de s'estimer garantie contre tout nouveau partage par un traité daté de 1919 et qui porte la signature de l'Angleterre, que vaut donc cette signature? La signature commerciale d'un Anglais est sacrée; la signature politique de l'Angleterre serait-elle donc essentiellement caduque, sans conséquence ni prix? L'opinion et les journaux anglais non seulement admettent une revision des traités, mais leur empirisme imprévoyant la désire et la prépare, et M. Chamberlain a beaucoup de peine et de mérite à résister à un tel entraînement.

Le 30 mars, des délégués de la Commission des affaires extérieures de la Chambre, avec M. Loucheur, vice-président, à leur tête, vinrent demander à M. Herriot où en étaient les pourparlers avec Londres; ils étaient d'avis qu'aucune négociation ne devrait être ouverte avec l'Allemagne avant qu'elle fût entrée sans conditions ni réserves dans la Société des nations. Le Président du Conseil répondit qu'il était d'accord avec M. Chamberlain pour négocier dès maintenant, mais que rien ne serait signé avant l'admission de l'Allemagne dans la Société. Ainsi l'entretien se poursuit entre Londres et Paris, en même temps qu'entre Londres et Berlin. M. de Fleuriau, ambassadeur de France, revenant de Paris, a eu le 1er avril une importante entrevue avec M. Chamberlain; une dépêche Havas apporte à ce sujet quelques éclaircissements. Les quatre Puissances occidentales répondront à l'Allemagne, lorsque leur accord sera complet, sinon dans les mêmes termes, du moins dans le même esprit. L'Allemagne accepte de prendre comme base des négociations les articles 42, 43 et 44 du traité; des éclaircissements, des précisions lui

ont été demandés. En attendant, l'entretien se poursuit à Londres; « il ne s'agit encore que d'un projet qui permettrait d'édifier le pacte de sécurité sur la base de la neutralisation de la rive gauche du Rhin acceptée par l'Allemagne et dont la signature serait avalisée par celle de l'Angleterre... Sans que l'on puisse dire d'ores et déjà les intentions du cabinet de Londres, on peut supposer qu'il accepterait volontiers une formule conçue dans un esprit analogue à celui du traité de 1839 garantissant la neutralité de la Belgique. »

Prenons garde : une formule de ce genre peut recéler un piège. Le traité réserve aux Alliés le droit d'assurer la démilitarisation de la rive gauche du Rhin et d'une bande de 50 kilomètres sur la rive droite (articles 42 et suivants), au cas où l'Allemagne manquerait à ses engagements, le droit de réoccuper cette même région après qu'elle aura été évacuée (article 430); la neutralisation ne devrait pas les priver de ces droits essentiels. Il est possible que l'Allemagne demande qu'en échange de la neutralisation de la Rhénanie, l'Alsace soit également neutralisée, ce que nous ne saurions admettre. Enfin, ne perdons pas de vue que nous n'avons qu'un moyen d'empêcher l'Allemagne d'attaquer la Pologne ou la Thécoslovaquie, d'obliger l'Autriche à s'unir au Reich, c'est de mobiliser sur le Rhin. L'Allemagne va s'engager, dira-t-on, à ne pas faire la guerre. Mais si c'est la Russie qui envahit la Pologne, d'accord ou non avec Berlin, empêchera-t-on l'armée allemande de prendre part à une telle fête ? Pour qu'il subsiste quelques chances que l'Allemagne reste fidèle à un engagement de ne pas attaquer la Pologne, il est indispensable que la France soit en mesure d'exercer sur elle une pression militaire ; si une zone interdite à toute force armée se trouvait tendue entre les deux pays, la France en serait réduite, le jour fatal où l'Allemagne attaquerait la Pologne, à envoyer à Dantzig l'unique vaisseau du comte de Plélo qui ne sauverait même pas notre honneur. La Pologne lutterait héroïquement, mais, écrasée entre la Prusse et la Russie, elle ne pourrait que mourir, en répétant comme Kosciusko : « Dieu est trop haut, la France est trop loin. »

Il suffit de lire la presse allemande pour être assuré que, dans les négociations actuelles, l'Allemagne poursuit deux objectifs : évacuation rapide de Cologne et ensuite de toute la Rhénanie, revision des frontières de la Pologne dans la région de Dantzig et en Silésie. Et il suffit de lire la presse anglaise pour constater qu'avec quelques réserves, elle y donne les mains. La diplomatie française n'a pas abandonné ses positions et il est permis de trouver la trace de son

insistance dans les efforts méritoires que multiplie M. Chamberlain pour lier l'Allemagne par un engagement de ne pas mettre en cause l'intégrité de la Pologne. *L'Écho de Paris* a raconté comment, après la séance du 24 mars, M. Stahmer, ambassadeur du Reich, s'est plaint que M. Chamberlain, en déclarant que l'Allemagne n'espérait modifier ses frontières de l'Est que par voie d'arbitrage ou de négociation, avait outrepassé la pensée du Gouvernement de Berlin. Il fallut que lord d'Abernon obtînt, non sans peine, de M. Stresemann, confirmation que M. Chamberlain avait exactement interprété les intentions du Gouvernement de Berlin. L'incident est caractéristique. Les assurances, d'ailleurs vagues et insuffisantes, données par le ministre des Affaires étrangères du Reich, lui ont été arrachées par l'ambassadeur d'Angleterre.

On sera dans le faux, on s'engagera sur la mauvaise route, tant que les Alliés n'auront pas déclaré nettement et sans ambages qu'il n'y a pas de question des frontières polono-allemandes. Toucher aux frontières de la Pologne à l'ouest, c'est ruiner non seulement la lettre, mais l'esprit du traité. L'Europe d'après la guerre a été établie sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On va répétant, en Angleterre, en Italie, parfois même en France et en Belgique, que les territoires concédés à la Pologne pour l'amener jusqu'à la mer, selon le treizième point du président Wilson, sont peuplés par des Allemands. Rien de plus inexact. Toutes les terres situées à l'ouest de la basse Vistule, entre Thorn et la mer, et incorporées dans la Pologne actuelle, faisaient partie de l'ancien royaume avant 1772, elles comptaient, avant leur réunion à la Pologne, de 50 à 85 pour 100 de Polonais, elles élisaient au Reichstag des députés polonais ; la région la plus septentrionale, au nord-ouest de Dantzig, au bord de la Baltique, compte plus de 80 pour 100 de Polonais appartenant à l'ancienne tribu des Kachoubes. Plus à l'ouest, un vaste territoire habité par 30 à 50 pour 100 de Polonais n'a pas été attribué à la Pologne; les minorités polonaises restées en Prusse, non plus que les Wendes de la Lusace, n'ont reçu aucune garantie de protection contre la germanisation. La partie du « couloir » où la proportion des Polonais est la moins forte, à l'ouest de Bromberg, compte encore 50 pour 100 de Polonais. Plusieurs villes de la Vistule, telles que Bromberg, Thorn, Kulm, Graudenz (que je m'excuse, pour être plus clair, de ne pas appeler de leurs noms polonais), sont d'anciennes colonies militaires allemandes par où les margraves de Brandebourg

communiquaient avec leur duché de Prusse, vassal du royaume de Pologne ; elles renferment encore un élément allemand très diminué depuis le départ des fonctionnaires et des soldats prussiens (10 à 15 pour 100), mais les campagnes sont polonaises.

Non, il faut le redire bien haut, le traité de paix n'a pas ravi à l'Allemagne une terre allemande pour l'annexer à la Pologne; il a émancipé des populations opprimées par des maîtres étrangers. On n'a pas donné ces districts à la Pologne seulement parce qu'ils conduisent à la mer, mais surtout parce qu'ils sont polonais et que l'élément polonais est particulièrement dominant dans les landes de la Baltique. Et ce sont ces populations que l'on voudrait remettre sous le joug prussien sous le prétexte qu'il est désagréable aux Allemands de traverser cent kilomètres de terres polonaises pour se rendre en chemin de fer de Berlin à Kœnigsberg ! Les Allemands ne sont fondés à revendiquer qu'une chose : la faculté de traverser la zone polonaise sans retards, sans formalités vexatoires, sans passeports, sans droits de douane. Afin que l'opinion soit exactement informée et qu'aucune contestation irritante ne survienne, les Polonais pourraient demander qu'un commissaire de la Société des nations s'assurât que le passage se fait toujours sans difficulté. On pourrait sans inconvénient, dans l'avenir, envisager l'attribution d'un chemin de fer à l'usage exclusif des voyageurs et des marchandises transitant de Prusse orientale en Allemagne et inversement. Ce sont là des détails faciles à régler dans l'intérêt des deux pays et de la paix générale. Ils le sont déjà d'ailleurs par la convention polono-allemande du 21 avril 1921, et de façon si satisfaisante que le trafic par mer de Stettin à Kœnigsberg a diminué tandis que le transit par chemin de fer augmente ; en 1924, 590 000 voyageurs ont traversé le « couloir » par terre, 5 000 seulement ont préféré la voie de la mer. La Prusse orientale a toujours été très excentrique par rapport à la masse de l'Allemagne; elle ne l'est pas davantage aujourd'hui, mais la ruine de la Russie entrave son activité économique : ce n'est pas la faute de la Pologne ! Quant au territoire et à la ville de Dantzig, le traité ne l'annexe pas à la Pologne, bien que, de 1454 à 1793, elle en ait été partie intégrante. Le traité, en l'érigeant en ville libre, y réserve certains droits à la Pologne ; l'exercice de ces droits a toujours été entravé par la mauvaise volonté du Sénat dantzicois et la partialité du commissaire anglais de la Société des nations. Malgré cela, le mouvement du port est passé de 2480 navires entrés en 1912 à 3 312

en 1924. L'attitude des autorités locales a obligé les Polonais à entreprendre, chez eux, la construction d'un excellent port plus au Nord, à Gdynia; quand il sera achevé, avec les voies d'accès nécessaires, Dantzig déclinera et sera mal venu à se plaindre.

A Varsovie, M. Skrzynski s'est déclaré pleinement rassuré par ses entretiens avec M. Chamberlain et M. Herriot. A Prague, M. Benès, avec beaucoup de force et d'à propos, a affirmé qu'il ne pouvait être question de revenir sur les clauses des traités qui établissent l'indépendance de l'Autriche et obligent l'Allemagne à la respecter. A Rome, M. Mussolini proclame que, dans l'état actuel de l'Europe, il est opportun de cultiver les vertus militaires. Il suffirait qu'à Paris, et surtout à Londres, les Gouvernements affirmassent qu'il n'y a pas de question des frontières polonaises pour que s'apaisât comme par enchantement l'agitation savamment entretenue par la propagande allemande. Pour nous, ce n'est pas seulement une question d'honnêteté vis-à-vis de nos alliés continentaux, c'est aussi une question de sécurité. L'amitié anglaise est précieuse à la France, mais la sécurité française est avant tout un problème *continental*. La politique allemande, aidée par certaines complicités britanniques, tend à isoler la France en Europe, à la séparer de ses alliés naturels, les nations issues de sa pensée libératrice avant de l'être de ses armes victorieuses. Si la France résiste, on la taxera d'impérialisme, de militarisme; si elle cède, elle est perdue, ou bien elle est à la merci de la protection exigeante de l'Angleterre. Nous connaissons les difficultés que rencontre chez lui M. Chamberlain, dont la loyauté n'est pas en cause; mais c'est prêter main forte à ses bonnes intentions que de résister fermement sur le terrain de la paix et de la stabilité continentales. Rien ne serait plus pernicieux pour la France qu'une sécurité en trompe-l'œil, qui aurait l'air garantie par l'Angleterre sous certaines conditions et qui en réalité paralyserait notre activité diplomatique, endormirait notre vigilance militaire. Les réalités déborderont toujours les formules juridiques et les cadres contractuels; les « rapports de masses », comme dit M. Lucien Romier, c'est-à-dire la croissance plus rapide de la population de certains pays tels que l'Allemagne, l'Italie, le Japon poseront un jour ou l'autre des questions politiques et économiques qu'il n'est pas possible d'enfermer dans des formules trop rigides. Il faut rester prêts et l'œil au guet. La campagne du sénateur Borah qui fait pression sur le président Coolidge pour la convocation d'une conférence générale de désarmement, n'est pas sans rapports avec les manœuvres

d'un Stresemann et les illusions d'un Balfour. Cultivons l'amitié du peuple américain, mais déclinons, par avance, et sans ambages, l'invitation à une conférence pour le désarmement européen. Les États-Unis ne sont pas compétents pour juger des conditions de la sécurité française ; tant que le Mexique n'aura pas 160 millions d'habitants, ils ignoreront ce qu'est le tourment de vivre en contact avec un État plus peuplé d'un tiers et dont la guerre est « l'industrie nationale ».

La Belgique a renouvelé, le 5, la Chambre des représentants et le Sénat. Le président du Conseil, M. Theunis, qui a rendu de si éminents services à son pays, a tenu, avant la consultation électorale, à remettre au Roi la démission du Cabinet. Avec le système de suffrage qui existe en Belgique, les changements ne peuvent être considérables, mais la perte ou le gain de deux ou trois sièges constitue une indication très importante des courants profonds qui agitent l'opinion du pays. La Chambre de 1921 comptait 82 catholiques, 33 libéraux, 66 socialistes, 4 flamingants (*Front Partij*), 1 « classe moyennes » ; le Sénat se composait de 42 catholiques, 18 libéraux, 33 socialistes élus directement, plus 40 sénateurs provinciaux, et 20 sénateurs choisis par cooptation. Les résultats définitifs, très longs à établir, ne sont pas entièrement connus à l'heure où nous écrivons : le succès de la journée est pour les socialistes, les catholiques maintiennent leurs positions, les libéraux sont en déroute, les flamingants en progrès, les communistes inexistants. Les socialistes semblent gagner au moins 7 sièges, les flamingants 1, tandis que les libéraux en perdraient une dizaine. Il ne sera pas aisé, dans ces conditions, de constituer un gouvernement.

La vie politique, en France, a été, ces jours derniers, très agitée ; le problème financier prend chaque jour une plus urgente acuité : peu s'en est fallu qu'il ne provoquât, au Sénat, la chute du ministère ; il a amené, du moins, la démission de M. Clémentel, ministre des Finances, et son remplacement par M. de Monzie. Le 2 avril, au Luxembourg, le ministre des Finances, fut conduit à s'expliquer sur les cinq milliards de billets nouveaux que le Gouvernement autoriserait la Banque de France à émettre pour les besoins du commerce. M. Herriot et le ministre des Finances lui-même avaient, à maintes reprises, affirmé leur volonté de ne pas recourir à l'expédient dangereux de l'inflation : il apparut aux sénateurs que les mesures arrêtées par le Gouvernement étaient une inflation à peine déguisée. M. François-Marsal le montra dans un bref discours implacablement

lumineux. M. Clémentel proposait de trouver des ressources nouvelles pour la trésorerie embarrassée par des moyens financiers, c'est-à-dire par des relèvements des droits sur les alcools, le tabac, et de l'impôt sur le revenu. M. Herriot, accouru au Sénat, désavoua son ministre des Finances et laissa entendre que le Gouvernement proposerait un prélèvement sur le capital acquis. Cette mesure plus politique que financière avait été préconisée, dans le conseil du cartel tenu dans la soirée du 1er avril, par MM. Blum et Renaudel, et docilement acceptée par M. Herriot. Après une explication très vive avec le président du Conseil, M. Clémentel donna sa démission et, dans la nuit même, fut remplacé par M. de Monzie.

Le sénateur du Lot, dont la position n'est guère enviable, mais qui est doué d'énergie et de talent, a voulu d'abord affirmer que sa nomination avait une signification d'apaisement; il a mis notamment, comme condition à son entrée dans le cabinet, le maintien d'une représentation diplomatique auprès du Vatican et d'un nonce à Paris. Mais il est en présence d'un terrible dilemme. S'il passe sous les fourches caudines des socialistes et fait de la guerre de classe sous prétexte d'assainir la trésorerie, le Sénat ne le suivra pas et ce sera, à bref délai, la démission du ministère ou le conflit des deux Chambres. Si au contraire il propose des mesures financières raisonnables et cherche à rendre au pays quelque confiance dans le Gouvernement et à rassurer les intérêts, il sera désavoué par le cartel. Cruelle énigme! Tandis que le ministre des Finances comprend la nécessité d'apaiser les esprits avant de rien entreprendre, M. Herriot, lui, n'a pas manqué, dans son discours de Fontainebleau, le 5 avril, de provoquer et de calomnier ses adversaires. Le Gouvernement ne laisse passer aucune occasion d'irriter l'opinion publique. La brutalité du ministre de l'Instruction publique envers un professeur éminent, le doyen respecté et aimé de la Faculté de droit de Paris, a provoqué les manifestations corporatives de la très grande majorité de la jeunesse studieuse. Et le département de la Seine, en élisant sénateur M. Millerand, au premier tour par 520 voix, a manifesté clairement ses préférences pour une politique d'union nationale. Le Gouvernement finira-t-il par comprendre?

RENÉ PINON.

Le Directeur-Gérant : RENÉ DOUMIC.

SEPTIÈME PÉRIODE. — XCIVe ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-SIXIÈME VOLUME

MARS — AVRIL

Livraison du 1er Mars

Pages.

JEAN PERBAL, première partie, par M. LOUIS BERTRAND. 5

FINANCES ET LIBERTÉ, par M. F. FRANÇOIS-MARSAL 57

DU CONSULAT A L'EMPIRE. — II. *ISSUE NAPOLÉONIENNE DE LA RÉVOLUTION*, par M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. 66

LA FAILLITE DE LA MÉTAPHYSIQUE BOLCHÉVISTE. — I. *LA TERREUR SCOLAIRE*, par M. SERGE DE CHESSIN. 107

MÉMOIRES. — V. *LES DÉBUTS D'UN PONTIFICAT. — DEUX GRANDS PROCÈS*, par LE DUC DE BROGLIE. 122

LA STEPPE, deuxième partie, par M. ANTONE TCHÉKHOV. 158

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE PATRONALE EN FRANCE, par M. ANTOINE DE TARLÉ. 177

L'ENCHANTEMENT DU GOLFE D'AQABAH, par M. RAOUL GOUT 197

REVUE LITTÉRAIRE. — *LES ÉMIGRÉS, LEURS SENTIMENTS ET LEURS IDÉES*, par M. ANDRÉ BEAUNIER. 212

REVUE DRAMATIQUE. — *LES CORBEAUX. — LES NOUVEAUX MESSIEURS*, par M. RENÉ DOUMIC, de l'Académie française. 224

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — *HISTOIRE POLITIQUE*, par M. RENÉ PINON . . . 230

Livraison du 15 Mars

JEAN PERBAL, deuxième partie, par M. LOUIS BERTRAND. 241

ESQUISSE D'UNE ENTENTE FRANCO-ANGLAISE, par ***. 298

LE CENTENAIRE DU CARDINAL LAVIGERIE. — I. *LA VOCATION*, par M. GEORGES GOYAU, de l'Académie française 310

DU CONSULAT A L'EMPIRE. — II. *COMMENT SE FIT L'EMPIRE*, par M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française 344

LE MALAISE DE L'ARMÉE, par LE LIEUTENANT-COLONEL REBOUL. 378

Pages.
Mémoires. — *1848*, par le duc de BROGLIE 398
La steppe, dernière partie, par M. Antone TCHÉKHOV 424
Poésies, par M. Henri Brenier 454
Revue scientifique. — *Sur les astéroïdes*, par M. Charles NORDMANN . . 458
Chronique de la quinzaine. — *Histoire politique*, par M. René PINON . . 469

Livraison du 1er Avril

Jean Perbal, troisième partie, par M. Louis BERTRAND 481
Maurice Barrès en Orient, par M. Henry BORDEAUX, de l'Académie française 531
La question des effectifs, par le lieutenant-colonel REBOUL 561
Le cardinal Lavigerie. — II. *La résurrection de l'Église d'Afrique*, par M. Georges GOYAU, de l'Académie française 579
Lettres a la princesse Mathilde, par Ernest RENAN 610
Saint-Omer, vieille ville de France, par M. Henry COCHIN 619
La jeunesse de Mérimée, par M. André LE BRETON 648
L'organisation professionnelle ouvrière en France, par M. Antoine de TARLÉ 668
Revue littéraire. — *Nouveaux romans de M. Boylesve*, par M. André BEAUNIER 691
Revue musicale. — *Graziella*, par M. Camille BELLAIGUE 703
Chronique de la quinzaine. — *Histoire politique*, par M. René PINON . . . 709

Livraison du 15 avril

Jean Perbal, dernière partie, par M. Louis BERTRAND 721
Les maladies de la démocratie. — La Parlementarite, par M. Charles BENOIST, de l'Institut 761
Le cardinal Lavigerie. — III. *Les Pères Blancs a l'œuvre*, par M. Georges GOYAU, de l'Académie française 775
Un mariage d'aristocrates sous la Terreur, par le duc de La FORCE 808
La Syrie et le Liban sous le mandat français (1923-1924), par M. René V. GISCARD 838
La Barbotinière, par AVESNES 866
Le rôle de l'officier de réserve, par le général DEBENEY 890
L'*Estelle* de Florian. — Madame GONTHIER, par M. Edmond PILON . . . 907
Revue dramatique. — *Hedda Gabler*, à la Comédie-Française, par M. René DOUMIC, de l'Académie française 930
Revue scientifique. — *La technique et la beauté au Maroc*, par M. Charles NORDMANN 933
M. Estaunié a l'Académie française, par M. Henry BIDOU 944
Chronique de la quinzaine. — *Histoire politique*, par M. René PINON . . . 948

Paris. — Typographie Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 57061